

LES
VOLONTAIRES

1791-1794

PAR

CAMILLE ROUSSET

de l'Académie Française

CINQUIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

—
1892

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Pour être aussi exact que possible, le titre de l'ouvrage qu'on va lire doit être ainsi développé : *Recherches sur les volontaires nationaux, les levées en masse et les réquisitionnaires, de 1791 à 1794.*

L'ouvrage en lui-même étant donc, à proprement parler, une enquête, l'auteur se croit tenu d'indiquer brièvement à ses lecteurs les motifs qui la lui ont fait entreprendre et les moyens dont il s'est servi pour l'accomplir.

Il y a, depuis tantôt quatre-vingts ans, une légende des *Volontaires*. Non-seulement cette légende a faussé l'histoire, mais elle trouble

encore aujourd'hui la question si importante et si débattue du système d'organisation militaire qui convient le mieux à la France.

L'auteur a voulu, pour son propre compte, savoir exactement ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans la légende; et comme il avait à sa disposition, dans les Archives dont il a le soin, les éléments d'information les plus nombreux et les plus sûrs, il a évoqué les témoins et provoqué les témoignages.

Ministres de la guerre, généraux en chef, lieutenants généraux, maréchaux de camp, généraux de division, généraux de brigade, députés à la Législative, conventionnels, représentants du peuple aux armées, commissaires civils, commissaires de la Convention, commissaires du comité de salut public, commissaires du conseil exécutif, agents particuliers des ministres, tous sont venus, tous ont répondu, témoins irréprochables et irrécusables, témoins autorisés, s'il en fut jamais, car, à l'époque terrible où ils ont agi et parlé, la responsabilité de leurs paroles et de leurs actes n'était pas

une fiction vaine : il y allait pour enjeu de leur tête, et beaucoup y ont laissé leur enjeu.

Ce qu'ils ont apporté à l'enquête, ce ne sont pas d'anciens souvenirs modifiés par le temps, par le courant variable des choses humaines, altérés par les défaillances volontaires ou involontaires de la mémoire, c'est l'impression immédiate des faits, c'est la représentation vivante des scènes dont l'image est, pour ainsi dire, encore dans leurs yeux, et qui pour beaucoup d'entre eux viennent d'être, non pas seulement un spectacle, mais l'action même dont ils ont été les acteurs.

C'est ainsi qu'ils ont donné, chacun pour sa part, des témoignages dont l'ensemble, malgré la diversité des situations et des origines, présente le plus étonnant accord.

Deux fois, dans de précédents ouvrages, l'auteur a essayé de montrer comment se fait une bonne armée et comment elle se défait : par cette dernière enquête, il s'est affermi dans la conviction, fondée sur l'expérience, que rien ne vaut, que rien ne supplée, même pour

la guerre défensive, une armée permanente et régulière.

Le lecteur jugera. L'auteur dédie ce livre aux amis sincères de la vérité.

Mars 1870.

LES
VOLONTAIRES

1791-1794

I

ARMÉE DE LIGNE — GARDE NATIONALE

L'état militaire de la France, avant le 14 juillet 1789, comprenait, sans compter la maison du roi, 79 régiments d'infanterie française et 23 d'infanterie étrangère, tous formés à deux bataillons, à l'exception du seul régiment du Roi qui en avait quatre, 12 bataillons de chasseurs à pied, 7 régiments d'artillerie à deux bataillons, 15 compagnies d'ouvriers et de mineurs, 26 régiments de cavalerie proprement dite, 18 de dragons, 6 de hussards et 12 de chasseurs, en somme 218 bataillons d'infanterie, 14 bataillons d'artillerie, et 206 esca-

drons de troupes à cheval. Telle était l'armée régulière, l'*armée de ligne*, comme on allait la nommer bientôt. Son effectif normal était, sur le pied de paix, de 172,974 hommes, et de 210,948, sur le pied de guerre. En tout temps, c'était par engagements volontaires qu'elle se recrutait.

Il n'en était pas de même des *milices* ou *troupes provinciales*, force auxiliaire de l'armée de ligne, mais dont le personnel était fourni par la voie du tirage au sort. Ces milices, constituées en 13 régiments de grenadiers royaux, 16 régiments dits provinciaux et 78 bataillons de garnison, comptaient 55,240 hommes sur le pied de paix, et 76,000 sur le pied de guerre¹; elles étaient capables de bon service, et elles en avaient donné la preuve pendant la guerre de Sept ans. Leur suppression, prononcée le 4 mars 1791², sur la réclamation presque unanime des provinces contre le tirage au sort, n'en fut pas moins une des grandes fautes qu'ait commises l'Assemblée constituante.

¹ État militaire de la France en 1789. Archives du dépôt de la guerre.

² Décret converti en loi le 20 mars 1791.

L'armée de ligne ne devait pas demeurer longtemps à l'abri des agitations révolutionnaires. L'exemple donné, le 14 juillet, 1789, par les Gardes Françaises, fut contagieux, et, malgré la peine qui frappa, six semaines après, ce corps d'élite, il trouva des imitateurs. L'anniversaire du jour où il avait été licencié, le 30 août 1790, fut l'une des plus tristes journées de l'insurrection soulevée à Nancy par le régiment du Roi, Mestre-de-Camp cavalerie et Château-Vieux suisse. Les deux premiers furent rayés des contrôles de l'armée française. Dans d'autres corps, le désordre, sans aller aussi loin, ne laissait pas de ruiner la discipline. Des régiments chassaient leurs officiers, des officiers quittaient leurs régiments ; la désorganisation menaçait l'armée tout entière. Le 1^{er} octobre 1790, il manquait plus de 30,000 hommes à l'effectif.

Les esprits sages, le petit nombre, voyaient avec douleur ce commencement d'anarchie militaire ; les esprits ardents, la foule, étaient plutôt enclins à s'en réjouir. L'armée n'avait pas la faveur des *patriotes* ; elle n'était à leurs yeux qu'un instrument

de despotisme, un foyer d'aristocratie. Qu'elle disparût, le mal ne serait pas si grand ; n'y avait-il pas, toute prête à la remplacer, la nation armée, la *garde nationale*? Un état, dressé au mois de juin 1790, donnait le formidable chiffre de 2,571,700 citoyens portant l'uniforme¹. L'uniforme, comme le chiffre, n'existait, à vrai dire, que sur le papier ; mais ceux mêmes qui ne croyaient pas à cette multitude hyperbolique, ne doutaient pas qu'il n'y en eût au moins une bonne partie en état de servir. Tout ce que put faire l'Assemblée constituante, qui ne voulait pas abandonner l'armée à ceux qui rêvaient de la détruire, ce fut de la réorganiser et d'organiser en même temps la garde nationale.

Un règlement du 1^{er} janvier 1791 supprima les noms particuliers des corps et y substitua des numéros d'ordre suivant leur ancienneté relative ; quelque temps après, les différences de race et d'origine furent également effacées ; on ne distin-

¹ Voy. cet état aux Archives du dépôt de la guerre. Paris y figure pour 37,090 hommes ; le total du département de Paris est de 52,550.

gua plus entre l'infanterie française et l'infanterie étrangère; il n'y eut plus que 104 régiments d'infanterie. Afin de relever l'effectif et d'assurer le recrutement des troupes de ligne, un décret du 28 janvier 1791¹ recommanda la levée, par engagement volontaire, de 100,000 *auxiliaires* destinés à entrer dans les divers corps de l'armée, au prorata de leurs besoins. Un autre décret du 4 juin suivant², ayant réservé 25,000 de ces auxiliaires pour le service de la marine, régla, par département et par district, la répartition des 75,000 autres. Ils ne furent jamais levés, ou plutôt ces auxiliaires promis à l'armée devinrent tout à coup, par des résolutions contradictoires de l'Assemblée constituante, les premiers *volontaires nationaux*.

¹ Loi du 4 février.

² Loi du 12 juin.

II

VOLONTAIRE DE 1791 — VOLONTAIRES PARISIENS

Dès les premiers symptômes de mésintelligence entre la France et l'Autriche, l'idée de mettre en activité des corps tirés de la garde nationale s'était promptement répandue ; mais les militaires sensés ne songeaient pas à leur demander autre chose qu'un service de garnison. Le 27 mai 1791, le ministre de la guerre, Duportail, écrivait au lieutenant général de Gelb, commandant la 5^e division militaire¹ : « Nous avons, depuis Calais jusqu'à Belfort, à peu près 110 bataillons et 120 escadrons ;

¹ Haut et Bas-Rhin.

nos départements frontières pourront aisément fournir 30 à 40,000 gardes nationales qui, réparties dans nos places, y seront toujours d'un service utile, et donneraient la facilité de n'y laisser que très-peu de troupes de ligne. » Quinze jours après, le principe de la levée des volontaires nationaux était adopté par l'Assemblée constituante en ces termes : « Il sera fait incessamment dans chaque département une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté, dans la proportion d'un sur vingt... Les volontaires ne pourront se rassembler ni nommer leurs officiers que lorsque les besoins de l'État l'exigeront... Les volontaires seront payés par l'État, lorsqu'ils seront employés au service de la patrie¹. »

Le 21 juin, sous le coup de l'émotion causée par ce qu'on nomme l'enlèvement du roi, l'Assemblée constituante décrète l'organisation et la mise en activité de la garde nationale du royaume. De 26,000 hommes d'abord², le contingent appelé par l'Assemblée s'élève bientôt à 97,000 hommes³,

¹ Décret des 11-13 juin 1791, art. 14, 15.

² Décret du 3 juillet.

³ Décret du 22 juillet.

puis à 101,000 ¹. Les volontaires doivent être formés en bataillons de 9 compagnies, dont une de grenadiers; l'effectif du bataillon, état-major compris, est de 574 hommes; il est commandé par un premier et un second lieutenant-colonel ². Les officiers et sous-officiers sont nommés dans chaque compagnie à la majorité des suffrages, les lieutenants-colonels par tout le bataillon réuni. La solde, à dater du jour du rassemblement, est de 15 sous par jour et par homme; le capitaine touche cinq soldes, le lieutenant-colonel en touche six ³.

L'appel de l'Assemblée constituante fut d'abord entendu; un généreux élan y répondit; les listes d'inscription furent couvertes de signatures et les premiers corps se formèrent assez vite. Sur 169 bataillons dont la levée avait été décrétée au mois d'août, le ministre de la guerre annonçait à l'Assemblée, le 25 septembre, que 60 s'étaient rendus à leur destination ⁴; mais il faut bien reconnaître que

¹ Décret du 17 août.

² Le grade de colonel qui figure dans le décret du 21 juin ne se trouve plus dans le décret du 4 août.

³ Décrets du 2 et 4 août.

⁴ *Moniteur* du 27 septembre 1791.

les 109 autres eurent beaucoup de peine à s'organiser ; il y en eut même qui ne s'organisèrent pas du tout. Paris, qui en devait six, n'en donna effectivement que quatre. Parmi les trop nombreux signataires dont l'enthousiasme promptement éteint ne les pressait plus de faire honneur à leur signature, les plus honnêtes furent encore ceux qui se firent remplacer moyennant finance.

La composition et la valeur des bataillons organisés furent très-inégales. Quelques-uns eurent l'heureuse idée de prendre dans les anciennes *troupes provinciales* leurs officiers et sous-officiers ; ces bataillons, bien encadrés, bien conduits, furent ceux qui rendirent les meilleurs services ; mais, dans le plus grand nombre, l'intrigue, l'ambition, la camaraderie, la vantardise, le jargon révolutionnaire surtout enlevèrent ou égarèrent les suffrages ; dès lors, ni discipline, ni instruction, ni solidité dans ces corps dont la mauvaise conduite, sous des chefs indignes, fut la juste punition des choix que les électeurs complaisants ou trompés avaient eu la faiblesse de faire ou de laisser faire.

Les volontaires parisiens furent les premiers

prêts ; dès le 3 août, trois bataillons quittèrent le camp de Grenelle, où ils avaient été formés¹, pour s'établir d'abord à Gonesse, puis à Verberie. Gonesse ne les regretta pas, et Verberie les vit arriver sans plaisir.

A la tête des services administratifs annexés à ce détachement, se trouvait un commissaire des guerres, homme prudent, mesuré, discret, dont le langage avait encore des euphémismes d'ancien régime qui donnent d'autant plus de piquant à son témoignage. « Toute la troupe qui est ici se conduit toujours bien, à quelques chiffonnages et misères près, écrivait-il du camp de Verberie ; mais tout ira bien au moyen des soins et du remède appliqué à propos. Il n'y a que les bigarrures de sa composition et de son traitement, qui diffèrent de toutes les autres troupes et qui ne cadrent nullement avec les décrets, qui m'embarrassent et me donnent un mal incroyable... Les craintes des habitants et bourgeois de ce lieu se dissipent peu à peu. La con-

¹ L'effectif de ces premiers bataillons était de 615 hommes ; l'effectif normal de 574 officiers et volontaires ne fut fixé qu'après leur formation, par le décret du 4 août.

duite des volontaires de la garde nationale parisienne répond assez favorablement aux bonnes qualités que je leur ai supposées et dont je désire voir la continuation. Ces messieurs me paraissent incliner pour l'ordre que je leur prêché ; ils s'appliquent à bien marcher et au maniement des armes. Je ne doute nullement qu'ils ne parviennent à acquérir de l'ensemble, si la subordination s'établit et peut se joindre au désir que la majeure partie me paraît avoir de bien faire ; mais ce dernier chapitre sera le plus difficile, malgré la vigilance et le zèle de MM. les officiers qui paraissent honnêtes et de la meilleure volonté. Les distributions de bois et de paille m'ont donné un mal inconcevable, ainsi que les vivres que je leur ai procurés avec abondance, par les secours que j'ai fait venir des villes voisines avec d'autant plus de difficulté que tout le monde les craignait et ne voulait point avoir affaire à ces messieurs, d'après tous les rapports vrais ou faux qui m'étaient venus de Gonesse et que j'ai eu bien de la peine à détruire... Jusqu'à présent je ne puis me plaindre de la conduite des volontaires ; ils sont assez sages et tranquilles ; mes sermons

ont produit leur effet; on n'entend jusqu'ici aucune plainte de la part des habitants. J'espère, monsieur, que je n'aurai que des choses avantageuses à vous en dire. Il n'y a eu, depuis leur campement, qu'une petite insurrection entre un capitaine et ses grenadiers, et quelques autres misères d'insubordination; mais j'ai tout calmé et fait tout rentrer dans l'ordre qui règne jusqu'à présent pour la subordination, non pas encore comme je le désirerais, mais, avec du temps et de la patience, j'espère que cela viendra¹. »

Le 27 septembre, les deux premiers bataillons de Paris furent envoyés à Bapaume; le troisième partit le lendemain pour Laon où il devait être rejoint par le quatrième qui n'était encore qu'en voie de formation.

¹ Le commissaire des guerres Prieur, au maréchal de camp de Bercheny, 23 août; — au ministre de la guerre Duportail, 24 août 1791.

III

VOLONTAIRES DES DÉPARTEMENTS

Après Paris, ce furent les départements du Nord-Est qui mirent le moins de temps et le plus de soins à l'organisation de leurs volontaires. Le 14 août, le premier bataillon de la Moselle nommait ses officiers¹.

¹ « Vous apprendrez avec plaisir que le premier bataillon des gardes nationales volontaires soldés se forme dès aujourd'hui, » écrivait de Metz, le 14 août, au ministre de la guerre, le lieutenant général Belmont, commandant la 3^e division militaire ; puis en *post scriptum* : « Je reçois dans le moment une lettre du président du département, par laquelle il m'annonce la formation complète d'un bataillon des gardes nationales qui, dès aujourd'hui, a fait la nomination de ses officiers et sous-officiers. Il espère avoir, à la fin de la semaine, un autre bataillon à me présenter. »

A trois semaines de là, le 5 septembre, le lieutenant général Belmont, commandant la 3^e division militaire, adressait au ministre un état de troupes où figuraient déjà quatre bataillons de la Moselle et quatre bataillons de la Meurthe.

« Nous avons la confiance d'assurer que le nombre des volontaires nationaux a passé nos espérances, ainsi que leur composition, » écrivait, d'un autre côté, le 19 septembre, un adjudant général de la 2^e division⁴.

Il s'en fallait bien que de partout les rapports fussent aussi satisfaisants. De Fontenay-le-Comte Dumouriez mandait au ministre, le 8 septembre, que la levée se faisait mal et qu'il ne fallait pas compter pour cette année qu'elle pût réussir. C'était l'effet des premières agitations de la Vendée. A Versailles, le premier bataillon de Seine-et-Oise devait passer la revue de départ le 4 octobre, mais il fallut la retarder « parce qu'un nombre considérable de

⁴ L'adjudant général Riccé au ministre de la guerre. Metz 19 septembre 1791. — La 2^e division comprenait les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Marne. Chacun d'eux avait, comme ceux de la Moselle et de la Meurthe, fourni quatre bataillons de volontaires.

volontaires ayant donné leur démission, » les compagnies se trouvaient trop réduites¹.

De Moulins, le 7 octobre, le lieutenant général Lamorlière, commandant la 21^e division, écrivait au ministre : « Hier j'ai passé ma première revue du bataillon de l'Allier ; je l'ai trouvé incomplet en hommes et je me suis vu forcé d'en réformer encore un certain nombre qui n'avaient ni l'âge, ni la taille, ni la force nécessaire pour porter les armes. Moitié des volontaires au plus est habillée, et cette partie me paraît fort en retard ; les entrepreneurs chargés de la fourniture des draps ainsi que de l'équipement attendent seulement les échantillons... J'ai l'honneur de vous observer que depuis huit jours le rassemblement est fait et que les hommes sont déjà fatigués d'être à Moulins, qu'ils demandent avec instance des permissions de retourner chez eux ; qu'en outre les citoyens de Moulins le sont également d'avoir ce bataillon dans leur ville où sa présence leur devient très à charge... Il me paraît extrêmement difficile, pour ne pas dire im-

¹ Les commissaires pour la formation des volontaires nationaux au maréchal de camp Gouvion. Versailles, 3 octobre 1791.

possible, de retenir ces volontaires autant de temps qu'il en faudrait pour qu'ils soient habillés, équipés et armés avant leur départ. En conséquence MM. les administrateurs du département se chargeraient de faire passer à leur bataillon les fournitures qu'ils doivent lui procurer ; ces messieurs sont venus m'en faire la proposition, ainsi que messieurs de la municipalité la demande de débarrasser la ville de Moulins de cette troupe. »

Deux jours après, le général Lamorlière ajoutait : « Le jour même de ma revue, dans l'attente de recevoir l'ordre de leur départ, et vu la nécessité dont chaque homme est ici, pour son équipement et son instruction, le commandant avait refusé des congés aux trois quarts du bataillon ; sur ce refus, un tiers est parti et les autres ont eu des permissions qu'ils auraient prises sans cela ; ... je prévois qu'ils ne reviendront pas tous... J'ai aussi l'honneur de vous rendre compte de l'indiscipline qui règne dans ce corps et de vous prier de me donner un mode de punition efficace pour faire adopter à ces volontaires l'obéissance et la subordination nécessaires à tout soldat. Il leur a été commandé plusieurs rassemble-

ments par leurs chefs, tant pour apprendre l'exercice que pour d'autres détails; une grande partie refuse tout haut de s'y rendre, et le reste sans mot dire ne s'y trouve pas. Sous tous les rapports, les citoyens désirent le départ de cette troupe dont l'inconduite les inquiète. »

On avait espéré qu'en dépayasant les volontaires, la discipline et l'ordre s'établiraient plus facilement, surtout dans les bataillons qui marchaient aux frontières; on eut encore du mécompte. Pour un témoignage favorable aux volontaires envoyés dans les départements du Rhin, par exemple, on trouve dix témoignages opposés¹. Des faits graves et qui pouvaient engager la France, plus tôt qu'elle n'aurait voulu, dans la guerre étrangère, étaient signalés sur la frontière du nord. Le commandant autrichien de Mons se plaignait notamment des incursions à

¹ La municipalité de Marlenheim écrit au général Lückner pour se louer du bataillon des Vosges, 23 novembre 1791. — Le Directoire de Benfeld se plaint au général Lückner des excès des volontaires qui ont emprisonné arbitrairement un citoyen, 25 novembre. — Plaintes de la municipalité de Reichshoffen (Bas-Rhin) contre les volontaires, 19 décembre. — Ordre à l'adjudant général Poncet de se rendre à Bouxwiller pour rétablir l'ordre dans le 4^e bataillon des Vosges, 23 décembre; etc., etc.

main armée que les volontaires du bataillon de Seinc-et-Marne, cantonnés à Maubeuge, faisaient sur son territoire¹.

On a vu avec quelle activité patriotique les départements du Nord-Est avaient fourni leurs contingents pour la défense du sol français; il n'en était pas de même chez tous leurs voisins, quoique le danger d'une invasion ne fût guère moindre pour ceux-ci que pour ceux-là. Voici ce qu'écrivait de Colmar, le 30 décembre 1791, le général François Wimpffen : « Vous verrez qu'il s'en faut de beaucoup que les bataillons des volontaires nationaux du Haut-Rhin, ainsi que ceux de la Haute-Saône et du Doubs, soient prêts à entrer en activité. Ce retard provient de deux vices dont j'ai, dès leur création, prévenu le ministre de la guerre : premièrement, du mode qu'on a observé pour la nomination des officiers, lequel a produit les résultats les plus malheureux et même les plus ridicules; ce sont les intrigants, les grands parleurs et surtout les grands buveurs qui l'ont emporté dans la con-

¹ Le ministre Duportail au lieutenant général Rochambeau, 18 novembre 1791.

currence sur les gens capables. Le second vice est celui d'avoir chargé les départements de l'habillement et de l'équipement des volontaires ; ces départements n'ont pas le sol, et ce n'est pas non plus de leur ressort. En général, la comptabilité d'à présent me semble si étrange, si singulièrement compliquée, si propre à favoriser les gaspillages de toute espèce que, si on m'avait promis une récompense immense, à condition que j'en imaginerais une bien confuse, je n'aurais su m'y prendre différemment. Il faut espérer que M. de Narbonne réparera ces erreurs. »

IV

RAPPORT DE M. DE NARBONNE A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

M. de Narbonne venait de remplacer M. Duportail au ministère de la guerre¹. Le 14 décembre 1791, il avait annoncé à l'Assemblée législative la formation de trois armées : l'armée du Nord ou de Flandre, sous les ordres de Rochambeau, l'armée de la Meuse ou du Centre, sous les ordres de La Fayette, l'armée du Rhin sous les ordres de Lückner. Le 15, il avait envoyé une circulaire pressante à tous les départements qui n'avaient pas encore fourni le nombre de volontaires fixé par les

¹ Le 6 décembre 1791.

décrets de l'Assemblée nationale. Quelques jours après il partit pour aller reconnaître lui-même l'état des frontières, la situation des armées, et porter à deux des généraux en chef le bâton de maréchal dont le roi venait d'honorer Rochambeau et Lückner.

Le 9 janvier 1792, le maréchal de camp Victor de Broglie, chef d'état-major de l'armée du Rhin, adressait au ministre un rapport dont l'esprit et le ton, remarquablement optimistes, témoignaient de la plus grande confiance et dans les troupes réglées et dans les volontaires eux-mêmes. « Les volontaires nationaux soldés, y était-il dit, sont, pour la plupart, dans le meilleur état ; ils servent avec zèle, s'exercent avec assiduité et supportent courageusement les privations que l'incivisme de quelques municipalités et le défaut de fournitures suffisantes leur imposent dans plusieurs endroits. » Les deux premiers bataillons du Bas-Rhin étaient particulièrement cités par leur bonne tenue, qui faisait honneur au zèle et au patriotisme du général Kellermann sous les ordres duquel ils étaient placés. Cependant M. de Broglie insistait sur la nécessité de pourvoir le mieux

et le plus promptement possible à l'instruction des volontaires, et il annonçait expressément que le maréchal Lückner avait écrit à l'Assemblée pour lui demander l'autorisation d'incorporer, par des engagements de deux, quatre ou huit années librement souscrits, les volontaires dans les troupes de ligne.

C'était là, aux yeux des hommes de sens et d'expérience, non-seulement le meilleur, mais l'unique moyen d'employer pour le plus grand avantage et pour la sécurité du pays, pour le bien de l'armée, pour l'honneur des volontaires eux-mêmes, le zèle dont la plupart d'entre eux se montraient animés. C'était la conclusion à laquelle arrivait, après toute sorte de ménagements et de précautions oratoires, le rapport que le ministre de la guerre, dans la séance du 11 janvier 1792, présentait à l'Assemblée législative comme le résultat de sa visite aux armées sur la frontière. « Les gardes nationales, y disait-il, ont un sentiment si vif d'amour pour la liberté, une si grande ardeur pour la défendre, qu'il faut se commander, pour ainsi dire, d'écouter les plaintes qui ont été faites contre les désordres

que quelques bataillons volontaires sont accusés d'avoir commis sur leur route et dans leurs garnisons. Il faut convenir aussi que la précipitation des mesures qui les ont portés sur les frontières n'avait pas permis de prendre toutes les précautions nécessaires pour soulager les habitants qui étaient tenus de les recevoir. Les citoyens fatigués ont pu quelquefois les juger avec sévérité. Autrefois nos jeunes officiers passaient pour aimer à se battre, à inquiéter leurs hôtes et à casser les vitres : nos gardes nationales, jeunes militaires, ont à cet égard un peu trop adopté la manière ancienne ; je leur ai fortement demandé l'exemple du respect pour la loi dont ils sont l'armée, et j'ose compter sur l'effet de mes discours. Leur habillement étant confié par les décrets de l'Assemblée nationale aux soins des directoires de département, je me suis empressé de faire passer à ces directoires les fonds qui leur étaient nécessaires, et j'ai lieu d'espérer que la totalité des bataillons sera incessamment habillée... Toutes les dispositions ont été faites pour leur armement... »

Le 28 décembre 1791, pendant l'absence du

ministre, l'Assemblée législative avait voté, sous forme de décret, le règlement définitif et constitutif des bataillons de volontaires. Parmi les clauses de ce décret, il y en avait qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, devaient infailliblement soulever des difficultés graves ; telle était celle-ci : « Tous les citoyens admis dans les bataillons de gardes nationales volontaires seront libres de se retirer après la fin de chaque campagne, en prévenant deux mois d'avance le capitaine de leur compagnie, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement..... La campagne sera censée terminée le 1^{er} décembre de chaque année¹. » Mais la disposition dont le ministre de la guerre se préoccupait davantage, parce que son effet allait être immédiat, était celle qui, tout en reconnaissant aux volontaires le droit dangereux d'élire leurs officiers et sous-officiers, faisait néanmoins sortir des cadres de la garde nationale les officiers des troupes de ligne que les suffrages des citoyens y avaient d'abord appelés². « Le décret que vous venez de rendre, disait

¹ Décret du 28 décembre 1791, sect. II, art. 1^{er}.

² Sect. II, art. 16 et 20.

le ministre, préviendra pour l'avenir une grande partie des réclamations des gardes nationales ; il est cependant un article de ce décret qui peut-être mérite de nouveau l'attention de l'Assemblée. Ne trouvera-t-elle pas, en y apportant un plus sévère examen, que c'est à ceux qui ont longtemps appris et pratiqué l'art difficile de la guerre, à conduire, à commander les autres ? Ce n'est ni la convenance des individus, ni celle de quelque troupe qui doit décerner le commandement. Le courage vraiment patriote est celui qui appelle l'expérience et qui demande qu'elle lui serve de guide. » Mais tout de suite et comme pour faire excuser la liberté grande de son observation critique, le ministre se hâta de dire : « J'ai recueilli avec la plus scrupuleuse attention toutes les plaintes que les bataillons de volontaires m'ont adressées ; je dois m'en souvenir pour eux, car ils les ont oubliées quand je leur ai promis des coups de fusil. Il faut donc regarder les volontaires comme donnant à l'armée le plus imposant des caractères, celui de la force et de la volonté nationale. »

Cependant il fallait en venir au point difficile, à la question du recrutement de l'armée. « Mes-

sieurs, continuait M. de Narbonne, il m'est pénible sans doute de vous annoncer que l'armée qui, par vos décrets, doit être portée au complet de guerre, cette armée à qui, dans la cause qu'elle va défendre, il n'est pas permis de compter le nombre de ses ennemis, présente un déficit de 51,000 hommes, et vous concevrez facilement la presque impossibilité du recrutement, depuis que la formation des volontaires nationaux a porté vers ce genre de service la classe précieuse d'hommes qui fournissaient le plus généralement aux recrues. Je dois ajouter que l'établissement des *auxiliaires* n'offre, par la même raison, aucune ressource majeure, et que le travail du recrutement, suspendu partout, ne donne aucun espoir d'être ranimé avec succès, à moins de se soumettre à des conditions ruineuses pour nos finances par un prix excessif dans les engagements. Mon devoir me prescrit donc de mettre sous vos yeux le résultat de mes observations sur cet objet aussi délicat qu'urgent.

« J'ai remarqué, dans tous les bataillons de volontaires nationaux placés sur ma route, un zèle si una-

nimement manifesté que, profondément occupé du moyen de recruter les troupes, j'ai pressenti ces soldats de la liberté sur mon désir de les voir concourir à renforcer les troupes de ligne et à accélérer l'instant qui doit assurer à l'armée et sa force et sa gloire. J'ai été rassuré, messieurs, sur la crainte qui s'est d'abord présentée à mon esprit, de voir s'affaiblir des corps en qui réside à si juste titre l'espérance de la nation ; mais le décret qui les organise ayant chargé les départements des remplacements, pour qu'ils existent toujours sur le pied du complet, les ressources aussi promptes qu'heureuses qu'ils présenteraient à l'armée de ligne assureraient encore à la patrie de nouveaux défenseurs par l'exactitude et le zèle des départements à leur donner des successeurs. Cette mesure, je me plais à le croire, peut devenir l'objet de vos délibérations, et peut-être même que, soumise à votre discussion et renfermée dans de justes bornes, vous la placerez au rang de ces moyens tout à la fois vastes et simples de maintenir toujours au complet et nos bataillons de volontaires et nos régiments de ligne. Les volontaires nationaux, dont il m'est commandé

par tant de raisons de surveiller les intérêts, n'éprouveront, dans cette destination momentanée, qu'une différence bien légère. Par leur dévouement ils sont engagés comme de véritables soldats de ligne et soumis au même régime tant que la patrie réclamera leurs secours, et ceux qui seraient placés dans les régiments de ligne devraient n'être soumis que pour le temps où les volontaires nationaux seraient en activité. Oui, messieurs, les gardes nationales, créées avec la liberté, désireront avant tout le triomphe de sa cause. Ce n'est pas pour obtenir tels ou tels avantages qu'on les voit tout quitter pour la défense de nos frontières ; la place la plus utile est leur poste de gloire ; elles doivent être avides des sacrifices que leurs ennemis redoutent, des sacrifices dont ils aiment à les défier, des sacrifices qui, n'appartenant pas à l'élan d'un moment, présentent à l'Europe le sentiment qui doit le plus en imposer, la persévérance. Soit que l'Assemblée daigne s'arrêter sur ce que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre, soit qu'elle préfère d'autres mesures pour rendre l'activité aux travaux des recrues, je la supplie de vouloir bien considérer

que rien n'est plus urgent qu'une détermination quelconque, si elle veut rendre possible l'exécution de son décret sur le complet de l'armée¹. »

¹ *Moniteur* du 16 janvier 1792.

V

DISCUSSION SUR LES VOLONTAIRES ET SUR L'ARMÉE

Quelle que fût la modération, on peut même dire la timidité, l'humilité de ce rapport, la discussion qu'il souleva, quelques jours après, dans l'Assemblée, n'en fut pas moins animée, quelquefois jusqu'à la violence, par les ardeurs de la gauche républicaine et révolutionnaire. « L'incorporation des gardes nationales dans les troupes de ligne qui vous est proposée, disait Jean Debry, me paraît infiniment dangereuse. Je désirerais plutôt une innovation en sens contraire, c'est-à-dire que tous les soldats de l'armée fussent gardes nationales. » — « La

proposition du ministre de la guerre est perfide! » s'écriait Albitte.

La majorité, qui n'était déjà plus royaliste, sans être encore tout à fait républicaine, inclinait visiblement aux idées de la gauche. « Il existe, disait Lemontey, une grande opinion nationale qui attache à la composition des bataillons de gardes nationales des idées de liberté et de constitution, et l'opinion est un levier qui ne doit jamais sortir des mains du législateur. La formation des bataillons de volontaires par les municipalités et les corps administratifs leur imprime une sorte de caractère patriotique, une naissance civique qui écarte les préjugés militaires. Je crois que l'accroissement du nombre et de la force des bataillons de volontaires nationaux est dicté par un principe d'économie et conforme aux idées de morale et de liberté. Je conclus à ce qu'il ne soit rien innové au mode de recrutement, et que si notre force militaire a besoin d'augmentation, on y pourvoie par une augmentation dans le nombre ou la composition des volontaires nationaux. »

La proposition du ministre avait de son côté l'assentiment des constitutionnels; elle fut appuyée

et développée par Jaucourt. « Le moyen prompt et certain de porter dans un très-court délai l'armée sur le pied de guerre, disait-il, consiste à appeler les volontaires nationaux à s'incorporer dans la troupe de ligne... Quelles sont les objections que l'on a faites contre ce moyen? C'est la crainte d'affaiblir l'armée de la liberté, en faisant passer ceux qui la composent dans l'armée plus spécialement destinée à défendre le royaume contre les ennemis extérieurs, enfin la crainte de substituer au patriotisme des gardes nationales l'esprit militaire. On craint que cette discipline, si nécessaire à la guerre, n'affaiblisse l'amour de la liberté et ne soit remplacée par l'idolâtrie pour les chefs. Je n'ai pas besoin de dire qu'une pareille crainte est injurieuse pour les soldats de l'armée de ligne, et que, si elle était fondée, il en résulterait qu'il ne faudrait pas du tout recruter l'armée... Nous sommes environnés de puissances qui ont de grandes armées parfaitement bien exercées et dont disposent des hommes qui haïssent profondément votre révolution. Affaiblirez-vous vos moyens de résistance, en vous exposant à un danger cer-

tain pour éviter un danger possible?... Il faut établir votre sûreté, non pas sur la faiblesse, mais sur la composition de l'armée. Vous ne pouvez opposer que des corps bien disciplinés et bien exercés aux armées ennemies. On me répondra que le courage d'un peuple supplée à la discipline et à la tactique militaire. Je n'examinerai point si cette assertion est une vérité de sentiment plutôt qu'une vérité rigoureusement démontrée; mais j'observe qu'une victoire remportée par une armée non disciplinée et mal exercée coûtera beaucoup plus de sang qu'une autre..... Il y a un moyen de corriger l'esprit militaire, c'est de récompenser, d'honorer l'amour de la patrie, de lier les soldats par l'enthousiasme, par le serment... Au reste, ce n'est pas à l'instant où l'enthousiasme de la liberté embrase tous les cœurs, qu'on peut craindre un changement aussi étrange dans les sentiments de la partie des volontaires nationaux qui serait destinée à compléter l'armée de ligne. Cependant je ne crois pas qu'on puisse trouver dans les bataillons volontaires 51,000 hommes qui consentent à s'engager dans les troupes de ligne. Je pense donc qu'il ne faut

en incorporer que 25,000 et recruter le reste par les moyens ordinaires. »

Jaucourt était militaire; ce fut un militaire, Aubert Dubayet, qui lui succéda à la tribune. « Je rejette, dit celui-ci, le projet vraiment spécieux et presque bon de M. Jaucourt, c'est-à-dire l'incorporation des gardes nationales dans l'armée de ligne. J'avoue que ce serait peupler l'armée d'une espèce d'hommes très-précieuse; mais je vois aussi que nous pouvons utilement employer cette classe d'hommes d'une autre manière. Cent bataillons de gardes nationaux seraient aussi une armée très-précieuse; je me rappelle avec reconnaissance que les grenadiers royaux, qui faisaient l'honneur de nos armées, avaient à peu près la même composition. Je crois d'ailleurs qu'il serait très-possible d'embrigader les gardes nationales avec les troupes de ligne, c'est-à-dire non pas d'incorporer les hommes, mais de réunir les bataillons. »

Il faut noter cette opinion d'Aubert Dubayet; repoussée en 1792 par l'Assemblée législative, reprise en 1795 par la Convention, elle passa dans les faits en 1794; mais l'embrigadement ou, comme l'on

disait alors, *l'amalgame* des bataillons devait nécessairement amener la fusion des éléments qui les composaient, l'incorporation des hommes dans les meilleurs cadres. En effet les volontaires disparurent et il n'y eut plus que l'armée de ligne. Ce fut tout le contraire de ce que voulaient les républicains en 1792.

« Le comité, disait l'un d'eux, Carnot le jeune, membre du comité militaire de l'Assemblée législative, le comité a pensé qu'il fallait chercher à rapprocher, non pas le moment où les gardes nationales deviendraient troupes de ligne, mais bien le moment où les troupes de ligne deviendraient gardes nationales. » — « Je crois, ajoutait Delmas, que nous sommes à peu près tous d'accord pour ne pas permettre aux troupes de ligne de se recruter dans les volontaires nationaux, et j'espère que l'Assemblée ne se laissera pas influencer par des hommes dont les intentions sont très-pures, mais qui, par habitude, sont attachés au gouvernement militaire. Or le gouvernement militaire n'est pas compatible avec notre Constitution. M. Jaucourt pense que le peu de temps qui nous reste pour faire nos préparatifs

doit nous forcer à recruter l'armée de ligne parmi les volontaires nationaux ; moi je crois au contraire qu'il vaudrait mieux fondre notre armée de ligne dans la garde nationale. »

Il y avait un moyen plus radical encore, c'était d'en finir une bonne fois avec l'armée de ligne. « On s'est perdu dans les divagations, s'écriait un membre obscur de la gauche, Charrier ; on les aurait évitées si, au lieu de vous proposer un mode de recrutement, on avait décidé la question de savoir si on doit recruter... Qu'est-ce que l'armée ? C'est la France entière. On a voulu mettre de la distinction entre les troupes de ligne et les gardes nationales, et c'est un piège qu'on a tendu. Tous les citoyens français sont l'armée... Pourquoi recruter l'armée ? Le tocsin sonnant, tous les patriotes seront sous les armes... » Nous avons tout à l'heure noté la première idée de l'embrigadement ; voici la première idée de la *levée en masse* ; l'une n'eut pas alors plus de succès que l'autre.

Quoiqu'il vît bien que ses propositions étaient condamnées d'avance, le ministre de la guerre voulut avoir l'honneur de les défendre jusqu'au bout.

En dépit de la gauche qui lui contestait le droit d'être entendu, la majorité lui accorda la parole. « Personne, dit-il, ne rend un hommage plus vrai, plus sincère que moi, au patriotisme et au courage des gardes nationales, et quand la paix reviendra, mon devoir de citoyen, que je ne séparerai jamais du titre de ministre du roi, sera de demander une diminution de l'armée; mais je m'aperçois que plusieurs membres voient avec inquiétude l'augmentation demandée en ce moment. Il importe qu'ils sachent que les généraux, en qui nous devons avoir le plus de confiance, assurent que nous ne pouvons espérer ni obtenir des succès prompts et faciles qu'en opposant à nos ennemis une redoutable armée de ligne. Je devais énoncer cette opinion. J'ai présenté l'état de nos frontières, mais je crois de mon devoir, de mon amour pour mon pays, pour la liberté, de dire que 51,000 hommes sont nécessaires pour assurer le succès d'une guerre où, sans cela, vous répandriez témérairement le sang de tant de citoyens courageux et dévoués. »

Sur la question du recrutement de l'armée par les gardes nationales, la discussion fut close; l'As-

semblée décréta d'abord que ni l'infanterie ni la cavalerie de ligne ne pourraient se recruter parmi les volontaires nationaux en activité; mais quant à l'artillerie, ce droit lui fut reconnu par un premier vote. Aussitôt, de si vives protestations, de si violentes clameurs éclatèrent sur les bancs de la gauche, que le président fut obligé de lever la séance, et que le lendemain la majorité intimidée rapporta le décret de la veille; l'interdiction de se recruter parmi les volontaires nationaux fut prononcée contre l'artillerie aussi bien que contre les autres armes.

Restait la question du recrutement en général; la gauche triomphante voulut bien, en accordant à l'armée la faculté de se recruter, lui laisser le droit de vivre. Un décret invita les citoyens français, de dix-huit ans jusqu'à cinquante, à s'engager pour deux ans au moins et quatre ans au plus, moyennant une prime de 80 livres dans l'infanterie, de 120 livres dans la cavalerie ou l'artillerie¹. Après les manifestations et les préférences hautement

¹ Assemblée législative, séances des 19, 21, 22, 23, 24 janvier 1792. — *Moniteur* des 21, 22, 23, 24 et 27 janvier.

avouées de la partie la plus active et la plus populaire de l'Assemblée pour les volontaires nationaux, ce décret ne pouvait avoir et n'eut en effet qu'un résultat illusoire.

VI

ÉTAT ET CONDUITE DES VOLONTAIRES A L'INTÉRIEUR

Tandis que l'armée attendait vainement ses recrues, la plupart des volontaires attendaient leurs habits et leurs armes. Ceux de la Drôme, envoyés dans le Comtat, étaient déguenillés au point « d'inspirer le mépris ; » il n'y avait encore que vingt-cinq habits pour tout le bataillon¹. Des six bataillons levés dans la 14^e division militaire², aucun n'était habillé à la fin du mois de janvier 1792; deux seu-

¹ Le ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, 8 février, 1792.

² Départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

lement étaient armés¹. C'était, il est vrai, des bataillons de l'intérieur; aux armées, sur la frontière, les volontaires n'étaient pas beaucoup mieux organisés ni pourvus. « Les bataillons de mon arrondissement manquent d'une infinité de choses indispensables, écrivait, le 6 février, au maréchal de Rochambeau le maréchal de camp commandant à Boulogne; on écrit sans cesse aux départements qui ne répondent pas et ne payent pas même les premières fournitures faites d'après leurs ordres. Je crois, monsieur le maréchal, que vous pensez que l'on ne saurait trop presser le ministre de la guerre de solliciter l'Assemblée nationale de prendre enfin un parti définitif sur le complément de l'organisation de ces bataillons. »

Cette même lettre donnait avis au maréchal d'un acte de justice expéditive qui venait de se passer dans le 2^e bataillon du Pas-de-Calais : « Un officier, ayant fait des bassesses à différentes reprises et causé de l'agitation parmi le bataillon, a été renvoyé hier par ses camarades qui l'ont forcé

¹ Rapport de Félix Wimpffen, maréchal de camp à Bayeux. 21 janvier 1792.

de donner sa démission. Cet exemple, qui a déjà fort bien réussi dans le bataillon de Lens, produira, je l'espère, ici le même effet, d'engager MM. les officiers à se respecter un peu plus qu'ils ne font vis-à-vis de leurs soldats, avec lesquels généralement *ils vont trop au cabaret.* » Le sentiment de l'honneur commun, le sentiment de la dignité dans les chefs, c'était le commencement de l'esprit de corps succédant à l'esprit de camaraderie.

Le commandant du 3^e bataillon du Jura, en garnison au Fort-Louis du Rhin, protestait publiquement, au nom de ses camarades, contre la désertion « de vingt-trois lâches » au nombre desquels était un officier¹. Cet officier, un caporal et quatre des volontaires déserteurs étaient rentrés dans leur département ; saisis par la gendarmerie pour être ramenés à leur corps de brigade en brigade, ils furent relaxés, en traversant le département du Doubs, par un arrêté du directoire de ce département². Les réclamations des détenus et l'arrêté du Directoire se fondaient

¹ Lettres (imprimées) du commandant et des volontaires nationaux du 3^e bataillon du Jura, à M. Victor Broglie, maréchal de camp... 5 mars 1792.

² Arrêté du 21 mars.

sur un article du décret du 28 décembre 1791, ainsi conçu : « Tout garde national volontaire qui abandonnera son bataillon, sans avoir obtenu une autorisation légale, sera, par le fait seul, privé perdant dix ans du droit de citoyen actif et de l'honneur de servir dans la garde nationale et les troupes de ligne pendant le même nombre d'années ; il sera de plus, à la diligence du procureur de la commune, condamné, par toutes voies de droit, à rembourser à la nation les avances qu'elle lui aura faites pour son habillement et son équipement¹. » Pénalité illusoire. Quel contraste avec la sévérité des lois qui astreignaient les troupes de ligne ! Quel mauvais exemple pour celles-ci !

Ces troupes de ligne, contre qui les révolutionnaires montraient tant de défiance, on les appelait, on les réclamait de toutes parts, les généraux dans les armées, dans les départements les directoires.

En effet, elles étaient seules capables de maintenir la tranquillité publique; les volontaires y étaient

¹ Art. 2, section V du décret du 28 décembre 1791 converti en loi le 3 février 1792

impuissants, quand ils ne la troublaient pas eux-mêmes.

Une réserve d'une vingtaine de bataillons avait été cantonnée dans les départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne; son commandant, le lieutenant général Vietinghoff, avait son quartier général à Compiègne. Il était assiégé de réclamations et de plaintes; c'était le directoire de l'Oise qui dénonçait des arrestations illégales et des excès de toute sorte commis par le bataillon de la Corrèze à Senlis et à Pont-Sainte-Maxence¹; c'était le directoire de l'Aisne qui dénonçait les désordres des volontaires de Loir-et-Cher à Anizy². « N'attendez pas, disait pour sa part le directoire de la Somme, n'attendez pas l'explosion générale de nos campagnes contre ces pirates qu'on ne peut mieux reléguer que dans quelque place forte aux frontières, pour les instruire dans leur état et dans l'obéissance aux lois³. » Dans l'Oise et dans l'Aisne, les paysans ameutés s'opposaient au libre commerce et à la libre circulation

¹ 21 février 1792.

² 9 mars.

³ 26 février.

des farines et des grains ; loin de résister aux séditions, les trois quarts du bataillon de l'Yonne à Noyon avaient fait avec eux cause commune, et, par les excitations des volontaires, le désordre avait même gagné un détachement de troupes de ligne. Le général Vietinghoff avertissait le ministre de la guerre qu'il ne fallait absolument pas compter sur les volontaires pour rétablir l'ordre, parce qu'il n'y avait chez eux ni tenue, ni instruction, ni subordination, ni discipline¹.

Cependant le moment approchait de montrer à l'ennemi étranger ce qu'ils s'étaient engagés à faire ; l'heure des grands devoirs allait sonner. Le 20 avril 1792 la guerre fut déclarée entre la France et l'Autriche. Désireuse à la fois d'augmenter de fait l'effectif des forces françaises et de le faire paraître au dehors plus élevé qu'il n'était réellement, l'Assemblée législative décida, le 5 mai, d'ajouter aux 169 bataillons décrétés l'année précédente et supposés en état de servir, ce qui n'était vrai que pour une centaine tout au plus, la levée de 51 nouveaux

¹ 27 février et 3 mars.

bataillons, et quelques jours après, de 14 autres. En outre, l'effectif, dans les 214 bataillons anciens ou nouveaux, fut porté de 574 hommes à 800. Si ces décrets eussent pu être exécutés au pied de la lettre, c'était une force de plus de 170,000 hommes qui eût été fournie par les volontaires; mais il s'en fallut bien que l'exécution répondit aux vœux du législateur.

VII

ÉTAT ET CONDUITE DES VOLONTAIRES AUX ARMÉES

La guerre malheureusement avait débuté sous les plus tristes auspices. Le 28 et le 29 avril, deux incroyables paniques avaient ramené dans le plus grand désordre, à Lille et à Valenciennes, deux colonnes de l'armée du Nord, dirigées sur Tournay et sur Mons. Crime à jamais déplorable, les fuyards de Tournay avaient massacré à Lille leur propre général, Théobald Dillon, et si le général Biron fut soustrait à la rage des fuyards de Mons, ce fut grâce à la fermeté des magistrats de Valenciennes.

Les grands coupables, il faut le reconnaître hautement, n'étaient point parmi les volontaires ; le

désordre avait commencé par les troupes de ligne, et ce furent aussi des soldats de ligne qui, à Lille, souillèrent leurs mains du sang de leur général. Dans son rapport sur la déroute de Mons, le général Biron accusait formellement le 5^e et le 6^e dragons, et à leur déplorable conduite opposant celle d'un bataillon de volontaires, il disait : « Je ne connais point de bataillon de grenadiers plus brave, plus ferme, plus soumis aux ordres qu'on lui donne, que le 2^e du département de Paris¹. » Mais, après avoir flétri les crimes et les hontes de Lille et de Valenciennes, il faut se hâter de reconnaître aussi hautement que l'immédiate et profonde réaction qu'ils provoquèrent dans l'armée même lui fut décisivement salutaire. Ce paroxysme d'insubordination furieuse eut pour effet un retour de plus en plus marqué vers le sentiment de l'ordre, de la discipline et de l'honneur militaire. On voudrait pouvoir dire que la belle conduite du 2^e bataillon de Paris eut sur les volontaires, non plus par réaction, mais par émulation, une influence aussi favorable.

¹ Rapport au ministre de la guerre, 2 mai 1792.

A l'armée du Rhin, le désordre n'était guère moins grand qu'à l'armée du Nord. Le 1^{er} bataillon du Bas-Rhin notamment se distinguait par sa turbulence, et le pire, c'est qu'il y était excité par son propre chef, le lieutenant-colonel Offenstein. Il fallut changer les cantonnements de cette troupe en insurrection, informer judiciairement contre le lieutenant-colonel et le faire arrêter même. Il est bon de noter que ce personnage, jacobin fougueux, fut, l'année suivante, par la grâce des commissaires de la Montagne, nommé général de division et employé précisément en Alsace¹.

L'Assemblée législative avait délégué le lieutenant-colonel Belair, chef d'une des légions de la garde nationale parisienne, pour inspecter les volontaires de l'armée du Rhin. D'après un de ses rapports daté du 6 mai, on voit que, sur cinq bataillons déjà visités par lui, il était parfaitement satisfait du 1^{er} de Rhône-et-Loire qu'il citait comme pouvant servir d'exemple aux troupes de ligne, content

¹ Voir, au sujet du lieutenant-colonel Offenstein et du 1^{er} bataillon du Bas-Rhin, une série de lettres du 11 au 30 avril 1792. Archives du dépôt de la guerre.

du 3^e et du 4^e de la Haute-Saône, très-mécontent du 2^e de l'Ain et du 1^{er} du Jura.

Le 15 mai, l'adjudant général Vieusseux adressait à Brissot son ami, sur l'état moral de l'armée du Rhin, une lettre dont les observations judicieuses s'appliquaient également aux troupes de ligne et aux volontaires. « Il faut, écrivait-il, avoir le courage de le dire, nos troupes ne sont pas en état de tenir contre un ennemi discipliné et aguerri. Il faut n'avoir aucune idée de la guerre actuelle pour croire un instant que le courage seul supplée à tout ce qui nous manque.

« Le Français a bien ce courage du moment, fruit de l'impétuosité, de la vivacité nationale ; mais passé le premier instant de fougue, le découragement succède et se propage avec une rapidité qui n'a pas d'exemple ailleurs. Il nous manque ce courage froid et réfléchi, ce calme dans le danger, cette patience qui surmonte les difficultés et reste à l'épreuve des obstacles... Ce qui vient de se passer en Flandre en est une nouvelle preuve entre mille ; les nouvelles particulières sont désolantes sur ce point ; elles nous annoncent des traits d'une lâ-

cheté sans exemple, après toute la jactance possible et les démonstrations les plus bruyantes du patriotisme. J'en ai le cœur ulcéré, parce que je vois les mêmes résultats se préparer autour de nous. Ah! si je pouvais entrer dans les détails, vous verriez s'il y a du patriotisme dans l'Assemblée nationale à céder lâchement à tous les caprices d'une soldatesque mutine et furiense, à se récrier contre toute idée de subordination et de discipline, et à déclamer sans cesse contre tous les moyens de ramener l'ordre et la tranquillité. Je voudrais voir ces prétendus patriotes au milieu de soldats ivres ou furieux qui menacent ceux qui osent leur parler des lois, et qui vexent, pillent, insultent les citoyens qu'ils sont appelés à protéger et à défendre. J'en dirais trop si je voulais tout dire, et je me tais¹. »

Le général en chef de l'armée du Rhin avait, lui, le droit et l'obligation de tout dire. C'était, depuis le 7 mai, le lieutenant général Lamorlière qui avait succédé au maréchal Lückner devenu lui-même gé-

¹ L'adjutant général Vieusseux à Brissot. Camp de Neukirch, 15 mai 1792. Armée du Rhin. — Archives du dépôt de la guerre.

néral en chef de l'armée du Nord à la place de Ro-
chambeau. Si les généraux passaient vite, les mi-
nistres de la guerre ne dureraient pas davantage ;
après Duportail, Narbonne ; après Narbonne, de
Grave ; après de Grave, Servan ; à bientôt Lajard et
d'Abancourt. C'était à Servan que Lamorlière écri-
vait le 9 juin : « Il vient, monsieur, d'arriver à
Neuf-Brisach des événements dont j'ai l'honneur de
vous envoyer le détail.... Vous verrez à quel point
d'indiscipline peuvent se porter des troupes qui jus-
qu'à présent n'avaient point donné de graves sujets
de plainte, lorsqu'on excite leur défiance avec l'in-
fatigable activité qu'y mettent les ennemis de la
Constitution, et vous sentirez sans doute la nécessité
de porter l'Assemblée nationale à prendre, à l'égard
des bataillons qui ont été dans un véritable état de
révolte, les mesures les plus propres à prévenir le
retour de pareils désordres. Je prends la liberté de
le demander moi-même à l'Assemblée nationale ;
j'ai cru que vous ne désapprouveriez point qu'un
soldat de quatre-vingt-cinq ans, qui a vieilli dans
l'amour de sa patrie et de la discipline qui seule
peut la sauver aujourd'hui, vienne provoquer des

décrets de rigueur sans lesquels, j'ose le dire, nous ne pouvons avoir d'armée... »

Dans sa lettre au président de l'Assemblée, le général Lamorlière disait : « Je vous supplie, monsieur le président, de vouloir bien engager l'Assemblée nationale à entendre la lecture des différentes pièces que je vous envoie, à les examiner avec toute l'attention qu'une affaire aussi grave commande impérieusement, et de ne pas perdre de vue que le rétablissement de la discipline dans l'armée que je commande, et par conséquent la sûreté des places frontières dont la défense m'est confiée, sont directement subordonnés à la décision que l'Assemblée nationale portera et aux moyens qui seront pris pour assurer la punition des coupables... Les actes d'insubordination et de révolte auxquels se sont livrés les volontaires du 1^{er} bataillon du département de l'Ain et le 6^e du département du Jura, me paraissent provoquer contre eux un décret semblable à celui qui a été rendu contre le 6^e régiment de dragons¹. C'est en fournissant à ces

¹ Pour l'affaire de Mons.

corps les moyens de dénoncer les vrais coupables et de se délivrer ainsi d'une partie du poids d'une accusation collective, que la loi sera vengée¹. »

¹ Lamorlière, général en chef de l'armée du Rhin, au président de l'Assemblée législative, le 9 juin 1792. — Quelques jours après, nouveau désordre à l'armée du Rhin. C'est le 2^e bataillon de Seine-et-Oise qui s'insurge pendant sa marche de Belfort à Strasbourg. Brune, le futur maréchal, alors adjudant-major de ce bataillon, fut mandé à Paris pour rendre compte de cette insurrection au ministre de la guerre.

VIII

OPINION DES GÉNÉRAUX — MONTESQUIOU — KELLERMANN

Le 13 avril, la création d'une armée du Midi, destinée surtout à surveiller la frontière des Alpes, avait été décidée ; le 20 avril, le général Montesquiou, chargé d'en prendre le commandement, avait reçu l'état de ses troupes qui, sur 91 bataillons d'infanterie, en devaient compter 34 de volontaires. Les événements de Mons et de Tournay, de Valenciennes et de Lille lui avaient d'abord inspiré, comme à presque tous les généraux, un vif sentiment de colère indignée contre les troupes de ligne ; il était encore sous cette impression quand il écrivait de Grenoble, le 20 mai, au ministre Servan :

« La première lettre que vous avez reçue de moi, monsieur, respirait le découragement. Le début de votre correspondance m'a fait espérer que je n'aurais plus l'honneur de vous écrire sur le même ton....

« Les régiments que l'on a envoyés d'Alsace sont dans un état qui fait pitié. Il n'y a ici de fort bien que quelques bataillons de volontaires. Je voudrais de tout mon cœur que vous m'en envoyassiez beaucoup ; je suis persuadé qu'on pourrait en tirer un parti excellent. Ils sont en général ici plus instruits, plus sages, plus disciplinés et plus lestes que les régiments. Il n'y a entre eux aucune discorde - ils ne sont pas ombrageux et méfiants comme les soldats ordinaires. Si les bataillons étaient plus forts, je consentirais très-volontiers à n'avoir pas d'autres troupes. »

Il est impossible d'être plus net et plus explicite ; voici pourtant ce que, moins de deux mois après, le 12 juillet, Montesquiou répondait au ministre Lajard qui lui avait demandé vingt bataillons pour l'armée du Rhin : « C'est une pure illusion que ce que vous me proposez, de me servir, cette année,

des nouveaux bataillons qui se lèvent, dont une partie existe à peine, est sans habits, et que je ne peux pas armer, faute de fusils... Je vous répète que dans l'état où est le Midi, tout remplacement pour tenir la campagne est impossible. Les gardes nationales peuvent bien se porter à une expédition de quelques jours, mais elles ne peuvent faire un service permanent. » Et comme il avait écrit à Perpignan pour se faire envoyer tous les bataillons de la 10^e division militaire, « Je vais exécuter ses ordres, disait l'adjudant général Gaultier Kerveguen; mais il ne sera pas content de ceux des volontaires qui ne sont aucunement disciplinés ni exercés. »

Si la préférence d'abord affichée par Montesquiou en faveur des volontaires sur les troupes de ligne peut n'être considérée que comme une boutade, on ne peut pas reprocher au général Kellermann d'avoir jamais cédé à une pareille humeur. « Je ne conçois pas, écrivait-il dans son français germanique au ministre de la guerre, le 10 juin, comment l'on veuille encore faire une augmentation de volontaires nationaux; c'est absolument ôter les

moyens de recruter la troupe de ligne. » Le 1^{er} juillet il revenait à la charge : « Au lieu de former des nouveaux bataillons, il serait plus conséquent de compléter les troupes de ligne qui en ont le plus grand besoin. »

Sans souci des décrets de l'Assemblée législative et des colères menaçantes de la gauche, Kellermann proposait bravement l'incorporation des volontaires. « Pour avoir une armée, il faut la compléter, disait-il¹ ; il n'y a point d'autre moyen que celui d'incorporer les bataillons de gardes nationales, qui ne sont pas en campagne, dans les troupes de ligne de toutes armes... Il ne faut pas se dissimuler² que les moyens de recrutement ordinaire puissent remplir le but de compléter les régiments, vu la quantité de gardes nationaux soldés qui existent, qui demandent également à être recrutés et que l'on porte sur le pied de guerre, puisque tous les jeunes gens et les sujets propres à toutes armes donnent la préférence de servir dans les volontaires ; et ce-

¹ Du camp d'Altstadt, près Weissembourg, le 21 juillet 1792. D. G.

² C'est *s'imaginer* qu'il voulait dire.

pendant, malgré cette préférence marquée, je suis persuadé que si l'on donne seulement la liberté aux volontaires de passer dans les troupes de ligne, ce seul moyen suffirait pour les compléter. Je vois cela sous mes yeux et peux vous en répondre. »

IX

FORCES DÉFENSIVES DE LA FRANCE — LA PATRIE EN DANGER VOLONTAIRES DE 1792.

Dans la séance du 27 juin, Aubert Dubayet fit à l'Assemblée législative, au nom du comité militaire, un rapport sur l'état des forces défensives de la France. De ce rapport et d'une note des bureaux de la guerre¹ d'où son travail était évidemment tiré, il résultait que le déficit de 51,000 hommes, signalé au mois de janvier par M. de Narbonne, était, au 1^{er} juin, réduit à 27,000. L'effectif des troupes de ligne qui, au complet de guerre, comportait 205,000 hommes, n'était en fait que de 178,000

¹ Note du 26 juin 1792. D. G.

sur lesquels 90,600 seulement étaient répartis entre les quatre armées actives du Nord, du Centre, du Rhin et du Midi. Dans chaque régiment d'infanterie, le 1^{er} bataillon et la compagnie de grenadiers du 2^e avaient été seuls appelés à servir en campagne; le surplus du 2^e bataillon était demeuré pour la défense des places et pour l'instruction des recrues. En somme, l'armée du Nord, sous le maréchal Lückner, comptait, les garnisons déduites, 23,049 hommes de troupes de ligne; l'armée du Centre, sous La Fayette, 23,227; l'armée du Rhin, sous Lamorlière, 20,943; l'armée du Midi, sous Montesquiou, 23,380.

Quelle était la force auxiliaire apportée aux troupes de ligne par les volontaires nationaux? « Je ne pourrai, disait Dubayet, mettre dans les états de la force des gardes nationales la même méthode ni la même exactitude, parce que tous les états de revue ne sont pas arrivés, et que ceux que nous avons ne datent que du mois d'avril. Nous n'avons pu faire que des états approximatifs, et, aimant mieux nous tromper en moins qu'en plus, nous avons fixé la force des bataillons de gardes

nationales à la valeur moyenne de 500 hommes seulement. » Il comptait donc par conjecture, dans l'armée du Nord, 42 bataillons, 44 dans l'armée du Centre, 52 dans l'armée du Rhin, et 50 dans l'armée du Midi; au total, 168 bataillons donnant, d'après la moyenne adoptée par lui, 84,000 hommes. Mais tous ces bataillons, véritablement destinés aux armées, y étaient-ils tous arrivés effectivement, et surtout en état de servir?

Quant à ceux dont la levée avait été décrétée le 5 mai, on sait, d'après une note datée du 16 juin et visée par le comité militaire de la Législative, que les départements, à cette date, commençaient seulement à s'occuper de leur formation. La difficulté grave était d'organiser ces nouveaux bataillons et de compléter en même temps les anciens; les deux opérations s'enchevêtraient et se nuisaient fort l'une à l'autre. Voici sur ce sujet une lettre tout à fait curieuse du ministre de la guerre au président de l'Assemblée législative : « MM. les administrateurs du département de la Haute-Marne m'ont fait part des obstacles qui s'opposent au complément du bataillon de volontaires nationaux

qu'ils ont fourni et à la levée de celui qu'ils doivent encore mettre sur pied. Ils assurent qu'une partie des citoyens qui, l'année dernière, s'étaient fait inscrire, et qui n'ont pas été compris dans le premier bataillon, refusent de participer à le compléter, sous prétexte qu'ils ne jouiront pas du droit de nommer leurs officiers et *qu'ils n'auront pas l'espoir d'être élus eux-mêmes à ces places*; que d'autres ne veulent pas marcher, parce qu'ils ne regardent point leur enrôlement comme un engagement véritable; enfin qu'il y en a qui se sont mariés depuis leur inscription, et que ceux-là pensent que leur changement d'état a annulé leurs engagements¹. »

Cette résistance n'avait pas lieu seulement dans la Haute-Marne, et il était évident que la première ardeur des volontaires de 1791 s'était singulièrement refroidie. Ce fut précisément pour la réchauffer chez eux, l'exciter en même temps chez d'autres, y suppléer d'ailleurs au besoin, que l'Assemblée législative adopta, le 11 juillet 1792, l'acte

¹ Cette lettre est du 15 juillet 1792. D. G.

fameux qui, en vertu d'un décret voté six jours auparavant, *déclarait la patrie en danger*. Aux termes de ce décret, tous les citoyens en état de servir et ayant déjà servi dans la garde nationale, étaient mis en activité permanente et tenus de choisir parmi eux, au prorata des contingents demandés, ceux qui marcheraient d'abord au secours de la patrie en danger. Ainsi ce n'était plus seulement, comme en 1791, à la libre volonté des citoyens que l'Assemblée faisait appel; il y avait, dans la désignation indiquée par la loi, un commencement de réquisition. Le nom de *volontaires de 1792*, vrai pour la petite élite qui s'est présentée d'elle-même, ne l'est plus pour la masse de ceux qui n'ont marché que parce qu'ils ont été choisis par d'autres et désignés pour partir.

Cette levée extraordinaire devait servir : 1° à porter les anciens bataillons au complet de 800 hommes; 2° à former les bataillons précédemment demandés aux départements « et qu'ils n'auraient pas encore levés ou fini de lever; » 3° à former 42 nouveaux bataillons pour les corps de réserve; 4° enfin, à augmenter, sous le nom de compagnies

de chasseurs nationaux, le nombre des compagnies franches déjà créées par une loi du 6 mai 1792. Le même acte général qui déterminait l'emploi des hommes appelés à servir, s'occupait aussi d'ajouter, s'il était possible, 50,000 engagés volontaires à l'effectif des troupes de ligne¹. Un autre décret prescrivait au pouvoir exécutif de tenir la main au prompt départ des inscrits, volontaires ou autres, dans les huit jours de leur inscription².

Ce n'était pas seulement de l'Assemblée législative que partait l'appel aux armes : c'était des armées mêmes par la voix de leurs généraux. Ainsi Biron, qui venait de remplacer Lamorlière à la tête de l'armée du Rhin, s'autorisant de l'esprit, sinon de la lettre du décret du 5 juillet, requérait directement les départements du Haut et du Bas-Rhin, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Meurthe, de mettre en armes le sixième de leurs citoyens actifs³. Quelque temps après, ses ré-

¹ Décret des 17, 19 et 20 juillet 1792.

² Décret du 20 juillet.

³ *Mémoire au ministre de la guerre et Réquisition adressée aux directoires des sept départements indiqués.* Ces deux pièces, datées du 19 juillet, portent les signatures de Biron, de Lamorlière, de Custine et de Victor Broglie. — D. G.

quisitions, gagnant de proche en proche jusqu'au centre même de la France, réclamaient de chacun des départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cher, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, la formation et l'envoi immédiat à Strasbourg d'un bataillon de 800 hommes¹. En outre, toutes les villes où la garde nationale sédentaire était organisée, étaient requises de faire partir la moitié de leurs compagnies de grenadiers et de chasseurs². L'exemple donné par Biron, approuvé par l'Assemblée législative, trouva promptement des imitateurs; tous les généraux s'empressèrent de requérir. Toute la France fut en rumeur; les députations, appelées à Paris pour la fête de la Fédération, devinrent des foules.

Au milieu de ce tumulte éclate l'insurrection du 10 août; plus de royauté, plus de gouvernement; c'est la Commune de Paris qui règne; les agents qu'elle expédie partout sont plus puissants que les commissaires de l'Assemblée; les massacres de sep-

¹ Réquisition du 11 août 1792, signée Biron.

² Décret du 24 juillet.

tembre répondent aux clameurs qu'excite l'invasion.

Sans doute le patriotisme a envoyé beaucoup de citoyens aux frontières : qui pourrait compter ceux que la Terreur y a fait aussi courir?

X

LES FÉDÉRÉS — LEUR COMPOSITION — LEUR CONDUITE

Qu'est-il sorti de cette mêlée confuse? Ce qu'on trouve d'abord, ce sont les *fédérés* qui, de Paris où ils affluaient, étaient dirigés sur le camp de Soissons pour y être organisés. Il n'est plus question ici de ces bataillons dont tous les éléments, ayant une commune origine, pouvaient revendiquer le nom de tel ou tel département; avec des gens de toute provenance on ne pouvait composer que des corps anonymes, des bataillons de *fédérés*, c'est tout dire.

Cependant les Parisiens dominaient; les trois premiers bataillons organisés furent presque entiè-

rement composés d'enfants de Paris, la plupart trop petits, chétifs, d'un pauvre physique, et hors d'état de supporter les fatigues d'une campagne¹. C'était l'impression commune de l'adjudant général et du commissaire des guerres chargés de cette organisation. En même temps ces enfants de Paris étaient d'une exigence et d'une turbulence extrêmes; ils refusaient le pain de munition; ils voulaient du pain blanc; l'autre ne leur était donné, disaient-ils, que pour les envoyer à l'hôpital. C'était le prélude du fameux cri : « Nous sommes trahis! »

Voici le propre témoignage du maréchal de camp Duhoux, commandant la réserve à Soissons; il écrivait, le 21 août 1792, à Servan, rappelé par la Législative au ministère de la guerre : « Six cents hommes viennent de me dire : « Nous ne voulons pas camper, nous ne voulons pas de riz, nous ne voulons pas de pain de munition, nous voulons

¹ Le commissaire général Dorly au ministre d'Abancourt : Soissons, 1^{er} août 1792. «...Je ne saurais assez vous dire quel est mon regret, quand je vois les sommes qu'on va prodiguer à tous ceux qui sont venus de Paris; ils sont parfaitement nus, presque tous enfants... Votre lettre m'annonce 1,000 ou 1,200 habits à la fin de la semaine... Il y en a qu'il faudra refaire sur les lieux, relativement à la petitesse de la taille. » D. G.

« vingt sous par jour, ou nous ne servirons pas... »
En général, monsieur, ce sont des Français; l'espèce en est bonne, mais la facilité des engagements y a adjoint des hommes peu accoutumés à l'obéissance et à la discipline que le service exige. Point d'obéissance, point de commandant; volontaires avec volonté ne peuvent jamais remplir les vues de la nation, s'ils ne sont pas conduits par un vrai patriote.

« Si vous voulez bien faire part de ma lettre à l'Assemblée nationale, engagez-la, je vous prie, à nommer, pour quelques jours, à Soissons, un commissaire qui verra sur les lieux et ma conduite et les ordres que j'ai donnés... Un inconvénient très-grand, mon général, ajoutait-il, quelques jours après, c'est de ne pas pouvoir séparer de ces nouveaux bataillons formés cette petite et faible espèce d'hommes que l'on y a reçus; ils se soutiennent les uns les autres, et je les compare avec justice à un essaim de mouches. Ils ne demandent tous qu'à marcher et ne veulent pas se désunir; je suis forcé de les faire partir tels qu'ils sont formés¹. »

¹ Duhoux à Servan, 21 et 29 août 1792. D. G.

En vérité, ce général Duhoux n'était point malveillant pour les fédérés; cependant, le 4 septembre, au moment où il visitait les bataillons casernés à Reims, une foule de séditieux l'entoura, réclamant des armes, l'accusant de les mener à la boucherie et de les trahir; il perdit la tête, piqua des deux et s'enfuit à Châlons auprès du maréchal Lückner¹. En même temps, les fédérés du camp de Soissons arrêtaient au passage les farines destinées à l'armée du Nord².

C'était au fort de la crise de 1792; Verdun et Longwy venaient de céder aux Prussiens; les Autrichiens menaçaient Lille; de nouveaux chefs, Dumas à l'armée du Nord, Kellermann à l'armée du Centre, remplaçaient La Fayette obligé de fuir, et Lückner mis en suspicion. L'Assemblée législative avait ordonné d'urgence la formation d'une armée de l'intérieur sous les ordres du général Labourdonnaye, chargé de recueillir, en passant, la triste succession du général Duhoux. Châlons, le quartier général de la nouvelle armée, était le point

¹ Duhoux à Servan, 5 septembre.

² Lückner à Servan, 6 septembre.

désigné à tous les rassemblements d'hommes qu'on faisait venir à marches forcées de toutes les parties de la France. Commissaires de l'Assemblée, commissaires du pouvoir exécutif, commissaires de la Commune, tous étaient sur la route de Paris à Châlons.

Il y avait des optimistes qui croyaient bon de farder la vérité ; tels étaient, par exemple, les membres de la commission de correspondance de la Législative, quand ils écrivaient à leurs collègues députés à Châlons⁴ : « Nous voyons d'ici tout ce que vous allez avoir d'embarras et de peine pour créer, pour organiser une armée avec les éléments qui vous sont fournis... Ne croyez pas cependant que toutes les troupes qui vous sont envoyées et qui partent chaque jour, soient entièrement à former. Un grand nombre d'entre elles sont bien armées, bien équipées ; la plupart entendent passablement bien les manœuvres et le maniement d'armes. Nous avons vu, entre autres, un bataillon de Saint-Roch qui égale en beauté et en tenue la troupe de ligne.

⁴ Le 8 septembre.

« La première revue se fait ici avec une assez scrupuleuse exactitude, et on vous débarrasse d'avance des enfants, des vieillards et des hommes d'une structure vicieuse qui, consultant plus leur ardeur que leurs forces, ne serviraient qu'à entraver vos opérations et à consommer des vivres qui peuvent être plus utilement distribués. »

La vérité vraie, c'est qu'il n'y avait ni habits, ni équipements, ni armes que pour le plus petit nombre, et que les revues ne se faisaient pas si exactement à Paris qu'il n'y eût encore beaucoup trop d'enfants, de vieillards et de malingres. Aussi les commissaires députés à Châlons étaient-ils d'avis de prendre un peu plus de temps pour faire de meilleurs choix. « Nous vous observerons à cet égard, répliquait la commission de correspondance, qu'il serait peut-être dangereux de ralentir, selon vos désirs, la marche des citoyens armés et équipés qui partent des diverses communes voisines. L'enthousiasme, vous le savez, ne dure pas toujours ; il est passager par sa nature même, et le Français, susceptible d'ardeur, l'est aussi de découragement. Si nous ralentissions trop le mouvement donné,

serions-nous sûrs de le réveiller à volonté ? »

Billaud-Varennes, commissaire de la Commune de Paris, arrivant à Châlons le 8 septembre, s'étonnait de n'y trouver encore que trois ou quatre mille hommes. Deux choses l'avaient vivement frappé sur sa route ; l'une était ce cri général : *Où sont nos troupes de ligne ?* L'autre était l'attitude et le langage des volontaires qu'il avait rencontrés revenant de Verdun ; ils assuraient que les Prussiens étaient de braves gens, point méchants au peuple, et se bornant à dire : « Restez tranquilles, d'autant mieux que vous êtes trahis partout, et que, par conséquent, votre défaite est assurée. » — « On conçoit, ajoutait Billaud-Varennes, quelle impression funeste doit faire un pareil langage, quand surtout il est rapporté avec l'air de la conviction par ceux-là même qui devraient le désavouer et le combattre. » Il terminait ainsi : « Nous attendons ici ce soir le général Labourdonnaye, et sa présence y est très-nécessaire ; c'est lui qui doit commander le camp de Soissons, où régnait le même désordre qu'ici à

¹ 13 septembre 1792. D. G.

notre arrivée ; sans doute qu'il y aura rétabli la discipline militaire, sans laquelle une armée est plus nuisible qu'utile à l'État¹. »

Le 16 septembre, le maréchal Lückner à qui pour l'écarter d'un commandement effectif, on avait conféré le vain titre de généralissime avec résidence à Châlons, écrivait à Servan, ministre de la guerre : « J'ai à vous rendre compte qu'hier trois bataillons de Paris devaient se rendre tant à Grandpré qu'à Sainte-Ménéhould pour renforcer l'armée de M. Dumouriez ; deux y ont désobéi, et le bataillon des Lombards, après beaucoup de difficultés, est parti de Châlons, dans l'après-midi seulement, pour aller coucher à Suippe... Une compagnie franche des Quatre-Nations était partie également pour Sainte-Ménéhould... Hier, sur les dix heures du soir, vint un officier du bataillon des Lombards nous porter la nouvelle que, se rendant à Suippe, il fut rencontré par une multitude de volontaires, charretiers et citoyens fuyant à toutes jambes, lui disant que l'ennemi avait enveloppé Suippe, qu'il avait haché

¹ *Bulletin des commissaires de la commune de Paris*, du 9 septembre 1792. D. G.

le bataillon. Un instant après, deux cavaliers et un chasseur vinrent semer une alarme complète en disant que l'armée de M. Dumouriez avait été défaite. Vous pouvez aisément juger des grands mouvements que cette nouvelle a occasionnés parmi les volontaires et citoyens. Le bataillon des Lombards, sans aucun ordre, se replia sur Châlons¹, et la compagnie franche en fit autant dans la nuit. La fermentation a été considérable; on criait à la trahison, et jusqu'à présent le calme n'est pas revenu. Un homme soupçonné d'espionnage a eu le col coupé ce matin devant la porte de mon logement. » Le même jour, Lückner écrivait à Dumouriez : « Je ne puis pas vous dire si vous recevrez du renfort ou non, parce qu'un instant ils consen-

¹ Ce même bataillon des Lombards se conduisit encore plus mal quinze jours plus tard, et, ce qu'il y a de pire, après Valmy. C'est Westermann qui écrit, le 30 septembre, du quartier général de Sainte-Ménéhould, à Servan : « L'ennemi est aux abois; nous lui avons coupé sa communication avec Verdun; 105 prisonniers avec 27 voitures de vivres ont été le fruit du courage du brave Beurnonville. Nos hussards avaient déjà pris 60 voitures de vivres, mais le bataillon de la section des Lombards de Paris, devant soutenir ce convoi, a pris la fuite à l'approche d'un escadron d'hussards; ces malheureux crièrent aussitôt, en fuyant, à la trahison et qu'on les conduisait à la boucherie... Vingt-cinq volontaires de ce bataillon des Lombards ont eu la tête rasée et été chassés en veste. » D. G.

ient à partir, et l'instant d'après ils ne le veulent plus, à moins d'être tous les Parisiens ensemble. »

Voici ce que, de son côté, le général Labourdonnaye écrivait de Châlons, le 18 septembre, au ministre : « Nous avons été et nous sommes dans la position la plus pénible ici, et nous n'en sortirons qu'avec deux ou trois jours de relâche. Le désordre est dans toutes les distributions; [c'est] le pillage. Quelques compagnies de Paris arrivent avec de bonnes intentions; d'autres laissent commettre le désordre. Deux cents fuyards de l'arrière-garde de Dumouriez ont commencé ce désordre; nous faisons notre possible pour les chasser. Ensuite l'insubordination des troupes de nouvelle levée qui trouvent le pain de munition moins blanc que celui de Paris et excitent toute sorte de mécontentement. Les boulangers sont pillés depuis deux jours; on nous menace... Je suis obligé d'arrêter l'arrivée des troupes qui nous dévorent au lieu de dévorer l'ennemi. Les premières troupes de Paris désobéissaient formellement; car Dumouriez aurait eu 4,000 hommes de plus, le jour de sa retraite de Grandpré, s'ils eussent voulu partir et si quatre bataillons n'étaient

pas revenus sur le bruit de la déroute. Ensuite ils ne voulaient plus partir que 20 ou 30,000 hommes réunis ; enfin j'ai envoyé sept bataillons ce matin à la suite de M. Beurnonville... Tout ce désordre vient du mauvais esprit des quatre cinquièmes de ces troupes, de leur départ trop précipité. Il y en a qui me disent avec assez de franchise qu'ils n'ont jamais manié un fusil. et qu'il faudrait au moins quelques jours pour les rendre capables de servir ; ceux-là ont raison et ce ne sont pas les pillards. Mais Dumouriez demandait du secours, les commissaires nous ont requis de faire partir tout ce que nous avons d'armés, et Beurnonville croit que nous lui avons fait un petit présent. En effet, les bataillons de volontaires nationaux n'ont été utiles qu'après deux mois de formation... Il faut espérer que le petit nombre de bons citoyens qui se trouvent au milieu de ces foules méliantes et méchantes pourra en tirer quelque parti. »

Sur ces entrefaites, Labourdonnaye fut nommé au commandement de l'armée du Nord ; en lui adressant, de Sainte-Ménéhould, ses félicitations, Dumouriez ajoutait : « J'ai été plus brave que vous

pour mon adresse à l'armée de Châlons; je l'ai fait publier ici à l'ordre aux sept bataillons que vous m'avez envoyés; ils ont été très-souples et m'ont promis monts et merveilles. Je leur tiendrai parole et ne les raterai pas; si je ne prenais ce parti, ils ruineraient mon armée et finiraient par me pendre, ce que je ne suis point du tout d'humeur à endurer¹. »

Pendu ou égorgé, l'un vaut l'autre. Le 21 septembre, Labourdonnaye écrivait de Châlons au ministre de la guerre : « Vous ne savez pas, monsieur, qu'en retardant de m'envoyer un ordre direct de venir me concerter sur l'expédition de Flandre, vous me laisserez égorger ici. On a tué aujourd'hui un lieutenant-colonel; on m'a averti ce soir que M. Duhamel, qui a cherché à prévenir ce mal, est menacé; on m'a fait dire très-affirmativement que je l'étais aussi. Je sais, et vous me l'écrivez, que je suis commandant en Flandre; vous m'avez indirectement dit de partir; M. de Sparre, lieutenant général, est ici avec les instructions que Dumouriez

¹ 19 septembre 1792.

lui a envoyées ce matin ; répondez-moi par le courrier, ou de venir par Paris, ou d'aller par le chemin le plus court à mon commandement. Quelque parti que l'on prenne, si M. Santerre ne vient pas raccorder et subordonner la force armée de Paris, nous sommes perdus, non pas par les ennemis, mais par nos désordres. »

XI

FERMETÉ DE DUMOURIEZ — LES BATAILLONS RÉPUBLICAIN ET MAUCONSEIL

Labourdonnaye, à l'armée du Nord, allait retrouver des fédérés, mais déjà plus maniables, parce qu'ils avaient commencé à subir l'influence du bon exemple que leur donnaient les troupes de ligne et même certains des volontaires de 91, en tête desquels se faisait surtout remarquer le 5^e bataillon de l'Yonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Davout. Le général Moreton, commandant l'armée par intérim, écrivait de Valenciennes, le 25 septembre, au ministre de la guerre : « Les 6^e et 16^e bataillons de fédérés qui étaient destinés pour la garnison de

Lille, n'étant armés qu'à moitié, ont reçu l'ordre de se jeter dans Béthune, pour ne pas les compromettre sur la route de Lens à Lille. Quand ces corps seront disciplinés et complètement armés, ils remplaceront avec avantage, dans les places, les troupes plus exercées qu'on emploiera à aller en avant. La masse d'hommes est excellente, mais les officiers et sous-officiers de volontaires ne sont pas en général assez forts pour en faire un tout homogène et bien dans la main. Le courage et le patriotisme ne manquent point, mais la discipline et l'obéissance, sans lesquelles on ne peut obtenir de succès. »

On a vu comment Dumouriez avait accueilli les sept premiers bataillons de fédérés qui lui avaient été envoyés par Labourdonnaye ; voici le langage qu'il faisait tenir, peu de temps après, à tous ceux qui se trouvaient compris dans son commandement : « Dites aux fédérés, écrivait-il au général Dubousquet, que les troupes républicaines ont été, dans tous les siècles, les troupes les plus disciplinées et les plus obéissantes. Dites-leur que la nation, en m'honorant de sa confiance, m'a transmis les pouvoirs les plus étendus, que j'en userai pour récom-

penser et pour punir ; que la mort la plus prompte suivra les complots et les séditions, si le crime est individuel ; que, s'il est partagé par un bataillon entier, il sera désarmé, noté d'infamie et renvoyé comme indigne de défendre la patrie. Dites-leur que les sept bataillons de fédérés, qui ne sont ici que depuis peu de jours, ont déjà pris la discipline et la soumission des autres troupes qui composent cette armée... Dites-leur que je compte sur eux comme sur des frères, mais que je sais qu'il existe parmi eux des agitateurs qui cherchent à les pousser au crime et à les désorganiser... Les fédérés sont des hommes, sont des Français, sont des républicains ; faites lire ma lettre dans tous les bataillons ; ils rougiront de leurs erreurs sanguinaires ; ils me livreront les agitateurs, et alors je les trouverai dignes de combattre avec nous, alors les Allemands trembleront devant eux. »

La menace ne devait pas rester vaine. Quatre déserteurs prussiens étaient venus se rendre à Reithel ; des volontaires parisiens, appartenant aux bataillons *Républicain* et *Mauconseil*¹, rencontrent ces mal-

¹ Ou Bonconseil ; c'est le même.

heureux, les saisissent, et malgré les efforts du général Chazot, qui est menacé « d'être expédié » lui-même, ils les massacrent presque sous ses yeux. « Il est impossible, écrit, le 7 octobre, dans son rapport à Dumouriez le général Chazot, il est impossible d'entreprendre quelque chose avec de pareilles troupes qui méprisent les lois, dévastent, ne connaissent ni discipline ni obéissance, et sont des volontaires dans toute l'étendue du mot. Je défie, sans de nouveaux décrets, d'en tirer le moindre avantage ; ils n'inspirent que l'effroi aux citoyens. Si la cavalerie légère me parvenait, je les enverrais aussitôt au feu, pour voir s'ils savent aussi bien se battre que massacrer. »

A la première nouvelle de l'attentat commis à Reithel, Dumouriez ordonne au général Beurnonville de faire saisir les coupables et de les envoyer à la barre de la Convention, de désarmer et de licencier les deux bataillons parisiens¹.

Volontiers théâtral et emphatique, Beurnonville sut accomplir l'essentiel de sa mission, et cepen-

¹ Ordre du 9 octobre.

dant en tempérer la rigueur. « Vous blâmez peut-être, monsieur, une épreuve téméraire, écrivait-il, le 19 octobre, au ministre Pache, successeur de Servan, mais j'ai voulu connaître l'effet de l'empire de la loi à l'aurore d'une république. Au lieu de cet appareil de canons, d'escadrons et de colonnes de bataillons rassemblés, je me suis présenté seul, et avec le ton qui convient contre des hommes prévenus de crime, j'ai lu les ordres dont j'étais porteur. J'ai sommé le bataillon (le *Républicain*) de mettre bas les armes : à l'instant les armes sont tombées des mains de 900 citoyens pleins de respect pour la loi ; les officiers se sont avancés pour me présenter les neuf criminels enchaînés. Tous m'ont dit que rien au monde ne pourrait les empêcher de périr dans la boue ; à l'instant des officiers, des volontaires se sont précipités ; je n'ai plus entendu que cris, que gémissements. Vous le dirai-je, monsieur ? je n'ai pu résister à ce déchirant tableau, je n'ai pu retenir mes larmes et je ne puis les retenir encore en vous le retraçant. Je les ai fait relever, je les ai consolés, j'ai accepté les neuf criminels que je vous envoie. Le crime fuit, mon-

sieur, ou il se révolte et ne se présente pas ainsi. Touché de la soumission, de la franchise de ce bataillon, je lui ai annoncé que je prenais sur moi de suspendre le désarmement; il m'a suivi dans le plus grand ordre et avec la meilleure discipline, et je crois, monsieur, qu'en le mettant à même de justifier l'opinion qu'il désire mériter en se sacrifiant pour la cause de la liberté et le salut de la République, je pourrai être écouté par un ministre patriote et sensible. L'exécution sévère de l'ordre qui m'était intimé aurait pu rendre scélérats 900 citoyens déshonorés, et je jouirai bien délicieusement un jour, si j'ai pu rendre 900 bons citoyens à la République. Je sollicite son pardon; il attend vos ordres avec soumission. » Sauf l'excès du pittoresque et de la mise en scène, le résultat fut le même pour le bataillon *Mauconseil*; il livra les coupables et ne fut ni licencié ni désarmé.

XII

OPINION DE SERVAN, MINISTRE DE LA GUERRE

Il faut dire, à l'honneur de Servan, qu'il fut toujours l'auxiliaire zélé des généraux dans leurs efforts pour le rétablissement de la discipline. Il suffira de citer, parmi ses nombreuses lettres sur ce sujet, les deux suivantes qu'il adressait, le 23 septembre, au président de la Convention à peine assemblée. « Les soupçons inséparables de l'ordre de choses duquel nous sortons, disait-il dans la première, bien loin de disparaître dans un moment où tout devrait inspirer de la confiance, semblent s'être emparés principalement des citoyens armés qui doivent être les plus attachés aux lois. Des agi-

tateurs, des ennemis de notre liberté, des gens payés par les tyrans que nous combattons, se répandent dans les villes où nous avons des bataillons de volontaires, et les poussent à des infractions, sous le prétexte qu'ils doivent être les premiers défenseurs des lois. Ainsi, là, on s'empare des fusils qui étaient destinés pour des soldats sans armes ; ici, on enfonce les caisses et ballots d'un régiment en marche. A Châlons surtout, où il y a un rassemblement plus considérable, on profite des moindres circonstances pour y répandre la terreur et les vengeances. Ne serait-il pas digne de la sagesse de l'Assemblée d'envoyer dans cette ville des commissaires de la Convention qui contribueraient indubitablement à désabuser nos frères d'armes de Paris, à les convaincre qu'il n'y a de vrais ennemis pour eux que les princes allemands, les émigrés et leurs satellites, et à leur faire sentir qu'eux-mêmes seraient nos plus cruels ennemis, s'ils n'étaient constamment soumis à l'ordre et aux lois ? »

« Il m'est bien douloureux, ajoute Servan dans sa seconde lettre, d'avoir à mettre sous les yeux de la Convention nationale les écarts auxquels quel-

ques bataillons de volontaires nationaux se laissent entraîner, sans doute par les instigations des ennemis de la chose publique ; mais ces écarts sont si souvent répétés, ils peuvent avoir des suites si fâcheuses, que je ne puis me dispenser de vous prier d'y remédier sans délai. Je ne proposerai pas à une assemblée de législateurs philosophes de recourir à la peine de mort pour punir des hommes qui chaque jour se font un devoir de la braver ; mais ne serait-il pas digne de la sagesse de la Convention nationale d'infliger aux volontaires nationaux qui braveront la loi, des peines faites par la nature pour avoir une grande influence sur les esprits d'un peuple qui marche vers la liberté ? Ne pourrait-on pas par exemple, monsieur le président, ordonner que tout bataillon par les membres duquel il aura été commis une infraction grave aux lois ou contre l'ordre public, subira la décimation, s'il ne fait pas connaître et même ne livre pas les auteurs et instigateurs du désordre ? Cette décimation emporterait la privation du droit de citoyen français et du droit de défendre la patrie pendant un laps de temps déterminé. Il est fâcheux d'être obligé

de ramener les hommes à leurs devoirs par la voie des peines, mais je crois que, dans ce moment, il faut employer tous les moyens possibles pour faire respecter et exécuter les lois, sans quoi nous ferons de vains efforts pour sauver la chose publique. » De tous les moyens possibles, commencer par écarter les plus efficaces, c'était peu logique ; mais la logique n'était pas de ce temps-là, et le ministre de la guerre était forcé de s'accommoder à son temps.

Un fait non moins digne de remarque, c'est que Servan ne partageait pas l'enthousiasme qu'excitait dans beaucoup de cerveaux exaltés le grand mouvement d'hommes provoqué par les appels de la Législative. Les campagnes s'étaient plaintes d'être dépeuplées au moment même de la moisson ; l'industrie, le commerce, les professions libérales avaient fait, comme l'agriculture, des réclamations qui furent appuyées par Servan lui-même. C'est ainsi qu'il écrivait, le 25 août, au président de la Législative : « Ne pas s'empresser de servir sa patrie, dans une circonstance comme celle dans laquelle nous nous trouvons, est devenu un grand

crime aux yeux de tous les citoyens français ; cependant tous n'ont pas le soin de prendre les armes, tous même ne peuvent pas les prendre. Leur fortune, leurs affaires, les besoins de leur famille, nos arts, nos manufactures, notre commerce, nos besoins réciproques et journaliers nécessitent qu'une grande partie des citoyens travaillent, tandis que les autres se dévouent à la défense de la patrie. Ce sont ces vérités qui font désirer à la plupart des grenadiers des gardes nationales, requis dans ce moment par les généraux, de ne servir que pendant l'espace d'un mois et d'être relevés, après ce temps, par la moitié des compagnies qui n'auront pas marché. »

Avec l'expérience d'un militaire, Servan était convaincu que la plus essentielle de toutes les mesures était d'aider au recrutement de l'armée. Ce fut à son instigation ¹ que l'Assemblée législative rendit, le 12 septembre, un décret qui accordait une prime de trente livres pour chaque année d'engagement à ceux des volontaires « déjà compris

¹ Voy. une lettre de lui au président de la Législative, du 10 septembre 1792. D. G.

dans la formation d'un bataillon qui ne serait pas encore armé et équipé, » mais auxquels il conviendrait mieux de passer dans les troupes de ligne.

Quant à cette cohue qui, sous le nom de volontaires, comprenait un trop grand nombre d'enfants, de vieillards, d'infirmes, et parmi les mieux portants même d'inutiles, parce qu'ils n'avaient pas d'armes, Servan partageait complètement l'opinion des généraux, pour lesquels il réclamait une confiance méritée, disait-il, sous tous les rapports. « L'empressement que l'on a mis dans les différentes municipalités à accueillir tous les citoyens qui se sont présentés pour marcher au secours de la patrie, écrivait-il, le 31 août, au président de la Législative, a trop fait oublier qu'un soldat doit être en état de porter l'arme qu'on lui confie et de s'en servir avec succès... Dans ce moment, tous les généraux se plaignent de la multitude d'hommes qui leur arrivent de toutes parts, et dont une partie, absolument inutile, devient très-nuisible par rapport aux subsistances. »

XIII

TÉMOIGNAGE DE KELLERMANN ET DE BIRON

Après le ministre de la guerre, c'est par les généraux dont il résume l'opinion que nous devons continuer cette enquête. Aux approches de Valmy, comment ne pas citer d'abord Kellermann ? Sa pensée, qu'on connaît déjà, se répète avec l'insistance d'un refrain : « Compléter les troupes de ligne avec les gardes nationales volontaires ; incorporer les nouveaux dans les anciens bataillons ; seul moyen d'avoir une armée sans laquelle l'État est perdu ¹. »

¹ Note du général Kellermann à MM. les commissaires de l'Assemblée nationale, 20 août 1792. D. G.

Trois jours après cette note, il dépêche à Servan, le 25 août, un courrier extraordinaire pour lui faire connaître l'état des nouveaux bataillons de volontaires qui lui arrivent tous les jours. « La plupart de ces soldats, dit-il, sans armes, sans gibernes, et déguenillés de la manière la plus pitoyable, ne peut et ne saurait être de la moindre utilité; ce serait sacrifier ces braves gens, dans un moment d'affaire, en les exposant aux coups de fusil. D'un autre côté, le désordre qui pourrait s'ensuivre pour le reste des troupes, par la fuite des gens hors d'état de combattre, faute d'armes et d'ensemble, pourrait entraîner les suites les plus funestes pour le bien de la chose. Je viens donc de prendre le parti de renvoyer sur les derrières ces bataillons de nouvelle levée et de ne conserver de chacun que les compagnies de grenadiers et cent hommes par bataillon les mieux vêtus et les plus robustes, les premiers pour faire le service avec mes troupes légères, afin de les aguerrir le plus tôt possible, et des seconds, je formerai un ou deux bataillons de pionniers [qui seront assez instruits pour servir à tirer de bons coups de fusil dans des postes

ou derrière des retranchements. Je n'ai vu que cette mesure pour en tirer parti.

« Je ne saurais assez vous répéter que l'unique [affaire] dans la circonstance est le complètement de l'armée de ligne, auquel vous ne sauriez parvenir, en espèce d'hommes faits pour la guerre, qu'en prenant dans ces nouveaux bataillons les hommes qui seront propres aux différentes armes. Il n'y a pas un instant à perdre. Notre armée de ligne complète tiendra avec avantage contre tous nos ennemis, y compris cette brave garde nationale déjà formée depuis quelque temps...

« Il est sans exemple que l'on ait été réduit à ne pouvoir faire entrer en campagne qu'un bataillon par régiment d'infanterie, et à peu près les deux tiers de la cavalerie; premièrement, par la raison du peu de zèle et d'activité dans le recrutement de l'armée, et, en second lieu, par la formation de nos bataillons de gardes nationales qui ont enlevé les hommes les plus propres au service. Dans le premier instant, la solde de quinze sous en a séduit beaucoup, mais aujourd'hui on en trouverait infiniment qui préféreraient entrer dans les troupes de ligne. Il en est de

même des gardes nationales formées depuis tout à l'heure. Je ne voudrais pas toucher aux anciens qui sont dans nos armées, mais prenons tout ce qui voudra s'engager dans la ligne des nouveaux dont la plupart sont nus. Que deviendront-ils dans l'arrière-saison qui approche? »

Ce fut à l'exemplaire fermeté des bataillons de ligne que les premiers volontaires de 1791, encadrés parmi eux, durent l'honneur qu'ils acquirent, le 20 septembre, sous la canonnade de Valmy. Ce fut à l'exemple des troupes de ligne et à la rude sévérité de leur général que les volontaires de Jemmapes durent leur part dans l'honneur de cette seconde journée. Il est vrai que Dumouriez ne pardonnait pas au désordre. « L'armée, avait-il écrit à Servan, après l'échec de Grandpré, l'armée va demander elle-même la punition des lâches et des traîtres. J'ai déjà fait raser et chasser plusieurs fuyards et maraudeurs; je les renvoie sans uniforme; ils ne sont pas dignes de le porter. »

Parmi les opinions des généraux, celle de Biron, commandant en chef de l'armée du Rhin, mérite d'être distinguée, parce que son témoignage est re-

marquablement calme et impartial. Après avoir fait le plus grand éloge des soldats, dont il ne pouvait dire trop de bien, ajoutait-il expressément, il venait à parler en général des volontaires nationaux. « Ils sont très-bons malgré les nombreux désavantages dont ils sont environnés, disait-il¹. La composition de leurs officiers rend presque impossible qu'ils² soient bons; l'intérêt des élections est destructif de tout respect pour les supérieurs et de toute fermeté envers les subordonnés; il est rare que ces officiers jouissent de quelque considération dans leur troupe et qu'ils soient obéis. Il paraît cependant de temps en temps des sujets distingués; il faut s'attacher à les remarquer et à les employer à former les autres. Les volontaires nationaux manquent de tout, et c'est un très-grand malheur; cette excellente espèce d'hommes est toute nue; il sera barbare et impraticable de les faire servir dans la mauvaise saison. »

A ces observations générales, Servan répliquait en homme qui venait de lire la dernière lettre de

¹ Lettre à Servan, du 25 août 1792.

² *Ils*, c'est-à-dire les officiers.

Kellermann et dont l'esprit restait frappé des pratiques et des recommandations de cet homme de guerre⁴. « Dans ce moment il faut savoir tirer parti de tout, répondait-il à Biron ; décider surtout les volontaires qui vous arrivent à compléter les bataillons qui doivent se porter à 800 [hommes], et à compléter les troupes de ligne ; joindre leurs grenadiers à vos troupes légères, faire du reste deux portions : l'une, la meilleure, en faire des bataillons d'état-major ; l'autre, la mettre dans des villes ou sur les derrières. Les bataillons d'état-major serviraient pour les gardes du camp, le service du canon, les travaux, etc. Armez-les avec des fusils de chasse, des piques ; habituez-les à combattre sur quatre de hauteur, les deux premiers rangs avec des fusils, les deux autres avec des piques de dix pieds. »

Au moins fallait-il que ces piquiers ne fussent pas, comme s'en plaignait le commandant du Fort-Louis du Rhin, des enfants de quatorze à

⁴ La lettre de Biron et celle de Kellermann citée plus haut sont en effet du même jour, 23 août ; la réponse de Servan à Biron est du 27. D. G.

seize ans qui n'avaient pas la force de soulever leur arme¹.

Biron reprend la parole : « Ce qui est d'un embarras inextricable, c'est la dangereuse disproportion qui existe maintenant entre nos bataillons de volontaires nationaux et nos troupes de ligne, dont la majorité est composée de recrues. Nos volontaires ont une extrême envie de s'instruire, mais n'en ont pas de moyens. Les instructeurs dans les troupes de ligne sont rares partout, aujourd'hui sous-officiers, fatigués de leur service particulier, et ne pouvant guère se livrer à l'instruction des volontaires, dont les officiers n'ont aucune fermeté, aucune influence, mettent souvent le désordre au lieu de maintenir l'ordre, et vont souvent ainsi jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement.

« C'est dans les marches surtout que ceci se fait remarquer avec le plus de danger, car la surveillance est nulle... Le soldat se conserve excellent, mais on peut dire qu'il va tout seul, et cela ne peut durer. S'il était possible, dans les marches, de tenir

¹ Chambarlhac à Biron, 17 août 1792. D. G.

toujours deux bataillons de volontaires entre deux de troupes de ligne, l'ordre se maintiendrait encore; mais nous sommes bien loin de cette proportion. Les colonnes s'allongent à l'infini; des queues restent dans les cabarets, et pillent sans que personne prenne la peine ou ait la force de l'empêcher, car elle devient souvent nécessaire... Une autre bien grande difficulté à surmonter, c'est l'inquiétude et la terreur qui se répandront en Alsace, lorsque j'en tirerai une partie des troupes de ligne, car ils n'ont aucune confiance dans les volontaires nationaux qui, en commençant souvent par les piller, leur laissent peu l'espoir d'être bien défendus. Il ne faut pas se tromper sur la composition des volontaires; ce n'est pas à beaucoup près une aussi bonne espèce d'hommes que les gardes nationales non soldées. Ce sont des gens achetés par les communes et la plupart sans ayeu¹...

« Je suis obligé de vous le répéter, les volontaires nationaux de nouvelle levée sont plus embarrassants qu'utiles... Tous les officiers généraux à qui je veux en donner les craignent plus qu'ils ne les dé-

¹ Biron à Servan, 7 septembre 1793.

sirent¹. Il n'en est pas cependant moins vrai que, dans trois ou quatre mois, je puis vous répondre que tous ces hommes-là seront bien habillés, bien disciplinés, bien exercés et de la meilleure volonté du monde ; mais, dans le moment présent, on ne peut pas du tout compter sur eux... On m'assure que votre intention est de retirer de l'armée du Rhin à peu près tout ce qu'il y a maintenant de troupes de ligne et de les remplacer par le double de volontaires nationaux ; c'est absolument m'ôter tous moyens de défense, en doublant ceux de consommation. *J'a déjà beaucoup trop de ceux qui mangent, et beaucoup trop peu de ceux qui servent*²... Puisque vous n'avez pas quatre bataillons de troupes de ligne à me donner, il faudra bien que je m'en passe, car il faut quelquefois se passer de ce qu'il y a de plus indispensable... Votre projet de recruter les troupes de ligne par les volontaires est excellent et le seul qui puisse les compléter³... »

¹ Custine écrit à Biron, le 8 septembre : « D'abord ne m'envoyez plus de gardes nationales ; elles ne me seraient que très à charge. »

² Biron à Servan, 9 septembre.

³ *Ibid.*, 13 septembre 1792.

Enfin, deux mois plus tard, Servan n'étant plus ministre, c'est à Pache que va s'adresser Biron. « Il a été tiré de l'armée que je commandais plus de 40,000 hommes de choix, écrit-il, le 7 novembre, au moment du grand essor de Custine; en comptant tout ce qui restera dans les garnisons et sur la chaîne de cantonnements que je vais établir (si encore le général Custine ne les appelle pas à Mayence même), il ne me restera pas 16,000 hommes en état de servir, les autres étant sans habits, sans armes, sans souliers, composés de gens contrefaits, infirmes, vieillards et enfants, hors d'état de pouvoir rendre aucune espèce de service... Il serait fort à désirer que ceux qui ne sont bons à rien pussent être congédiés et renvoyés dans leurs départements où ils pourraient être de quelque ressource dans leurs familles, tandis qu'ils sont vraiment nuisibles dans les garnisons et les armées¹. »

¹ Biron à Pache, 7 novembre 1792. D. G.

XIV

CUSTINE — MONTESQUIOU — AUBRY

Comme Montesquiou, et par une même recherche de popularité, Custine avait d'abord témoigné beaucoup de goût pour les volontaires ; quand il eut sérieusement à agir avec eux, il dut rabattre de son optimisme. Le jour où il était entré à Spire, en même temps qu'il célébrait comme le plus glorieux fait d'armes, comme la plus difficile et la plus importante conquête, l'occupation aisée d'une ville mal close, il se vantait aussi, grâce à l'empire qu'il exerçait sur ses troupes, de l'avoir préservée des horreurs du pillage. Quarante-huit heures après, il fallut chanter la palinodie ; le désordre avait éclaté :

trois bataillons, affectés spécialement à la protection des habitants, étaient les premiers à donner le pire exemple. « Un bataillon de grenadiers volontaires nationaux surtout se portait aux derniers excès, écrivait, le 2 octobre, Custine au ministre de la guerre; une compagnie dans ce bataillon, conduite par son capitaine et deux sous-officiers, brisait les armoires, emportait meubles, argenterie, en annonçant que ce pillage était légitime. Il allait être général; il fallait un terrible exemple. Ces scélérats chargés d'un riche butin, arrêtés, ont été accusés d'avoir été les moteurs du désordre et dénoncés par leurs propres compagnons d'armes, par le bataillon entier. A l'instant même, ils ont été fusillés; l'ordre s'est rétabli, le pillage arrêté et les effets pillés rapportés. Il n'était point d'autres moyens d'arrêter ce désordre, de sauver l'honneur du nom français. Ce terrible exemple a eu l'approbation de l'armée entière, car les désordres n'étaient causés que par quelques scélérats qui conduisaient des hommes faciles. »

Si Custine était embarrassé, Montesquiou l'était bien davantage; car sa première opinion, si haute-

ment professée sur la supériorité des volontaires, lui rendait bien plus difficile de se dédire. Très-justement on l'accablait de volontaires et on lui retirait ses troupes de ligne. Cependant, à son avis, c'était l'armée du Rhin, beaucoup mieux que l'armée du Midi, qui pouvait instruire et employer utilement les volontaires. « Vous me demandez de vous envoyer surtout des régiments de ligne, écrivait-il à Servan, le 3 octobre; mais je vous prie d'observer que j'en ai bien peu, et que quelques bataillons de ligne sont d'une indispensable nécessité dans une armée. » Était-ce donc la peine de faire tant fi des troupes de ligne quatre mois auparavant? Mais voici mieux encore : « Je crois vous avoir déjà mandé que j'avais pris le parti de renvoyer les bataillons de grenadiers. Je vais vous expliquer mes raisons. Cette formation de bataillons, que j'avais crue la plus belle de toutes les opérations, s'est trouvée là chose la plus difficile. Plusieurs départements s'y sont totalement refusés; les autres ne s'y sont prêtés qu'avec une extrême répugnance. Le département du Gard, qui seul s'est bien montré, ne l'a fait que parce que je lui ai promis qu'aussitôt l'expédition

[de Savoie] finie, on renverrait les grenadiers chez eux. Ces différents bataillons, mal organisés, réunis pour la première fois, ont désolé tout le pays qu'ils ont traversé. J'ai reçu des volumes de plaintes de tous les lieux où ils étaient, et dès que l'expédition a été faite, ils ont demandé à grands cris de s'en aller. J'ai cru que, pour ménager cette ressource, qu'avec quelques précautions de plus on pourrait rendre utile, il fallait ne les pas retenir malgré eux et se hâter d'épargner à la nation une dépense absolument perdue. »

Précisément à la même époque, la Convention avait chargé plusieurs de ses membres de visiter, de Lyon à Perpignan, les frontières et les départements où se trouvait la plus grande partie de l'armée du Midi. La mission achevée, le député Aubry fit, au nom de ses collègues, un rapport qui fut imprimé et publié par ordre de la Convention. A la suite d'un passage où sont condamnés les excès auxquels peut s'emporter le zèle populaire surexcité par la passion méridionale : « Citoyens, ajoute le rapporteur, une vérité non moins affligeante encore, c'est l'indiscipline de la plupart de nos bataillons

nationaux. Nous aimons à croire que c'est une suite naturelle des troupes d'une nouvelle levée livrées à elles-mêmes, parce qu'elles sont plus isolées dans le Midi que dans le Nord. On les admire dans leur courage et dans leur persévérance, mais on les redoute dans leurs volontés et leurs exigences. Partout on craint leur séjour ; partout ils demandent avec la brusquerie d'une force trop sentie ; partout ils usent des effets nationaux sans ménagement, sans compte rendu ; enfin partout ils détruisent. Nous vous effrayerions si nous vous mettions sous les yeux le tableau des casernes et des fournitures, les unes détruites, les autres égarées.

« Qu'il me soit permis ici de vous communiquer une réflexion qui m'est particulière et que je dois à l'usage que j'ai fait de cette troupe pendant trois ans que je l'ai commandée dans le département du Gard. Il m'est bien démontré que, quant à présent, l'organisation des bataillons de volontaires nationaux est mauvaise, que c'est là où est la cause radicale de leur indiscipline ; car un homme instruit et sans passion, qui connaît tous les mouvements du cœur humain, ne peut pas se persuader que,

dans l'état militaire surtout, où tous les devoirs sont renfermés dans une obéissance passive, cette obéissance puisse exister dans son entier du volontaire à son officier qu'il a fait lui-même. »

Aubry avait parfaitement raison ; le grand vice était dans l'organisation même des volontaires ; il n'y avait pas à rechercher l'influence du climat ; au Nord comme au Midi, le désordre était le même.

XV

DÉSORDRE A L'ARMÉE DE LA MOSELLE — DÉsertion GÉNÉRALE

Le bataillon des *Amis de la République* et le bataillon *des 85 départements*, de passage à Nancy, envahissent le musée, la bibliothèque, le Palais de justice, et, sous prétexte de détruire les emblèmes de la ci-devant tyrannie, lacèrent et brûlent des tableaux de prix, « avec une barbarie digne des Vandales, » c'est l'expression du Conseil général de la commune. Des emblèmes, les fédérés *des 85 départements* s'excitent à passer aux personnes; ils parlent de forcer les prisons, d'y égorger les détenus soupçonnés d'émigration, de courir même par la ville couper la tête aux aristocrates. Le comman-

dant militaire est obligé de mettre la garnison sous les armes. « Les chefs n'ont pas partagé ces folies ; ils en souffraient, et nous avons lieu de croire que la majorité du bataillon pense comme eux. » Ainsi s'exprime, dans le procès-verbal adressé au ministre de la guerre, le Conseil général ; mais en l'adressant de même au général Biron, le maire ajoute ¹ : « Le procès-verbal pallie extrêmement les torts et les délits qu'on peut leur reprocher, et peut-être me doit-on tenir quelque compte de ma prudence ; pour moi je m'en applaudis et je crois que j'ai prévenu de grands maux. »

Ces bataillons allaient rejoindre l'armée de la Moselle, que le général Beurnonville, successeur de Kellermann, conduisait à l'attaque de Trèves. Allaient-ils y enseigner le désordre ou y recevoir, sur un tel sujet, des enseignements nouveaux pour eux-mêmes ? L'avant-garde de l'armée, entièrement composée de volontaires et de grenadiers nationaux, était commandée par le maréchal de camp Labarolière. Voici ce qu'il écrivait, le 12 novembre, au

¹ La lettre au ministre de la guerre est du 15 novembre ; la lettre à Biron du 17. D. G.

ministre Pache : « Il faut, citoyen ministre, que j'aie des raisons bien majeures pour demander à me retirer; mais elles existent, et je ne dois pas risquer la réputation que j'ai été trente-six ans à me faire, à un seul jour; or je ne puis répondre des troupes actuellement, et quand nous serons plus avancés en pays étranger, si l'ennemi sait profiter de notre licence, nous serons irrévocablement battus... Une grande partie ne sont plus les enfants de l'honneur, mais les compagnons du crime et de la débauche. Chaque jour, chaque heure apprend de nouveaux désastres, et s'ils sont envoyés dans les pays qui sont hors de notre territoire pour y manifester les sentiments d'un peuple libre et vertueux, leur conduite fait regarder notre nation comme une société de voleurs et de pirates... Les prisons sont pleines de ceux qui dans leur délire ont été les plus maladroits à s'esquiver; car il y a tant de coupables qu'il faudrait une moitié de l'armée pour réprimer l'autre; et si l'on ne fait pas promptement des lois les plus sévères et les plus dictatoriennes pour effrayer les malveillants, on ne parviendra pas de sitôt à extirper l'opinion malheureuse qu'en pays en-

nemi tout leur appartient et qu'ils peuvent piller impunément. Il y a même des officiers qui sont assez ineptes pour les entretenir dans cette licencieuse opinion, ou assez méchants pour capter leur bienveillance par cette indulgence coupable. »

En même temps que cette effroyable licence, une autre cause de destruction menaçait l'armée de la Moselle, comme toutes les autres armées de la République d'ailleurs. Le décret constitutif du 28 décembre 1791 avait formellement reconnu aux volontaires le droit de se retirer après la fin de chaque campagne, en prévenant leur capitaine deux mois d'avance, et fixé au 1^{er} décembre de chaque année la clôture de la campagne. Au 1^{er} octobre 1792, les volontaires de 1791, les meilleurs par leur origine, par leur organisation et par la durée comparative de leur service, s'étaient présentés en foule devant leurs chefs et avaient déclaré leur intention formelle de retourner chez eux au 1^{er} décembre. Aussitôt avertie de ce mouvement général, la Convention avait adopté, le 19 octobre, un projet d'adresse aux volontaires pour les convaincre, par l'exemple des Romains au temps de Porsenna,

pu'ils ne pouvaient pas abandonner leurs armes.

Déjà cependant beaucoup d'entre eux n'avaient pas cru devoir même attendre jusqu'au terme légal de leur engagement. Carnot le jeune, envoyé avec le titre de commissaire civil par le ministre de la guerre à l'armée de la Moselle, écrivait de Metz à Pache, le 2 novembre : « J'ai été étonné de trouver depuis Meaux jusqu'à Châlons et même jusqu'à Verdun et à Metz, une grande quantité de volontaires nationaux qui retournaient à Paris avec leurs armes et probablement avec des congés, ainsi qu'ils me l'ont assuré. J'étais d'autant plus fâché de leur voir prendre cette route, que la plupart d'entre eux étaient très-bien équipés, armés et habillés... »

Le 7 novembre, le ministre de la guerre adressa la circulaire suivante à tous les généraux en chef : « Il se présente chaque jour à moi des volontaires nationaux qui demandent ou des congés limités ou des congés absolus. Je suis d'ailleurs informé que, depuis quelque temps, plusieurs citoyens-soldats en demandent aussi aux généraux ou à leurs commandants. Munis de passe-ports, ils sont rencontrés sur

les routes avec leurs armes. Les uns se disent autorisés par leurs chefs à se rendre chez eux et ne le justifient pas toujours, les autres offrent pour toute réponse aux questions qu'on leur fait, leur propre volonté à se retirer dans leurs foyers, et la liberté qu'ils prétendent avoir de le faire. Tous déclarent que, n'ayant entendu s'engager que pour le temps où la patrie serait en danger, cet engagement expire aujourd'hui qu'ils croient que le danger n'existe plus. Les circonstances où nous nous trouvons sont encore loin de permettre, sans restriction, cet abandon spontané de nos armées... Je viens donc de prendre la résolution de n'accorder aucun congé limité ou absolu aux volontaires qui m'en demanderont directement, à moins que les municipalités respectives, où seront domiciliés ces volontaires, ne me certifient l'indispensable nécessité de les leur procurer... Je vous prie de vouloir bien aussi adopter cette mesure... »

Pendant Carnot le jeune continuait à donner les plus mauvaises nouvelles de l'armée de la Moselle. « Ce n'est qu'avec une peine infinie, mandait-il, le 21 novembre, au ministre, qu'il a été

possible de déterminer plusieurs volontaires à ne pas se retirer avant d'entrer en campagne. Les compagnies de grenadiers ont donné à cet égard un funeste exemple, plusieurs et même en grand nombre étant partis sans permission. La proclamation de la Convention nationale est totalement insuffisante pour les retenir; ils argumentent toujours du décret qui leur donne la facilité de se retirer au 1^{er} décembre. »

XVI

TÉMOIGNAGES — BEURNONVILLE — CARNOT LE JEUNE LES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION

On connaît Beurnonville; il aimait la fanfare et la popularité. Par sa conduite envers les bataillons de Paris *Républicain* et *Mauconseil*, il s'était flatté d'acquérir sur les troupes et sur les volontaires surtout une grande autorité personnelle; sans aucun doute, il s'était acquis la faveur de la Convention, qui, à moins de trois mois de là, devait à deux reprises l'appeler et le maintenir par ses suffrages au ministère de la guerre. A tous ces titres, le témoignage de Beurnonville est peut-être le plus considérable de tous.

Le 23 novembre, du quartier général de Sarrelouis, il écrivait à Pache : « Je vous demande, citoyen ministre, des moyens de punir, puisqu'il m'est impossible de mettre les lois en vigueur par le défaut d'une cour martiale. Beaucoup de soldats et de volontaires se portent à des excès si incroyables de pillage, tant sur le territoire français que sur le territoire ennemi, qu'ils abandonnent jusqu'au champ de la victoire pour se livrer à cette passion insatiable, et que, souvent même, il est impossible de les rassembler au moment d'une retraite, quand elle devient nécessaire. Je vous propose, citoyen ministre, de faire condamner et d'abandonner à la rigueur des lois du pays où je me trouverai, tous ces pillards qui déshonorent les armes de la République. Une autre mesure m'a parfaitement réussi dans la Belgique ; j'ai fait tondre et raser les sourcils, enfin chasser à la tête du camp et des bataillons tous les brigands qui déshonorent les bons soldats qui, pour ne pas être confondus, me les dénonçaient eux-mêmes.

« Il est urgent que la Convention nationale enjoigne aux municipalités de renvoyer aux armées et

sur les frontières tous les officiers et soldats volontaires qui, spontanément et sans permission, ont fui de leur camp ou de leur cantonnement. J'ai des bataillons de 600 hommes réduits à 120, et des compagnies à 9 hommes. Les réclamations sont immenses, et malgré les plus grandes précautions, ils fuient. Il en résulte, non-seulement une perte d'hommes qui diminue la masse de nos armées, mais encore des armes qu'ils emportent. »

Il insistait, le 27 novembre : « La désertion des volontaires est telle, qu'une compagnie ce matin était réduite à 1 sous-lieutenant et 1 sergent... » Puis, le 29 : « Il n'y a pas de jour, depuis que je suis en marche, où il ne déserte 100 et 150 volontaires ; enfin je n'en excepte pas même les officiers. Si cela continue, il est bien probable que je n'arriverai qu'avec mes troupes de ligne devant Trèves. » Le 1^{er} décembre, il évaluait à 2,000 hommes le nombre de ceux qui l'avaient déjà quitté.

Tandis que l'armée de la Moselle marchait vers Trèves, Carnot le jeune était allé continuer sa mission à l'armée du Rhin. « La composition de cette armée, que l'on ne peut guère regarder que comme le

vaste dépôt de celle de Mayence¹, écrivait-il à Pache, le 24 novembre, les parties hétérogènes dont elle est composée, la dislocation, si je puis m'exprimer ainsi, de toutes ses parties, ont influé d'une manière si directe sur sa situation, qu'il ne m'a pas encore été possible de pouvoir connaître, d'une manière même approximative, ni sa véritable force, ni ses ressources, dans la foule d'états qui m'ont été présentés. Je n'ai encore pu y découvrir que le chaos d'où il faut la faire sortir, et si je ne vous les envoie dans ce moment, citoyen ministre, c'est pour pouvoir, lorsqu'ils seront tous entre mes mains, en tirer, par leur comparaison et leur rapprochement, un résultat qui puisse m'éclairer et me mettre à même de vous donner les notions précises qui vous sont nécessaires et que vous attendez. Quant à présent, je ne puis que vous dire que cette armée, composée, depuis Besançon jusqu'à Landau, de plus de 50,000 hommes, sans y comprendre l'armée de Custine ni les secours qui lui ont été envoyés, est formée de 5 bataillons, 2 escadrons et quelques dépôts seulement de troupes de ligne, de quatre esca-

¹ L'armée de Custine.

drons de gendarmerie, et d'un grand nombre de bataillons de gardes nationales.

« Dans ces bataillons, beaucoup ne sont pas armés, d'autres ne le sont qu'à moitié, au quart, etc. Les uns sont d'ancienne, les autres de nouvelle levée; ceux-ci, outre les bataillons de campagne, ont des dépôts considérables qui en sont séparés, et presque tous ceux qui ont été requis par les généraux de l'armée du Rhin sont dans ce cas. Presque aucun de ces dépôts n'est armé, et ils ne font que jeter dans la comptabilité, par leur séparation de leurs bataillons, des embarras et des difficultés sans nombre, très-préjudiciables au bien du service et aux intérêts de la République. Dans tous les bataillons de volontaires, mais notamment dans les dépôts, il existe des citoyens qui n'ont ni l'âge ni la force nécessaires pour remplir le métier auquel ils se sont voués¹... »

« Les magasins de l'armée ne renferment pas les

¹ Le capitaine Motmé, commandant les postes du Rhin aux environs de Fort-Louis, écrit que le tiers du 12^e bataillon de la Haute-Saône est composé d'enfants de 13 à 14 ans. Il cite trois compagnies de ce bataillon entre lesquelles il y a 25 hommes en état de servir et 30 mauvais fusils. 20 et 25 novembre 1792. D. G.

objets les plus nécessaires, tels que des souliers, dont il n'y a pas 200 paires, lorsqu'il devrait y en avoir plus de 80,000 qui ont été successivement annoncées...

« J'ai prié le général Biron d'envoyer des adjutants généraux ou des adjoints pour que les états de troupes soient adressés de tous les quartiers, cantonnements et garnisons; en attendant, l'on travaille à faire un état approximatif aussi exact qu'il est possible, attendu la dispersion des différents corps, les mutations fréquentes qu'il ont essuyées depuis quelque temps, l'inexpérience des chefs de plusieurs bataillons, les ordres, quelquefois inconnus pendant longtemps au général, qu'ont reçus divers corps de troupes, soit de sortir de l'étendue de son commandement, soit d'y entrer, et enfin le mouvement intérieur qui s'est fait dans les bataillons de gardes nationaux par les congés, et, l'ajouterai-je même? citoyen ministre, par la désertion...

« Les vives réclamations de quelques volontaires nationaux, tantôt sur un objet et tantôt sur un autre, exigeraient que chaque bataillon reçût exactement les lois militaires et une collection complète

de celles qui ont été rendues jusqu'à présent ; la plupart les ignorent et se livrent par cela même à des désordres que la simple connaissance des lois arrêterait plus efficacement que toute autre considération.

« Tel est l'esprit qui anime la très-grande partie des citoyens qui composent les bataillons de volontaires. Quant à ceux qui s'y sont glissés et qui les déshonoreraient, s'ils pouvaient l'être, il serait bien à désirer qu'il y eût quelque moyen légal de s'en défaire et de les renvoyer. Il serait également très utile et économique, sous tous les rapports, de faire retourner dans leurs familles les jeunes gens qui sont trop faibles pour servir ; ils ne font que s'énerver eux-mêmes, embarrasser les autres, dilapider les trésors de l'État, encombrer les hôpitaux et dégarnir les magasins, sans qu'on puisse en espérer aucun service. C'est un des grands vices de cette armée.

« Je vous dirai en finissant cette très-longue lettre, citoyen ministre, que je crois plus pressant que jamais que vous veuillez bien vous décider à fixer un territoire particulier à chacun des trois gé-

néraux, Custine, Biron et Beurnonville, afin que chacun sache quelles sont les troupes qu'il a à commander et les places qu'il a surveiller. »

Ce n'était point seulement aux armées de la Moselle et du Rhin qu'on signalait la désertion des volontaires. Les commissaires de la Convention, Camus et Gossuin, envoyés en Belgique auprès de Dumouriez, mandaient, le 4 décembre, qu'ils avaient trouvé les routes couvertes de volontaires qui revenaient vers Paris avec armes et bagages.

Les nouvelles de l'armée de Custine, données au ministre des affaires étrangères par le citoyen Desportes, envoyé de la République à Deux-Ponts, n'étaient pas plus satisfaisantes. « Outre un grand nombre de déserteurs qui rentrent en France avec des passe-ports contrefaits, écrivait-il, le 8 décembre, beaucoup de volontaires nationaux ont abandonné publiquement leurs drapeaux, en vomissant des injures contre le général, auquel ils reprochaient de les avoir menés à la boucherie. Ils criaient hautement, et dans le camp et sur la route, qu'ils s'étaient enrôlés pour défendre leur patrie, pour chasser l'ennemi loin de ses frontières, et non

pour aller ravager le pays ennemi. Quatre de ces lâches ont eu l'audace de se présenter chez moi pour me faire entendre les mêmes plaintes... Je les ai fait chasser honteusement de ma maison. »

XVII

EXPÉDITION SUR TRÈVES — OPINION DE BEURNONVILLE

Aux inquiétudes militaires que devait nécessairement causer parmi les chefs du gouvernement républicain ce reflux des volontaires, se joignaient des inquiétudes politiques; ils avaient besoin de la guerre et d'une longue guerre; la paix leur faisait peur. Il y a, sur ce sujet, une curieuse lettre adressée, le 5 décembre, par Clavière, ministre des contributions publiques, à Custine. « C'est, disait-il, le contraste de la bonne conduite de nos armées avec notre licence intérieure qui nous guérira peu à peu de celle-ci. Il faut donc nous maintenir dans l'état guerrier jusqu'à ce que la République soit enfin gouvernée

par des lois et une police respectée par tous les citoyens. Si l'état de guerre cessait, le retour de nos soldats, au milieu d'une organisation à faire, augmenterait partout le trouble et nous perdrait. Suivons donc avec une extrême prudence le plan qui nous tiendra longtemps armés. »

Il n'en fallait pas tant pour exciter l'ambition fiévreuse et désordonnée de Custine, mais à la condition qu'il fût le seul général en chef et le maître de toutes les armées de la République. Jaloux de Dumouriez, jaloux de Kellermann, qu'il avait eu l'audace de dénoncer à la Convention comme un imbécile et un lâche, il s'en prenait maintenant à Beurnonville, parce que celui-ci, avec des troupes épuisées, n'avait pas réussi dans cette expédition de Trèves, jugée d'avance et condamnée par le bon sens de Kellermann.

Il y avait eu, du 12 au 14 décembre, trois jours de combat aux environs de Konzaarbrück et de Pellingen. Le 15, dans son rapport sur l'affaire de la veille, Beurnonville disait : « Le 4^e bataillon de la Meurthe a fait des prodiges ; le 6^e, celui de Popincourt et celui de Rhône-et-Loire se sont distin-

gués. » Dans le combat du 14, une des trois colonnes d'attaque, aux ordres du général Humbert, était composée de ce même bataillon de Popincourt, d'un bataillon de la Seine-Inférieure et d'un du Lot, avec un détachement de cavalerie légère. « Je dois dire, écrivait Beurnonville à Pache ¹, je dois dire, au désavantage, non pas des volontaires du Lot et de la Seine-Inférieure, mais à celui des commandants de ces bataillons, qu'à leur arrivée au rendez-vous ils n'ont observé aucun ordre de bataille, qu'ils ont dansé à cris assez bruyants au lieu d'observer le silence qu'exigeait leur mission, jusqu'au moment où un corps de 4 à 500 chevaux et environ 200 fantassins plutôt disposés à se rendre qu'à se battre et à se sauver eux-mêmes, les ont mis définitivement en déroute. Le bataillon de Popincourt a fait feu tant qu'il a pu, mais après avoir éprouvé quelque perte et s'être vu abandonné, il s'est replié avec un peu moins de désordre que les autres... On m'assure qu'il est parti pour Paris une députation de ces fuyards pour dire qu'on les a trahis, cri qu'ils ont fait entendre partout où ils ont passé. »

¹ 26 décembre 1792.

Ici doit trouver place une lettre de la plus haute importance adressée, le 18 décembre, par le général en chef de l'armée de la Moselle au ministre de la guerre, et sur la campagne qui venait de se terminer par cet échec, et sur les projets auxquels il conviendrait de s'arrêter pour l'avenir. « Il était temps, citoyen ministre, disait Beurnonville, que je reçusse les ordres du pouvoir exécutif que vous venez de me transmettre à l'effet de prendre des cantonnements. L'armée est déjà diminuée d'un tiers par la fuite des volontaires peu habitués à ce genre de guerre pénible, et un tiers de l'armée est dans un état de dépérissement à vous tirer des larmes de sang. Le découragement même s'était tellement emparé de l'officier, qui a montré tant de valeur le 20 septembre [à Valmy], que dans le mouvement rétrograde que je viens de faire, j'ai plutôt eu l'air d'une armée en déroute qu'en marche...

« C'est ici le moment, citoyen ministre, de vous réitérer, au nom de la patrie, les instantes prières que je vous ai déjà faites de circonscrire bien plus étroitement le plan de campagne que vous devez adopter. Sans cette mesure, à laquelle j'attache le

salut de la patrie, elle rentrera dans les fers pour avoir voulu en délivrer les autres.

« Dumouriez prêche une guerre en Hollande qui ne présente qu'un but dangereux. Il vous dit que les Pays-Bas sont patriotes : comment le croire, puisque toute la France ne l'est pas encore? Il vous dit que son armée ne désire que marcher : comment le croire, quand il se plaint de la fuite de tous les volontaires? Il vous dit que l'ennemi est en fuite : comment le croire, quand je vois une réunion de forces qui s'accumulent dans le pays de Luxembourg?

« Custine vous dit que tout le pays qu'il a conquis ne respire que la liberté : comment le croire, quand les esclaves de Francfort y égorgent ceux qui viennent leur donner la liberté? Il vous dit que son armée ne désire que marcher : comment le croire, quand il se plaint de la fuite des volontaires? Et comment compter sur ses succès, quand il vous dit qu'il n'a ni généraux ni officiers?

« Aucun de ces deux généraux ne se plaint de la [troupe de] ligne ; c'est la seule portion qui fasse son métier de la guerre ; mais elle ne fait pas le quart de nos armées.

« Eh bien ! moi, citoyen ministre, je ne me plains pas, mais je parle franchement et conséquemment.

« Je dis qu'il n'y a pas un officier de ligne, pas un soldat de ligne qui ne répugne à la guerre d'hiver et qui ne pense qu'elle ne soit destructive du plan de sécurité qui seul convient à la France, et je crois qu'il n'y en a pas un seul qui ne se batte en héros, quand il faudra marcher et à propos. Une armée est composée d'hommes qui pensent, qui réfléchissent ; un général peut consulter sa gloire personnelle, mais un soldat aime son pays et ne se bat que pour son pays. Je dis plus, que vous eussiez conservé tous les volontaires en les prenant par ce noble sentiment, et en permettant à ceux qui ont vraiment des affaires, d'y vaquer pendant l'hiver.

« J'aime Dumouriez, vous le savez ; j'aime Custine. Tous deux sont guerriers ; mais ils ne sont qu'hommes et peuvent se tromper ; je prouve même qu'ils ne sont pas conséquents avec eux-mêmes. Tous deux, enthousiasmés de leurs exploits, porteront, l'un nos forces aux débouchés de l'Empire, et l'autre en Hollande, pour nous y attirer des enne-

mis de plus. Que restera-t-il sur la frontière? Moi seul, et rien, si Custine me force à le suivre, et avec des moyens exténués par une expédition¹ où il a vu un but, quand il n'y en avait pas, et des facilités, quand il n'y avait que des difficultés insurmontables.

« Il est encore temps, citoyen ministre, de prendre un parti; le moment est arrivé où il faut le prendre, et c'est le cas de ne pas différer. Voilà toutes les armées bientôt cantonnées; rappelez auprès de vous, pendant huit jours seulement, tous les généraux d'armée qui tous ne vous disent peut-être pas comme moi ce qu'ils pensent, ou parce qu'ils sont liés à d'autres généraux qui les commandent, ou parce que leur gloire personnelle y est intéressée, ou parce que l'enthousiasme de leurs exploits les étourdit sur des intérêts plus conséquents, ou enfin parce qu'ils ne voient pas toutes les difficultés qu'éprouvent les autres. Réunis près de vous, près du pouvoir exécutif, pleins des connaissances

¹ L'expédition sur Trèves avait été conseillée, on peut dire imposée au Gouvernement par Custine, malgré l'avis tout à fait contraire de Kellermann, à qui sa résistance valut une disgrâce, et malgré les objections même de Beurnonville.

locales que chacun apportera, chacun vous dira ce qu'il sait et ce qu'il pense; il en résultera une discussion nécessairement lumineuse qui vous conduira au but où vous tendez, et je ne doute pas, citoyen ministre, qu'elle ne vous mette dans le cas de rapprocher nos forces sur nos frontières, où elles présenteront toujours des masses imposantes qui assureront la sécurité de la République. Chez nous, tout sera pour nous et nous serons invincibles : chez les autres, tout sera contre nous et nous serons vaincus. Occupons-nous de notre liberté, avant de penser à la donner aux autres.

« Excepté à Francfort, où je n'ai pas été, je n'ai pas encore vu un seul pays qui désire pleinement être libre. J'aurais pu, comme tous mes collègues, vous envoyer un millier de brillants procès-verbaux qui constatent des plantations d'arbres de liberté et l'emphase patriotique des Lapons du pays de Trèves; mais tout cela n'eût annoncé que des grimaces auxquelles je ne crois point, qui ne sont dictées que par la peur; car ici comme ailleurs, tout ce qui tient au premier rang aime à dominer, et tout ce qui tient au dernier, moitié peut réfléchir un peu,

et le reste ne sait même pas penser. Au demeurant, voilà quatre ans que la France est en révolution, et je vous demande si elle est entièrement patriote ; d'où je tire la conclusion de tout patriotiser en France avant d'aller patriotiser ailleurs... Telles sont, citoyen ministre, mes réflexions de franc et véritablement patriote. »

Six semaines après avoir écrit cette lettre, il ne faut pas l'oublier, Beurnonville était nommé par la Convention ministre de la guerre.

XVIII

QUESTIONS DIVERSES TOUCHANT LES VOLONTAIRES

Ce n'étaient pas les conseils qui manquaient à Pache; après Beurnonville, voici Merlin de Thionville, par exemple, qui lui écrivait, le 4 janvier 1793, de Mayence : « L'état d'épuisement de nos forces de toutes les armes est inconcevable. Le manquement d'habits, de la faute des conseils d'administration; de subsistances, par l'imprévoyance des généraux et des commissaires; de fonds, par la négligence de vos bureaux et de la trésorerie nationale; de toute espèce de ressources enfin, par la rapacité des gens de tout genre; d'hommes, par la fatigue, les maladies, le peu de soin des officiers de santé et l'avarice

des employés, plus encore par la retraite des volontaires, moins considérable cependant depuis notre arrivée à l'armée; tout fait un devoir aux généraux d'oublier l'amour-propre aigri et de se concerter pour exécuter, sous trois semaines, un plan assez bien conçu pour battre en masse ou en détail nos ennemis enveloppés par les quatre armées de la République... Ne me faites pas éprouver le sort dont tout le monde se plaint; faites-moi réponse, donnez-moi des instructions et comptez sur mon zèle... »

Avant tout, il fallait s'occuper de la réorganisation de l'armée, du recrutement des troupes de ligne, chercher un moyen de discipliner les volontaires et de les faire mieux servir, s'il était possible à l'avenir que par le passé. Sur toutes ces questions comme sur la conduite future de la guerre, ce n'étaient pas les avis qui manquaient.

La Convention avait autorisé le remplacement parmi les volontaires; cette mesure soulevait des contestations. « Les gens riches, écrivait à Custine un des administrateurs du district de Moulins¹, les gens riches achètent journellement des hommes pour

¹ 27 janvier 1793.

remplacer leurs enfants, notamment dans le 2^e bataillon de l'Allier qui fait partie de votre armée. Ceux des pères dont la fortune ne permet pas d'en faire autant murmurent et disent : « Nous sommes « donc encore sous l'ancien régime, puisque le riche « peut s'exempter de servir en personne ! » Ils ajoutent encore : « Où est l'égalité décrétée ? Elle ne gît « donc que dans le mot et non dans le fait ! » Vous ne sauriez croire, général, combien ce décret tue l'émulation. Je doute qu'on puisse entretenir le complet des bataillons et en former d'autres, si le rapport de ce décret n'a pas lieu. Le courage des citoyens qui se disposaient à partir au printemps est refroidi ; ils disent : « Oui, nous partirons, mais à la « condition que ceux qui ont quitté leurs drapeaux « pour se faire remplacer seront les premiers à re- « joindre. »

D'un autre côté, le projet de former de nouveaux bataillons de volontaires pour la campagne prochaine ne trouvait pas moins de contradicteurs. « Il faudrait, écrivait à Biron, nommé général en chef de l'armée d'Italie, le maréchal de camp Brunet, commandant l'armée par intérim, il faudrait per-

suader aux corps administratifs que la levée des nouveaux bataillons est nuisible sous tous les rapports au bien du service. Les volontaires nationaux et les soldats des troupes de ligne désertent en foule pour les former, dans l'espoir d'y avoir des grades ; d'où il résulte qu'on a un plus grand nombre de bataillons et toujours le même nombre de troupes, et bientôt tous les bataillons ne consisteront plus qu'en officiers et sous-officiers¹. »

Arrivé à Nice, au quartier général, Biron reprit en son propre nom cette raison saisissante. « Je crois devoir vous représenter, mandait-il au ministre², qu'il est de la plus importante urgence d'arrêter la levée des nouveaux bataillons de volontaires nationaux jusqu'au parfait complément des anciens, dans lesquels les recrues se formeront plus rapidement et mieux ; car il résulte de cette multitude de bataillons incomplets une foule d'officiers et de sous-officiers sans soldats, et presque pas un bataillon au nombre où il devrait être. »

Combien y avait-il de bataillons de volontaires ?

¹ 4 février 1793.

² Lettre du 15 février 1793.

Où étaient-ils placés? Deux questions bien simples pour une administration quelque peu régulière, mais auxquelles l'administration de Pache était si peu en état de répondre qu'il avait été obligé d'adresser à tous les départements, le 1^{er} novembre 1792, la circulaire suivante : « L'irrégularité avec laquelle se sont formés les bataillons et autres corps de volontaires nationaux, et la promptitude de leur marche au premier cri du danger de la patrie n'ayant pas permis au ministre de la guerre d'en tenir un état détaillé, on demande aux départements de faire connaître tout ce qu'ils ont fourni, fait marcher aux armées, ainsi que les corps qui peuvent être cantonnés chez eux, tant de troupes de ligne que de gardes nationales. »

Pache était l'admirateur, le partisan décidé des volontaires de toute sorte, organisés ou non. Voici, au sujet des compagnies franches, une curieuse note de son gendre Xavier Audouin, qui fut quelque temps adjoint au ministre de la guerre, et qui avait été, encore plus que son beau-père, le promoteur de ces corps de partisans. « L'histoire des compagnies franches ne sera pas difficile : on les a vues partout;

personne n'ignore quelle part elles eurent à tous nos succès; mais il sera moins aisé de raconter comment elles furent organisées. Une loi en autorisa la levée; mais cette loi imparfaite, comme toutes celles qui avaient rapport aux armées, fut diversement interprétée. Des corps administratifs levèrent des compagnies, des généraux en formèrent d'autres; quelques particuliers réunirent des hommes et marchèrent; aussi ces compagnies différaient-elles pour le nombre, pour l'uniforme, pour l'armement. Plusieurs étaient déjà célèbres chez l'ennemi lorsqu'elles n'étaient pas encore connues dans les bureaux. L'aristocratie de quelques commis mit à l'expédition de leurs brevets une constante opposition, et la plupart n'ont pu en obtenir qu'au moment de l'embrigadement. Cette cause, jointe à leur organisation particulière qui ne comportait pas pour les chefs de grades supérieurs, explique pourquoi les officiers ont eu si peu d'avancement¹. »

Ainsi, des bataillons dont on ne savait ni l'emplacement ni le nombre, d'anciens corps en train de

¹ Note sur une lettre du général Dillon au ministre d'Abancourt, du 9 août 1792. D. G.

se fondre, d'autres en train de se faire aux dépens de ceux-là, des compagnies franches de toute origine et de toute forme, pour la plus grande part inconnues du ministère, et n'en déplaise à Xavier Audouin, aussi inconnues de l'ennemi, mais trop bien connues des populations qu'elles pillaient et vexaient, voilà certes de quoi justifier cette boutade de Custine à Pache : « Si vous ne prenez pas sans balancer et de suite un parti, citoyen ministre, pour faire prononcer la Convention nationale sur l'armée, celle de la République ressemblera bientôt pour sa composition à une armée turque et elle en aura tous les inconvénients ¹. »

¹ Lettre du 7 février 1793. D. G.

XIX

RAPPORT DE DUBOIS-CRANCÉ

Custine avait envoyé, le 29 décembre 1792, au ministre la formule de ses idées sur la réorganisation des forces militaires de la France : c'était la fusion des troupes de ligne et des volontaires, en plaçant d'abord selon leur grade tous les officiers de ligne, et, pour le surplus des emplois jusqu'aux grades de capitaine, en accordant aux « soldats nationaux » un droit de présentation, non pas absolu, mais soumis à l'approbation des chefs de corps. « Ce mode, ajoutait Custine, éviterait ces changements si contraires à l'ordre militaire, sans lequel les armées ne contiendraient qu'un amas

informe plus dangereux pour le pays qu'elles servent que pour ses ennemis... Je ne serais pas jaloux qu'un autre trouvât mieux ; mais voilà les idées qu'a arrêtées dans ma pensée une longue expérience guidée par la réflexion. »

Ce furent ces idées qui servirent de thème à des délibérations dont le résultat fut présenté à la Convention, dans la séance du 7 février 1793, par Dubois-Crancé, au nom du comité de la guerre, Pache, l'ami des volontaires et des corps francs, n'était plus ministre ; trois jours auparavant, un militaire qui avait poursuivi, le dernier et jusqu'à la fin, l'expérience de la campagne de 1792, Beurnonville, venait d'être appelé au ministère par le suffrage de la Convention.

Rien n'est plus sérieusement instructif que le rapport de Dubois-Crancé. « Citoyens, disait-il, vous avez renvoyé à votre comité de la guerre les bases d'organisation d'une force armée à opposer, cette campagne, aux efforts des despotes coalisés contre la République française. Les moments pressent pour décréter cette organisation que, d'après les considérations qui vous ont été présentées par

votre comité de défense générale, vous avez portée à 502,800 hommes. Je vous ai garanti, au nom de ce comité, que vous aviez tous les cadres nécessaires ; je viens aujourd'hui vous dire que le zèle des Français a été si actif l'an dernier, au moment de l'invasion de l'ennemi, que, si votre armée, telle qu'elle est composée, se trouvait complète, vous auriez sur pied plus de 800,000 hommes. Il est donc indispensable, ou de décomposer l'organisation des bataillons et de les réduire à moitié, ou de licencier une partie de ces bataillons, en portant les autres au complet... Votre comité n'a pas hésité à vous proposer de ne pas réduire au-dessous de 750 le nombre d'hommes qui doivent composer les bataillons...

« Ce principe posé, voici l'état présent de l'organisation de la force publique en France. Depuis la réforme des régiments suisses, il reste 98 régiments de ligne, chacun de deux bataillons, qui, à 750 hommes par bataillon, devraient au complet faire une masse de 147,000 hommes. D'après les derniers états de revue, il ne s'en trouvait que 112,878 ; déficit, 34,122 hommes.

« On compte 517 bataillons de volontaires, dont 135 n'ont pas fourni l'état de leurs forces. Les 382 autres avaient en masse, au 1^{er} décembre dernier, 213,650 hommes, ce qui ferait 559 hommes par bataillon ; en supposant le même calcul pour les 135 bataillons dont l'état n'est pas connu, ils donneraient en supplément 75,464 hommes.

« Total de la force effective des 517 bataillons, 289,114 hommes. Celui des régiments de ligne étant de 112,878 hommes, la force effective des régiments de ligne et bataillons de volontaires nationaux, au 1^{er} décembre, se trouvait donc être de 401,992 hommes.

« Mais, depuis cette époque, la guerre, la rigueur de la saison, le dénûment absolu, le désir des volontaires de revoir leurs foyers, ont occasionné de grands changements... Au mois de décembre, vos troupes de ligne avaient un déficit de 34,122 hommes, qui vraisemblablement est de plus de 40,000 en ce moment. Vos bataillons de volontaires, loin d'être au complet de 800 hommes fixé par la loi, n'étaient, en novembre dernier, qu'à 559 hommes l'un dans l'autre, et ceux qui ont quitté leurs dra-

peaux depuis cette époque en ont singulièrement diminué le nombre. Il y a tel bataillon auquel il ne reste pas 100 hommes. Si l'on ajoute à ce déficit celui de la cavalerie, des troupes légères et de l'artillerie, il en résulte que vous avez à faire une levée de 300,000 hommes, dont 100,000 de troupes de ligne et 200,000 de volontaires, quoique vous ayez, en officiers et états-majors différents, des cadres pour 800,000 hommes. Il est donc indispensable, tant pour l'intérêt de nos finances que pour simplifier l'administration de la guerre, les opérations militaires, et s'assurer le complet de l'armée, de profiter de ce grand vide pour détruire les abus, de donner une ordonnance plus facile, mieux réglée, plus imposante à cette masse, et de l'approprier enfin au régime national qui doit faire la base de la félicité publique...

« 1° Vous avez trop senti l'inconvénient de tant de corps différents, isolés, inconnus même pendant longtemps, dont plusieurs chefs avaient plus de zèle que de connaissances militaires, dont l'administration était tellement compliquée que ni le ministre ni les généraux eux-mêmes n'ont pu, pen-

dant une partie de la campagne, en suivre les détails.

« 2° Il est donc indispensable que tout corps en activité soit complet ; sinon la République solderait une foule d'états-majors inutiles très-dispendieux, l'administration ne cesserait pas d'être compliquée, exposée à de ruineuses dilapidations, et nos généraux ne sauraient jamais sur quoi compter... Or, puisque nous avons plus de six cents bataillons presque tous à moitié et même moins, il est indispensable, quelque mesure que l'on prenne, d'en réformer une partie pour obtenir les moyens de compléter les autres.

« 3° Les bataillons de ligne étant les plus complets, les plus exercés au métier des armes, ceux qui, à raison de leur engagement, ont contracté plus positivement l'obligation du service, ils doivent naturellement être conservés dans leur entier ; mais si vous laissez encore subsister la différence qui existe entre ces corps et ceux de volontaires, le comité pense que le recrutement des 40,000 hommes nécessaires à compléter les 196 bataillons de ligne sera très-difficile, peut-être même impossible ; car vous ne

pouvez, sans violer les principes, incorporer dans la ligne des volontaires qui, sur la foi de vos décrets, ont adopté un régime différent, et ce n'est pas au moment où vous avez votre cavalerie à augmenter, des troupes légères nombreuses à former, 500 bataillons de volontaires à compléter, que vous devez espérer de trouver encore 40,000 hommes de bonne volonté pour compléter vos bataillons de ligne, si vous n'en faites pas disparaître les formes qui peuvent contrarier le vœu et les droits des citoyens.

« 4° La réunion d'un bataillon de ligne avec deux bataillons de volontaires que vous propose le comité, pour en faire un seul et même corps, ne désorganise rien que des états-majors; le fonds de chaque bataillon, en officiers et en soldats, reste le même; mais cette opération ne tend qu'à resserrer les liens de la fraternité, donne des exemples d'instruction et de discipline aux uns, de civisme pur et de dévouement à la patrie aux autres¹. Elle forme des demi-brigades de trois bataillons, avec une

¹ Il faut noter, à titre de correctif, un autre passage du même rapport où Dubois-Crancé reconnaît que les bataillons de volontaires « sont mélangés d'hommes qui n'ont pas toujours le patriotisme pur pour guide. »

compagnie d'artillerie et six pièces de canon, mode extrêmement simple pour les généraux qui ne calculent jamais dans leurs opérations que par bataillons, demi-brigades, brigades et divisions. Enfin, cette opération donne toute facilité au complètement des troupes, car il devient indifférent désormais aux volontaires d'appartenir à tel ou tel bataillon, puisqu'ils auront tous même dénomination, même régime. Les généraux, consultés sur tous ces objets, ont répondu presque unanimement qu'ils n'y voyaient que des avantages et d'autant moins d'inconvénients que, la campagne dernière, ils avaient constamment mis de brigade ensemble les bataillons de ligne et les bataillons de volontaires.

« ... Les intérêts de la troupe de ligne sont tellement ménagés, dans le plan qui vous est proposé, que tous les avantages sont rigoureusement en sa faveur. D'abord, le tiers des emplois vacants de tous grades, sur la totalité des trois bataillons, est donné à l'ancienneté, et l'on sait de quel avantage est ce système pour d'anciennes troupes contre des corps de nouvelle levée... Enfin, la faculté donnée aux électeurs d'un bataillon de choisir dans les autres

est encore à l'avantage de la ligne, puisqu'il est vraisemblable que les volontaires chercheront, parmi leurs frères d'armes, les plus sages, les plus instruits, pour les commander. Ainsi, dans ce nouvel ordre de choses, la troupe de ligne n'a rien à perdre et a tout à gagner.

« ... On cite les choix du peuple, les erreurs des corps électoraux ; j'en gémis, il y a longtemps. Mais quelle comparaison à faire entre 800 électeurs inconnus les uns aux autres, pressés de faire des choix, environnés de sourdes perfidies, et une masse d'hommes toujours ensemble, qui se connaissent à fond, qui recherchent le caractère de leur camarade jusque dans ses actions privées, et qui, placés devant l'ennemi, savent que leur vie et leur honneur dépendent des choix qu'on veut faire?... »

Telles sont les idées, tels sont les arguments les plus considérables portés devant la Convention à l'appui du principe de ce qu'on nomma l'*amalgame*, c'est-à-dire le rapprochement et la réunion des troupes de ligne et des volontaires, en attendant leur fusion complète. Évidemment le comité s'était préoccupé avant tout de sauver le fonds exercé, disci-

pliné, le mieux servant et le plus utile ; mais dans ce compromis, il avait été obligé de faire des concessions qui n'étaient pas sans gravité. S'il n'y eût eu que des concessions de langage, comme de dire que c'étaient les soldats de ligne qui devenaient des volontaires, cette petite satisfaction donnée au préjugé populaire eût été sans conséquence, mais lorsque, avec l'égalité de solde, on donnait l'égalité de droits, c'est-à-dire aux soldats comme aux volontaires la faculté de choisir leurs caporaux, sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine. il est certain qu'on mettait à une rude épreuve la discipline et la bonne organisation de l'armée. Heureusement la confiance de Dubois-Grancé ne fut pas trop présomptueuse ; les troupes montrèrent en général plus de sagesse dans leurs choix que les législateurs n'en avaient montré dans leurs décrets.

XX

DISCUSSION SUR LE RAPPORT. — LA CONVENTION DÉCRÈTE L'AMALGAME

La discussion qui suivit à la Convention le rapport de son comité de la guerre fut bien loin d'égaliser celle qui avait passionné, une année auparavant, l'Assemblée législative. Là, toutes les opinions s'étaient produites avec éclat et franchise; ici elles furent timides, embarrassées, contenues; la tyrannie des tribunes, la crainte du dehors, évidemment gênaient et glaçaient les orateurs. Cette assemblée souveraine n'était pas une assemblée libre.

La majorité, dont Barère était le favori et l'organe habituel, redoutait les périls que le projet du

comité, malgré ses tempéraments, faisait courir à l'armée de ligne. « Je n'attaque les intentions de personne, insinuait Barère, car je ne dis pas qu'on veuille désorganiser l'armée; je dis seulement qu'il est impolitique, au moment où les ennemis nous entourent de toutes parts, de vouloir la refondre. Il faut compléter l'armée de manière que les cadres soient remplis. (*Appuyé, appuyé !* s'écrie-t-on dans une très-grande partie de la salle.)... Je demande que les comités des finances, de défense générale et de la guerre nous présentent un moyen de recruter l'armée sans rien changer à sa composition. » Mais la gauche fit échouer cette proposition, et le débat ne porta que sur le projet du comité de la guerre. Après deux ou trois parleurs sans talent, Saint-Just le soutint ou crut le soutenir par un discours solennel, vague à force de généralités, et obscur à force de prétention philosophique.

Dubois-Grancé ramena la discussion sur le terrain des faits. Son rapport avait laissé beaucoup entendre; le discours qu'il prononça pour répondre surtout à Barère fut, dans l'état des choses, aussi

explicite qu'il pouvait l'être. « On a dit, répété qu'il serait imprudent, impolitique, de désorganiser l'armée en face de l'ennemi. Ce mot est la taie que quelques individus, en possession de la confiance des autres, leur appliquent sur les yeux ; il faut la lever. Il faut prouver, puisqu'on se sert de ce fantôme pour égarer l'attention, que l'armée est complètement désorganisée au physique et au moral, et que j'ai proposé le seul moyen de la réorganiser en face de l'ennemi, de donner aux corps qui la composent, de l'ensemble, un aplomb, des moyens de force et d'union qui la rendront invincible.

« Je dis que l'armée est désorganisée : car l'entrée subite de Brunswick a forcé le ministère de diviser tellement les régiments de ligne que son administration est devenue impraticable. Tel régiment a son premier bataillon à l'armée de Miranda, son second bataillon à l'armée de Custine, ses grenadiers à l'armée de Dumouriez, et son dépôt à Metz ou à Strasbourg. Aucune de ces parties n'est liée, ne peut se prêter de secours mutuels ; à peine les individus se connaissent-ils aujourd'hui. Notre

infanterie de ligne est réellement toute morcelée, incomplète, divisée en fractions dont les généraux ne peuvent tirer parti qu'en les accolant à des bataillons de volontaires...

« Je dis que l'armée est désorganisée, parce que vu l'incohérence des divers éléments qui la composent, on voit chaque jour des soldats désertir pour entrer dans les volontaires, des capitaines et même des lieutenants-colonels de volontaires solliciter, comme une grâce du ministre, des sous-lieutenances dans la ligne. Partout les principes sont violés ou exagérés; presque personne n'est content de son état, et si le patriotisme égalise tout un jour de bataille, il est un aliment de plus aux passions pour les exceptions du lendemain...

« Il est commode de dire : Laissons les choses comme elles sont... Je dis, moi, que les choses ne peuvent rester comme elles sont, et que si on les y laisse, nous n'aurons plus d'armée et nos ennemis seront triomphants sans effort. Avez-vous déjà oublié que je vous ai dit qu'il était indispensable de faire un appel de 300,000 hommes avant un mois? Il faut bien parler net et dire ici toute la vérité.

Cet appel ne peut s'effectuer que par la *conscription* de tous les citoyens, dans chaque département, en état de porter les armes, en raison de leur nombre effectif, sauf à donner à ceux qui seront appelés la faculté de se faire remplacer. Je crois toute autre mesure illusoire... Dès que vous sonnerez le tocsin, il faut que tous les habitants de la République prennent les armes et volent à leur poste. Serions-nous assez insoucians, assez inconsidérés pour attendre de la bonne volonté des citoyens les efforts qu'exigent d'aussi impérieuses circonstances?... Cette conduite sera insuffisante, parce que, en supposant qu'on trouvât assez de volontaires pour remplir les cadres qui existent dans cette espèce d'arme, ce ne sera pas sans épuiser les divers cantons de tous les hommes de bonne volonté qui préféreront ce service à celui de la troupe de ligne, et qui recevront du volontaire qui se fera remplacer une somme plus forte que tous les engagements que vous pourriez leur offrir.

« Qui pourra contredire ces vérités? Et alors que deviendront vos bataillons de ligne? Consultez tous les officiers d'infanterie: ils vous diront qu'ils

ne peuvent pas recruter un homme, même en ce moment. Que sera-ce, quand vous mettrez 500,000 volontaires en activité ? Que ferez-vous d'un bataillon de ligne, déjà réduit à moitié, qui s'usera encore pendant la campagne, qui ne pourra se renouveler et auquel il ne restera que des drapeaux, des officiers, et quelques soldats incapables d'être en ligne et d'opposer le moindre effort à l'ennemi?... Vous voulez conserver l'armée de ligne, et moi je dis que vous la tuez... »

Ce fut Dubois-Crancé qui tua les volontaires ; la réquisition des 500,000 hommes les enterra. Le 24 février 1795, la Convention rendit ce décret : « Tous les citoyens français, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante ans accomplis, non mariés ou veufs sans enfants, sont en état de réquisition permanente, jusqu'à l'époque du complément du recrutement effectif de 500,000 hommes de nouvelle levée... Dans le cas où l'inscription volontaire ne produirait pas le nombre d'hommes fixé pour chaque commune, les citoyens seront tenus de le compléter sans désespérer, et pour cet effet ils adopteront le mode qu'ils trouveront le plus convenable,

à la pluralité des voix... Les citoyens qui se sont fait remplacer lors des levées précédentes, concourront avec les autres citoyens à la levée actuelle...»

Le décret sur l'organisation de l'armée porte la date du 21 février. Nous en donnerons les principaux articles.

« *De l'infanterie de ligne.* Section première.

« Art. 1^{er}. A dater de la publication du présent décret, il n'y aura plus aucune distinction ni différence de régime entre les corps d'infanterie appelés régiments de ligne et les volontaires nationaux.

« Art. 2. L'infanterie que la République entretiendra à sa solde sera formée en demi-brigades composées chacune d'un bataillon des ci-devant régiments de ligne et de deux bataillons de volontaires. L'uniforme sera le même pour toute l'infanterie...

« Art. 4. Les soldats composant aujourd'hui les régiments de ligne, étant engagés, sont tenus de remplir leurs engagements jusqu'à la paix. Les volontaires ne pourront jamais être liés que pour une campagne...

« Art. 7. La solde sera la même ainsi que le traitement de guerre pour tous les individus composant l'infanterie française, chacun suivant son grade, et l'on prendra pour base la plus forte paye de chaque grade...

« Art. 8. La Convention nationale ajourne la réunion des bataillons de volontaires avec ceux de ligne jusqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné; provisoirement les corps resteront organisés comme ils sont... »

Cet article 8 était une concession faite par le comité de la guerre aux sentiments que son projet avait inquiétés d'abord¹. D'ailleurs la reprise des hostilités était vraisemblablement si prochaine que le temps manquait pour l'exécution d'une mesure aussi considérable. Il avait été convenu d'un commun accord qu'elle n'aurait lieu qu'après la fin de la campagne de 1793; mais le principe de l'amalgame était adopté sans retour. Il nous reste à poursuivre, jusqu'à ce que ce principe ait reçu son ap-

¹ Cette discussion sur l'organisation militaire avait occupé tout ou partie des séances de la Convention des 7, 11, 12, 14, 16, 19 et 21 février 1793. Voir *le Moniteur* des 9, 13, 15, 16, 18, 21 et 23.

plication et qu'il n'y ait plus eu réellement qu'un seul ordre de soldats, des recherches où les anciens volontaires se confondront désormais avec les nouveaux réquisitionnaires.

XXI

CAMPAGNE DE 1793. — BATAILLE DE NEERWINDEN

L'invasion prématurée de Dumouriez en Hollande parut ouvrir, à l'avantage de la France, la campagne de 1793 : mais tandis que la Convention y applaudissait bruyamment en décrétant de nouveau l'affranchissement des peuples, l'attaque subite des Autrichiens sur la Roër, leurs succès et leur marche rapide vers la Meuse, changèrent brusquement en cris d'alarme ces premiers cris de triomphe. Les commissaires, les représentants du peuple députés en Belgique et dans le pays de Liège courent, les uns au-devant de Dumouriez pour hâter

son retour, les autres au-devant des troupes que Valence et Miranda ramenaient d'Aix-la-Chapelle et de Maëstricht.

Le 8 mars 1793, Camus et Treilhard écrivaient de Tirlemont à la Convention nationale : « Les troupes de ligne et les bataillons de volontaires qui ont été forcés de se retirer en deçà de la Meuse se sont trouvés composés de deux espèces d'hommes. Le plus grand nombre étaient de braves soldats qui ont fait la retraite dans le meilleur ordre et qui en ont souffert les fatigues avec un courage admirable et des sentiments qu'on ne peut trop respecter... Le revers qu'ils ont éprouvé ne fait qu'enflammer leur courage et leur fait sentir la nécessité de la discipline et de la vigilance ; ils retourneront plus terribles au combat. Mais il est dans l'armée d'autres hommes qu'il est essentiel de vous faire connaître et contre les discours dangereux desquels les bons citoyens doivent être prémunis : ce sont des lâches indignes du nom de Français, qui ne cherchent au moment du combat que le prétexte d'abandonner le champ de bataille, et qui, pour colorer leur fuite, *crient à la trahison* et accusent in-

distinctement tous les généraux qui les conduisent à la bataille. Une grande partie de ces soldats se rendaient à Bruxelles, où ils venaient semer le trouble et la confusion ; nous en avons rencontré plusieurs qui, aujourd'hui encore, et lorsqu'ils ne peuvent plus s'excuser sur un premier moment de terreur, fuyaient leurs drapeaux... »

Dix jours après, Gossuin, Merlin de Douai, Camus et Treilhard annonçaient à la Convention les premiers et sérieux effets de l'offensive reprise par Dumouriez en personne ; mais aux bonnes nouvelles ils se sentaient tenus d'ajouter les mauvaises. « Nous sommes affligés, citoyens nos collègues, disaient-ils, d'être toujours dans la nécessité de vous parler, au milieu des triomphes comme dans les revers, de l'indiscipline, du brigandage et des excès de quelques soldats. Une force répressive et suffisante pour donner de prompts exemples d'une juste sévérité est indispensable, si vous voulez que nos troupes ne soient pas détestées des peuples où elles portent nos armes. Il faut qu'on bénisse le nom des Français, partout où les satellites des tyrans sont contraints de leur céder une terre que la liberté et

les vertus républicaines doivent rendre parfaitement heureuse.

« Nous nous étions proposé de fixer votre attention sur un autre objet, la désertion des volontaires qui regagnent leurs foyers et dont nous avons vu les chemins fréquemment semés. Mais pourquoi nous occuperions-nous aujourd'hui de ces lâches fuyards, lorsque les mêmes chemins que leurs pas rétrogrades déshonorent sont couverts d'une foule immense de gardes nationaux des départements voisins, qui sont accourus au premier signal du danger de la patrie, et lorsqu'il n'y a plus que des victoires à remporter? Des lauriers ne sont pas faits pour ces êtres vils, que le bruit d'une nombreuse artillerie ou la vue de quelques hulans effraye. qu'ils retournent dans leurs obscures demeures! Ou'ils aillent y cacher leur honte! Et s'ils n'y périssent pas de regret et de douleur, que le mépris de leurs concitoyens venge à jamais la République du refus qu'ils ont fait de marcher sous ses ordres à la défense de la liberté! »

Cette lettre est datée de Bruxelles, le 18 mars : le même jour, à Neerwinden. Dumouriez livrait et

perdait, par la faute de sa gauche, pour la plus grande partie composée de volontaires, une bataille militairement et politiquement décisive.

«Citoyens législateurs, écrivait, le 22 mars, Beurnonville à la Convention, je dois à la confiance dont vous m'avez honoré, en m'appelant deux fois au ministère de la guerre, et à la droiture de mon caractère, de vous parler avec franchise sur la situation de l'armée que commande le général Dumouriez et sur les causes de l'échec qu'elle vient d'éprouver. Les revers sont l'école des peuples : il faut profiter de celui-ci pour en prévenir d'autres. Vous avez vu, par les détails que je vous ai communiqués hier, que le soldat s'est montré dans cette journée avec le même courage qui lui a valu tant de victoires depuis huit mois, que les officiers généraux ont été eux-mêmes soldats lorsqu'ils ont dû l'être, enfin que nous n'avons rien perdu de cette réputation de bravoure individuelle qui a toujours distingué le Français. C'est donc à des causes morales qu'il faut attribuer le peu de succès que nous avons obtenu dans cette affaire, et c'est en vos mains, citoyens législateurs, que sont les moyens d'en réprimer les effets. Je vais

donc vous les exposer sans détour telles que je les vois.

« Le peu de confiance que le soldat témoigne à son officier, le peu d'empire que celui-ci a sur lui, affaiblit nécessairement le lien de la discipline et de la subordination. Tant que le soldat se croira égal en lumières et en connaissances aux chefs que la loi lui donne ou qu'il s'est choisis lui-même, il mettra ses propres idées à la place de l'obéissance passive qu'il leur doit. Si les ordres qu'il en reçoit contrarient son raisonnement ou sa manière de voir, il les exécutera avec une lenteur et un découragement funestes, et s'il n'a point de succès, il appellera trahison toute opération militaire qu'il eût fait réussir avec plus de volonté. Il sait se battre encore, mais il ne sait plus obéir. Il faut que la Convention nationale s'occupe de faire cesser cette injuste défiance.

« Jamais peut-être les chefs des troupes françaises n'ont acquis plus de droit à la confiance de leur pays que ceux qui défendent aujourd'hui notre liberté. La journée du 18, quoique malheureuse pour nos armes, en est une preuve évidente : un

général y a perdu la vie, trois sont blessés mortellement, et de ce nombre est ce même Valence que la calomnie poursuivait il y a quelques jours¹. Dumouriez lui-même, le vainqueur de Brunswick, qui ne s'est peut-être jamais montré plus grand capitaine que dans la guerre difficile qu'il fait aujourd'hui, n'est point à l'abri des plus absurdes imputations ; et quel homme cependant a mieux que lui mérité de son pays ?

« Au nom de la patrie, au nom de notre liberté, permettez-moi, citoyens législateurs, de vous conjurer de rendre à nos armées cette vigueur, cette énergie, seuls garants de nos succès, de réunir, de rassembler par vos heureux efforts, par une noble confiance, le général, l'officier et le soldat. Bientôt, je puis vous le prédire, vous verrez naître les heureux effets de cette nouvelle marche, et nos ennemis, qui profitent de nos divisions, seront bientôt écrasés par nos soldats républicains et soumis à leurs chefs.

« J'appelle aussi votre surveillance sur les lois

¹ Le général Valence fut blessé, mais non pas mortellement, à la bataille de Neerwinden.

militaires. Les cours martiales, utiles et suffisantes en temps de paix, ne le sont plus dans les temps extraordinaires ; il faut un nouveau mode de jugement ; d'accord cependant avec les droits sacrés de l'homme, qui permette une prompt application de la loi contre les coupables, qui fasse espérer une réparation subite à l'offensé, qui arrête le cours du pillage et du brigandage auxquels une partie de nos soldats s'est livrée dans la Belgique, et nous rende pour ami un peuple aigri par des excès qu'il a été jusqu'à ce jour impossible de réprimer.

« C'est avec douleur que j'ai encore à vous entretenir, citoyens législateurs, de la désertion, d'un crime que je croyais inconnu à des âmes républicaines. Vous avez montré toute votre indignation contre les lâches qui s'en sont rendus coupables, qui trahissent à la fois leur pays et leur serment, qui courent enfin à l'infamie par le chemin qui devait les mener à la gloire. Votre sévérité se déploiera sans doute contre ces traîtres, mais vous ne pouvez tarder un moment à la faire parler ; chaque jour le mal augmente, et vous ne pouvez y apporter un remède trop prompt.

« Telles sont, citoyens législateurs, les vérités que j'ai dû vous exposer. Rien n'est encore désespéré; le courage n'est point abattu; nous n'avons point perdu de terrain; Dumouriez, supérieur aux événements, reprend la position qu'il occupait; elle couvre Malines et Bruxelles. Que de nouveaux soldats volent au secours de son armée! que des lois sages et vigoureuses annoncent que le soldat français est à la fois le défenseur de la liberté et l'ennemi de l'anarchie! Montrons-nous plus fiers après un échec qu'après une victoire, et bientôt nous n'aurons plus d'ennemis à combattre. »

XXII

FUITE DE DUMOURIEZ — BOUCHOTTE ET VINCENT L'ARMÉE DÉFENDUE PAR KELLERMANN

Les idées du ministre étaient bonnes, ses espérances hautes ; l'événement confondit les unes et démentit les autres. Beurnonville disparut lui-même dans la catastrophe où s'abîma Dumouriez.

Ce fut encore la mauvaise conduite d'une partie des troupes qui précipita la crise. Deux divisions faiblirent à Louvain ; il fallut évacuer Bruxelles, se replier d'abord sur Ath, puis sur Tournay. C'est de là que Valence blessé, mais non point mortellement, à Neerwinden, écrivit, le 25 mars, au ministre de la guerre : « Nous pourrions espérer de cou-

vrir avec succès tout le pays qui est derrière l'Escaut, si l'armée était ce qu'on l'a vue il y a quelques mois. Le soldat est toujours également courageux, mais tous les désordres de l'hiver, tous les dégoûts et les privations de tout genre, celle particulièrement de chefs et d'officiers, ont mis dans l'armée une insouciance, une indiscipline et un désordre de tous les jours et de tous les moments qui mettent au désespoir ceux qui aiment sincèrement leur patrie. On ne peut pas s'étonner assez des prodiges de courage et des actes de lâcheté qui se sont commis, et il n'est pas question de punir par l'infamie ceux qui n'ont pas mieux fait, *parce qu'on les a mal conduits*⁴. Nos pertes prodigieuses en tout genre sont irréparables, si l'on ne nous donne pas les moyens de reprendre notre énergie. »

Qui pourrait nier la funeste influence que la conduite des volontaires particulièrement eut sur l'esprit aigri et agité de Dumouriez? Certainement leurs fautes et leur indiscipline doivent tenir une grande place parmi les causes de sa défection. Il faut ajouter, pour être juste, que ce furent les vo-

⁴ Ces mots sont soulignés ainsi dans l'original.

lontaires qui en arrêterent les effets. Après avoir fait son accord avec les Autrichiens, après leur avoir livré comme otages les commissaires de la Convention et le ministre de la guerre, Beurnonville, son ami, son compagnon d'armes, quand Dumouriez voulut entraîner son armée sur la route de Paris, il fut d'abord au moment d'enlever les troupes de ligne; mais l'hésitation, puis la résistance des volontaires entravèrent ce premier succès et y firent succéder un échec décisif. Les coups de feu, tirés par le 3^e bataillon de l'Yonne sur le vainqueur de Jemmapes, n'atteignirent passa personne, mais ils tuèrent son prestige. Dumouriez n'eut plus dès lors qu'à chercher son salut dans la fuite.

Pour l'armée, cette catastrophe parut devoir entraîner des suites redoutables. La récente organisation militaire, à peine décrétée, y faillit disparaître. Dans les plus ardents foyers du jacobinisme on exaltait les volontaires, on maudissait les troupes de ligne. Jamais leur existence ne fut plus menacée. Tous ceux qui, depuis le commencement de la révolution, avaient rêvé de les détruire, s'agitaient pour réaliser leur rêve; tous ceux qu'avait

découragés l'avènement de Beurnonville au ministère reprenaient confiance en voyant un bon jacobin, Bouchotte, succéder à ce soldat, et, dans tous les bureaux, rentrer avec la séquelle de Bouchotte la séquelle de Pache, naguère expulsée par Beurnonville. Un nom surtout réjouissait le cœur des ennemis de l'armée, le nom de Vincent, l'orateur favori du club des Cordeliers. Secrétaire général du ministère de la guerre, Vincent était le vrai ministre ; entre ses mains et celles de sa bande, Bouchotte ne fut jamais qu'un instrument.

Il était urgent que l'armée de ligne eût des défenseurs ; elle en trouva heureusement ; le premier, comme toujours, elle trouva Kellermann. « Citoyen président, écrivait-il de son quartier général de Chambéry, le 10 avril 1793, au président de la Convention, quand cela vaut la peine et que la chose publique est en danger, ou qu'il arrive de grands événements, c'est alors que je dois écrire aux représentants de la nation. L'armée de ligne a été constamment négligée depuis trois ans, et vous n'ignorez pas que vous devez la révolution à sa fidélité et à son courage. La crise actuelle doit engager

à prendre les moyens les plus vigoureux et les plus sages pour s'en tirer, et je n'en vois point d'autre que celui d'augmenter les régiments d'infanterie de ligne d'un troisième bataillon, par l'incorporation des bataillons de volontaires de dernière création, en n'admettant que des hommes capables de soutenir les fatigues d'une vigoureuse campagne. Ce travail doit être fait de façon qu'il y ait le même nombre de bataillons de ligne que de bataillons de volontaires, et, au moyen de cette mesure, il sera attaché un bataillon de volontaires à un bataillon de ligne, ce que j'ai demandé depuis fort longtemps. Cette disposition nous donnera une excellente infanterie et la rendra manœuvrière dans très-peu de temps... C'est le général du 20 septembre¹, celui qui a repris Verdun et Longwy, à qui nos ennemis ont demandé la paix le 24 octobre suivant, sous les conditions les plus glorieuses et les plus avantageuses à la République, que sans doute on n'a pas jugé à propos d'accepter, qui donne son avis aux représentants de la nation. Il espère qu'il sera enfin écouté. »

¹ Le 20 septembre 1792, journée de Valmy.

Ainsi, sous une forme différente, mais d'accord pour le fond avec Dubois-Crancé, c'était l'*amalgame* que réclamait immédiatement Kellermann. Il voulait, par le rapprochement du volontaire et du soldat, faire cesser au plus tôt l'antagonisme dont se prévalaient, tout en l'excitant, les ennemis mortels des troupes de ligne.

XXIII

LES COMMISSAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES TÉMOIGNAGE DE CARNOT

Le ministre des affaires étrangères, dont la guerre générale avait singulièrement réduit les fonctions, entretenait, à la suite ou dans le voisinage des armées, des commissaires qui, à défaut de matière diplomatique, lui communiquaient leurs observations sur toute sorte de sujets. C'était ainsi que le commissaire employé sur les frontières du Nord, prenant, à l'encontre des agents dépêchés par le ministre de la guerre, le parti des troupes de ligne, adressait, le 10 avril, au ministre Lebrun, des notes que celui-ci communiquait, le 12, au Comité de salut public et à son collègue Bouchotte.

« Toute la troupe de ligne, y était-il dit, n'a cessé, depuis le commencement de la guerre, de donner des preuves de son courage... L'infanterie n'a pas hésité de joindre ses drapeaux et se trouve campée, sa gauche à Valenciennes et sa droite sur l'Escaut, au lieu qu'une partie des volontaires s'est débandée, a jeté ou vendu ses armes, et a commis des excès, résultat de l'indiscipline et de l'ignorance crasse des officiers. Pour conserver cette troupe de ligne et l'encourager à défendre sa patrie, il faut écouter ses justes plaintes et subvenir à ses besoins urgents. Ils se plaignent de ce que, après tant de preuves de courage et de zèle, on n'a jamais fait mention honorable de leurs actions, qu'au contraire on a l'air de croire qu'ils ne sont pas bons patriotes, tandis qu'ils ont donné des preuves du contraire en versant leur sang pour la patrie ; de ce qu'ils voient arriver à l'armée des volontaires bien équipés, de nouveaux corps tout galonnés, qui, au premier coup de canon, jettent leurs armes et fuient, et qu'eux, qui se battent bien, n'ont ni habits ni souliers... La même troupe craint que l'on ne complète leurs corps avec des mauvais sujets ; ils désirent qu'on

leur donne des hommes des endroits où les régiments étaient habitués de recruter. Il faudrait donc procéder promptement au complètement de tous les corps de la troupe de ligne, en y incorporant les bataillons volontaires du pays où lesdits corps recrutaient anciennement... Il faut introduire sur-le-champ dans l'armée des lois très-sévères contre la désertion, la lâcheté et l'indiscipline ; les bons soldats se plaignent de l'indiscipline de leurs camarades. »

Quelques jours après, le ministre des affaires étrangères communiquait encore à Bouchotte l'extrait suivant d'une lettre datée de Dunkerque, le 29 avril : « L'esprit de l'armée est excellent, mais la tenue des volontaires m'a révolté. En leur qualité de créateurs de leurs chefs, ils n'en font pas plus de cas que l'on n'en fait ordinairement de sa créature, et cela vient de ce qu'ils choisissent dans leurs analogies, sans égard aux talents militaires ni à la supériorité de la région morale... Ce n'est pas tout d'être patriote, il faut savoir défendre la patrie. Ici, je remarque que des bataillons de volontaires se font suivre par vingt ou vingt-deux chariots, lorsqu'ils sont en

mouvement, et que ces chariots sont tellement remplis de femmes, de berceaux et d'enfants, qu'il ne reste plus de place pour les malades ou les équipages des soldats. »

Du même point et du même jour, 29 avril, les représentants du peuple députés aux armées du Nord, Carnot¹ et Duquesnoy, écrivaient en propres termes à la Convention : « Les volontaires ne veulent s'assujettir à aucune discipline ; ils sont le fléau de leurs hôtes et désolent nos campagnes. Dispersés dans des cantonnements où ils ne font que boire et courir, ils s'exposent à être dispersés et taillés en pièces, pour peu que l'ennemi fût entreprenant. Heureusement qu'il n'est pas informé de ce qui se passe ; heureusement que nous sommes sévères sur l'interdiction des communications, car l'ennemi aurait déjà pu surprendre nos postes avancés et nos places elles-mêmes... Nous ne savons ce que fait le

¹ Pour éviter toute confusion, nous croyons devoir faire observer que c'est bien le conventionnel, le membre du Comité de salut public, en un mot le célèbre Carnot qui est cité ici ; son frère Carnot le jeune, qui a déjà figuré dans cette étude et qu'on retrouvera plus loin, avait été député à l'Assemblée législative, mais ne siégea pas à la Convention.

bureau de la guerre ; nos volontaires sont toujours nus. Il faut convenir que c'est un gouffre ; à peine un soldat a-t-il des souliers qu'il va les vendre ; il en est qui vendent jusqu'à leurs habits, leurs fusils, brûlent leur poudre et insultent leurs concitoyens. Les nouvelles recrues sont pourtant beaucoup plus sages, plus belles et mieux tenues que les anciennes... »

C'est encore Carnot et Duquesnoy qui écrivent de Bergues, le 23 mai, au Comité de salut public : « Nous croyons devoir vous prévenir que les soldats vendent non-seulement leur pain de munition, mais encore leur bois, les manches de leurs vestes⁴. On a beaucoup trop proposé l'argent pour récompense ; l'esprit de cupidité fait tout, perd tout, et l'honneur n'est plus rien. Occupez-vous des moyens d'extirper cette passion qui ruine la chose publique et avilit les citoyens. Il est impossible de calculer les maux qu'a produits à cet égard la faculté du remplacement pour les recrues ; il en résulte que les hommes se sont accoutumés à se vendre comme du bétail, qu'ils ont fait métier de

⁴ Sic.

déserters pour se vendre cinq ou six fois dans divers bataillons, et que des gens robustes qui avaient été désignés pour marcher se sont fait remplacer par des boiteux, des crapuleux, des gens perdus de mœurs. C'est une leçon pour l'avenir. »

Le 1^{er} juin, Carnot envoie au Comité de salut public un rapport sur la glorieuse prise de Furnes et sur l'odieux pillage qui a malheureusement déshonoré ce triomphe. « Les soldats, dit-il, étaient presque tous ivres du plus au moins ; il en tombait à chaque pas... Leurs sacs étaient tellement pleins d'effets volés qu'ils ne pouvaient plus les porter... On leur doit cependant la justice de dire qu'ils ont traité très-humainement les prisonniers qu'ils avaient faits, qu'ils ont déployé un courage vraiment héroïque, et que leur conduite est un assemblage d'actions tantôt belles, tantôt honteuses, qui peignent le caractère volage et inconséquent, mais indélébile des Français... Il est impossible de songer à aucune conquête suivie avec des troupes de ce genre, quelque braves qu'elles soient. Rien ne résiste à leur premier choc, mais au moment qu'il est fait, la débandade se met partout, et si l'ennemi

revenait, il ne tiendrait qu'à lui d'en faire une boucherie. On nous informe en ce moment que nos troupes se sont retirées par détachements et sans ensemble, et qu'il en était resté un nombre considérable entre les mains de l'ennemi; beaucoup d'armes perdues ou brisées; enfin tout ce qu'on peut de plus affligeant pour des hommes qui aiment leur patrie. Votre nouveau code pénal militaire ne suffit pas; si tout soldat qui vole une épingle n'est pas fusillé sur-le-champ, vous ne ferez jamais rien... Quant à nous, citoyens nos collègues, il nous est impossible de soutenir le spectacle des semblables désordres, et nous vous prions de nous faire rappeler au sein de la Convention le plus tôt possible. »

La majorité des troupes est venue à résipiscence; un certain nombre de bijoux et d'objets ont été rapportés aux représentants et aux généraux, ou restitués à leurs propriétaires; cependant Carnot et Duquesnoy n'en conservent pas moins une défiance et une inquiétude dont il font part en ces termes, le 3 juin, au Comité de salut public : « Nous croyons devoir vous consulter sur un point capital.

Nous pouvons plus que probablement emporter Ostende de vive force ; le ferons-nous, oui ou non ? Avec des troupes sages, il n'y aurait point à hésiter ; mais voici ce que nous avons à craindre des nôtres : c'est qu'elles vont, aussitôt que l'assaut sera donné, se répandre dans les maisons, piller et s'enivrer au point que, deux heures après, on les égorgera comme des veaux à tous les coins de rue. Un fait certain est que nos soldats ont juré de se venger des Belges et notamment des Ostendois, qu'ils prétendent les avoir fusillés lors de l'évacuation de la Belgique ; ils disent tout haut qu'aucun pouvoir ne pourra les arrêter et qu'ils mettront la ville à feu et à sang. Devons-nous, après cela, entreprendre l'expédition?... Il faut aussi nous dire ce que nous devons faire de l'immense quantité de voleurs et recéleurs qui ont été mis en état d'arrestation ; il serait sans doute très à-propos de faire des exemples, mais il y a tant de coupables qu'on est très-embarrassé. »

XXIV

COMMISSAIRES DE LA CONVENTION — COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

Le seul remède efficace, c'était de tirer les forces militaires de la France de cet état provisoire et désordonné où elles s'agitaient depuis 1791 ; c'était l'exécution la plus prompte de la loi d'*amalgame*. « Au nom de la patrie, écrivait au Comité de salut public Dubois-Crancé, faites donc décréter l'embrigadement de la ligne avec les volontaires ; vous remettrez l'ordre, l'union partout, et vous économiserez plus de cent millions dans cette campagne¹. »

¹ Les représentants du peuple (Dubois-Crancé, Albitte et Nioche) envoyés près l'armée des Alpes, aux citoyens membres composant

Un autre représentant, Deville, envoyé à l'armée des Ardennes, réclamait aussi l'embrigadement pour faire cesser le désordre, mais d'un ton et dans un esprit moins favorable aux troupes de ligne qu'aux volontaires. « Le défaut de discipline, disait-il¹, rend nos armées nulles ou les empêche de valoir ce que le courage des individus les ferait valoir. Chez nos ennemis, tout le monde est à son poste ; personne ne quitte le camp sans une permission bien nécessaire ; chez nous, au contraire, on va et on revient du camp à son gré... Il s'en faut bien que les recrues qui doivent compléter l'armée du Nord arrivent en abondance ; de 50,000 qui sont destinés à cette armée, Roland, commissaire du conseil exécutif, m'a assuré qu'il n'en avait reçu qu'environ 8 ou 10,000 ; aussi aucun ou presque aucun bataillon n'est-il complet....

le Comité de salut public ; de Chambéry, le 22 mai 1793. — Lesage-Senault et Gasparin, représentants du peuple près l'armée du Nord, à la Convention, le 23 mai 1793 : « Ce que dit le général Lamarrière de l'ardeur de nos volontaires ne vous étonnera pas ; il ne tient qu'à vous que leur discipline et leur instruction soient parfaites. Décrétez l'amalgame et vous en êtes assurés. » — Dans une note datée du 1^{er} juin, le général Alexandre Beauharnais réclame aussi l'exécution de l'amalgame. D. G.

¹ Deville au Comité de salut public, de Cambrai, le 3 mai 1793.

« De plus en plus la rivalité s'établit entre les ci-devant troupes de ligne et les volontaires. Tous les jours on fait à des lieutenants-colonels de volontaires l'offre d'une place de capitaine dans les troupes de ligne; tous les jours, au mépris de la loi, on fait des habits neufs à des soldats des troupes de ligne¹. Il y a à craindre que bientôt un soldat de ligne ne rougisse de devenir l'égal d'un volontaire national. Ajoutez à cela que, lorsqu'il s'agit de conférer une place supérieure, avant de l'accorder, on demande si le sujet est de la troupe de ligne ou des volontaires. Je ne vois point de remède aux malheurs qui sont prêts d'éclater que de former les demi-brigades au fur et à mesure que deux bataillons de volontaires et un bataillon de ligne se rencontrent, et d'honorer à l'instant de l'habit de garde national tous les soldats de ligne. Ce changement d'habit serait une dépense, mais la République, j'en répons, y gagnerait le centuple, parce que toute différence serait détruite. »

¹ C'est-à-dire d'après l'ancien uniforme des corps, tandis que la Convention avait décrété le même habit, de couleur bleue, pour les troupes de ligne comme pour les volontaires.

Malheureusement, à côté des représentants du peuple aux armées, il y avait les commissaires du pouvoir exécutif, ceux surtout que Vincent avait tirés des bureaux de la guerre ou choisis parmi l'élite des fougueux *Cordeliers*, et qui portaient avec une ardeur sauvage la désorganisation dans les troupes. Le principal objet de leur mission, et ils s'en faisaient gloire, était de « *travailler fortement le soldat,* » de l'animer ou de le mettre en défiance contre ses officiers, de l'initier aux vrais principes républicains, aux principes de Marat et d'Hébert, par la lecture du *Père Duchêne* et du *Journal de la Montagne*. Malheur aux officiers, aux généraux, même aux représentants du peuple qui contraignaient les passions et les pratiques des ultra-révolutionnaires! « Je vous dirai toujours, écrivait à Bouchotte le commissaire Defrenne¹, je vous dirai toujours que l'amalgame des volontaires et des troupes de ligne devient indispensable, afin d'anéantir cet esprit de corps qui se reproduit journellement sous de nouvelles formes par les manœuvres sourdes des officiers de la ligne... Il faut auprès de

¹ Le 16 mai 1793.

chaque armée un tribunal révolutionnaire ambulante et permanent. »

Comparé aux commissaires Celliez, Gateau, Garnerin, Varin, et autres de même sorte, le citoyen Drefrenne n'était qu'un modéré. Voici quelques extraits d'un premier rapport de Celliez au ministre de la guerre⁴ : « Nous avons trouvé l'armée en général dans de bonnes dispositions; cependant l'esprit public a besoin d'y être ranimé et surtout dirigé, en ce qu'il existe un grand nombre d'individus dans les divers corps qui cherchent à le dépraver et à répandre des insinuations perfides parmi les soldats; on les trouve particulièrement parmi les officiers qui, en général, sont plus occupés du calcul de leur place que de l'amour de la patrie... Les officiers généraux sont généralement mal vus, en ce qu'ils sont pour la plupart ou *ci-devant* ou connus par leur incivisme. Ce qui augmente encore le mécontentement sur leur compte, c'est le grand nombre de femmes qui sont à l'armée, sous l'habit

⁴ Rapport fait au ministre de la guerre sur l'état actuel de l'armée du Nord et des Ardennes, par P. Celliez, commissaire à ces armées. Paris, le 16 mai 1793. D. G.

d'homme, et qui les accompagnent partout, soit comme militaires, soit comme suite... Le luxe de l'état-major, joint aux autres considérations dont je viens de parler, ajoute encore à l'indignation de l'armée, qui se plaint avec raison de ne presque jamais voir ces messieurs au camp. Enfin le soldat se plaint en général des officiers, dont beaucoup lui paraissent suspects...

« L'état dans lequel se trouve l'armée par rapport au complément est effrayant ; il n'existe pas un bataillon à qui il ne manque un nombre considérable d'hommes... Le recrutement pour le complément, qui paraît s'être effectué dans tous les départements, arrive lentement et par petites parties. On a su que des hommes placés sur les routes engageaient ces recrues à ne pas venir à l'armée ; il y en avait même qui leur expédiaient des congés dont ils tiraient le plus d'argent possible. Quatre de ces derniers ont été arrêtés à Saint-Quentin, par ordre des représentants du peuple auprès des armées, et sont traduits au tribunal révolutionnaire... La désertion qui a lieu dans l'armée est effrayante. Les chemins sont couverts d'hommes qui quittent leurs

drapeaux, et, malgré toutes les précautions prises pour les faire arrêter sur les routes, il s'en échappe encore beaucoup. Je crois que l'on peut attribuer cela aux mécontentements de toute espèce que le soldat éprouve de ses officiers, ainsi qu'à l'oubli dans lequel on paraît le laisser. Il ignore tout ce qui se passe; il n'est instruit de rien; les nouvelles ne parviennent à l'armée que par hasard et toujours fort tard...

« En même temps que l'on prendra tous les moyens de défense, il ne faut pas négliger de remédier promptement à l'état inquiétant dans lequel se trouve l'armée. Il est instant d'en chasser tous les officiers suspects qui nous trahissent à chaque pas. Il faut supprimer le luxe asiatique de l'état-major. Il faut enfin que les commissaires chargés de surveiller ce qui se passe à l'armée le soient aussi d'instruire le soldat, de le prémunir contre toute insinuation perfide, et de déjouer enfin toutes les trames ourdies contre la liberté. Par cet ensemble de moyens, on évitera la désertion, on épouvantera les traîtres et on ranimera l'esprit du soldat, qui est toujours prêt à combattre, mais aussi

qui veut être sûr que les chefs qui le commandent méritent sa confiance... Il est temps enfin, si nous voulons vaincre, que l'armée soit purgée de tous les scélérats qui l'infectent, et qu'ils soient remplacés dans tous les grades par de vrais *sans-culottes*. Ce sera alors, mais seulement alors, que nous pourrons compter sur des succès et consolider enfin l'édifice sacré de la liberté... »

XXV

ATTAQUES CONTRE LA TROUPE DE LIGNE — DISTRIBUTION DE JOURNAUX

Quinze jours plus tard, le 30 mai, les commissaires Celliez et Varin écrivent de Cambrai au ministre de la guerre, pour en finir une bonne fois avec les troupes de ligne. Ils commencent par accuser de royalisme et de lâcheté plusieurs régiments, le 98^e, le 58^e, le 45^e surtout. « Ce régiment, disent-ils, est connu de toute l'armée pour être dans les plus mauvais principes; nous avons vu quelques-uns de ses soldats qui cependant peuvent devenir bons, s'ils avaient des officiers patriotes. » Et tout de suite ils ajoutent : « Nous vous avons déjà dit plusieurs fois que la ligne était généralement mauvaise; nous pensons qu'il serait peut-être un moyen

d'en tirer un parti avantageux : ce serait de répartir les soldats qui composent la ligne dans les bataillons de gardes nationales à qui il manque beaucoup de monde et qui par ce moyen se trouveraient complets. Il nous paraît que c'est là le parti le plus avantageux, et peut-être le seul à employer, pour tirer un avantage des soldats de ligne, qui tous seront bons, quand ils seront dispersés ou incorporés avec des patriotes... »

Le 11 juin, commence à l'armée du Nord, par les soins de Celliez et de Varin, la distribution du *Journal de la Montagne* et du *Père Duchêne*; le lendemain ils s'empressent d'écrire à Bouchotte : « Il nous serait difficile de vous peindre avec quelle joie les soldats ont reçu ces deux journaux, et quelle impression a produite chez eux la lecture des faits qu'ils contiennent. Il ne nous est resté que le regret de n'en avoir pas un assez grand nombre pour en donner au moins un par compagnie; nous avons assuré nos frères d'armes que nous en demanderions dorénavant une plus grande quantité⁴... En

⁴ Apostille de Vincent : « Donner trois cents exemplaires de plus à l'armée du Nord. »

attendant, ils forment des groupes ; un d'eux fait la lecture, de manière que tout le monde puisse entendre, et elle finit par des *bravo!*

« Depuis quelques jours, nous leur avons déjà donné quelques-unes des feuilles intitulées *le Républicain*, que nous nous étions procurées chez les députés, et nous les avons instruits par ce moyen et par ce que nous leur avons dit, de la journée du 31 mai⁴, contre laquelle on avait cherché à les induire en erreur. Nous avons prévu d'avance qu'on ne manquerait pas de calomnier les Parisiens... On pense maintenant à l'armée comme à Paris, on y raisonne de même, et l'esprit public qui règne parmi les soldats qui la composent est celui dont tous les bons républicains sont animés...

« Il nous serait impossible de vous peindre le changement qui existe dans l'armée depuis quinze jours.

« Les soldats ignoraient tout ce qui se passait, toutes les nouvelles qui arrivaient au camp étaient défigurées ;... mais, depuis que nous les avons prémunis contre toutes les suggestions perfides, depuis

⁴ La proscription des Girondins.

que nous leur avons prêché la doctrine et les principes qui dirigent tous les vrais républicains, depuis que nous ajoutons à tous ces moyens la distribution de journaux patriotes, ils ne sont plus reconnaissables, ils sont animés d'un tout autre zèle, et il ne faut pour s'en convaincre que parcourir le camp... Nous pouvons assurer que, depuis quinze jours, l'armée, sans être augmentée de nombre, est doublée de force, en comparaison de ce qu'elle était avant. On ne peut voir, sans les admirer, les soldats se livrer à l'exercice avec un zèle infatigable, et le grand nombre des bataillons manœuvrer avec une précision qu'on ne remarque pas parmi la troupe de ligne... Nous pensons que rien n'est plus propre à fortifier l'esprit public qui se développe à l'armée que la lecture des papiers ; *le Père Duchêne* surtout produira le meilleur effet... »

Le 24 juin, nouvelle charge contre les troupes de ligne ; Celliez et Varin dénoncent les officiers qui continuent de porter leurs anciens uniformes et les anciens insignes de leur grade. « Cet acharnement à vouloir conformer⁴ ces distinctions, di-

⁴ Sic. Ils ont sans doute voulu écrire *conserver*.

sent-ils, fait murmurer les volontaires, et tous conviennent que, tant que la troupe de ligne formera des corps particuliers, on ne pourra jamais compter sur elle. En effet, l'esprit qui règne parmi les corps qui la composent est détestable, et la cause est facile à concevoir. Les officiers qui sont à leur tête sont dans les plus mauvais principes; ils conservent encore l'amour et le désir d'avoir un roi; ils sont encore les partisans ou les créatures de Dumouriez, de la Fayette ou de leurs complices; ils voient que dans un gouvernement républicain les places n'appartiendront plus qu'au mérite et non à l'intrigue. Toutes ces considérations sont pour eux de la plus grande conséquence, et il n'est pas de moyen qu'ils n'emploient pour corrompre l'esprit de leurs soldats et leur faire servir leurs projets liberticides.

« Il est donc instant, si l'on veut tirer un parti avantageux des soldats de ligne qui ne sont qu'égarés, de les incorporer dans les bataillons de volontaires. Par là on obtiendra le double avantage de les entourer de patriotes qui les éclairciront⁴ et

⁴ Sic.

les forceront à marcher dans le sentier du patriotisme, et de jeter dans les bataillons de volontaires des hommes instruits dans les manœuvres et qui seront propres à perfectionner ces bataillons dans les grandes évolutions militaires... Si on connaissait l'esprit de la ligne, on serait effrayé par la crainte de la voir à chaque instant tourner ses armes contre la liberté, et on ne tarderait pas à l'incorporer dans les bataillons (de volontaires) qui composent l'armée.

« Mais il est encore une autre mesure à prendre si on veut s'assurer du succès de nos armes, c'est de chasser sans miséricorde tous les nobles de nos armées, quels que soient les grades qu'ils y occupent... Il semble, en vérité, que la cause de la liberté ne mérite aucune considération et que l'on prenne tous les moyens de rendre nuls les efforts des républicains qui combattent pour la consolider.

« La noblesse, aux yeux des sans-culottes, est un brevet d'incivisme, et c'est des hommes munis de tels titres qui sont chargés de nous conduire à la liberté ! Que les nobles disparaissent donc de l'armée,

que la troupe de ligne soit confondue avec les bataillons de volontaires, ou nous serons trahis à chaque pas et chaque jour exposés à de nouveaux dangers. »

XXVI

ATAQUES CONTRE CUSTINE — SON RAPPEL

Décidés à proscrire de l'armée tous les anciens nobles, Vincent et ses affidés avaient choisi pour première victime le plus populaire de tous les généraux, celui qui s'était le plus compromis pour la République et à qui la République avait dû ses premiers succès, Custine. Appelé au commandement en chef des armées réunies du Nord et des Ardennes, Custine n'avait pas voulu quitter l'armée du Rhin sans livrer un dernier combat. L'affaire engagée par lui, le 17 mai, près de Landau, avait été malheureuse.

Dans leur rapport à la Convention⁴, les représentants Haussmann, Duroy et Ferry n'avaient point hésité à couvrir le général dont ils avaient approuvé les projets. « Nous les croyons encore bons, disaient-ils, quoiqu'ils n'aient pas eu tout le succès que nous en attendions. » Ils n'avaient point hésité davantage à signaler dans le désordre des troupes mêmes la cause de cet échec. « L'attaque fut faite par notre cavalerie... Le lieu du combat était caché à l'infanterie par une petite éminence et par les scigles. La tête de notre colonne, quand elle fut arrivée au haut de l'éminence, prit notre cavalerie pour celle des ennemis, fit feu sur elle, mais ne tarda pas à s'apercevoir de son erreur. Le feu à mitraille de l'ennemi se dirigea alors contre les premiers pelotons d'infanterie; il était impossible de les mettre en bataille sous ce feu; ils se renversèrent sur ceux qui les suivaient et dans lesquels il y avait beaucoup de recrues de la nouvelle levée. Ce fut en vain que nous voulûmes les contenir. Le désordre se serait prolongé dans toute la colonne, si le 1^{er} bataillon

⁴ Les représentants du peuple à l'armée du Rhin à la Convention nationale; Wissembourg, le 18 mai 1793. D. G.

du 5^e régiment, le 1^{er} de l'Ain, le 46^e régiment et quelques autres n'eussent gardé leurs rangs...

• Nous ne pouvons pas vous dissimuler que nos troupes ont eu un moment de terreur. Il faut en attribuer la cause à l'inexpérience des recrues et au crime de quelques scélérats qui eurent la lâcheté de crier : *Sauve qui peut!* L'un d'eux, commandant du 11^e bataillon du Doubs, qui était déjà en état d'arrestation, s'est fait justice à lui-même en se donnant la mort. Nous sommes à la recherche des autres et nous aurons soin de les faire punir. »

Ainsi trois représentants du peuple s'accordaient pour éclairer la Convention, en déchargeant Custine de la responsabilité d'une action malheureuse; cependant, trois jours après, deux commissaires du pouvoir exécutif, Gateau et Garnerin, adressaient au ministre de la guerre, et par lui au Comité de salut public, une pièce ainsi intitulée : *Récit exact des événements de la journée du 17 mai, dans laquelle Custine et son état-major ont fait preuve complète d'ineptie, de perfidie atroce et de platitude, ou copie littérale d'une adresse qui doit être incessamment envoyée à la Convention nationale*

contre ce traître, par un officier de l'armée du Rhin.

« Custine, y était-il dit, avait reçu l'ordre d'aller commander l'armée du Nord; son successeur était arrivé; il ne devait pas avant son départ nous conduire à l'infamie. Il a voulu sans doute renouveler les scènes de Francfort. D'après son plan, il devait exécuter son projet au commencement du mois de juin; mais il n'a pas voulu nous quitter sans déshonorer la brave armée du Rhin. On en voulait surtout aux volontaires, parce que ce sont eux qui ont formé la résolution de poignarder l'infâme Dumouriez et qui ont juré d'immoler les dictateurs, les conspirateurs et les traîtres; on cherchait à les empêcher de se battre, afin d'avoir un prétexte de les calomnier. On sait qu'ils sont les plus fermes appuis de la République, inaccessibles à la corruption, et c'est parce qu'ils ne veulent point de maîtres et qu'ils méprisent l'or des tyrans, qu'on a voulu les perdre. Législateurs, Custine a calomnié les défenseurs de la liberté... Représentants, vous connaissez celui qui a voulu redonner des fers à un peuple jaloux de sa liberté... Et ce conspirateur

vit encore !!!... » Le factum est signé ainsi : *Misobazile (ennemi des rois) Férel, soldat de la liberté, lieutenant de la 1^{re} compagnie du 2^e bataillon du Puy-de-Dôme.*

Gateau et Garnerin avaient eu l'attention de donner la primeur de cette pièce de haut goût aux frères et amis de Paris, aux Cordeliers sans doute. « Nous vous faisons passer, disaient-ils¹, copie d'une adresse envoyée à la Convention par un républicain froid et calme au milieu des combats, qui médite et observe, et qui n'a laissé échapper aucun des nombreux attentats de Custine, depuis que ce traître joue un rôle militaire dans notre malheureux pays. Ce citoyen est occupé maintenant à retracer, dans une adresse au peuple français, tous les forfaits de cet homme corrompu qui a pour complices les Feuillants, les Royalistes, les Rolandistes, les aristocrates de toutes les couleurs, et la multitude de sots qui n'aperçoivent l'écueil qu'après s'être brisés contre. Les informations que nous avons prises, les remarques que nous avons faites nous-mêmes sur les lieux sont rigoureusement d'accord avec la rela-

¹ Lettre datée de Wissembourg, le 21 mai 1793. D. G.

tion de Misobazile Férel... Custine semble n'avoir agi, le 17, qu'en vertu d'une commission, d'une procuration des tyrans de la Prusse et de l'Autriche... Cet homme, tout aussi scélérat que Dumouriez, mais calculant plus froidement les résultats de ses infamies, nous a fait tout au moins autant de mal... Et sa tête est encore sur ses épaules ! Que disons-nous ? Il va commander l'armée du Nord ! »

En passant de l'armée du Rhin à l'armée du Nord, Custine passait des calomnies d'un Gateau et d'un Garnerin aux calomnies d'un Varin et d'un Celliez. « Depuis longtemps, écrivait *au patriote Hébert auteur du Père Duchêne, P. Celliez, commissaire à l'armée du Nord, envoyé par le ministre de la Guerre*¹, je me proposais de t'écrire pour t'apprendre quelques faits sur le *général Moustache* (Custine); ma lettre était commencée, lorsqu'il me fit arrêter au camp, pendant que je distribuais aux soldats *le Père Duchesne, la Montagne et le Républicain*, tous journaux qui me sont adressés par le

¹ C'est l'en-tête textuel d'une lettre datée de Cambrai, le 19 juillet 1793. D. G.

patriote Bouchotte... Depuis plusieurs jours tu t'étais avisé de dire des vérités de Custine, et tous ses amis criaient à l'anarchie, au désorganisateur ; mais les soldats n'accouraient pas moins autour de moi, aussitôt qu'ils me voyaient arriver au camp, et c'était à qui aurait *le Père Duchesne*. Il est cependant bon de te dire qu'à l'instigation de leurs officiers, un ou deux bataillons le déchirèrent parce que, disaient-ils, Custine était un brave homme, et que ces outrages n'étaient bons qu'à faire perdre à l'armée la confiance qu'elle avait en son général... Depuis que je suis en liberté, j'ai recommencé à donner aux soldats *le Père Duchesne*, qu'ils lisent toujours avec plaisir. Je sais cependant qu'un ou deux bataillons en ont brûlé un dernièrement... Les patriotes, à force de s'égosiller en criant contre Custine, viennent donc enfin de le faire appeler à Paris, d'où il faut espérer qu'il ne reviendra pas... »

En effet, arrivé le 28 mai, à Cambrai, Custine en était parti le 16 juillet, sur un ordre du conseil exécutif qui désirait conférer avec lui. Ceux qui l'appelaient l'avaient condamné d'avance. L'armée du Nord, moins confiante que lui dans la

loyauté de ses juges, ne se trompa ni sur les vrais motifs ni sur les suites inévitables de ce voyage forcé.

« Citoyen ministre, écrivait, le 26 juillet, à Bouchotte l'adjudant général Lespomarède, la tranquillité règne dans l'armée, et malgré l'aristocratie qui a voulu crier que sans Custine tout était perdu, le soldat, du moment qu'il a eu connaissance du décret qui met en état d'arrestation ce général, n'a été pénétré que de respect pour cette loi. Nous sommes quelques courageux républicains qui ne cessons de prêcher les vrais principes de la sans-culotterie. »

XXVII

SENTIMENTS DE L'ARMÉE DU NORD APRÈS LE DÉPART DE CUSTINE

On va lire, au sujet de ce grave événement, une très-curieuse lettre adressée, le 30 juillet, au comité de salut public, par le représentant Desacy. « Il vous importe de connaître les dispositions de l'armée du Nord relativement au général Custine. Mes récits seront un peu différents de ceux de mes collègues¹, et cependant eux et moi nous dirons la vérité. Mes collègues sont allés, accompagnés des généraux, avec tout l'appareil qu'exige la représentation nationale, lire aux troupes formées en bataillon carré une proclamation analogue aux circon-

¹ Levasseur, Delbré et Letourneur.

stances; ils ont entendu, surtout dans les petits camps, et un peu dans le grand camp de Paillencourt, des cris de : *Vive Custine ! Sans Custine point d'armée. Qui vous dit que nous aurons confiance au général qu'on nous donnera ?* Voilà leur relation : elle est fidèle. La mienne est fidèle aussi : cependant elle est toute contraire. Cette contradiction apparente s'explique aisément. Soyez persuadés, citoyens mes collègues, que ces discours séditieux n'étaient prononcés que par des officiers, ou tout au plus par quelques soldats excités par eux, du moins dans le grand camp de Paillencourt.

« J'ai parcouru en deux jours ce camp, suivi d'un seul secrétaire, marchant à pied, sans autre marque distinctive que mon chapeau, entouré de groupes de soldats aussitôt que je m'arrêtais. Voici le résultat de ma première visite, où le soldat, ne voyant près de moi ni généraux ni officiers, s'épancha librement : il résulte de tout ce que j'ai entendu que les volontaires ne regrettent point assez Custine pour donner quelque inquiétude sur l'obéissance due à son successeur, quel qu'il soit. Tous m'ont dit : « *La Convention a bien fait de ne pas nous*

renvoyer Custine, puisqu'il est suspect. Quel que soit le successeur qu'on lui donne, nous lui obéirons, nous le suivrons partout où il nous mènera. » Un seul jeune volontaire, un seul, presque enfant, me dit : « *Et notre général Custine ? Est-ce que nous ne le reverrons plus ?* » Ses camarades lui répliquèrent : « *Tais-toi ! la Convention sait mieux que toi ce qu'il nous faut.* » Remarquez qu'aucun officier ne m'avait parlé ; aucun ne s'était approché de moi ; je n'avais pas aperçu une épaulette dans les groupes dont j'étais successivement entouré. Le soir, je rendis compte du succès de ma visite à mes collègues, qui avaient eu des résultats bien différents. Ils me dirent qu'apparemment je n'avais interrogé que les volontaires ; en effet, dans la partie du camp que j'avais parcourue, je n'avais vu autour de moi que des habits bleus.

« Le lendemain, toujours à pied, toujours accompagné d'un seul secrétaire, je parcourus l'autre partie du camp de Paillencourt, m'arrêtant de préférence aux habits blancs. Je ne trouvai pas, il est vrai, parmi les soldats (ci-devant appelés de ligne), une résignation aussi aveugle aux volontés de la

Convention, mais je n'entendis aucun cri séditieux. Ils me disaient tous : « *Si Custine est coupable, qu'on le punisse ; s'il est innocent, qu'on nous le renvoie.* » Plusieurs, mais en petit nombre, ajoutèrent : « *ou qu'on nous donne un général qui ait autant de talents que lui.* » Du reste, les uns et les autres demandent qu'on leur fasse connaître les griefs énoncés contre Custine ; il est important, très-important, très-pressant même, de les communiquer à l'armée. Voilà, citoyens mes collègues, dans quelles dispositions j'ai trouvé les soldats du grand camp de Paillencourt. Il est possible que les soldats des petits camps soient moins soumis. parce que, à raison de leur petit nombre, les créatures de Custine ont eu plus de facilité pour les travailler, et c'est surtout dans ces camps flanqueurs que mes collègues ont entendu des cris de *Vive Custine !*

Le représentant Desacy ajoutait : « Custine n'est pas le seul objet dont me parlèrent les soldats de Paillencourt. » Il avait recueilli toutes sortes de plaintes sur le payement de la solde, sur les habits, sur les armes, etc. C'était surtout le mode d'avance-

ment qui soulevait, là comme ailleurs, les plus vives réclamations. D'après l'interprétation la plus générale de la loi des 21-25 février 1793, qui réservait le tiers des places vacantes « à l'ancienneté de service à grade égal, » un vieux soldat pouvait, en moins de trois semaines, passer du grade de caporal à celui de chef de brigade¹. « On a voulu, écrivait le représentant Calès², qu'on s'avancât à grade égal par l'ancienneté de service; mais souvent le plus ancien est un homme illettré qui va occuper un poste dont il ne peut remplir les fonctions, et bientôt pas un de vos officiers ne saura ni lire ni écrire. Il est urgent de remédier à cet abus en exigeant que l'individu ait les qualités requises³. »

¹ Deville et Milhaud, représentants près l'armée des Ardennes, à la Convention, le 13 juin 1795. D. G.

² Le 28 juillet.

³ Un décret du 27 pluviôse an II (12 février 1794) établit qu'aucun citoyen ne pourra être promu, *depuis le grade de caporal jusqu'à celui de général en chef*, s'il ne sait lire et écrire.

XXVIII

LETTRE DU CITOYEN VEZU

Parmi les renseignements les plus curieux sur l'état physique et moral de l'armée au mois de juillet 1793, il faut citer en première ligne une lettre adressée, le 24, au président de la Convention par le citoyen Vezu, chef du 3^e bataillon de Paris à l'armée du Nord, et renvoyée, le 29, au comité de salut public. « Je sais, disait le citoyen Vezu, je sais que des gens, accoutumés à calculer paisiblement dans leur foyer, voient dans chaque soldat des *Mucius*, dans tous les chefs des héros, et dans tous les Français de vrais soldats. Qu'ils calculent mal, les pauvres gens ! Qu'ils se transportent donc au mi-

lieu de nos armées; qu'ils y voient la vérité toute pure; ils jugeront qu'il est aisé à un orateur de former en un instant des armées redoutables. Défiez-vous de pareilles gens, car ils ne cherchent qu'à vous tromper.

« Si l'on vous dit que l'armée est organisée, on vous trompe; si l'on vous dit que les 500,000 hommes décrétés sont rendus à leurs postes, l'on vous trompe encore; car il est bien démontré qu'il n'en existe que la moitié dans les armées, et dans ce nombre un tiers, aux yeux de la République entière, est incapable de service. Les uns sont atteints de maladies incurables, les autres sont imbéciles, d'autres borgnes, bossus, boiteux. Les uns sont trop âgés, les autres trop jeunes et trop faibles pour soutenir les fatigues de la guerre (et ce n'est pas le plus petit nombre); d'autres enfin sont si petits que leurs fusils leur passent la tête d'un pied.

« Voilà, citoyen président, les hommes sur qui on se repose du salut de la République; et pourquoi? Parce que les corps administratifs, pour former leur contingent, ont ramassé dans les villes ce qu'ils ont trouvé, tous les mauvais sujets du coin des rues,

les gens sans aveu ; et dans les campagnes on a recueilli tous les malheureux, tous les vagabonds, enfin tout ce qui pouvait troubler leur douce tranquillité. On a presque tout fait marcher, ou par le sort, ou par argent. Tels sont les hommes qui ont remplacé de braves soldats. On a entendu par ce moyen purger la France, je le crois ; mais aussi ce n'est pas avec de tels individus qu'on peut repousser les ennemis et protéger les représentants du peuple, tandis qu'ils travailleront au grand œuvre qui doit assurer le bonheur de tous les Français.

« A Rome, il n'y avait point de distinction ; le riche, comme le pauvre, était à son poste... Pourquoi n'imite-t-on pas ces peuples libres, si bien faits pour l'être, qui, tandis qu'ils envoyaient une armée pour repousser leurs ennemis et faire respecter leurs propriétés, en levaient sur-le-champ une autre et l'exerçaient dans l'intérieur pour remplacer, la campagne suivante, la première, si elle était fatiguée ou détruite ? En France, c'est bien autrement : on décrète à la hâte une armée, elle se lève de même, on prend tout ce qu'on trouve ; le nombre d'hommes complet, on les habille, on les nourrit ;

on envoie ces gens-là à l'armée, qui la plupart sont incapables de servir ; on les réforme, ils retournent dans leur pays : leur promenade coûte beaucoup à la nation, et l'on n'a point de troupes. Ne devrait-on pas rendre responsables de tels abus les corps administratifs, et leur faire payer les sommes énormes que coûte leur impéritie ou leur mauvais dessein ? Ignorent-ils que les hommes les plus robustes et les plus intelligents sont pour l'ordinaire les meilleurs soldats ?

« Il n'aurait cependant pas été difficile de rassembler dans chaque district et canton tous les jeunes gens en état de porter les armes et de leur dire : « Vous êtes, par exemple, soixante ; il en faut dix pour marcher ; ainsi, tirez au sort. » Mais point du tout ; ils ont ramassé tout ce qui s'est présenté et ont dit : Voilà mon contingent ! Un tel langage peut-il sortir de la bouche d'un homme chargé de sauver son pays ? Cependant toutes les dépenses qu'ont causées l'indifférence ou les mauvais desseins de ces gens-là retombent sur la nation, et, en vérité, il faut qu'elle ait bon dos ; si on ne prévient pas de tels désordres, il faudra bien qu'elle succombe.

« Un autre abus non moins dispendieux et qui mérite la plus grande attention, c'est l'existence de différents corps qui se sont créés eux-mêmes, très-bien complets en officiers, mais qui n'ont point de soldats. J'ai envoyé dernièrement au comité de salut public un état qui prouve ce que je viens d'avancer ; j'y ai consigné que cinq bataillons belges ou liégeois sont composés de 319 officiers et sous-officiers qui n'ont que 342 fusiliers à commander. On n'a même pas oublié de nommer un colonel et deux lieutenants-colonels à chaque bataillon ; enfin il n'y manque aucun officier, ainsi que des femmes, car ils en ont tous, au moins chacun une. Les plus anciens de service dans ces corps ont tout au plus deux ans ; encore une partie des officiers ont-ils déserté de nos troupes. Eh bien, tous ces individus ont des appointements énormes, tandis que des Français, au bout de vingt ou trente ans de service, ont de la peine à parvenir au grade de sous-lieutenant...

« Il y a aussi des abus criants dans la distribution des places de généraux à certains individus qui ne sont connus que par leur mauvaise conduite, sans aveu, sans talents, flétris dans l'esprit public,

et qui, avant la révolution, ne vivaient que d'intrigues et d'escroqueries... Avec de tels chefs, comment veut-on que la France ne soit pas trompée, battue et trahie?

« Voilà des vérités bien dures, citoyen président, mais ce n'est pas la première fois qu'en vrai républicain j'ai osé les dire. Vous les trouverez consignées dans un mémoire et dans plusieurs lettres que j'ai écrites au comité de salut public dont je n'ai jamais reçu un mot de réponse...

« J'observe qu'il est de la plus grande importance de faire exécuter l'*amalgame*; sans quoi l'on n'aura jamais que des bataillons isolés et incapables de rendre autant de services que de la manière annoncée...

« A Dieu ne plaise que l'on croie que c'est l'ambition ou l'envie de parvenir qui me fait tenir ce langage. Je n'ai jamais cherché à parvenir par des voies basses. J'ai vingt-huit ans de service sans reproche, et je me trouve très-content du grade de chef de bataillon que mes camarades m'ont donné. Je voudrais encore n'être que caporal et que ma patrie fût mieux servie. »

La rudesse de ce *paysan du Danube* eut un plein succès. D'abord, en dépit de son désintéressement, il fut nommé presque tout de suite général de brigade ; et puis, grande satisfaction pour ses idées, la Convention décréta le service personnel, la réquisition permanente, la *levée en masse*.

XXIX

LEVÉE EN MASSE — FRONTIÈRE DU NORD

Les dangers de 1792 étaient revenus, plus grands encore ; Mayence avait succombé ; Condé, Valenciennes étaient rendus, les frontières violées au nord, menacées vers le Rhin. L'année précédente, il y avait eu, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, un premier essai de *levée en masse*. C'étaient trois commissaires de l'Assemblée législative, Delmas, Debellegarde et Dubois-Dubais, qui l'avaient tenté. « Il importe surtout, disaient-ils dans des instructions datées du 17 septembre 1792, il importe surtout de persuader aux citoyens, tant des villes que des campagnes, qu'il

ne s'agit que d'un rassemblement extraordinaire, d'une réunion momentanée de toutes les forces pour chasser l'ennemi commun, l'expulser des frontières ;... qu'en excitant ainsi tous les citoyens à se lever et à s'armer pour la défense commune, ce n'est point un engagement ni un enrôlement qu'on veut leur faire contracter, mais une simple disposition subite et spontanée pour mieux assurer l'expulsion de nos ennemis ; que la conservation des moissons et les travaux de la campagne exigent une opération vive et dont les succès soient certains, et qu'aussitôt qu'elle sera terminée, chaque citoyen sera libre de retourner dans ses foyers... »

Tel est le véritable caractère de la *levée en masse* ; c'est un mouvement tumultuaire et général, subit et de courte durée. Quoique l'usage ait prévalu de confondre la *levée en masse* et la *réquisition* qui est bien différente, quoique ce soit la Convention elle-même qui ait, la première et à dessein, fait cette confusion, afin de couvrir sous l'apparente spontanéité de la *levée en masse* le fond même de la *réquisition*, c'est-à-dire l'obligation imposée, la contrainte, nous rétablirons dans cette étude la distinc-

tion catégorique de l'une et de l'autre. Nous commencerons par la *levée en masse*.

L'essai de 1792 n'avait point réussi ; les essais de 1793, soit avant, soit après les décrets de la Convention, ne réussirent pas d'une façon beaucoup plus satisfaisante. L'adresse et les décrets de la Convention « *relatifs à levée du peuple français en masse,* » sont du 14 et du 16 août ; dès le 1^{er} août, les représentants du peuple Elie Lacoste et Peyssard avaient appelé aux armés les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes. « Une guerre de tactique ne suffit pas pour repousser les barbares ; il faut, s'écriaient-ils, il faut que tous les citoyens en état de porter les armes, il faut que le peuple entier se lève en masse pour les écraser. Apprenons, une fois pour toutes, à ces barbares, ce que c'est que la guerre de la liberté !... Hâtez-vous, braves citoyens ;... réunissez-vous, sous trois jours, aux chefs-lieux de vos districts respectifs ; armez-vous de faux, d'espontons, de piques, de lances, de fusils et de pistolets, n'importe de quelles armes ; elles deviendront entre vos mains celles de la vic-

toire... » Quatre jours après, les mêmes représentants réglaient en *douze corps d'armée* la distribution future de l'innombrable foule que leur imagination aimait à se représenter déjà comme soulevée et entraînée par leur éloquence. C'est la réalité qu'il faut voir.

Le 27 août, le général Chaumont annonce au ministre de la guerre que le district d'Hazebrouck s'est levé en masse et que les 4,000 hommes qu'il a fournis vont faire à Douai le service de la place. « Si les autres districts du département du Nord suivent cet exemple avec le même enthousiasme, ajoute le général, il n'y a pas de doute que l'ennemi soit chassé du territoire de la République. » Le commandant de Landrecies, qui écrit le même jour, est bien plus vif. « L'enthousiasme du patriotisme le plus énergique s'empare de tous les cœurs, s'écrie-t-il ; les campagnes sont hérissées de piques et de baïonnettes, tout est sous les armes ; les femmes mêmes donnent à l'envi des preuves de leur dévouement à la chose publique. A peine hier pouvait-on les contenir ; elles voulaient marcher sur les ennemis, les exterminer ou mourir... »

Quand ces accès de lyrisme sont accompagnés de chiffres, il faut déjà se défier des chiffres; quand les chiffres manquent, l'information n'a plus aucune valeur. Voici le commandant d'Avesnes qui s'emporte moins, mais qui est beaucoup plus instructif. « Je devais m'attendre, d'après l'article 2 de l'arrêté pris le 4 de ce mois par les représentants Lacoste et Peyssard, écrit-il au comité de salut public le 29 août, que les hommes de la levée générale du département des Ardennes qui ont commencé à arriver ici, le 25, au nombre de 4,000, et qui successivement depuis cette époque s'y sont réunis au nombre de 10,000, se trouveraient munis de leur subsistance pour quinze jours; loin de là, ils en manquent presque tous, mais spécialement ceux du district de Rocroi, Grandpré et Vouziers. La position où je me trouve est on ne peut pas plus inquiétante... Il en est déjà parti du district de Charleville-Sedan, plus de sept à huit cents... »

Le 16 septembre, le général Beauregard écrivant de Réunion-sur-Oise, ci-devant Guise, au comité de salut public, célèbre ainsi l'enthousiasme qui anime la *levée en masse* du département de l'Aisne :

«... Le procureur général donna le premier l'exemple et offrit de conduire au combat tous ceux qui voudraient le suivre. L'impulsion fut si forte que tous les citoyens de la ville de Laon s'armèrent et marchèrent, le procureur général dans les rangs. Aussitôt que cette nouvelle fut répandue, toutes les communes s'armèrent de piques et de faux et suivirent la colonne partie de la ville de Laon... Le spectacle dont j'ai joui m'a convaincu de toute l'énergie du peuple, quand on sait profiter de l'impulsion qu'on lui a donnée. »

Cependant huit jours après, le 24 septembre, et du même lieu, le représentant du peuple Isoré écrit à son tour au comité de salut public : « Le général Beauregard le jeune est à Guise pour établir un camp, et les contingents du département de l'Aisne qu'il attend pour le former, avec une portion de troupes organisées qu'il a, n'arrivent pas. Les districts de Laon et de Vervins avaient fait partir des masses indistinctes de tous les hommes jusqu'à l'âge de cinquante ans, et tout est déserté, de manière que le département de l'Aisne, qui devrait avoir fourni au camp 12 à 15,000 hommes, n'en a qu'environ 1,200.

Je viens d'écrire très-sérieusement à l'administration du département de l'Aisne qu'on dit patriote et qui ne fait que de la fumée, pour lui adresser de vifs reproches. Cette administration est partie de son poste pour servir, parce que les hommes qui ont marché l'ont exigé... »

On voit à quoi se réduit le témoignage du général Beauregard et quel sérieux contrôle ont besoin de subir les informations de cette espèce.

XXX

LEVÉE EN MASSE — DÉPARTEMENTS DU NORD-EST

Sur la *levée en masse* proprement dite, les documents sont beaucoup plus nombreux et instructifs pour les départements du nord-est que pour ceux du nord.

Le 24 août 1793, les représentants du peuple députés aux armées du Rhin et de la Moselle, Lacoste et Guyardin, ont lancé une proclamation qui appelle aux armes « non telle ou telle classe, » mais tout citoyen qui aime sa patrie. « Administrateurs républicains, s'écrient-ils, à l'instant quittez le théâtre de vos fonctions, ... répandez-vous dans toutes les communes, éveillez le peuple de son som-

meil léthargique; à défaut de fusils, qu'il s'arme d'instruments offensifs; qu'il emporte des vivres pour douze ou quinze jours... Que les cloches, les tambours retentissent de toutes parts! Qu'un tocsin général fasse pâlir d'effroi les tyrans et qu'il annonce à leurs satellites leur dernière heure!... Que la terre de la liberté soit couverte de colonnes républicaines, et que, par vous dirigées, elles marchent à grands pas vers Haguenau, qui est le point désigné de la réunion de toutes nos forces... »

Le général en chef de l'armée du Rhin, Landremont, a d'abord partagé la confiance des représentants du peuple. « Quant aux moyens que vous me proposez [pour battre l'ennemi], écrit-il, le 28 août, au ministre de la guerre, j'en ai trouvé un meilleur [qui est] d'amalgamer mes braves gens de la campagne avec mes bataillons; ils s'aguerrissent avec eux... Je ne les éloigne pas trop de leurs villages; ils reçoivent les vivres avec les bataillons et ils se battent avec eux, Lorsque les autres viendront, je verrai ce que j'en ferai. J'attends 8 à 9,000 hommes des Vosges, et je ne mettrai sûrement pas mes braves montagnards sur les derrières; j'atta-

querai avec eux ; je ferai aux Autrichiens la *guerre des paysans*. »

Le même jour, le général en chef de l'armée de la Moselle, Balthazar Schauenbourg, annonce au général Landremont que, par arrêté des représentants du peuple, les départements de la Meurthe et de la Moselle vont lui fournir 24,000 hommes qui, chaque semaine, seront relevés et remplacés par d'autres. Le même jour enfin, 28 août, les représentants Borie, Milhaud et Ruamps écrivent à la Convention : « L'armée [du Rhin] est bien disposée et les lignes de la Lauter sont hérissées de piques, de faux et de fourches. Déjà nous avons passé en revue plus de 20,000 citoyens des campagnes qui sont accourus à notre voix... Les premières communes qui sont arrivées reçoivent journellement des subsistances qui leur sont apportées par leurs épouses et leurs enfants. Tous ceux de Wissembourg qui sont en état de porter les armes marchent partout où le général en chef les appelle. »

Le 31 août, c'est le représentant Lacoste qui écrit de Nancy à la Convention : « Le tocsin s'est déjà fait entendre dans les huit départements qui forment les

divisions du Rhin et de la Moselle. On ne peut se faire une idée de l'effet qu'il a produit. Plus de 140,000 citoyens armés, disposés en bataillons, formant plusieurs compagnies de cavalerie, des grenadiers et des chasseurs, des canonniers avec des canons, des munitions et des vivres pour quinze jours, sont en marche pour se rendre à Wissembourg, lieu de réunion de toutes les forces. Les frontières du Rhin sont couvertes de colonnes patriotiques; rien n'égale leur ardeur et leur intrépidité... Les citoyens du district de Wissembourg qui s'étaient levés en masse ont partagé la gloire de nos braves frères d'armes; comme eux ils ont volé au combat; ils se sont battus comme des lions et ils ont fait une boucherie des Autrichiens. Un maire en a tué dix-sept, et un autre citoyen neuf. Ce sont des vérités que je puis attester, puisque j'étais au champ de bataille. » Cent quarante mille hommes en marche! un maire qui tue, lui seul, dix-sept Autrichiens! quels chiffres!

Cependant ce n'est pas tout encore; en effet, ces 140,000 hommes, armés, organisés, avec leurs corps d'élite, leur cavalerie, leur artillerie, leurs munitions

et leurs vivres, ces 140,000 hommes qui marchent ou du moins que voit marcher l'imagination du représentant Lacoste, c'est un renfort pour la seule armée du Rhin ; il faut d'autres cent mille hommes pour l'armée de la Moselle. C'est pourquoi les représentants Ehrmann, Richaud et Soubrany font, le 3 septembre, aux départements de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges un appel qui prouverait déjà que celui de leur collègue Lacoste n'a pas été aussi bien entendu qu'il lui plaît de le dire. Le 7 septembre, le général Schauenbourg écrit à Bouchotte : « J'ai fait appuyer la droite du corps des Vosges bien efficacement avec la gauche de l'armée du Rhin en y mêlant des citoyens de la levée en masse. Je ne puis encore, citoyen ministre, vous dire à quel nombre se portera celle du département de la Moselle ; il ne me paraît pas qu'elle sera aussi nombreuse qu'on l'avait annoncé¹. »

¹ Le 13 septembre, le général Schauenbourg rend compte au ministre d'une visite qu'il a faite aux postes de la frontière. Les diverses levées qu'il a vues sont très-inégales en nombre et en espèce d'hommes. Les meilleures sont celles de Sarreguemine et de Morhange. « Ces districts sont nombreux, nerveux, bien disposés, et presque un tiers armés de fusils ; le reste est muni de longue

Revenons à l'armée du Rhin et aux 140,000 hommes du représentant Lacoste. « De tous ceux qui sont accourus à l'armée que je commande, écrit, le 10 septembre, le général en chef Landremont au ministre de la guerre, il ne me reste que les braves gens. Un grand nombre de lâches se sont sauvés et ont même passé à l'ennemi. Je suis bien aise d'en être délivré ; car s'ils étaient restés avec nous, ils m'auraient peut-être causé une déroute. J'ai organisé les braves sans-culottes qui sont inébranlables à leurs postes ; ils font des marches réglées comme les autres troupes, et tiennent des positions importantes dont j'espère bien qu'ils ne se laisseront pas chasser. Je vous en donnerai des nouvelles encore plus satisfaisantes avant peu ; du moins je l'espère. »

A cette lettre du général en chef il convient d'ajouter, comme pièces justificatives, les informations suivantes, à lui adressées de divers points de son commandement. « Hier, écrit, le 10 septembre, l'adjudant général Wolff, un détachement de 1,200

perches au bout desquelles chacun a placé le morceau de fer qu'il a eru le plus meurtrier. »

hommes *agricoles* est parti pour Weiller; j'ignore s'il occupe encore cette position. Mon adjoint a visité aujourd'hui tous les postes le long de la ligne : il a trouvé quantité d'armes et point de soldats. Deux et trois hommes représentaient les communes et étaient restés pour la garde des baraques et des armes. Trente-quatre paroisses sont presque entièrement désertées; il n'est resté tout au plus que 150 hommes. » — Voici, du même jour, une lettre du général de division Gilot : « Comme je ne me porte pas bien, j'ai chargé le général Michaud de faire l'état des *troupes agricoles* qui se trouvent du côté de Scheibenhard. Je vous ai mandé, il y a trois jours, qu'il n'en existait plus un seul de Lauterbourg à Scheibenhard; peut-être n'y en a-t-il pas davantage à la gauche. » — Le général Dubois, à Lauterbourg, écrit d'abord, le 14 septembre : « Des 6,000 *agricoles* que vous m'annoncez, il en est arrivé 300; » puis le 22 : « Je m'empresse de vous mander qu'une infinité de *citoyens agricoles* s'en retournent chez eux sans ordre. Sur un bataillon du district de Strasbourg, il ne reste que *trois* hommes... »

XXXI

ÉTAT RÉEL DE L'ARMÉE DU RHIN

Sur cette question de la *levée en masse* dans les départements du nord-est, ce qu'il y de plus instructif et de plus concluant encore, c'est l'aveu des représentants Borie, Niou, Ruamps et Malmarmé, deux desquels au moins avaient affirmé, le 28 août, à la Convention, que les lignes de la Lauter étaient hérissées de piques, de faux, de fourches, et qu'ils avaient déjà passé en revue plus de vingt mille citoyens des campagnes. « Notre armée a attaqué hier, écrivent-ils de Wissembourg, le 13 septembre, au comité de salut public ; si nous avions eu dix mille hommes de plus, l'armée au-

trichienne eût été exterminée; mais la faiblesse de la nôtre, qui n'a jusqu'à présent été renforcée que par environ dix mille *agricole*, la plupart très-mal armés, ne nous a pas permis de pousser nos avantages. »

« Une armée supposée, qui n'existe que dans l'idée ou dans les projets, ne bat pas l'ennemi, écrit pour sa part, le 22 septembre, le général Landremont au comité; je ne cesserai de vous parler, citoyens représentants, de l'armée réelle, effective, combattante, qui est sous mes ordres. Je sais aussi enfler mes forces pour donner le change à l'ennemi; mais quand il s'agit de l'attaquer ou de lui faire face, lorsqu'il attaque, les chimères et les ombres disparaissent. L'armée du Rhin a fourni quinze mille hommes à celle du Nord... Les pertes journalières, les maladies vraies ou fausses de ceux qui vont aux hôpitaux, les recrutements pour l'artillerie et la cavalerie de soldats qui vont s'instruire aux dépôts, la formation d'un corps de pionniers, les réformes et les désertions, peu fréquentes, il est vrai, toutes ces circonstances réunies causent un affaiblissement sensible et réduisent à 24,000 combattants

une armée qu'on suppose de 150 ou 200,000 hommes. En y joignant les 7,000 qui sont dans les gorges, toute sa force est de 51,000 hommes qui couvrent seize lieues de contour de pays¹.

« Les départements de la Meurthe et des Vosges se sont levés et ont consterné les généraux du despote autrichien qui étaient dans l'attente d'un grand événement, parce qu'ils ne se croyaient pas capables de résister aux efforts d'un peuple libre, levé tout entier pour les poursuivre la pique dans les reins. Mais, lorsqu'ils ont été avertis par les espions et les traîtres que la résolution de les combattre intrépidement n'était pas commune à tous les citoyens levés en masse, qu'un grand nombre (du district d'Haguenau; principalement) fuyaient chez eux le lendemain de leur arrivée à l'armée, que ceux qui étaient

¹ Landremont au ministre de la guerre, 25 septembre: « ... Les hommes dans le rang avec leurs fusils, les hommes à cheval et les canonniers *qui marchent à l'ennemi*, voilà ce qui forme, suivant moi, la force combattante, et, je vous le jure, il n'y a pas 51,000 de ces hommes-là sur pied un jour de combat... Je vous ai fait des rapports vrais, exacts et réitérés; vous en doutez, vous n'en tenez aucun compte... » Apostille de la main de Bouchotte: « D'après les états, il y a 117,000 hommes; il est difficile à croire que là-dessus on ne puisse mettre que 50,000 hommes sous la toile. » D. G.

restés n'avaient pas généralement une contenance ferme et ne montraient pas une vive ardeur de tomber sur eux, lorsqu'ils ont vu arriver des pelotons d'infâmes habitants du pays, qui mêlés avec les bataillons dans la forêt de Bienwald, ont déserté avec leurs armes et ont montré des dispositions toutes contraires à celles qu'on leur supposait, alors les généraux autrichiens se sont rassurés et se sont préparés à une vigoureuse résistance¹. »

Dans un mémoire adressé plus tard, le 9 novembre, à la Convention, le fils du général Landremont disait expressément : « Les représentants avaient annoncé la levée en masse du peuple au nombre d'au moins 120,000 hommes qui sont encore à venir ; car la seule journée où il s'y en est le

¹ Les commissaires du canton de Saverne au général Colle, le 4 octobre 1793 : « Au reçu de vos ordres, nous les avons intimés de suite à la municipalité de cette ville, qui sur-le-champ en a fait faire les publications et sonner le tocsin jusqu'au lendemain ; les publications et sonneries ont été continuées les autres jours. Enfin nous sommes parvenus à faire partir aujourd'hui pour la Petite-Pierre deux seuls hommes que nous avons fait conduire hors la ville, au son du tambour, par le procureur de la commune, un officier municipal en écharpe et le juge de paix de la ville... D'après ce détail, vous jugerez, citoyen général, du degré de patriotisme et de civisme des Savernois... »

plus trouvé, c'est un nombre d'environ 8 à 9,000; l'après-dînée il n'y en avait pas moitié, et le lendemain il n'en restait pas 2,000. C'était ce que l'on pouvait nommer une navette continuelle. »

Landremont avait été rappelé le 24 septembre, dénoncé par Robespierre, arrêté comme *ci-devant*, suspect de trahison et calomniateur des patriotes. Il eut pour successeur un vrai *sans-culotte*, Carlenc, qui ne put ou ne sut pas empêcher les Autrichiens de forcer, le 13 octobre, les lignes de Wissembourg. Six représentants du peuple, Borie, Niou, Guyardin, Milhaud, Mallarmé, Jean-Baptiste Lacoste, se trouvaient alors ensemble à l'armée du Rhin ; le 18, ils écrivaient de Strasbourg au comité de salut public : « Dans la déroute du 13, plus de 6,000 soldats ont abandonné leurs drapeaux et fui à plus de douze lieues ; nous ne sommes point encore assurés s'ils ont rejoint. L'esprit des *agricoles* alsaciens est infiniment mauvais ; plusieurs se sont réunis à nos ennemis pour marcher contre nous. Le plus grand nombre des habitants de Strasbourg est plus autrichien que français, et ne cherche qu'à livrer cette forteresse... Les soldats de la pa-

trie, nous le disons avec douleur et le désespoir dans l'âme, ajoutaient-ils le lendemain 19, n'ont plus cette assiette tranquille qui mène aux grandes vertus. Il faut de grands moyens pour réveiller le courage abattu de plusieurs d'entre eux... »

Quatre jours après, le 23 octobre, « les grands moyens » arrivaient à la suite de Saint-Just et de Lebas. « Frappez avec votre énergie ordinaire les aristocrates, » mandait à ceux-ci le comité de salut public⁴. Heureusement nous n'avons point à suivre dans leur mission les proconsuls d'Alsace.

⁴ 27 octobre 1795.

XXXII

LA RÉQUISITION — RAPPORT DU GÉNÉRAL ÉLIE

On a vu ce qu'étaient et ce que valaient proprement les *levées en masse* : il reste à examiner ce que fut et ce que valut la *réquisition*. Le principe, implicitement contenu dans la loi du 24 février précédent sur la levée de 500,000 hommes, avait été formellement décrété le 16 août 1793, le mode réglé le 23. Tous les Français étaient mis en *réquisition permanente* pour le service des armées¹; le remplacement était interdit², la levée générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de

¹ Décret du 23 août. Art. 1.

² Art. 7.

18 à 25 ans, étaient appelés à marcher les premiers; ils devaient se rassembler sans délai au chef-lieu de leur district¹ et s'organiser en bataillons « d'après les lois établies². »

Le 27 septembre, un décret mit à la disposition du ministre de la guerre les citoyens de la *première réquisition*. A cette époque déjà, les *réquisitionnaires* étaient sans doute rassemblés en grand nombre; mais un chiffre exact est impossible à donner. En général, on peut dire que, jusqu'en 1795, les situations, effectifs, états numériques de toute sorte concernant les forces militaires de la République ne doivent être consultés et allégués qu'avec une extrême défiance; tout y est excessif, fort au-dessus de la réalité. C'est avec cette réserve expresse que nous mentionnerons un état donné comme *approximatif* par les bureaux même de Bouchotte, et qui évalue, à la date du 15 octobre 1793, à 603,545 hommes la force des armées, garnisons comprises.

Il y avait donc beaucoup de réquisitionnaires;

¹ Art. 8.

² Art. 11 et 12.

mais de quel service étaient-ils capables? La mesure qui les avait autorisés à s'organiser en bataillons était-elle bonne? N'allait-elle pas à l'encontre des efforts tentés pour rétablir l'ordre, la discipline, la solidité, l'unité dans l'organisation des forces militaires de la France?

La réponse à ces questions va se trouver dans le rapport suivant, adressé de Maubeuge, le 29 septembre, au comité de salut public par deux de ses commissaires : « Dans toutes les villes où nous avons passé, nous avons vu une superbe jeunesse que la première réquisition a produite... Quant à la formation en bataillons de ces jeunes citoyens, elle a ses inconvénients. Ils ne connaissent point la manœuvre ni les chefs qui pourront provenir de leurs nominations. Si on leur donne des instructeurs, cela laissera un vide dangereux dans les corps d'où on les tirera, et encore ne seront-ils pas en état de se battre avant trois mois. Si on les eût incorporés dans les différents corps incomplets, ils eussent appris plus promptement le service et auraient été employés avec plus de succès contre nos ennemis.

« Le fait suivant vient à l'appui de cette mesure : il y a quelques jours, l'ennemi ayant fait un mouvement qui en nécessitait un de la part de nos troupes devant Guise, les citoyens de la première réquisition ont manifesté leur refus de se battre, en alléguant le défaut de ne savoir manœuvrer, ni ceux qui les commandent. Un seul coup de fusil, lâché dans un bivouac, leur a inspiré une frayeur telle que 300 d'entre eux ont pris la fuite, sans qu'on ait pu les retenir. Nous vous le réitérons, citoyens représentants, le seul moyen d'en tirer parti, c'est de les incorporer dans les anciens corps de cavalerie et d'infanterie. Les corps neufs ne peuvent rendre aucun prompt service. »

Le fameux Élie, le héros des vainqueurs de la Bastille, était devenu, en 1793, général de division. Il commandait à Givet ; placé à la tête de jeunes troupes, il subit, le 15 octobre, un échec dont le récit, à la fois emphatique et naïf, adressé par lui, le 19, au ministre de la guerre, vaut la peine d'être rapporté.

« D'après les ordres qui m'avaient été donnés par le général Jourdan, dit-il, je partis de Philippe-

ville¹, avec 3,500 hommes dont les deux tiers étaient des hommes inexpérimentés, fournis par les nouveaux bataillons de *la masse*² et les recrues des anciens corps... Quelque peu nombreux que fussent les hommes expérimentés qui se trouvaient dans ma petite armée, j'ai marché persuadé de la victoire, espérant que l'amour de la patrie, le caractère du soldat républicain et le désir de vaincre les tyrans équivaldraient au moins à l'expérience et seraient funestes à nos ennemis.

« Après avoir harangué ma troupe, j'ai entendu dans tous les rangs des cris redoublés de : *Vive la République! vive la Montagne! Ça ira!* Ces voix patriotiques et républicaines m'ont présagé le succès de mon expédition. Le cœur rempli de confiance, orgueilleux et fier de conduire les soldats de la liberté contre ceux des despotes, j'ordonne la marche... Je m'étais fait flanquer et éclairer par quelques compagnies de chasseurs... La marche

¹ On voit qu'il s'agit d'un des mouvements qui ont précédé la bataille de Wattignies, gagnée par Jourdan le 16 octobre.

² Voici la *réquisition* bien évidemment confondue avec la *levée en masse*. Les bataillons du général Élie étaient des bataillons de *réquisitionnaires*.

détournée de ces éclaireurs épouvanta quelques compagnies des bataillons de *la masse* ; ces hommes à qui la guerre est inconnue, furent tellement persuadés de voir l'ennemi qu'ils tirèrent sur nos tirailleurs et en blessèrent quelques-uns...

« Vers une heure et demie du matin, une garde avancée se laissa surprendre... Comme les feux de l'ennemi étaient vifs et que les nouveaux bataillons de *la masse* n'avaient jamais entendu siffler les balles à leurs oreilles, la crainte la plus lâche s'empare de leur cœur, et au lieu de rester en bataille comme plusieurs braves corps, la confusion se mêle parmi eux ; ils crient : *Nous sommes perdus !* ils sont même épouvantés du feu bien suivi que font nos braves canonnières, et ils fuient en renversant ceux qui attendaient l'ennemi de pied ferme. Secondé par tout l'état-major et par plusieurs braves officiers, je cherche à les rallier : les cris de la lâcheté et les hurlements étouffent les voix vraiment républicaines, et, ne pouvant nous faire entendre, je fis battre la charge. Ce moyen épouvanta l'ennemi, qui cessa son feu et fut poursuivi par les braves, qui lui tuèrent environ soixante hommes.

Cependant, à force de peine, d'encouragements et de menaces, je parviens à rallier les fuyards et je fais mettre en bataille sur deux lignes, la première dans la plaine en avant de Bossu, et la seconde appuyée à ce village...

« C'est dans cette disposition que je me proposais d'attaquer l'ennemi au point du jour, quand celui-ci, profitant d'un brouillard très-épais, s'avança doucement et nous attaqua... Les obus et les boulets qui tombaient près de la seconde ligne, composée de *la masse*, jetèrent de nouveau la confusion et le désordre dans ces bataillons. Ils font feu sur la première ligne, qui se trouvait ainsi attaquée en front par l'ennemi et en queue par les nôtres. Non contents d'avoir détruit plusieurs de nos braves en les attaquant par derrière, ils crient : *Sauve qui peut!* et ils fuient en jetant leurs fusils, leurs sacs et leurs cartouches sur leur passage... Je me porte partout avec les officiers de l'état-major, je m'expose au feu le plus vif de l'ennemi pour rallier mes troupes : des larmes de rage s'échappent de mes yeux en voyant l'inutilité de mes efforts... C'est par la valeur éclatante de l'adjudant général Loison, à la tête de

la cavalerie, qu'il empêcha toute mon armée d'être entièrement massacrée...

« Si j'eusse eu des soldats, j'entends des soldats vaillants, je n'eusse pas eu le désespoir de voir prendre toute mon artillerie, à l'exception d'une pièce de huit, et de voir de braves gens sacrifier leur vie pour soutenir celle des lâches fuyards... Je n'ai cependant pas dû m'attendre à grand'chose de la part de soldats sans expérience, qui n'avaient jamais vu le feu et que le souvenir de ce qui les attache à la vie animait peut-être plus que le sentiment de vivre libres ou mourir.

« Si ces malheureux eussent eu la prudence de ne se donner pour chefs que des hommes instruits dans l'art de la guerre, ils eussent eu des officiers qui auraient soutenu leur courage chancelant et qui leur eussent inspiré quelque confiance; mais les officiers qui les commandaient, qui avaient eux-mêmes besoin d'encouragement, pouvaient-ils faire concevoir d'eux quelque bonne opinion et faire partager à leurs soldats une bravoure et une fermeté qu'ils étaient loin d'avoir, puisque plusieurs d'entre eux mirent leurs épaulettes dans leur poche pour

ne pas être reconnus comme officiers dans leur fuite?... Nous avons perdu à peu près deux cents hommes tués ou pris et une centaine de blessés. » Et il ajoute en *post-scriptum*, avec le plus grand sérieux : « On m'a assuré que, malgré notre déroute, l'ennemi évaluait sa perte à 1,100 hommes... » Si le sujet n'était pas aussi triste, ce *post-scriptum* inattendu ne serait-il pas en vérité du dernier comique ?

XXXIII

INCORPORATION DES RÉQUISITIONNAIRES — MÉMOIRES DU GÉNÉRAL SCHERER

Que faire de ces réquisitionnaires, de ces *car-magnoles*, comme les nommaient, en se raillant d'eux, les anciens soldats, même les anciens volontaires? Saint-Just et Lebas écrivaient au comité de salut public¹ : « Nous sommes convaincus que les jeunes gens de la première réquisition ne peuvent être employés utilement qu'au moyen de l'incorporation dans les corps actuels, fallût-il porter ces corps à un nombre d'hommes plus considérable. » Et le comité de salut public répondait à Saint-Just

¹ Le 3 brumaire an II = 24 octobre 1793.

et à Lebas¹ : « L'arrêté que vous avez pris pour l'incorporation des hommes de réquisition dans les vieux corps nous paraît très-important, et nous désirons qu'il soit exécuté sans délai. »

A l'armée des Ardennes de même qu'à l'armée du Rhin, l'incorporation fut exécutée d'urgence comme une mesure de salut public. Le 2 frimaire², les représentants Hentz et Bo écrivaient de Sedan au comité : « Cet amalgame a été effectué à Givet, Philippeville, Mézières, aux acclamations de : *Vive la République !* Le soldat est satisfait de servir sous des chefs expérimentés. A Sedan, deux bataillons, l'un de Reims, l'autre de Sainte-Menehould, ont été en insurrection, excités par quelques officiers *muscadins* qui étaient à leur tête, et bien moins jaloux de se battre contre l'ennemi que de conserver une épauvette qu'ils avaient mise la veille³, ils ont refusé de marcher. La rébellion n'a

¹ 6 brumaire = 27 octobre.

² 22 novembre.

³ Hentz et Bo ajoutent, dans une lettre du 4 frimaire (24 novembre) : « Nous renvoyons au grade de soldat ces *épauvetiers* d'hier, ces aigrefins qui voudraient faire la loi aux braves officiers et sous-officiers qui viennent de supporter deux campagnes. »

pas duré longtemps. A l'instant la générale a été battue ; les bataillons rebelles ont vu la force publique déployée ; aussitôt tous leurs officiers ont été mis en état d'arrestation... Des cris de : *Vive la République !* ont été multipliés avec enthousiasme par les bataillons mêmes qui avaient été rebelles, qui sont allés, satisfaits, rejoindre le bataillon auquel ils étaient destinés...

« Si vous ne prenez promptement le parti d'ordonner que les anciens cadres ou bataillons de l'armée du Nord soient remplis avec les citoyens de la première réquisition, nous perdrons presque tout le fruit que l'on pourrait tirer de cette belle et brave jeunesse. Nous vous prévenons que presque tous les officiers qu'elle s'est donnés sont des *muscadins* et intrigants qui ne peuvent que nous jouer quelque mauvais tour, tandis qu'incorporée à d'anciens corps, elle aura des officiers instruits et, en général, amis de la révolution. »

Ce même jour, 2 frimaire an II, l'incorporation cessait d'être une mesure extraordinaire, extralégale ; elle devenait une loi de l'État. Les nouveaux corps formés avec le produit de la nouvelle levée

étaient supprimés¹ ; les officiers et sous-officiers des corps supprimés devaient rentrer dans les anciens cadres, « sans égard aux grades qu'ils avaient occupés provisoirement, » sous peine d'être « réputés suspects, » et comme tels, mis en état d'arrestation jusqu'à la paix, sans préjudice de plus forte peine s'il y avait lieu². Les citoyens compris dans l'effet de la première réquisition, qui essayeraient de se soustraire à l'exécution de la loi, seraient « censés émigrés, » et comme tels, soumis, eux et leurs familles, à toutes les dispositions des lois concernant les émigrés et les parents des émigrés³.

« Citoyen ministre, écrivait, le 9 frimaire⁴, le *républicain général de division Souham au républicain Bouchotte, ministre de la guerre*⁵, le décret rendu par l'*assemblée constitutionnelle*⁶, relativement à l'incorporation des nouvelles levées dans

¹ Décret du 2 frimaire an II. Art. 12.

² Art. 15 et 17.

³ Art. 18.

⁴ 29 novembre.

⁵ *Sic.*

⁶ Nous ne croyons pas que jamais la Convention ait été ainsi désignée. Elle était une *Assemblée constituante*, mais point *constitutionnelle*.

les bataillons, était désiré par toute l'armée. Son exécution produira le meilleur effet ; mais la malveillance a trouvé un moyen de désorganiser les bataillons, si la Convention nationale ne s'occupe promptement de faire une adresse aux défenseurs de la patrie ; tous les généraux et chefs de corps de ma division sont dans les alarmes. Les volontaires¹ disent hautement qu'ils ne sont obligés de rester que jusqu'au 1^{er} décembre prochain, et que, passé cette époque, ils retourneront dans leurs foyers. »

Le 1^{er} décembre venu, la désertion prit des proportions inquiétantes. Le 22 frimaire², le commandant de Bailleul écrivait à l'un des représentants du peuple à l'armée du Nord : « Il s'effectue journellement une désertion effrayante dans les bataillons de réquisition. Bientôt, si tu n'y remédies, non-seulement on ne pourra incorporer aucun individu, mais encore il ne restera que le souvenir qu'il a existé de ces bataillons sur ces frontières. »

Le général Scherer, commandant la division du

¹ L'expression de *volontaires* comprend ici les *réquisitionnaires*.

² 12 décembre.

Haut-Rhin, avait rédigé, avant la loi du 2 frimaire, un projet d'incorporation, et, quoique le décret de la Convention l'eût rendu inutile, il ne laissa pas de l'envoyer à Bouchotte¹, avec un *mémoire* dont certains fragments méritent de trouver ici leur place.

« En promettant, disait-il, un œil observateur sur les levées successives qui ont eu lieu depuis que la République est en guerre, il est démontré jusqu'à l'évidence qu'à mesure que la Convention a décrété la levée de nouveaux bataillons, les corps nouveaux ont toujours moins valu que les précédents. Les officiers qui ont fait la campagne dernière en ont souvent fait l'expérience. Ainsi la première levée² a mieux valu que la seconde, la seconde³ mieux que la troisième, et celle-ci⁴ enfin surpasse encore de beaucoup en bonté les corps de première réquisition que la Convention a organisés provisoirement en bataillons.

« Il est aisé de connaître les causes qui ont concouru à cette diminution successive de bonté (si

¹ Le 23 frimaire an II = 13 décembre 1795.

² Les volontaires de 1791 et ceux des premiers mois de 1792.

³ La réquisition du mois de juillet 1792.

⁴ La levée des 300,000 hommes (février 1793).

j'ose m'exprimer ainsi) dans les bataillons créés à des dates différentes. Les premiers bataillons de volontaires avaient presque tous à leur tête des officiers et sous-officiers retirés du service, que l'amour de la patrie, la haine de l'esclavage, peut-être aussi l'amour de la gloire, avaient puissamment excités à quitter leur retraite et à reprendre les armes. Ces officiers et sous-officiers disciplinèrent d'abord et conduisirent ensuite à l'ennemi ces braves volontaires qu'un élan patriotique avait fait courir aux armes au premier cri de la patrie en danger ; mais lorsque ensuite il fallut former de nouveaux bataillons, les officiers instruits et ayant déjà servi devinrent progressivement plus rares, au point qu'aujourd'hui, dans les bataillons de première réquisition, il n'y a presque pas un seul individu, à commencer par les chefs de corps, qui ait porté les armes et qui connaisse les éléments du métier.

« Cependant l'on ne peut se dissimuler qu'un corps n'est réellement en état de servir qu'autant qu'il est pourvu d'un nombre suffisant d'officiers et de sous-officiers capables de l'instruire, de le disci-

pliner et de lui imprimer cet esprit d'ordre, de subordination et d'amour du métier, sans lequel un bataillon, fût-il composé des plus robustes et des plus ardents patriotes, ne sera jamais qu'une masse informe, désorganisée, dont les efforts n'agissant pas simultanément et suivant les règles de l'art, ne pourront jamais produire de grands et véritables effets.

« Tel est malheureusement le tableau fidèle des bataillons de première réquisition. Cependant, depuis que les guerres dévorent le monde, jamais les nations les plus renommées ne créèrent, au premier signal, une masse d'hommes aussi nombreuse et aussi bonne en son espèce que les individus dont est composée cette première réquisition. C'est l'espoir de la nation ; mais plus cette ressource est précieuse, plus il faut la ménager et chercher les moyens d'en tirer le meilleur parti. Il ne faut néanmoins pas se dissimuler que la plupart des jeunes gens qui composent cette première réquisition n'ont pas tous été portés également de cœur et d'esprit à embrasser le parti des armes et à défendre de leur personne les frontières menacées et

envahies; il est au contraire à peu près prouvé que la plupart des individus qui la composent avaient déjà payé à différentes reprises d'autres hommes à leur place, lorsque le sort les avait désignés pour marcher aux frontières. De là cette inertie, cette paresse et cette négligence qui se font apercevoir dans la plupart de ces bataillons qui demandent et veulent être stimulés, d'autant plus que les chefs eux-mêmes sont pour la plupart sans énergie et sans instruction.

« Si donc on laissait les corps formés comme ils le sont aujourd'hui, toute cette masse d'hommes, si importante au premier coup d'œil, ne pourrait être considérée véritablement que comme de grands rassemblements d'hommes sans énergie, sans vigueur et sans instruction, et les nombreux bataillons que la voix de la Convention a fait pour ainsi dire sortir de terre d'un seul coup de tambour, ne seraient plus qu'un fardeau énorme qui pèserait sur la France, sans que le million de bras qui les composent puisse jamais peut-être combattre avec succès pour elle.

« Après avoir indiqué le mal, il faut chercher le

remède. Or la cause même du mal l'indique, et puisque ces bataillons de première réquisition ne sont pas en état de servir convenablement, faute d'officiers et de sous-officiers instruits, il ne reste qu'un moyen de les leur procurer, c'est de les incorporer dans les anciens. En adoptant cette mesure, la République y gagne plusieurs millions d'économie sur la paye des états-majors et des officiers et sous-officiers, et cet article mérite considération. Il importe aussi à la République, non pas d'avoir beaucoup de bataillons (aujourd'hui elle en a plus de mille), mais de les avoir bons et forts en hommes... »

XXXIV

A GUERRE DE VENDÉE

Pour s'être produites un peu tard, les observations du général Scherer n'en étaient pas moins bonnes, parce qu'elles étaient fondées sur les faits mêmes. On n'improvise pas des soldats; les revers multipliés qui répondirent d'abord aux fanfaronnades des jacobins furent la preuve d'une vérité qu'ils accusaient d'être contre-révolutionnaire, et cette preuve, ce ne fut pas seulement dans la lutte contre l'Autriche et la Prusse qu'elle éclata, ce fut aussi, ce fut surtout dans cette lutte gigantesque où la République faillit périr, lutte de volontaires contre volontaires qui s'appelle la guerre de Vendée.

On se railla d'abord de ces paysans, de ces brutes fanatiques. Leurs premiers succès montrèrent qu'ils n'étaient pas si méprisables; on les méprisa donc moins, on les appela les *brigands*, mais on crut que des volontaires ou des réquisitionnaires suffiraient pour les réduire. On demanda aux départements du Centre et du Midi ce qu'on appela des *forces additionnelles*; Paris, pour qui la Commune avait revendiqué l'honneur d'écraser les *brigands*, fournit ces prétendus volontaires grassement payés et rentés qu'on appela les *héros à cinq cents livres*; enfin, on proclama tout autour du pays insurgé la levée en masse. Avec de tels éléments militaires, les déroutes succédèrent aux déroutes; il est inutile d'en faire ici l'accablante nomenclature.

Ces déroutes, le représentant Carra les avait d'abord expliquées d'une manière originale; il s'en prenait à la *lune rousse*. « Nous ne vous cacherons pas, citoyens nos collègues, écrivait-il à la Convention, le 9 avril 1793, que deux ou trois cents volontaires, frappés de cette maudite terreur panique qui sans doute est un effet des vapeurs et de la lune du

mois de mars, ont jeté bas leurs sacs et leurs fusils devant 150 brigands armés de fourches et de bâtons ; mais la 2^e compagnie des grenadiers de Bordeaux, avec quatre compagnies de fusiliers du même bataillon qui n'étaient point atteints de la maladie antimartiale, ont réparé tout le mal à coups de baïonnette et ont culbuté les brigands, qui ont pris la fuite à leur tour. Nous espérons que le soleil du printemps et le feu sacré de l'amour de la liberté, qui doit être au plus haut degré d'incandescence, d'après la trahison trois fois horrible du trois fois infâme Dumouriez, guériront entièrement ceux qui ont pris pendant l'hiver la désastreuse habitude de fuir devant des esclaves ou des brigands. »

Passons à des documents plus sérieux. « Cette guerre n'est rien en elle-même, écrivaient, le 21 avril, au comité de salut public les représentants Choudieu et Richard ; mais elle pourrait prendre un caractère très-sérieux par la manière dont on la fait. Nos armées, ou ce que nous appelons de ce nom, ne sont composées, pour la plus grande partie, que de paysans mal armés et poltrons à un point dont on ne peut se faire d'idée ; ils jettent le

plus grand désordre parmi le petit nombre de braves gens que nous avons. L'ennemi s'embardit par les déroutes journalières qu'il nous occasionne, et cette guerre se prolonge d'une manière alarmante. » Et trois jours après, le 24 avril : « Les brigands sont d'une audace qui va jusqu'à la frénésie ; ils attaquent les premiers, quand ils ne sont pas attaqués. Ce qui a contribué à leur donner cette étrange confiance, ce sont les succès qu'ils ont d'abord obtenus avec la plus incroyable facilité, c'est la conduite méprisante de ceux qui sont employés à les repousser.

« Nous parlons au comité de salut public : nous lui devons la vérité tout entière. Les gardes nationales qui sont accourues ici de toutes parts ont montré en arrivant la plus mauvaise volonté. Tous voulaient à l'instant s'en retourner ; il a fallu renvoyer ceux qui n'étaient pas en état de servir ; nous avons eu bien de la peine à retenir les autres. Nous le disons avec douleur, ces gardes nationales ont donné des preuves de la plus insigne lâcheté. Nous en avons vu 4,000, placés dans un poste excellent et chargés de couvrir la ville d'Angers, fuir à toutes

jambes sur la seule nouvelle de l'arrivée des brigands. Un nombre plus considérable avait été mis quelques jours auparavant en déroute par deux coups de canon ; trente des révoltés ont bientôt après battu neuf cents hommes bien armés. L'armée de Vihiers, composée d'au moins 7,000 hommes, s'est débandée au bruit de quelques coups de fusil ; en un mot, sans le bataillon du Finistère, la 35^e division [de gendarmerie], le 19^e de dragons, et quelques braves gardes nationales qui, malgré la défection générale, ont constamment fait leur devoir, tout était perdu. Ce qui nous afflige bien plus encore, c'est que ces hommes qui se battent si mal se livrent aux plus épouvantables désordres, et ils trouvent malheureusement des complices parmi ceux qui se battent mieux. Ils ne distinguent ni amis ni ennemis, et les excès dans tous les genres sont portés à leur comble. »

XXXV

BIRON EN VENDÉE — SON TÉMOIGNAGE — SON RAPPEL.

Biron, nommé au commandement de l'armée des Côtes de la Rochelle, y apporte cette même attitude sereine et calme, cette même franchise et cette même sûreté de jugement qui nous ont déjà fait noter, à l'armée du Rhin, son témoignage comme des plus considérables. « Citoyen ministre, écrit-il de Niort à Bouchotte, le 31 mai 1793, j'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis arrivé ici, mardi 28, très-tard. La confusion inimaginable dans laquelle j'ai trouvé le ramas d'hommes qu'il est encore impossible d'appeler armée, ne m'a pas permis de vous donner plus tôt aucun dé-

tail... Personne ne sait ce qu'il y avait avant l'incompréhensible déroute de Fontenay ; on ne sait pas ce que l'on y a perdu, on ne sait pas mieux ce qui reste...

« Je dois, je crois pouvoir expliquer la cause de ces malheurs qui peuvent devenir bien grands, si on n'y apporte pas la plus sérieuse attention et les plus prompts remèdes. Cette cause est la constante négligence, l'abandon absolu de toute organisation, de tout principe militaire, dont je me suis plaint dans toutes les armées où j'ai servi depuis le commencement de la guerre, et il n'en résulte autre chose que de me promener d'armée en armée et de m'envoyer d'une extrémité de la République à l'autre, pour éloigner du moins mes représentations auxquelles on n'a souvent pas daigné répondre...

« Chaque expédition des rebelles a fait éclore une petite armée patriote, a créé un général de quelques centaines d'hommes. L'espoir d'acquérir de la gloire sans la partager, la crainte de cesser de commander et de rentrer sous les ordres d'un chef, le plaisir de dire *mon armée*, ont pour ainsi dire coupé toute espèce de communication entre cette nom-

breuse quantité de petites armées qui semblaient toutes appartenir à différentes puissances, dont les opérations étaient déterminées par des intérêts personnels... Je presse vivement l'organisation de ces fractions de corps qui sont, selon ce que je puis déjà connaître, plus de *quatre-vingt-dix* qui ne forment pas 12,000 hommes... »

Sur ce désordre, les représentants Goupilleau de Fontenay et Jard-Panvillier sont parfaitement d'accord avec Biron. « L'ennemi était à nos portes, il fallait bien ordonner une organisation provisoire, disent-ils⁴;... qu'est-il arrivé? C'est que cette organisation provisoire, que les circonstances commandaient impérieusement, a pris trop de consistance. Les uns ont pris l'habitude de commander, les autres ont déjà placé exclusivement leur confiance dans ceux qu'ils se sont choisis. Il en résulte qu'aujourd'hui que nous voulons, conformément à l'un de vos arrêtés approuvés par la Convention nationale, doubler les compagnies qui viennent de l'armée du Nord, nous éprouvons les plus grandes difficultés. Les officiers, jaloux de conserver une autorité qui

⁴ Lettre du comité de salut public, de Niort le 18 juin 1795.

leur échapperait, si leur troupe était encadrée, ont travaillé l'esprit de leurs soldats; ils ne leur ont pas dit que le seul désir de conserver leurs épaulettes et leurs appointements les animait, mais ils leur ont fait entendre que, confondus avec les soldats de ligne, ils seraient vexés par eux et qu'ils éprouveraient toute sorte de mauvais traitements. Les bons habitants des campagnes, dont l'intelligence malheureusement n'égale pas le patriotisme, les ont crus, et leur entêtement à ne pas vouloir être encadrés nous met dans la cruelle alternative d'user de sévérité ou de laisser la loi sans exécution... »

Puis il y a la désertion de la levée en masse⁴ : « Ils

⁴ Il y a aussi la désertion dans les corps plus ou moins organisés, par exemple dans les bataillons dits *de Paris pour la Vendée* et placés sous les ordres de Santerre, alors général de brigade à l'armée des Côtes de la Rochelle. — Voici une lettre adressée par lui, de Tours, le 25 juin 1793, à Bouchotte : « Je ne me contentai pas, citoyen ministre, de vous écrire aussitôt que la désertion se manifesta dans notre armée; j'en informai aussi tous les corps administratifs environnants et jusqu'à Paris, et le ministre de l'intérieur; j'en écrivis même aux comités de surveillance et de salut public... Vous ne sauriez vous peindre les maux que cette lâche désertion nous a causés, tant à cause du grand nombre d'hommes qu'elle nous a enlevés, que pour la quantité immense d'armes et de bagages qui ont été abandonnés. La plupart de ces fuyards se mu-

ne désertent pas, ils fuient par tous les chemins, à qui mieux mieux. Il faudrait une armée plus forte de moitié que celle que nous avons, pour les en empêcher. L'avant-dernière nuit, deux bataillons entiers, à qui on avait confié la garde d'un poste avancé sur le chemin de leur pays, l'ont abandonné et se sont rendus chez eux, ayant leurs officiers à leur tête... »

L'insubordination est générale; chacun veut faire à son gré. « On aura de la peine à le croire, un jour que les généraux étaient assemblés avec les représentants du peuple, nous avons vu le chef d'un corps venir déclarer que lui et ses camarades ne marcheraient pas contre 4,000 brigands, à moins qu'ils ne fussent 6,000. Ce trait peut vous donner une idée du point où nous sommes arrivés. Le mal est grand; nous en avons cherché la cause: nous avons cru l'apercevoir dans la longueur des formes

tilent en se coupant les cheveux et les sourcils, et arrachant leurs boutons et leurs revers pour se rendre plus intéressants. Ils se répandent en calomnies atroces contre les généraux, en disant partout qu'ils ont été trahis. Ces propos mensongers, trop avidement recueillis par les aristocrates, et trop légèrement crus par les gens faibles ou confiants, se propagent au grand détriment de la chose publique... »

qui doivent être observées pour punir les coupables, et dans la dépendance où la loi tient l'officier qui désire d'être choisi, devant le soldat qui doit faire le choix. Ce qui se passe sous nos yeux est si funeste que nous ne craignons pas de vous dire que si l'on ne trouve pas le moyen de rendre l'officier tout à fait indépendant des soldats, il faut que vous renonciez à avoir des armées¹. . . »

Plus décisif que les représentants, Biron insiste sur l'inutilité, sur le danger même de la *levée en masse* : « Les apparences de la moisson sont si belles, dit-il, et les campagnes ont à cette époque un si grand besoin de bras, que nulle part on n'a été fâché de voir revenir les déserteurs... Mon opinion n'a jamais été que l'on pût tirer militairement aucun parti de ces cultivateurs pères de famille, que leur désespoir rendait plus dangereux qu'utiles ; nous en avons fait sur plusieurs points la désastreuse expérience, car ils ont commencé toutes les déroutes longtemps avant le danger. Je

¹ Les représentants du peuple Goupilleau de Fontenay et Jard-Panvillier à leurs collègues composant le comité de salut public ; Niort, 18 juin 1793.

crois donc fermement qu'on n'a pu les retenir à l'armée sans nuire à la chose publique... Je n'ignore pas quelle énorme responsabilité j'attire sur ma tête en parlant ainsi ; je sais bien que si nous éprouvions encore quelque revers, on ne manquerait pas de l'attribuer au renvoi de ces timides habitants des campagnes, la plupart point ou mal armés, et fuyant avant de pouvoir tirer un coup de fusil. On les transformerait bien vite en robustes et énergiques agriculteurs, armés d'excellents fusils de chasse, mettant une balle dans un écu à 300 pas, déterminés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Mais je suis pénétré de ce principe qu'un républicain doit, quand il est convaincu qu'il fait une chose utile, risquer de porter sa tête sur un échafaud, comme l'exposer au milieu des combats¹. »

Après avoir énuméré les principales causes du désordre qui continue de régner à l'armée des Côtes de la Rochelle, Biron s'en prend résolument à Bouchotte lui-même et à ses affidés. « Ajoutez, lui écrit-il, citoyen ministre, que les agents de

¹ Lettre à Bouchotte, du 21 juin 1793.

vos agents prêchent partout l'insubordination, l'insurrection et le partage des propriétés... Je leur dois la justice que ceux que j'ai vus m'ont paru trop incapables et trop ineptes pour être dangereux, car à peine savent-ils lire. On les accuse d'avoir voulu occasionner de la fermentation dans les troupes contre moi, mais je ne m'en suis pas du tout aperçu, quelque sévérité que j'aie montrée. On les accuse d'avoir les mêmes torts envers les représentants du peuple¹. »

En effet, une lettre signée de cinq représentants, Auguis, Goupilleau de Fontenay, Philippe Goupilleau, Lecointe-Puyraveau, Jard-Panvillier, et adressée, le 20 juin, au comité de salut public, dénonce un agitateur, désigné sur son passe-port comme *adjoint de l'adjoint du ministre de la guerre Ronsin*, et se disant commissaire du conseil exécutif; cet homme provoque les troupes à l'insurrection et au pillage. « Voici nos réflexions, ajoutent les représentants indignés; l'homme qui, non content de la guerre cruelle qui nous dévore, cherche à diviser encore entre eux les patriotes, est un

¹ Lettre du 23 juin.

homme infiniment coupable. Cet homme se dit adjoint de l'adjoint du ministre; nous pensons qu'il faut d'abord que l'adjoint du ministre s'explique sur la nature de la commission qu'il lui a donnée; ensuite nous vous enverrons l'homme et les pièces, et vous en ferez justice. »

Cet homme se nommait Musquinet Saint-Félix; nous connaissons ses pareils, Varin et Celliez, Gateau et Garnerin; nous les avons vus manœuvrer à l'armée du Rhin, à l'armée du Nord. Vincent avait juré la perte de Custine : Ronsin avait juré la perte de Biron; Biron, comme Custine, était condamné d'avance. Il fut rappelé en même temps que lui, le 16 juillet.

XXXVI

ROSSIGNOL — LES MAYENNAIS — DUBOIS-CRANCÉ

A Biron, par la grâce de Ronsin, succéda le type du *général sans-culotte*, Rossignol. Biron avait prédit qu'on transformerait en robustes et énergiques agriculteurs les paysans de la *levée en masse* qu'il avait renvoyés à leurs champs : Rossignol ne manqua pas de les rappeler. « Le tocsin a sonné partout, écrivait-il à Bouchotte¹, les habitants des campagnes ont pris les armes ; plus de cent cinquante mille hommes, armés de fusils, piques, haches, faux, etc., se sont réunis à nous, tant à Angers qu'à Thouars, Doué et Saumur. Les grands coups com-

¹ De Saumur, le 14 septembre 1793.

mentent à se porter... » Heureusement pour la République, il y avait alors en Vendée d'autres généraux que Rossignol, d'autres et de meilleures troupes que ces 150,000 habitants des campagnes.

« Citoyen ministre, avait écrit à Bouchotte le procureur syndic du département d'Indre-et-Loire¹, tout le gros de l'armée composée de bataillons la plupart ramassés à force d'argent et qui ne marchent aussi qu'à prix d'argent, loin de donner, crie à la trahison, *sauve qui peut!* et dans une débandade affreuse, un grand nombre jettent leurs armes, leurs munitions, et fuient avec leurs sacs et leurs portemanteaux... Enfin des généraux, des adjutants qui sont sans nombre, ainsi que les aides de camp, des représentants du peuple, des commissaires nationaux, arrivent ici sans cesse², avec des milliers de fuyards dont le plus grand nombre a déjà été armé, équipé, habillé, deux, trois, et peut-être jusqu'à six fois...

« Que l'on envoie dans cette contrée des troupes de ligne et qu'on s'empresse de retirer de nos armées

¹ Le 21 juillet 1793.

² A Tours.

intérieures de prétendus *sans-culottes*, qui loin d'avoir dans le cœur cet amour de la liberté qui caractérise le vrai *sans-culotte*, n'ont d'autre amour que celui de l'argent, de la licence, de l'insubordination, et beaucoup d'entre eux, du pillage! Que l'on nous donne des généraux expérimentés qui pensent moins à eux qu'au salut de la patrie, et qui, dignes de la confiance, sachent maintenir, à quelque prix que ce soit, la discipline, l'obéissance, et les troupes à leur poste! »

Il y avait à Nantes un bon général, Canclaux; la Convention lui envoya de bons lieutenants et de bonnes troupes, Aubert-Dubayet et Kléber, avec la garnison de Mayence. Celle-ci n'était pas toute composée de troupes de ligne; mais les bataillons d'anciens volontaires qui s'y trouvaient avaient acquis, par l'exemple et le contact, la solidité des troupes de ligne. Dans cette division, *l'amalgame* s'était fait de lui-même, et il avait fait de cette division un modèle pour l'armée française. Les Mayençais ne terminèrent pas la guerre de Vendée; mais après les coups qu'ils portèrent à l'insurrection, les grands périls de la guerre de Vendée cessèrent.

Il était temps d'en finir avec les rodomontades, les démonstrations excessives, les exagérations plus ou moins sincères du patriotisme. En voici un exemple qui est tout au moins ridicule. Un citoyen Guérard, de Honfleur, qui s'intitulait chef de la première légion des gardes nationales du district de Pont-l'Évêque, écrivait au général Vialle, commandant en chef l'armée des Côtes de Cherbourg¹ : « La confiance que mes camarades ont eue en mon zèle, en mon amour pour la liberté, en ma haine prononcée pour les rois, les a portés à m'élever au grade de chef d'une des légions du district de Pont-l'Évêque. C'est sous ce rapport que je crois devoir commander le service militaire qui se fait journellement à Honfleur, lieu de ma résidence habituelle, et où il n'existe point d'officier d'un grade supérieur à celui-ci, surveillant d'ailleurs les postes de toute l'étendue de cette légion. Tu m' observes le poids de la responsabilité qui pèse sur ma tête : je le sens, sans m'en effrayer ; non pas que je compte sur mes faibles talents pour le supporter, mais sur le courage républicain qui anime la majeure partie de

¹ Le 21 nivôse an II = 10 janvier 1794.

mes compatriotes. Les aristocrates et les esclaves ne peuvent rien contre les amis de la liberté. Nous sommes dénués d'armes, il est vrai ; nous les avons déposées dans les mains de nos frères qui sont aux armées de notre patrie ; mais que les hordes de Pitt et de son maître osent se présenter sur nos parages, ils y trouveront la honte ou la mort. Nous userons de tous les moyens qui nous restent : nous leur sauterons à la gorge et nous les déchirerons!... »

Il fallait pour la sécurité de la République d'autres moyens de défense, non-seulement contre les Anglais, mais aussi contre l'esprit de résistance et de révolte qui, du fond de la Vendée, s'était propagé jusqu'en Normandie, à travers l'Anjou, le Maine et la Bretagne. A la grande guerre avait succédé, dans toutes ces provinces, la guerre de partisans, la guerre de bandes.

« Cette guerre-ci, écrivait de Nantes Dubois-Crancé au comité de salut public¹, est uniquement une guerre de troupes légères ; vous sentez combien les malveillants et les poltrons ont de facilité à se soustraire à la surveillance des chefs. Cette guerre

¹ Le 19 ventôse an II = 9 mars 1794.

est au reste très-difficile, très-rebutante; elle demande beaucoup de courage, d'activité et d'intelligence; elle aurait surtout besoin d'une grande discipline, et il n'y en a pas. La Vendée est pavée d'objets de cupidité pour les soldats; beaucoup s'y sont enrichis. On y est plus occupé à se battre pour le pillage que pour la République. Quand on a fait son sac, on craint de perdre son sac, et on se rend à un dépôt, sous quelque prétexte que ce soit, pour y jouir de l'aisance qu'on s'est procurée. L'inconvénient qui se fait sentir ici, qui est dû à la nature des troupes, à une longue suite de négligences de la part des chefs, et à des causes locales, se fait sentir plus ou moins dans toutes nos armées.

« Il est un fait constant, c'est que la nation paye au moins le double de ce qui la sert réellement. La première cause de cette dépopulation de nos armées, c'est la division matérielle des corps. Il y a, dans plusieurs armées, presque autant de noms de corps qu'il y a de fois cent ou cent cinquante hommes. Ces petites masses attirent à elles tous les lâches, tous les mauvais sujets, et lorsqu'ils sont arrivés,

sous prétexte que ces masses ne sont pas celles auxquelles ils appartiennent, ils retournent à d'autres qu'ils ne reconnaissent pas davantage. On peut compter ainsi dans la République cinquante à soixante mille individus qui parcourent les routes, avec l'étape et trois sols par lieue, sans atteindre aucun but...

« Ces déserteurs déguisés roulent toute l'année la République, sous prétexte de chercher leur corps, et ne le trouvent jamais. La mauvaise volonté de ces lâches est bien notoire; voient-ils des dépôts de cavalerie, ils demandent à y entrer pour se reposer; ils voient que les canonniers sont dans les villes à rien faire, ils veulent tous être canonniers. Voilà ce que font ceux qui ne peuvent attraper un billet d'hôpital; car dès qu'ils en ont un, c'est fini pour la campagne, on ne les revoit plus à leur corps... C'est presque toujours par dégoût du métier qu'un soldat se porte à fuir son corps et à vagabonder toute une campagne; qu'il sache bien que, dès qu'il sera à portée d'un autre bataillon, il y sera incorporé¹...

¹ Cet alinéa est extrait d'une autre lettre de Dubois-Crancé au

« J'ai déjà la preuve que très-peu de corps pourront présenter une seule revue de subsistances complète depuis deux ans ; mais j'ai aussi la certitude que 20,000 hommes effectifs, pris en masse consomment en détail plus de 40,000 rations¹. »

comité de Salut public, datée de Rennes, le 24 germinal an II = 13 avril 1794.

¹ Ce dernier paragraphe appartient à la lettre du 9 mars.

XXXVII

EXÉCUTION DE L'AMALGAME — DEMI-BRIGADES — PREMIÈRE FORMATION — SECONDE FORMATION — RÉGIMENTS

Il n'y avait qu'un remède à ce désordre, à tous les désordres : l'*amalgame* ou l'*embrigadement*, comme il avait prévalu de dire. Dès le 10 juin 1793, un décret de la Convention avait autorisé les généraux à effectuer l'*amalgame*, et quelques-uns avaient tenté d'y procéder pendant la campagne même; mais il n'était résulté de leurs tentatives qu'une confusion un peu plus grande, parce qu'il n'y avait pas entre eux de règle ni de méthode commune. Un autre décret du 12 août avait essayé d'y pourvoir en déterminant un mode

uniforme d'*amalgame* ; mais la levée de la première réquisition, les difficultés qu'avait créées aussitôt la formation des bataillons provisoires, et la nécessité d'en sortir par l'*incorporation* des réquisitionnaires dans les anciens corps, retardèrent d'autant l'application du salubre principe décrété dans la loi des 21-25 février 1793. Enfin, un décret du 19 nivôse an II (8 janvier 1794) ordonna l'exécution immédiate de l'*embrigadement*. Des représentants du peuple furent spécialement choisis pour y présider dans chacune des armées de la République¹, et lorsque Dubois-Crancé adressait au comité de salut public les remarquables observations qu'on vient de lire, c'était pendant qu'il dirigeait l'*embrigadement* dans les deux armées de l'Ouest et des Côtes de Brest.

« Je vous annonce avec la plus vive satisfaction, écrivait au comité de salut public le représentant Pomme l'Américain², délégué à l'armée des Côtes de Cherbourg, je vous annonce avec la plus vive satisfaction que, le 2 du courant (floréal), j'ai formé la

¹ Décret du 17 pluviôse an II = 5 février 1794.

² C'est ainsi qu'il signe.

12^e demi-brigade de l'infanterie de la République. Le ciel a paru favoriser cette réunion fraternelle, l'horizon était sans nuages et pur comme le cœur des braves républicains à qui j'ai donné l'accolade, aux cris mille fois répétés de : *Vive la République, la Convention et la Montagne!* Les accents de la liberté, dont l'harmonie pénètre si délicieusement l'âme des Français, ont dû frapper les oreilles impures des esclaves que Pitt tient encore enchaînés au char de l'imbécile George. Il semblait que ces lâches ne croisassent devant cette rade¹ que pour être témoins du serment que nous avons tous prononcé de détruire les tyrans ou de mourir pour la liberté, et il ne sera pas vain ce serment; car la plupart des braves guerriers qui forment cette demi-brigade sont couverts d'honorables cicatrices, fruit des victoires d'Arlon, de Machecoul, de Savenay et du Mans.

« Que n'étiez-vous présents, chers collègues, à la scène attendrissante et vraiment sublime qu'ont donnée à leurs concitoyens ces généreux défenseurs de la patrie, lorsque ouvrant leurs bras à

¹ La rade de Cherbourg.

leurs jeunes frères de la première réquisition, des bras chargés de lauriers, ils leur en offrirent le partage en les pressant contre leur sein ! Comme moi, sans doute, vous auriez vu dans cet élan du plus pur patriotisme le triomphe assuré de la liberté ; comme moi vous vous seriez dit : La France est invincible, et bientôt les tyrans ne seront plus !... Ci-joint, n° 1, trois résumés généraux des revues ; n° 2, un procès-verbal de réunion des trois caisses, et situation de la caisse générale de la demi-brigade¹, etc. »

Les procès-verbaux d'embrigadement n'ont pas d'ordinaire un préambule aussi lyrique.

La Convention avait réglé que chaque demi-brigade serait formée d'un bataillon de ligne et de deux bataillons de volontaires ou désignés comme tels ; mais il se trouva que, pour 213 bataillons d'infanterie de ligne ou d'infanterie légère², il n'y avait pas moins de 725 bataillons de volontaires nationaux, même après la réforme des corps pro-

¹ Le représentant du peuple délégué à l'armée des Côtes de Cherbourg aux citoyens ses collègues composant le Comité de salut public. Cherbourg, 3 floréal an II (22 avril 1794).

² 198 bataillons de ligne ; 15 bataillons de chasseurs à pied.

visoires et l'incorporation des réquisitionnaires. L'opération ne fut donc pas aussi simple qu'elle avait semblé d'abord; des corps trop faibles d'effectif durent être réunis à d'autres, les officiers demeurant à la suite. Une première formation comprit 198 demi-brigades d'infanterie de ligne et 15 l'infanterie légère; mais comme il restait encore des bataillons de volontaires à embrigader, quoiqu'il n'y eût plus de troupes de ligne, on créa 15 demi-brigades entièrement composées de volontaires. De supplément en supplément, le nombre des demi-brigades finit par s'élever jusqu'au chiffre de 209 pour l'infanterie de ligne, et de 42 pour l'infanterie légère.

En 1796, le Directoire ordonna une refonte générale des *demi-brigades de première formation*. Le nombre en fut définitivement réduit à 110 pour l'infanterie de ligne et à 30 pour l'infanterie légère¹; ce fut d'après un tirage au sort que chacune d'elles prit son rang dans l'ordre numérique. Enfin,

¹ Il fallut alors réformer une multitude d'officiers, une véritable armée, 23,000. C'est le chiffre indiqué dans les *Mémoires* publiés sur Carnot par son fils.

par un arrêté consulaire du 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803), les demi-brigades, conservant les numéros qu'elles avaient reçus en 1796, reprirent le vieux nom de *régiments*, proscrit aux plus mauvais jours de la Révolution.

Ainsi se trouva renouée cette chaîne d'honneur, cette belle tradition militaire que Vincent, Hébert et Ronsin avaient voulu et cru détruire. Des corps qui avaient vaincu à Fleurus, sous le maréchal de Luxembourg, vainquirent sous Jourdan, à Fleurus, et remportèrent devant Fleurus, à Ligny, sous Napoléon, la dernière victoire du premier Empire.

ANNEXES

A cette étude sur *les Volontaires* il nous a paru qu'il serait utile de joindre, sous le titre d'*annexes*, une certaine espèce d'informations, inédites pour la plupart ou publiées, si elles l'ont jamais été, sans beaucoup d'exactitude. Ce n'est pas qu'en ces matières il soit possible d'être absolument exact ; le ministère de la guerre n'a jamais pu établir un contrôle rigoureux et complet des éléments inconsistants dont nous avons essayé de noter les transformations et de démêler les complications si fréquentes. Il y a donc dans nos listes des lacunes évidentes ; nous croyons bien qu'il y en aura toujours.

Tous les corps dont nous donnons la nomenclature ont eu une existence plus ou moins courte, mais officiellement constatée ; c'est d'après les procès-verbaux d'organisation ou d'autres pièces authentiques que nous avons daté la naissance

du plus grand nombre ; quant aux autres, il a été impossible de suppléer au silence des documents.

La première série de ces *annexes* comprend une nomenclature par département des bataillons de volontaires et de réquisitionnaires d'abord, puis des bataillons dits de fédérés, de réserves, etc., ou dus à des formations spéciales, enfin quelques indications relatives à l'inextricable *imbroglio* des corps francs.

La deuxième série donne la liste des demi-brigades de première formation, produit de l'*amalgame*, et qui se subdivisent en demi-brigades de ligne ou de bataille, demi-brigades provisoires, demi-brigades légères et demi-brigades sans numéro.

Enfin la troisième série comprend la nomenclature successive des demi-brigades de ligne et d'infanterie légère, de seconde formation, avec l'indication analytique des éléments qui les ont constituées. Ce sont ces demi-brigades régulières et définitives qui sont devenues, en conservant leur organisation et leur numéro, par une simple restitution de nom, les régiments de l'an XII.

I

VOLONTAIRES NATIONAUX ET RÉQUISITIONNAIRES

I

BATAILLONS PAR DÉPARTEMENT

Ain.

1 ^{er} bataillon.	formé le 21 janvier 1792.
2 ^e —	— 1 ^{er} décembre 1791.
3 ^e —	— 4 septembre 1791.
4 ^e —	— 9 août 1792.
5 ^e —	— 15 août 1792.
6 ^e —	— 22 août 1792.
8 ^e —	— août 1793.
8 ^e <i>bis</i> —	—
9 ^e —	— 28 brumaire an II.
10 ^e —	—
11 ^e —	— 22 septembre 1793.

Aisne.

1 ^{er} bataillon.	formé le 26 août 1791.
2 ^e —	—
3 ^e —	— 28 août 1791.
4 ^e —	— août 1792.
5 ^e —	— 19 août 1792.

Allier.

1 ^{er} bataillon.	formé le 7 octobre 1791.
2 ^e —	— 17 septembre 1792.
3 ^e —	— 17 mai 1793.

Alpes (Hautes-).

1 ^{er} bataillon	formé le 14 décembre 1791.
2 ^e —	— 23 novembre 1791.
3 ^e —	—
4 ^e —	—
5 ^e —	—
— Chasseurs des Hautes-Alpes.	—

Alpes (Basses-).

1 ^{er} bataillon	formé le
2 ^e —	— 8 octobre 1791.
3 ^e —	—
4 ^e — ou 1 ^{er} chas. des Alpes.	— 51 janvier 1793.
5 ^e —	— 3 août 1795.
— 1 ^{er} bat. grenadiers des Alpes.	— octobre 1792.
— de Montferme.	— 1 ^{er} vendémiaire an II.

Alpes-Maritimes.

1 ^{er} bataillon	formé le
-------------------------------------	----------

Ardèche.

1 ^{er} bataillon	formé le 1 ^{er} juillet 1792.
2 ^e —	— 1 ^{er} juillet 1792.
3 ^e —	— janvier 1793.
4 ^e —	—
5 ^e —	—
6 ^e —	— juillet 1795.
— de grenadiers.	— 8 septembre 1792.

Ardennes.

1 ^{er} bataillon	formé le 14 août 1791.
2 ^e —	— 22 septembre 1791.
3 ^e —	— 26 septembre 1791.
4 ^e —	— 21 septembre 1791.
5 ^e —	—

Ariège.

1 ^{er} bataillon	formé le 15 janvier 1792.
2 ^e —	—

3 ^e	bataillon	formé le 27 janvier 1792.
4 ^e	—	— 10 mai 1795.
5 ^e	—	— 7 septembre 1795.
6 ^e	—	— 2 septembre 1795.

Aube.

1 ^{er}	bataillon	formé le 15 décembre 1792.
2 ^e	—	— 6 août 1792.
3 ^e	—	— 26 août 1792.
4 ^e	—	—
5 ^e	—	—
6 ^e	—	—

Aude

1 ^{er}	bataillon	formé le 10 novembre 1791.
2 ^e	—	— 9 novembre 1791.
3 ^e	—	— 10 novembre 1791.
4 ^e	—	— 7 mars 1793.
5 ^e	—	— 7 mars 1793.
6 ^e	—	— 27 mars 1793.
7 ^e	—	— 7 avril 1793.
8 ^e	—	— 13 avril 1793.
9 ^e	—	— 18 juillet 1793.

Aveyron.

1 ^{er}	bataillon	formé le 4 juillet 1792.
2 ^e	—	—

Bouches-du-Rhône.

1 ^{er}	bataillon	formé le 27 octobre 1791.
2 ^e	—	— 1 ^{er} décembre 1791
3 ^e	—	— 10 mai 1792.
4 ^e	—	— 10 mai 1792.
5 ^e	—	— 4 août 1792.
6 ^e	—	— 25 août 1792.
7 ^e	—	— 26 septembre 1792
9 ^e	— ou 1 ^{er} du Luberon	— 27 septembre 1792
—	2 ^e du Luberon	—
—	du Martigue	—

— 1 ^{er} de Marseille	formé le 23 novembre 1792.
— 2 ^e de Marseille	—
— de Tarascon	24 octobre 1792.
— de l'Union	29 septembre 1792.
— fédérés de Marseille	—
— fédérés d'Aix	—
— 1 ^{er} de grenadiers	—
— 2 ^e de grenadiers	—
— d'Aix	24 septembre 1792.
2 ^e de réquisit. de la Montagne d'Aix. —	—

Calvados.

1 ^{er} bataillon	formé le 17 octobre 1791.
2 ^e —	2 novembre 1791.
3 ^e —	20 janvier 1792.
4 ^e —	8 septembre 1792.
5 ^e —	—
6 ^e —	14 octobre 1792.
6 ^e bis —	10 septembre 1792
7 ^e —	30 octobre 1792.
8 ^e —	novembre 1792.
9 ^e —	—
10 ^e —	21 janvier 1793.

Cantal.

1 ^{er} bataillon, dit d'Aurillac	formé le 10 juillet 1792.
2 ^e —	7 septembre 1792.
3 ^e —	29 novembre 1792.

Charente.

1 ^{er} bataillon	formé le 17 octobre 1791.
2 ^e —	—
3 ^e — ou 7 ^e des réserves	8 septembre 1792.
4 ^e — ou 11 ^e des réserves	14 septembre 1792.
4 ^e bis —	9 novembre 1792.
5 ^e — ou 19 ^e des réserves	18 septembre 1792.
14 ^e — ou 14 ^e des réserves	17 septembre 1792.
24 ^e —	19 mai 1793.
25 ^e —	15 mars 1793.

- de Barbezieux. formé le 8 octobre 1795.
 — de chasseurs. — 21 décembre 1792.

Charente-Inférieure.

- 1^{er} bataillon. formé le 22 octobre 1791.
 2^e — — 13 mai 1792.
 3^e — dit de St-Jean-d'Angely. — 20 septembre 1792.
 4^e — —
 5^e — —
 6^e — — 19 mai 1793.
 7^e — —
 — de l'Égalité. —

Cher.

- 1^{er} bataillon. formé le 12 octobre 1791.
 2^e — — 25 août 1792.
 3^e — — 18 octobre 1792.

Corrèze.

- 1^{er} bataillon. formé le 10 octobre 1791.
 2^e — ou 29^e des réserves. . — 16 août 1792.
 3^e — — 12 août 1792.
 4^e — dit 9^e de la Montagne. — août 1793.
 5^e — —

Corse.

- 1^{er} bataillon. formé le 1^{er} janvier 1792.
 2^e — —
 3^e — —
 4^e — —

Côte-d'Or.

- 1^{er} bataillon. formé le 27 août 1791.
 2^e — — 1^{er} septembre 1791.
 3^e — — 25 août 1792.
 4^e — — 14 août 1792.
 5^e — ou 18^e des réserves. . — 16 septembre 1792.
 6^e — — 24 octobre 1792.
 6^e bis — ou de grenadiers. . — 14 septembre 1792.

8 ^e	bataillon.	formé le 25 juillet 1791.
9 ^e	—	— 20 vendémiaire an II
10 ^e	—	— 19 septembre 1795.
10 ^e bis	—	— 9 septembre 1795.
11 ^e	—	ou de Semur	— 12 vendémiaire an II
17 ^e	—	— 9 brumaire an II.

Côtes-du-Nord.

1 ^{er}	bataillon.	formé le 22 septembre 1791.
2 ^e	—	— 12 avril 1792.
3 ^e	—	— 18 septembre 1792.
4 ^e	—	— 23 septembre 1792.

Creuse.

1 ^{er}	bataillon.	formé le 13 octobre 1791.
2 ^e	—	— 21 septembre 1792.

Dordogne.

1 ^{er}	bataillon.	formé le 6 juillet 1792.
2 ^e	—	— 7 juillet 1792.
3 ^e	—	— 21 septembre 1792.
4 ^e	—	dit de la République	— 12 octobre 1792
4 ^e bis	—	dit de l'Égalité.	— 5 avril 1793.
5 ^e	—	— 1 ^{er} juin 1793.
6 ^e	—	—
9 ^e	—	— mars 1795.

Doubs.

1 ^{er}	bataillon.	formé le 21 août 1791.
2 ^e	—	— 9 octobre 1791,
3 ^e	—	— 5 août 1792.
4 ^e	—	— 5 août 1792.
5 ^e	—	— 5 août 1792.
6 ^e	—	— 5 août 1792.
7 ^e	—	— 9 août 1792.
8 ^e	—	— 5 août 1792.
9 ^e	—	— 9 août 1792.
10 ^e	—	— 5 septembre 1792.
11 ^e	—	— 10 août 1792
12 ^e	—	— 5 septembre 1793.

Drôme.

1 ^{er} bataillon.	formé le	8 octobre 1791.
2 ^e —	—	12 octobre 1791.
3 ^e —	—	octobre 1791.
4 ^e —	—	8 octobre 1791.
5 ^e —	—	5 août 1792.
6 ^e —	—	5 août 1792.
7 ^e —	—	5 août 1792.
8 ^e —	—	5 août 1792.
9 ^e —	—	1 ^{er} janvier 1795.
— de Nyons.	—	9 vendémiaire an II

Eure.

1 ^{er} bataillon.	formé le	11 septembre 1791.
2 ^e —	—	12 septembre 1791.
3 ^e —	ou 30 ^e des réserves.	7 septembre 1792.
4 ^e —	ou 26 ^e des réserves.	23 septembre 1792.
5 ^e —	—	9 octobre 1792.

Eure-et-Loir.

1 ^{er} bataillon.	formé le	1 ^{er} novembre 1791.
2 ^e —	—	1 ^{er} septembre 1792.
3 ^e —	ou de Chartres.	6 septembre 1793.

Finistère.

1 ^{er} bataillon.	formé le	22 octobre 1791.
2 ^e —	—	23 octobre 1791.
3 ^e —	—	—

Gard.

1 ^{er} bataillon.	formé le	3 septembre 1791.
2 ^e —	—	5 septembre 1791.
2 ^e bis —	—	—
3 ^e —	—	2 septembre 1792.
4 ^e —	—	8 novembre 1792.
5 ^e —	—	26 août 1793.

Garonne (Haute)-.

1 ^{er} bataillon.	formé le	11 décembre 1791.
2 ^e —	—	24 janvier 1792.

3°	bataillon	formé le	12 février 1792.
4°	—	—	8 mars 1792.
5°	—	—	10 mars 1792.
6°	—	—	27 mars 1792.
7°	—	—	15 avril 1792.
8°	—	—	12 mars 1793.
9°	—	—	
10°	—	—	20 septembre 1793.

Gers.

1 ^{er}	bataillon	formé le	20 juin 1792.
2°	—	—	20 juin 1792.
3°	—	—	avril 1792.
4°	—	—	11 juillet 1793.
5°	—	—	21 septembre 1793.
6°	—	—	21 septembre 1793.
7°	—	—	21 septembre 1793.

Gironde,

1 ^{er}	bataillon	formé le	18 septembre 1791.
2°	—	—	18 septembre 1791.
3°	—	—	18 septembre 1791.
4°	—	—	25 septembre 1791.
5°	—	—	
6°	—	—	25 septembre 1791.
7°	— ou de Bordeaux	—	9 août 1792.
8°	—	—	17 octobre 1792.
9°	—	—	15 novembre 1792.
10°	— ou de Libourne	—	mai 1793.
10° bis	—	—	28 avril 1793.
11°	—	—	28 avril 1793.
12°	—	—	
13°	—	—	
14°	—	—	
16°	—	—	20 brumaire an II
—	Piquiers de la Réole	—	23 vendémiaire an II

Hérault.

1 ^{er}	bataillon	formé le	11 octobre 1791.
2°	—	—	1 ^{er} août 1792.

3 ^e bataillon	formé le	25 août 1792.
4 ^e —	—	25 février 1793.
5 ^e —	—	9 mai 1793.
5 ^e bis —	—	—
6 ^e —	—	9 mai 1793.
7 ^e —	—	8 juin 1793.
— de Béziers	—	—

Ile-et-Vilaine.

1 ^{er} bataillon	formé le	10 septembre 1791.
2 ^e —	—	10 septembre 1791.
3 ^e —	—	25 septembre 1792.

Indre.

1 ^{er} bataillon	formé le	26 octobre 1791.
2 ^e —	—	18 novembre 1792.

Indre-et-Loire.

1 ^{er} bataillon	formé le	6 octobre 1791.
2 ^e —	—	10 août 1792.
3 ^e —	—	26 septembre 1792.
4 ^e —	—	5 mars 1793.
— de Chinon	—	16 mai 1793.

Isère.

1 ^{er} bataillon	formé le	6 novembre 1791.
2 ^e —	—	13 novembre 1791.
3 ^e —	—	24 novembre 1791.
4 ^e —	—	13 novembre 1791.
5 ^e —	—	20 novembre 1791.
6 ^e —	—	6 octobre 1792.
— de grenadiers et chasseurs	—	—
8 ^e —	—	2 brumaire an II.
8 ^e bis —	—	—
9 ^e —	—	19 germinal an II.
10 ^e —	—	23 germinal an II.

Jura.

1 ^{er} bataillon	formé le	6 octobre 1791.
2 ^e —	—	6 octobre 1791.

5 ^e	bataillon.	formé le	6 octobre 1791
4 ^e	—	—	6 octobre 1791.
5 ^e	—	—	24 novembre 1791.
6 ^e	—	—	14 août 1791.
7 ^e	—	—	24 novembre 1791.
8 ^e	—	—	25 août 1792.
9 ^e	—	—	26 août 1792.
10 ^e	—	—	5 août 1792.
11 ^e	—	—	7 août 1792.
12 ^e	—	—	12 août 1792.

Landes.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	
2 ^e	—	—	19 octobre 1791.
3 ^e	—	—	15 janvier 1793.
4 ^e	—	—	13 mai 1793.
5 ^e	—	—	6 mai 1793.
6 ^e	—	—	21 septembre 1793.

Loir-et-Cher.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	30 septembre 1791.
2 ^e	—	—	19 août 1792.
3 ^e	—	—	25 septembre 1792.
4 ^e	—	—	13 mars 1793.

Loire (Haute-).

1 ^{er}	bataillon.	formé le	22 juin 1792.
2 ^e	—	—	19 octobre 1792.
3 ^e	—	—	

Loire-Inférieure.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	
2 ^e	—	—	
3 ^e	—	—	janvier 1793.
4 ^e	—	—	13 mars 1793.

Loiret.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	6 octobre 1791.
2 ^e	—	—	9 août 1792.
3 ^e	—	—	21 octobre 1792.

4^e bataillon. formé le 3 mai 1795.
 — Bataill^e de réquisition de Montargis — 1795.

Lot.

1^{er} bataillon. formé le 1^{er} juillet 1792.
 2^e — — 1^{er} juillet 1792.
 3^e — ou 20^e des réserves. 18 septembre 1792.
 4^e — — 1^{er} novembre 1792,
 5^e — — 4 mars 1793.
 6^e — ou de l'Égalité. 12 pluviôse an II.
 7^e — — 16 juin 1793.
 8^e — — 1^{er} juillet 1793.
 9^e — dit de la Montagne

Lot-et-Garonne.

1^{er} bataillon. formé le 17 juin 1792.
 2^e — — 21 juin 1792.
 2^e bis — — 30 mars 1793.
 3^e — ou 24^e des réserves. 1^{er} octobre 1792.
 4^e — — 17 juin 1792.
 5^e — — 10 juin 1793.
 5^e bis — — 27 mars 1793.
 — — 20 juin 1793.
 7^e — — 1^{er} juillet 1793.
 — — 6 brumaire an II.

Lozère.

1^{er} bataillon. formé le 8 août 1792.
 — —

Maine-et-Loire.

1^{er} bataillon. formé le 15 septembre 1791.
 1^{er} bis — — 22 mars 1793.
 2^e — — 17 août 1792.
 3^e — — 19 septembre 1792.
 4^e — — septembre 1793.
 4^e bis — dit des Pères de famille. —
 5^e — —
 — de Marat, puis des Amis de l'honneur franç. 1795.
 — Tirailleurs de Maine-et-Loire. 14 septembre 1793.

Manche.

1 ^{er} bataillon	formé le	22 octobre 1791.
2 ^e —	—	7 octobre 1791.
3 ^e —	—	11 septembre 1792.
4 ^e —	—	24 août 1792.
5 ^e —	—	14 août 1792.
6 ^e —	—	1 ^{er} avril 1792.
7 ^e —	—	16 juin 1793.
8 ^e —	—	—
9 ^e —	—	21 mars 1793.
10 ^e —	—	16 juin 1793.
11 ^e —	—	29 août 1793.
12 ^e —	—	16 juin 1793.
— de chasseurs	—	6 juin 1793.

Marne.

1 ^{er} bataillon	formé le	4 septembre 1791.
2 ^e —	—	7 septembre 1791.
3 ^e —	—	4 septembre 1791.
4 ^e —	—	14 septembre 1791.
5 ^e —	—	20 août 1792.
6 ^e —	—	15 août 1792.
7 ^e —	—	7 juillet 1793.
— Grenadiers et Chasseurs de Reims. —	—	1 ^{er} avril 1793.

Marne (Haute-).

1 ^{er} bataillon	formé le	17 septembre 1791.
2 ^e —	—	8 août 1792.
3 ^e —	—	18 octobre 1792.
— de Chaumont	—	1 ^{er} septembre 1793.

Mayenne.

1 ^{er} bataillon	formé le	18 septembre 1791.
2 ^e — ou 27 ^e des réserves	—	12 octobre 1792.
3 ^e —	—	1 ^{er} mai 1793.

Meurthe.

1 ^{er} bataillon	formé le	9 août 1791.
2 ^e —	—	17 août 1791.

3 ^e	bataillon.	formé le	28 août 1791.
4 ^e	—	—	21 août 1791.
5 ^e	—	—	1 ^{er} octobre 1791.
6 ^e	—	—	22 juillet 1792.
7 ^e	—	—	9 août 1792.
8 ^e	—	—	19 juillet 1792.
9 ^e	—	—	16 août 1792.
10 ^e	—	—	19 août 1792.
11 ^e	—	—	1 ^{er} septembre 1793.

Meuse.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	1 ^{er} septembre 1791.
2 ^e	—	—	28 août 1791.
3 ^e	—	—	6 septembre 1791.
4 ^e	—	—	23 septembre 1791.
5 ^e	—	—	12 octobre 1792.
6 ^e	—	—	24 août 1793.
—	d'éclaireurs.	—	12 septembre 1793.
—	de chasseurs.	—	1 ^{er} janvier 1793.

Mont-Blanc.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	janvier 1793.
2 ^e	—	—	—
3 ^e	—	—	15 mai 1795.
4 ^e	—	—	8 juin 1795.
5 ^e	—	—	—

Mont-Terrible.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	10 août 1793.
-----------------	------------	----------	---------------

Morbihan.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	—
2 ^e	—	—	1 ^{er} janvier 1792.
3 ^e	—	—	3 juin 1795.
4 ^e	—	—	19 floréal an II.

Moselle.

1 ^{er}	bataillon.	formé le	août 1791.
2 ^e	—	—	14 août 1791.

3 ^e	bataillon	formé le 18 août 1791.
4 ^e	—	— 25 août 1791.
5 ^e	—	— 15 ou 17 sept. 1792.

Nièvre.

1 ^{er}	bataillon	formé le 11 octobre 1791.
2 ^e	— ou 5 ^e des réserves . . .	— 8 septembre 1792.
3 ^e	—	— 30 octobre 1792.

Nord.

1 ^{er}	bataillon	formé le 1 ^{er} septembre 1791.
2 ^e	—	— 1 ^{er} septembre 1791.
3 ^e	—	— 1 ^{er} septembre 1791.
4 ^e	— dit de Lille	— 3 août 1792.
4 ^e bis	— dit de Bergues ou Dun- kerque	— 8 septembre 1792.
5 ^e	—	— 8 octobre 1792.
6 ^e	—	— 28 septembre 1792.
6 ^e bis	— ou de Chasseurs du Nord	— 6 février 1793.
6 ^e ter	— ou 1 ^{er} de Cambrai . . .	— 4 octobre 1792.
7 ^e	— ou 2 ^e de Cambrai . . .	— 6 octobre 1792.
8 ^e	— ou 3 ^e de Cambrai . . .	— 25 octobre 1792.
9 ^e	— ou de Douai	— 24 octobre 1792.
—	1 ^{er} de Valenciennes	— 13 septembre 1792.
—	2 ^e de Valenciennes	— 26 mars 1793.
—	1 ^{er} de Saint-Amand	— 8 septembre 1792.
—	2 ^e de Saint-Amand	— 20 juin 1792.
—	Chasseurs du Mont-des-Chats .	— 29 pluviôse an II.
—	Chasseurs du Hainault	— 15 janvier 1793.
—	Chasseurs du Mont-Cassel . . .	— 5 septembre 1793.
—	1 ^{er} du district de Lille	— 16 septembre 1793.
—	3 ^e du district de Lille	— 16 septembre 1793.
—	5 ^e du district de Lille	— 16 septembre 1793.
—	9 ^e du district de Lille	— 12 septembre 1793.

Oise.

1 ^{er}	bataillon	formé le
2 ^e	—	— 18 septembre 1791
3 ^e	—	— 18 septembre 1791.

4 ^e bataillon	formé le	8 septembre 1792.
5 ^e —	—	août 1792.
6 ^e — ou de Compiègne.	—	20 septembre 1792.
7 ^e —	—	6 juillet 1793.
— de Senlis.	—	
— de Beauvais.	—	

Orne.

1 ^{er} bataillon	formé le	20 septembre 1791.
2 ^e —	—	20 septembre 1791.
3 ^e —	—	
4 ^e —	—	9 septembre 1792.
5 ^e —	—	27 septembre 1792.

Paris.(1^{re} formation.)

1 ^{er} bataillon	formé le	21 juillet 1791.
2 ^e —	—	20 juillet 1791.
3 ^e —	—	11 juillet 1791.
4 ^e — dit des Sect. réunies.	—	3 septembre 1792.
5 ^e —	—	5 septembre 1792.
6 ^e —	—	7 septembre 1792.
6 ^e bis — ou de Bonconseil.	—	21 septembre 1792.
7 ^e — ou du Théâtre-Français.	—	8 septembre 1792.
7 ^e bis —	—	2 septembre 1792.
8 ^e — ou de Sainte-Marguerite	—	21 septembre 1792.
9 ^e — ou de Saint-Laurent.	—	16 septembre 1792.
9 ^e bis — ou de l'Arsenal.	—	11 septembre 1792.
10 ^e — ou des Amis de la patrie.	—	4 septembre 1792.
11 ^e — ou 11 ^e de la République.	—	4 septembre 1792.
12 ^e — ou 12 ^e de la République.	—	1 ^{er} septembre 1792.
— de la Butte-des-Moulins.	—	5 septembre 1792.
14 ^e bataillon ou 14 ^e de la République	—	
— de Molière.	—	24 septembre 1792.
— 1 ^{er} Républicain.	—	21 septembre 1792.
— 1 ^{er} des Gravilliers.	—	4 septembre 1792.
— 1 ^{er} des Lombards.	—	5 septembre 1792.
19 ^e bataillon ou du Pont-Neuf.	—	2 septembre 1792.
— de la Commune et des Arcis.	—	13 septembre 1792.

— de Popincourt.	formé le	5 septembre 1792.
— de Saint-Denis, plus tard Franciade	—	7 septembre 1792.
— des Amis de la République. . .	—	27 septembre 1792.
— 1 ^{er} de la République	—	15 septembre 1792.
— 2 ^e —	—	15 octobre 1792.
— 3 ^e —	—	17 octobre 1792.
— 1 ^{er} de la Réunion.	—	
— de grenadiers.	—	septembre 1792.
— de Chasseurs républicains ou des Quatre-Nations.	—	4 septembre 1792.

(2^e formation, pour la Vendée.)

1 ^{er} bataillon.	formé le	15 mai 1793.
2 ^e — dit du Panthéon.	—	14 mai 1793.
3 ^e —	—	12 mai 1793.
4 ^e — ou 2 ^e des Gravilliers	—	14 mai 1793.
5 ^e — ou de l'Unité.	—	16 mai 1793.
6 ^e — ou du Luxembourg	—	16 mai 1793.
7 ^e —	—	28 mai 1793.
7 ^e bis — ou des Cinq-Sections.	—	14 juin 1793.
8 ^e — ou 2 ^e des Lombards.	—	1 ^{er} juin 1793.
8 ^e bis — ou de Saint-Antoine.	—	
9 ^e — ou 2 ^e de la Réunion.	—	21 mai 1793.
10 ^e — ou du Muséum.	—	

(3^e formation.)

1 ^{er} bataillon, licencié aussitôt après sa création, et tout de suite incorporé dans le 15 ^e de la formation d'Orléans	formé le	juin 1793.
2 ^e —	—	20 juillet 1793.
4 ^e — de réquisition.	—	10 septembre 1793.
8 ^e — de réquisition, dit du Temple	—	octobre 1793.
21 ^e — de réquisition, dit Le- pelletier.	—	14 brumaire an II.

Pas-de-Calais.

1 ^{er} bataillon.	formé le	25 septembre 1791.
2 ^e —	—	25 septembre 1791.

3 ^e bataillon	formé le	
4 ^e —	—	28 janvier 1792.
5 ^e —	—	13 septembre 1792.
6 ^e —	—	31 octobre 1792.
7 ^e —	—	25 octobre 1792.
8 ^e —	—	4 novembre 1792.
9 ^e —	—	1792.
10 ^e —	—	26 janvier 1793.
— 3 ^e bataillon d'Arras.	—	1 ^{er} vendémiaire an II
— 2 ^e bataillon de Saint-Pol.	—	15 septembre 1793.
1 ^{er} bataillon de réquisition de Saint-Omer	—	15 septembre 1793.

Puy-de-Dôme

1 ^{er} bataillon.	formé le	18 septembre 1791.
2 ^e —	—	15 août 1792.
3 ^e —	—	
4 ^e —	—	

Pyrénées (Basses-).

1 ^{er} bataillon.	formé le	17 octobre 1791.
2 ^e —	—	17 octobre 1791.
3 ^e —	—	
4 ^e —	—	6 octobre 1792.
5 ^e —	—	24 pluviôse an II.
— de Bayonne ou J.-J.-Rousseau.	—	19 brumaire an II.
— 1 ^{er} de Chasseurs basques	—	
— 2 ^e —	—	
— 3 ^e —	—	
— 4 ^e —	—	5 pluviôse an II.

Pyrénées (Hautes-)

1 ^{er} bataillon.	formé le	12 février 1792.
2 ^e —	—	12 février 1792.
3 ^e —	—	septembre 1792.
4 ^e —	—	21 octobre 1793.
— 2 ^e bataillon d'Argelès.	—	6 ventôse an II.

Pyrénées-Orientales.

1 ^{er} bataillon.	formé le	4 janvier 1792.
2 ^e —	—	octobre 1792.
3 ^e —	—	octobre 1792.
4 ^e —	—	8 mai 1795.

Rhin (Haut-)

1 ^{er} bataillon.	formé le	3 octobre 1791.
2 ^e —	—	3 octobre 1791.
3 ^e —	—	24 septembre 1791.
4 ^e —	—	3 octobre 1791.
5 ^e —	—	3 octobre 1791.
6 ^e —	—	septembre 1792.

Rhin (Bas-).

1 ^{er} bataillon.	formé le	1 ^{er} octobre 1791.
2 ^e —	—	3 octobre 1791.
3 ^e —	—	1 ^{er} août 1792.
4 ^e —	—	7 août 1792.
5 ^e —	—	12 août 1792.
6 ^e —	—	16 août 1792.
7 ^e —	—	15 août 1792.
8 ^e —	—	21 mai 1795.
— de l'Union	—	
— des Amis.	—	28 brumaire an II.
— des Chasseurs du Rhin.	—	1 ^{er} août 1792.

Rhône-et-Loire.

1 ^{er} bataillon.	formé le	11 août 1791.
2 ^e —	—	3 octobre 1791.
3 ^e —	—	3 décembre 1791.
4 ^e —	—	15 décembre 1791.
5 ^e — ou 12 ^e des réserves.	—	11 septembre 1792.
5 ^e bis —	—	10 août 1792.
5 ^e ter —	—	22 septembre 1792.
6 ^e — ou de grenadiers	—	10 septembre 1792.
6 ^e bis —	—	7 septembre 1792.
7 ^e —	—	5 octobre 1792.

- 1^{er} bataillon du Rhône formé le 12 septembre 1793.
- 2^e bataillon du Rhône — 22 juillet 1793.
- de Villefranche — 28 septembre 1793.

Saône (Haute-).

- 1^{er} bataillon formé le 6 septembre 1791.
 - 2^e — — 7 octobre 1791.
 - 3^e — — 21 septembre 1791.
 - 4^e — — 18 octobre 1791.
 - 5^e — — 1^{er} août 1792.
 - 6^e — — 1^{er} ou 3 août 1792.
 - 7^e — — 29 juillet 1792.
 - 8^e — — 13 août 1792.
 - 9^e — — 29 juillet 1792.
 - 0^e — — 29 juillet 1792.
 - 1^e — — 16 août 1792.
 - 2^e — — 15 août
- ou 26 septembre 1792.

Saône-et-Loire.

- 1^{er} bataillon formé le 28 septembre 1791.
- 2^e — — 28 septembre 1791.
- 3^e — — 7 août 1792.
- 4^e — — 14 août 1792.
- 5^e — —
- 6^e — dit 1^{er} de grenadiers — 12 septembre 1792.
- 7^e — — 28 juillet 1792.
- 8^e — — 10 septembre 1793.
- — de chasseurs — 12 septembre 1795.

Sarthe.

- 1^{er} bataillon formé le 2 septembre 1791.
- 2^e — — 18 juillet 1792.
- 3^e — —
- 4^e — — 25 septembre 1792.
- 4^e bis — — 5 septembre 1793.
- 5^e — —
- 6^e — —
- 7^e — —
- 8^e — — 27 février 1793.

Seine-Inférieure.

1 ^{er} bataillon.	formé le 12 janvier 1792.
2 ^e —	12 janvier 1792.
3 ^e —	juillet 1792.
4 ^e —	18 septembre 1792.
5 ^e —	—
6 ^e —	25 septembre 1792.
7 ^e —	8 octobre 1792.
8 ^e — ou de Dieppe.	25 septembre 1792.
9 ^e —	26 septembre 1792.
10 ^e —	—
11 ^e — ou de l'Égalité.	14 juillet 1793.
12 ^e —	—
13 ^e —	—
14 ^e — ou 3 ^e de Rouen.	9 frimaire an II.

Seine-et-Marne.

1 ^{er} bataillon.	formé le 25 août 1791.
2 ^e —	15 septembre 1791.
3 ^e —	—
4 ^e —	28 septembre 1792.
5 ^e —	23 octobre 1792.
— — de Melun.	—

Seine-et-Oise.

1 ^{er} bataillon.	formé le 4 octobre 1791.
2 ^e —	19 octobre 1791.
3 ^e —	19 octobre 1791.
4 ^e —	19 octobre 1791.
5 ^e —	10 septembre 1792.
6 ^e —	10 septembre 1792.
7 ^e —	14 septembre 1792.
8 ^e —	13 septembre 1792.
9 ^e —	14 septembre 1792.
10 ^e —	3 septembre 1792.
11 ^e —	—
12 ^e —	—
13 ^e —	—
14 ^e —	25 août 1793.

Sèvres (Deux-)

1 ^{er} bataillon	formé le	6 octobre 1791.
2 ^e — ou 22 ^e des réserves . . —		26 septembre 1792.
3 ^e — —		18 août 1792.
4 ^e — —		28 février 1793.
5 ^e — —		24 septembre 1793.
— — de Parthenay —		19 mai 1793.

Somme.

1 ^{er} bataillon	formé le	
2 ^e — —		6 septembre 1791.
3 ^e — —		2 septembre 1791.
4 ^e — —		6 septembre 1791.
5 ^e — —		6 octobre 1792.
6 ^e — —		13 octobre 1792.
7 ^e — —		15 octobre 1792.
8 ^e — —		1 ^{er} mai 1793.

Tarn.

1 ^{er} bataillon	formé le	6 juillet 1792.
2 ^e — —		6 juillet 1792.
3 ^e — —		26 septembre 1792.
4 ^e — —		

Var.

1 ^{er} bataillon	formé le	16 septembre 1791.
2 ^e — —		17 septembre 1791.
3 ^e — —		12 septembre 1791.
4 ^e — —		10 août 1792.
5 ^e — —		1 ^{er} septembre 1792.
6 ^e — —		
7 ^e — —		22 septembre 1792.
8 ^e — ou de grenadiers . . —		
9 ^e — —		
10 ^e — —		12 décembre 1792.

Vaucluse.

1 ^{er} bataillon	formé le	5 mars 1793.
2 ^e — —		25 septembre 1792.

- 3^e bataillon dit d'Apt. formé le 1^{er} août 1793.
 4^e — — 12 septembre 1793.
 5^e — —

Vendée.

- 1^{er} bataillon. formé le 5 décembre 1791.
 2^e — ou des Vengeurs. —

Vienne.

- 1^{er} bataillon. formé le 3 novembre 1791.
 2^e — — 5 septembre 1792.
 3^e — ou le Vengeur. — 3 mai 1793.

Vienne (Haute-).

- 1^{er} bataillon. formé le 1^{er} octobre 1791.
 2^e — — 25 octobre 1791.
 3^e — — 18 octobre 1792.
 4^e — —
 5^e — —
 — Bataillon de réquisition de Saint-
 Léonard. — 1793.

Vosges.

- 1^{er} bataillon. formé le 29 août 1791.
 2^e — — 27 août 1791.
 3^e — — 29 août 1791.
 4^e — — 28 août 1791.
 5^e — — 28 novembre 1791.
 6^e — — 4 août 1792.
 7^e — — août 1792.
 8^e — — 8 août 1792.
 9^e — — 4 août 1792.
 10^e — — 6 août 1792.
 11^e — — 4 août 1792.
 12^e — — 4 août 1792.
 13^e — — 2 août 1792.
 14^e — — 11 septembre 1793.
 15^e — —
 — des Vosges et Meurthe. —

Yonne.

1 ^{er} bataillon.	formé le	22 septembre 1791.
2 ^e —	—	22 septembre 1791.
3 ^e —	—	—
4 ^e — ou 28 ^e de réserves.	—	1 ^{er} septembre 1792.
5 ^e —	—	28 octobre 1792.
6 ^e —	—	septembre 1792.
7 ^e —	—	21 juillet 1793.

II

BATAILLONS DE FÉDÉRÉS, RÉSERVES, ETC., ETC.**Fédérés nationaux.**

— Bataillon des 83 départements.	15 septembre 1792.
1 ^{er} —	22 juillet 1792.
2 ^e —	25 juillet 1792.
3 ^e —	25 juillet 1792.
4 ^e —	25 juillet 1792.
5 ^e —	14 juillet 1792.
6 ^e —	14 juillet 1792.
7 ^e —	29 juillet 1792.
8 ^e —	31 juillet 1792.
9 ^e —	1 ^{er} août 1792.
10 ^e —	2 août 1792.
11 ^e —	3 août 1792.
12 ^e —	3 août 1792.
13 ^e —	6 août 1792.
14 ^e —	4 août 1792.
15 ^e —	6 août 1792.
16 ^e —	10 août 1792.
17 ^e —	4 septembre 1792.

Réserves.

1 ^{er} bataillon.	27 août 1792.
2 ^e —	30 août 1792.
3 ^e —	1 ^{er} septembre 1792.
4 ^e —	6 septembre 1792.
5 ^e — ou 2 ^e de la Nièvre	8 septembre 1792.
6 ^e —	8 septembre 1792.
7 ^e — ou 3 ^e de la Charente.	8 septembre 1792.
8 ^e —	12 septembre 1792.
9 ^e —	12 septembre 1792.
10 ^e —	13 septembre 1792.
11 ^e — ou 4 ^e de la Charente.	14 septembre 1792.
12 ^e — ou 5 ^e de Rhône-et-Loire	11 septembre 1792.
13 ^e —	15 septembre 1792.
14 ^e — ou 14 ^e de la Charente.	17 septembre 1792.
15 ^e —	17 septembre 1792.
16 ^e —	14 septembre 1792.
17 ^e —	21 septembre 1792.
18 ^e — ou 5 ^e de la Côte-d'Or.	16 septembre 1792.
19 ^e — ou 5 ^e de la Charente.	18 septembre 1792.
20 ^e — ou 3 ^e du Lot.	18 septembre 1792.
21 ^e —	24 septembre 1792.
22 ^e — ou 2 ^e des Deux-Sèvres.	26 septembre 1792.
23 ^e —	1 ^{er} octobre 1792.
24 ^e — ou 3 ^e de Lot-et-Garonne.	1 ^{er} octobre 1792.
25 ^e —	4 octobre 1792.
26 ^e — ou 4 ^e de l'Eure.	23 septembre 1792.
27 ^e — ou 2 ^e de la Mayenne.	12 octobre 1792.
28 ^e — ou 4 ^e de l'Yonne.	1 ^{er} septembre 1792.
29 ^e — ou 2 ^e de la Corrèze.	16 août 1792.
30 ^e — ou 3 ^e de l'Eure.	7 septembre 1792.
31 ^e —	28 octobre 1792.

Bataillons des Côtes maritimes.

1 ^{er} bataillon.	2 mai 1793.
2 ^e —	27 mai 1793.
3 ^e —	1 ^{er} juin 1793.
4 ^e —	4 juin 1793.

5 ^e bataillon.	juin 1793.
6 ^e —	19 juin 1793.
7 ^e —	22 juin 1793.
Bataillon provisoire des Côtes de Brest.	

Formation d'Orléans.

1 ^{er} bataillon.	17 mai 1793.
2 ^e —	19 mai 1793.
3 ^e —	20 mai 1793.
4 ^e —	22 mai 1793.
5 ^e —	20 mai 1793.
6 ^e —	23 mai 1793.
7 ^e —	23 mai 1793.
8 ^e —	26 mai 1793.
9 ^e —	23 mai 1793.
10 ^e —	24 mai 1793.
11 ^e —	22 mai 1793.
12 ^e —	25 mai 1793.
13 ^e —	15 mai 1793.
14 ^e —	28 mai 1793.
15 ^e —	20 juin 1793.

Formation d'Angers.

12 ^e bataillon.	10 mars 1793.
------------------------------------	---------------

Bataillons de la Montagne.

(Formés à Toulouse.)

1 ^{er} bataillon.	13 septembre 1793.
2 ^e —	
3 ^e —	
4 ^e —	
5 ^e —	
6 ^e —	
7 ^e —	

Bataillon de la Montagne formé à Landau.	12 mai 1793.
Bataillon de Jemmapes.	15 novembre 1792.

Bataillons levés dans le Midi.

1 ^{er} bataillon de la Révolution	
— — des Vengeurs	13 septembre 1793
— — des Phocéens	
— — de Brutus	

III

LÉGIONS, TROUPES LÉGÈRES ET CORPS FRANCS**Légions.**

Légion des Allobroges. 2 bataillons	13 août 1792.
— des Alpes. 2 bataillons	21 juil.-20 août 1792
— des Ardennes. 2 bataillons	août-oct. 1792.
— du Centre	31 mars 1792.
— des Francs, formée à Mayence	
— 1 ^{re} des Francs	
— 2 ^e des Francs, dite Légion rouge	
— Germanique	
— des Montagnes ou Miquelets	29 janvier 1793.
— de la Montagne ou des Sociétés popu- laires	2 brumaire an II.
— de la Moselle	10 juin 1792.
— Nantaise	juin 1793.
— du Nord	
— de Police	
— des Pyrénées	
— Rosenthal	

Chasseurs francs du Nord.

1 ^{er} bataillon	
2 ^e — dit le Petit Capucin	germinal an II.
3 ^e —	15 septembre 1792.
4 ^e —	4 novembre 1792.
5 ^e —	18 avril 1793.

Tirailleurs.

1 ^{er} bataillon.	
2 ^e —	4 pluviôse an II.
3 ^e —	5 pluviôse an II.
4 ^e —	4 pluviôse an II.
5 ^e —	4 pluviôse an II.
1 ^{er} bataillon des Alpes.	1 ^{er} brumaire an II.
2 ^e — des Alpes.	

Corps francs.

Compagnie franche des Grenadiers des Côtes-du-Nord.	1 ^{er} août 1792.
Chasseurs de Saône-et-Loire.	1 ^{er} septembre 1792.
Chasseurs de Paris.	4 septembre 1792.
Compagnie franche de l'Égalité ou de Courbevoie.	octobre 1792.
Compagnie franche de Muller.	21 août 1792.
Compagnie franche de Vandamme.	septembre 1792.
Compagnie franche de Seine-et-Marne.	
Chasseurs réunis.	1 ^{er} septembre 1792.
Compagnies franches sédاناises.	octobre 1792. mai 1793.
Bataillon franc de la République.	15 avril 1793.
Braconniers montagnards	
Chasseurs francs des Montagnes.	9 février 1793.
Chasseurs de Morlaix.	7 juin 1793.
Chasseurs révolutionnaires ¹	août 1793.
Compagnie franche de Bardou.	12 août 1793.
Chasseurs francs de Cassel.	7 septembre 1793.
1 ^{er} bataillon franc de la Neste.	22 septembre 1793.
3 ^e — franc de la Neste.	4 brumaire an II.
Chasseurs aurois.	20 vendémiaire an II.
Chasseurs francs d'Evreux.	frimaire an II.
Chasseurs basques.	5 pluviôse an II.
Chasseurs liégeois.	25 pluviôse an II.
Bataillon franc formé à l'armée de la Moselle.	22 ventôse an II.

¹ Formés d'hommes ayant appartenu aux garnisons des vaisseaux à Toulon et qui avaient pu en sortir avant l'arrivée des Espagnols et des Anglais.

Compagnie franche de Saône-et-Loire.	30 juin 1792.
Compagnie franche de l'Indre.	12 juillet 1792.
Compagnies franches de Mormal.	1 ^{er} août 1792.
Compagnies franches de la Charente.	15 août 1792.
Compagnie franche du Calvados.	10 août 1792.
N. B. — Ces compagnies ont été réunies pour former le 4 ^e bataillon de Chasseurs francs du Nord.	
	4 novembre 1792.
3 ^e et 4 ^e compagnies franches de la Meuse.	1 ^{er} juin 1792.
9 ^e et 10 ^e compagnies franches de l'armée du Nord.	15 août.
	1 ^{er} septembre 1792.
N. B. — Ces compagnies ont été réunies pour former le 1 ^{er} bataillon de Chasseurs du Hainaut.	
	15 janvier 1793.
Compagnie franche d'Arras.	31 octobre 1792.
Compagnie franche de Béthune.	20 décembre 1792.
N. B. — Ces compagnies ont contribué à la formation du 6 ^e corps franc.	
	10 juin 1793.
Compagnie franche de Béziers.	13 septembre 1792.
Compagnies franches du Lot.	25 septembre 1792.
13 ^e compagnie franche de la Haute-Garonne.	24 février 1793.
Compagnies franches de l'Aude.	
Compagnie franche du Tarn.	21 février 1793.
Compagnie franche du Var.	10 mai 1793.
N. B. — Ces compagnies ont été réunies pour former le bataillon des Vengeurs.	
	13 septembre 1793.
4 ^e compagnie franche de Paris, dite du Mail.	5 septembre 1792.
Chasseurs bons tireurs de la Somme et de l'Oise.	10 septembre 1792.
Chasseurs bons tireurs du Haut-Rhin.	28 septembre 1792.
3 ^e compagnie franche de la Dordogne.	12 mars 1793.
Compagnie franche genevoise.	8 septembre 1793.
N. B. — Ces compagnies ont contribué à la formation du bataillon de Chasseurs 15 ^e bis.	
	24 floréal an II.

3 ^e compagnie franche de la Haute-Vienne.	juillet 1792.
Chasseurs de la Gironde.	28 juillet 1792.
Compagnie franche de Saintes.	10 avril 1793.
Compagnie franche de Barbezieux.	3 mai 1793.
3 ^e compagnie franche de la Creuse.	25 mai 1793.
Compagnie franche de la Rochelle.	6 juin 1795.
Compagnie franche de Rouillac.	17 frimaire an II.

N. B. — Ces compagnies ont contribué à
la formation du 1^{er} bataillon de chasseurs
réunis. 15 brumaire an IV.

II

DEMI-BRIGADES DE PREMIÈRE FORMATION

AMALGAME

I

DEMI-BRIGADES DE BATAILLE

1^{re} demi-brigade (formée le 7 floréal an II).

- 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment (ci-devant *Colonel-Général*).
- 2^e — de la Butte-des-Moulins (*Paris*).
- 3^e — du Loiret.

2^e demi-brigade (formée en pluviôse an III).

- 2^e bataillon du 1^{er} régiment (ci-devant *Colonel-Général*).
- 4^e — de la Somme.
- 5^e — de Paris.

3^e demi-brigade (formée le 11 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 2^e régiment (ci-devant *Picardie*).
- 5^e — de l'Aisne.
- 5^e — de la Côte-d'Or.

4^e demi-brigade (formée le 7 frimaire an III).

- 2^e bataillon du 2^e régiment (*Picardie*).
- 3^e — de la République (*Paris*).
- 4^e — de la Haute-Saône.

5° demi-brigade (formée le 4 thermidor an II).1^{er} bataillon du 5^e régiment (*Piémont*).1^{er} — du Doubs.

4° — de la Seine-Inférieure.

6° demi-brigade (formée le 4 thermidor an II).2° bataillon du 5^e régiment (*Piémont*)¹.

2° — de l'Aube.

10 — des Vosges.

6° bis demi-brigade, dite de l'Ouest (formée le 28 thermidor an III).

13° bataillon de la formation d'Orléans.

14° — de la République (*Paris*).

24° — de la Charente.

7° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

8° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

9° demi-brigade (formée le 1^{er} nivôse an III).1^{er} bataillon du 5^e régiment (*Navarre*).

3° — du Nord.

2° — du Finistère.

10° demi-brigade (formée en germinal an III).2° bataillon du 5^e régiment (*Navarre*).1^{er} — d'Indre-et-Loire.

2° — d'Indre-et-Loire.

11° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

12° demi-brigade (formée le 2 floréal an II).2° bataillon du 6^e régiment (*Armagnac*).

9° — de la Manche.

12° — de la Manche.

¹ Grossi de réquisitionnaires de la Charente.

13° demi-brigade (formée le 1^{er} messidor an III)

- 1^{er} bataillon du 7^e régiment (*Champagne*).]
- 5^e — de la Gironde.
- 6^e — de la Gironde.

14° demi-brigade (formée en messidor an III).

- 2^e bataillon du 7^e régiment (*Champagne*).
- 1^{er} — du Gard.
- 2^e — du Gard.

15° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 8^e régiment (*Austrasie*).
- 3^e — de l'Allier.
- 1^{er} — de la Gironde.
- 4^e — d'Indre-et-Loire.

16° demi-brigade (formée le 11 messidor an II).

- 2^e bataillon du 8^e régiment (*Austrasie*).
- 2^e — de la Haute-Marne.
- 3^e — du Cantal.

17° demi-brigade (formée le 1^{er} septembre 1795).

- 1^{er} bataillon du 9^e régiment (*Normandie*).
- 2^e — de l'Indre.
- 3^e — de la Seine-Inférieure.

18° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

19° demi-brigade (formé le 9 germinal an II).

- 1^{er} bataillon du 10^e régiment (*Neustrie*).
- 2^e — du Mont-Blanc.
- 3^e — des Basses-Alpes.

20° demi-brigade (formée le 24 pluviôse an II).

- 2^e bataillon du 10^e régiment (*Neustrie*).
- 2^e — de la Lozère.
- 2^e — de Chasseurs de l'Isère.

21° demi-brigade (formée le 1^{er} brumaire an II).

- 1^{er} bataillon du 11^e régiment (*la Marine*).
- 2^e — du Var.
- 1^{er} — de la Haute-Garonne.

22° demi-brigade.

- 2^e bataillon du 11^e régiment (*la Marine*).
- » — du Martigue (*Bouches-du-Rhône.*)
- 2^e — de Marseille.

23° demi-brigade (formée le 1^{er} nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 12^e régiment (*Auxerrois.*)
- 2^e — du Pas-de-Calais.
- 3^e — du Calvados.

24° demi-brigade (formée le 5 nivôse an II).

- 2^e bataillon du 12^e régiment (*Auxerrois*).
- 3^e — de la Somme.
- 10^e — des réserves.
- » — de réquisition de Saint-Omer.

25° demi-brigade (formée le 29 prairial an II).

- 1^{er} bataillon du 13^e régiment (*Bourbonnais*).
- 4^e — du Jura.
- 4^e — du Doubs.

26° demi-brigade (formée le 1^{er} prairial an II).

- 2^e bataillon du 13^e régiment (*Bourbonnais*).
- 4^e — de la Manche.
- 2^e — de Seine-et-Oise.

27° demi-brigade (formée le 6 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 14^e régiment (*Forez*).
- 1^e — du Pas-de-Calais.
- 11^e — des Fédérés.

28° demi-brigade (formée le 10 prairial an II).

- 2^e bataillon du 14^e régiment (*Forez*).
- 6^e — de la Manche.
- 10^e — de Paris, incorporé dans le précédent.
- 10^e — de la Manche.

29° demi-brigade (formée le 25 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 15^e régiment (*Béarn*).
- 4^e — de la Sarthe.
- 14^e — des Fédérés.

30° demi-brigade.

- 2^e bataillon du 15^e régiment (*Béarn*).
- 2^e — de l'Eure.
- 3^e — de Rouen.

31° demi-brigade (formée le 1^{er} vendémiaire an III).

- 1^{er} bataillon du 16^e régiment (*Agénois*).
- 1^{er} — d'Ille-et-Vilaine.
- 2^e — d'Ille-et-Vilaine.

32° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

33° demi-brigade (formée le 29 thermidor an II).

- 1^{er} bataillon du 17^e régiment (*Auvergne*).
- 10^e — de Seine-et-Oise.
- 2^e — de la Nièvre.

34° demi-brigade (formée le 7 floréal an II).

- 2^e bataillon du 17^e régiment (*Auvergne*).
- 4^e — de la Moselle.
- 3^e — de la Meuse.

35° demi-brigade (formée le 30 thermidor an II).

- 1^{er} bataillon du 18^e régiment (*Royal-Auvergne*).
- 3^e — de la Meurthe.
- 5^e — de la Meurthe.

36° demi-brigade (formée le 1^{er} frimaire an III).

- 2^e bataillon du 18^e régiment (*Royal-Auvergne*).
- 1^{er} — du Loiret.
- 5^e — de la Somme.

37° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

38° demi-brigade (formée le 17 thermidor an II).

- 2° bataillon du 19° régiment (*Flandre*).
- 1^{er} — de la Somme.
- 3° — de l'Aube.

39° demi-brigade (formée le 30 vendémiaire an II).

- 1^{er} bataillon du 20° régiment (*Cambresis*).
- 1^{er} — des Basses-Pyrénées.
- 2° — des Basses-Pyrénées.

40° demi-brigade (formée le 30 vendémiaire an II).

- 2° bataillon du 20° régiment (*Cambresis*).
- 3° — des Landes.
- 3° — des Hautes-Pyrénées.

41° demi-brigade (formée le 7 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 21° régiment (*Guyenne*).
- 2° — du Doubs.
- 4° — de l'Eure.

42° demi-brigade (formée le 5 messidor an II).

- 2° bataillon du 21° régiment (*Guyenne*).
- 3° — de la Corrèze.
- 1^{er} — des Amis (*Bas-Rhin*)¹.

43° demi-brigade (formée le 28 fructidor an II).

- 1^{er} bataillon du 22° régiment (*Viennois*).
- 4° — de Seine-et-Oise.
- 3° — du Lot.

44° demi-brigade (formée le 1^{er} vendémiaire an III).

- 2° bataillon du 22° régiment (*Viennois*).
- 2° — de la Corrèze.
- 5° — de Rhône-et-Loire.

¹ Formé de 3 compagnies de Grenadiers de Rhône-et-Loire, 3 compagnies de la Mayenne, 1 compagnie de la Manche, 1 compagnie du Puy-du-Dôme.

45° demi-brigade (amalgame projeté, non exécuté).

- 1^{er} bataillon du 23^e régiment (*Royal*).
- 1^{er} — des Basses-Alpes.
- 1^{er} — de la Lozère.

46° demi-brigade (9 ventôse an II).

- 2^e bataillon du 23^e régiment (*Royal*).
- 4^e — de l'Isère.
- 6^e — de l'Isère.

47° demi-brigade (3 messidor an III).

- 1^{er} bataillon du 24^e régiment (*Brie*).
- 4^e — des Deux-Sèvres.
- 9^e — de la Côte-d'Or.

48° demi-brigade (21 germinal an II).

- 2^e bataillon du 24^e régiment (*Brie*).
- 1^{er} bataillon du Calvados.
- 1^{er} — des Bouches-du-Rhône.

49° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 25^e régiment (*Poitou*).
- 4^e — du Nord, dit de Bergues ou Dunkerque.
- 5^e — de l'Oise.

50° demi-brigade (frimaire an III).

- 2^e bataillon du 25^e régiment (*Poitou*).
- 3^e — de l'Oise.
- 6^e — de la Seine-Inférieure.

51° demi-brigade (1^{er} thermidor an II).

- 1^{er} bataillon du 26^e régiment (*Bresse*).
- 3^e — des Hautes-Alpes.
- 5^e — des Hautes-Alpes.

52° demi-brigade (10 brumaire an III).

- 2^e bataillon du 26^e régiment (*Bresse*).
- 2^e — de Vaucluse.
- 5^e — des Bouches-du-Rhône.
- 2^e — réquisitionnaires de la Montagne d'Aix.

53° demi-brigade (11 nivôse an III).

- 1^{er} bataillon du 27^e régiment (*Lyonnais*).
 1^{er} — du Bas-Rhin.
 3^e — de la Moselle.

54° demi-brigade (2 prairial an II).

- 2^e bataillon du 27^e régiment (*Lyonnais*).
 1^{er} — du Puy-de-Dôme.
 1^{er} — de l'Indre.

55° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 1^{er} bataillon du 28^e régiment (*Maine*).
 2^e — de l'Ardèche.
 3^e — de l'Ardèche grenadiers.

56° demi-brigade

- 2^e bataillon du 28^e régiment (*Maine*).
 2^e — de l'Ariège.
 2^e — de l'Aveyron.

57° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

58° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

59° demi-brigade (28 floréal an II).

- 1^{er} bataillon du 30^e régiment (*Perche*).
 4^e — de Paris dit de l'Oratoire.
 7^e — de Rhône-et-Loire.

60° demi-brigade (11 messidor an III)

- 2^e bataillon du 30^e régiment (*Perche*).
 8^e — de la Côte-d'or.
 12^e — de la formation d'Angers.

61° demi-brigade (21 floréal an II).

- 1^{er} bataillon du 31^e régiment (*Aunis*).
 1^{er} — du Morbihan.
 8^e — de la Manche.

62° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

63° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

64° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

65° demi-brigade (14 prairial an II).

- 1^{er} bataillon du 33^e régiment (*Touraine*).
- 5^e — de la Gironde.
- 1^{er} — du Mont-Terrible.

66° demi-brigade (13 nivôse an III).

- 2^e bataillon du 33^e régiment (*Touraine*).
- 9^e — du Doubs.
- 4^e — du Var.

67° demi-brigade (1^{er} germinal an III).

- 1^{er} bataillon du 34^e régiment (*Angoulême*).
- 2^e — de Paris.
- 11^e — de la Manche.

68° demi-brigade (10 nivôse an II).

- 2^e bataillon du 34^e régiment (*Angoulême*).
- 2^e — de Loir-et-Cher.
- 13^e — des réserves.

69° demi-brigade (germinal an III).

- 1^{er} bataillon du 35^e régiment (*Aquitaine*).
- 1^{er} — des Hautes-Alpes.
- 5^e — de la Drôme.

70° demi-brigade (1^{er} germinal an III).

- 2^e bataillon du 55^e régiment (*Aquitaine*).
- 1^{er} — des Landes.
- 1^{er} — de l'Ardèche.

71° demi-brigade (15 germinal an II).

- 1^{er} bataillon du 36^e régiment (*Anjou*).
- 2° — de la Meuse.
- 13° — des Fédérés.

72° demi-brigade (28 germinal an II).

- 2° bataillon du 36^e régiment (*Anjou*).
- 6° — du Jura.
- 2° — de la Gironde.

73° demi-brigade (amalgame projeté, non exécuté).

- 1^{er} bataillon du 37^e régiment (*maréchal de Turenne*).
- 12° — des Vosges.
- 6° — de la Meuse.

74° demi-brigade (1^{er} messidor an II).

- 2° bataillon du 37^e régiment (*maréchal de Turenne*).
- 2° — de la Charente-Inférieure.
- 8° — du Jura.

75° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 1^{er} bataillon du 38^e régiment (*Dauphiné*).
- 1^{er} — des Vosges.
- 17° — de la Côte-d'Or.

76° demi-brigade.

- 2° bataillon du 38^e régiment (*Dauphiné*).
- 10° — de la Seine-Inférieure.
- 9° — des Fédérés.

77° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

78° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

79° demi-brigade (27 pluviôse an IV).

- 1^{er} bataillon du 40^e régiment (*Soissonnais*).
- 5° — de Saône-et-Loire.
- 3° — du Gard.

80° demi-brigade (13 floréal an II).

- 2° bataillon du 40° régiment (*Soissonnais*).
 1^{er} — de la Haute-Saône.
 3° — du Haut-Rhin.

81° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

82° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

83° demi-brigade (11 brumaire an II).

- 1^{er} bataillon du 42° régiment (*Limousin*).
 4° — de la Drôme.
 2° — de l'Isère.

84° demi-brigade (13 nivôse an II).

- 2° bataillon du 42° régiment (*Limousin*).
 4° — de Rhône-et-Loire.
 2° — du Cantal.

85° demi-brigade (27 germinal an II)

- 1^{er} bataillon du 43° régiment (*Royal-Vaisseaux*).
 1^{er} — de la Haute-Marne.
 5° — du Haut-Rhin.

86° demi-brigade.

- 2° bataillon du 43° régiment (*Royal-Vaisseaux*).
 19° — de Paris dit du Pont-Neuf.
 3° — du Puy-de-Dôme.

87° demi-brigade (18 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 44° régiment (*Orléans*).
 2° — du Loiret.
 3° — de la Côte-d'Or.

88° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

89° demi-brigade (13 frimaire an III).

- 1^{er} bataillon du 45^e régiment (*La Couronne*).
 1^{er} — de la Vendée.
 1^{er} — de la Meurthe.

90° demi-brigade.

- 2^e bataillon du 45^e régiment (*La Couronne*).
 8^e — des Fédérés.
 4^e — du Nord, dit de Lille.

91° demi-brigade (3 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 46^e régiment (*Bretagne*).
 1^{er} — du Jura.
 1^{er} — de l'Ain.

92° demi-brigade (12 thermidor an II).

- 2^e bataillon du 46^e régiment (*Bretagne*).
 5^e — de la Haute-Saône.
 2^e — d'Eure-et-Loir.

93° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 47^e régiment (*Lorraine*).
 1^{er} — de Seine-et-Marne.
 6^e — du Haut-Rhin.

94° demi-brigade (14 germinal an II).

- 2^e bataillon du 47^e régiment (*Lorraine*).
 1^{er} — de Saône-et-Loire.
 1^{er} — du Cher.

95° demi-brigade (8 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 48^e régiment (*Artois*).
 2^e — de la Creuse.
 8^e — de la Haute-Saône.

96° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

97° demi-brigade (30 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon du 49^e régiment (*Vintimille*).
 2^e — du Calvados.
 2^e — de Maine-et-Loire.

98° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

99° demi-brigade (4 frimaire an II).

- 1^{er} bataillon du 50^e régiment (*Hainaut*).
 4^e — des Bouches-du-Rhône.
 9^e — — dit 1^{er} du Luberon.

100° demi-brigade (24 frimaire an II).

- 2^e bataillon du 50^e régiment (*Hainaut*).
 7^e — des Bouches-du-Rhône.
 » — de Tarascon.

101° demi-brigade (21^e brumaire an II).

- 1^{er} bataillon du 51^e régiment (*la Sarre*).
 3^e — des Bouches-du-Rhône.
 6^e — des Bouches-du-Rhône.

102° demi-brigade (27 brumaire an III).

- 2^e bataillon du 51^e régiment (*la Sarre*).
 3^e — du Var.
 6^e — du Var.

103° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 52^e régiment (*La Fère*).
 1^{er} — de Marseille.
 2^e — du Luberon (*Bouches-du-Rhône*).

104° demi-brigade (6 fructidor an II).

- 2^e bataillon du 52^e régiment (*La Fère*).
 1^{er} — de la Nièvre.
 1^{er} — de la Corse.

105° demi-brigade (28 prairial an III).

- 1^{er} bataillon du 53^e régiment (*Alsace*).
 1^{er} — du Gers.
 2^e — du Gers.

106° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

107° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 54^e régiment (*Royal-Roussillon*).
- 3^e — de l'Yonne.
- 4^e — de l'Yonne.

108° demi-brigade (messidor an III).

- 2^e bataillon du 54^e régiment (*Royal-Roussillon*).
- 1^{er} — du Lot.
- 2^e — du Lot.

109° demi-brigade (2 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 55^e régiment (*Condé*).
- 7^e — de Seine-et-Oise.
- 5^e bis — de Rhône-et-Loire.

110° demi-brigade (14 floréal an II).

- 2^e bataillon du 55^e régiment (*Condé*).
- 6^e — de la Meurthe.
- 7^e — de la Meurthe.

111° demi-brigade (26 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 56^e régiment (*Bourbon*).
- 1^{er} — de l'Orne.
- 2^e — de la Meurthe.

112° demi-brigade (9 nivôse an III).

- 2^e bataillon du 56^e régiment (*Bourbon*).
- 4^e — de la 1^{re} réquisition de Paris, incorporé dans le précédent.
- 7^e — du Doubs.
- 2^e — des Deux-Sèvres.

113° demi-brigade (21 floréal an III).

- 1^{er} bataillon du 57^e régiment (*Beauvoisis*).
- 6^e — des Landes.
- 6^e — de Lot-et-Garonne.

114^e demi-brigade (4 floréal an III).

- 2^e bataillon du 57^e régiment (*Beauvois*).
- 10^e — de la Gironde.
- 14^e — de la Gironde.

115^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

116^e demi-brigade (26 nivôse an II).

- 2^e bataillon du 58^e régiment (*Rouergue*).
- 2^e — de la Moselle.
- 1^{er} — de Lot-et-Garonne.

117^e demi-brigade (26 germinal an II).

- 1^{er} bataillon du 59^e régiment (*Bourgogne*).
- 2^e — de la Côte-d'Or.
- 1^e — de la Haute-Loire.

118^e demi-brigade (1^{er} brumaire an II).

- 2^e bataillon du 59^e régiment (*Bourgogne*).
- 2^e — de la Drôme.
- 3^e — de l'Isère.

119^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

120^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

121^e demi-brigade (2 vendémiaire an II).

- 1^{er} bataillon du 61^e régiment (*Vermandois*).
- 1^{er} — de l'Union (*Bouches-du-Rhône*).
- 7^e — du Var.

122^e demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 2^e bataillon du 61^e régiment (*Vermandois*).
- 2^e — de la Haute-Garonne.
- 3^e — de la Haute-Garonne.

123° demi-brigade (26 germinal an II).

- 1^{er} bataillon du 62^e régiment (*Salm-Salm*).
 2^e — de la Somme.
 4^e — de la Vienne.

124° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

125° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

126° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

127° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an III).

- 1^{er} bataillon du 68^e régiment (*Beauce*).
 2^e — du Haut-Rhin.
 3^e — de la Haute-Marne.

128° demi-brigade (thermidor an II).

- 2^e bataillon du 68^e régiment (*Beauce*).
 3^e — de l'Eure.
 6^e — de l'Oise.

129° demi-brigade (1^{er} brumaire an II).

- 1^{er} bataillon du 70^e régiment (*Médoc*).
 4^{er} — de l'Hérault.
 2^e — de l'Hérault.

130° demi-brigade (messidor an III).

- 2^e bataillon du 70^e régiment (*Médoc*).
 4^e — de la Haute-Garonne.
 5^e — de la Haute-Garonne.

131° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an III).

- 1^{er} bataillon du 71^e régiment (*Vivarais*).
 17^e — des réserves.
 8^e — de Paris dit de Sainte-Marguerite.

132° demi-brigade (16 germinal an II).

- 2° bataillon du 71° régiment (*Vivarois*).
- 2° — du Cher.
- 5° — de la Meuse.

133° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

134° demi-brigade (germinal an III)

- 2° bataillon du 72° régiment (*Vexin*).
- 3° — des Basses-Pyrénées.
- 4° — des Basses-Pyrénées.

135° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

136° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

137° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

138° demi-brigade (16 brumaire an III)

- 2° bataillon du 74° régiment (*Beaujolais*).
- 5° — des Vosges.
- 2° — de la Vienne.

139° demi-brigade (23 prairial an II).

- 1^{er} bataillon du 75° régiment (*Monsieur*).
- 3° — d'Indre-et-Loire.
- 5° — de Seine-et-Marne.

140° demi-brigade (10 messidor an II).

- 2° bataillon du 75° régiment (*Monsieur*).
- 3° — du Doubs.
- 11° — du Jura.

141° demi-brigade (20 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 77° régiment (*La Marck*).
- 3° — de l'Aisne.
- 7° — du Calvados.

142° demi-brigade (17 messidor an III).

- 2° bataillon du 77° régiment (*La Marck*).
- 3° — de l'Orne.
- 4° — de la Charente-Inférieure.

143° demi-brigade (15 prairial an III).

- 1° bataillon du 78° régiment (*Penthièvre*).
- 4° — du Loiret.
- 5° — de la Marne.

144° demi-brigade (10 prairial an II).

- 2° bataillon du 78° régiment (*Penthièvre*).
- 7° — de la formation d'Orléans.
- 10° — de la formation d'Orléans.

145° demi-brigade (20 prairial an III).

- 1° bataillon du 79° régiment (*Boulonnais*).
- 2° — des Hautes-Pyrénées.
- 3° — de la Haute-Vienne.

146° demi-brigade.

- 2° bataillon du 79° régiment (*Boulonnais*).
- 1° — de la Côte-d'Or.
- 8° — de l'Isère.

147° demi-brigade (10 fructidor an III).

- 1° bataillon du 80° régiment (*Angoumois*).
- 2° — de l'Aude.
- 3° — de l'Aude.

148° demi-brigade (20 septembre 1795).

- 2° bataillon du 80° régiment (*Angoumois*).
- 7° — de la Gironde.
- 11° — de la Gironde.

149° demi-brigade (28 floréal an II).

- 1° bataillon du 81° régiment (*Cont*).
- 6° — de la Haute-Saône.
- 5° — de l'Orne.

150^e demi-brigade (1^{er} fructidor an II).

- 2^e bataillon du 81^e régiment (*Conti*).
 1^{er} — de l'Aisne.
 2^e — des Basses-Alpes.

151^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

152^e demi-brigade (4 fructidor an IV).

- 2^e bataillon du 82^e régiment (*Saintonge*).
 7^e — de la Marne.
 6^e — du Bas-Rhin.

153^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

154^e demi-brigade (10 floréal an III).

- 2^e bataillon du 83^e régiment (*Foix*).
 1^{er} — de Valenciennes (*Nord*).
 3^e — de Paris dit 1^{er} Républicain.

155^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

156^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

157^e demi-brigade (27 messidor an III).

- 1^{er} bataillon du 87^e régiment (*Dillon*).
 13^e — des Vosges.
 4^e — de Loir-et-Cher.

158^e demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

159^e demi-brigade (19 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 88^e régiment (*Berwick*).
 12^e — du Jura.
 4^e — de la Côte-d'Or.

160° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

161° demi-brigade (1^{er} thermidor an II).

- 1^{er} bataillon du 89^e régiment (*Royal Suédois*).
- 9^e — du Nord.
- » — de Paris, dit de Molière.

162° demi-brigade.

- 2^e bataillon du 89^e régiment (*Royal Suédois*).
- » — de Paris, dit de la Commune et des Arcis.
- 6^e bis — du Calvados.

163° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an III).

- 1^{er} bataillon du 90^e régiment (*Chartres*).
- 15^e — des réserves.
- 23^e — des réserves.

164° demi-brigade (15 frimaire an III).

- 2^e bataillon du 90^e régiment (*Chartres*).
- 1^{er} — d'Eure-et-Loir.
- 8^e — de la Meurthe.

165° demi-brigade (10 vendémiaire an II).

- 1^{er} bataillon du 91^e régiment (*Barrois*).
- 1^{er} — d'Aix (*Bouches-du-Rhône*).
- 1^{er} — du Var.

166° demi-brigade (11 pluviôse an II).

- 2^e bataillon du 91^e régiment (*Barrois*).
- 5^e — du Var.
- 9^e — du Var.

167° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

168° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

169° demi-brigade (22 prairial an II).

- 1^{er} bataillon du 93^e régiment (*Enghien*).
- 1^{er} — des Pyrénées-Orientales.
- 6^e — de Saône-et-Loire, dit 1^{er} grenadiers.

170° demi-brigade (4 thermidor an II).

- 2^e bataillon du 93^e régiment (*Enghien*).
- 1^{er} — de Chaumont (*Haute-Marne*).
- 10^e — du Jura.

171° demi-brigade (11 nivôse an III).

- 1^{er} bataillon du 94^e régiment (*Royal Hesse-Darmstadt*).
- 2^e — de la Marne.
- 2^e — des Hautes-Alpes.

172° demi-brigade (6 germinal an II).

- 2^e bataillon du 94^e régiment (*Royal Hesse-Darmstadt*).
- 4^e — de la Marne.
- 6^e — de la Marne.

173° demi-brigade (6 germinal an II).

- 1^{er} bataillon du 96^e régiment (*Nassau*).
- 5^e — de la Moselle.
- 6^e — des Vosges.

174° demi-brigade (5 brumaire an II).

- 2^e bataillon du 96^e régiment (*Nassau*).
- 1^{er} — de la Haute-Vienne.
- 6^e — de l'Yonne.

175° demi-brigade (22 ventôse an III).

- 1^{er} bataillon du 98^e régiment (*Bouillon*).
- 5^e — du Nord.
- 11^e — des Vosges.

176° demi-brigade (1^{er} germinal an III).

- 2^e bataillon du 98^e régiment (*Bouillon*).
- 4^e — des Fédérés.
- " — de Paris, dit de Popincourt.

177° demi-brigade (12 floréal an II).

- 1^{er} bataillon du 99^e régiment (*Royal Deux-Ponts*).
 1^{er} — du Haut-Rhin.
 3^e — du Bas-Rhin.

178° demi-brigade (30 frimaire an III).

- 2^e bataillon du 99^e régiment (*Royal Deux-Ponts*).
 6^e — du Nord.
 7^e — de la Seine-Inférieure.

179° demi-brigade (29 nivôse an III).

- 1^{er} bataillon du 102^e régiment (*créé en 1791*).
 6^e — de Paris.
 7^e — de l'Oise.

180° demi-brigade (18 prairial an III).

- 2^e bataillon du 102^e régiment (*créé en 1791*).
 7^e — de la Haute-Saône.
 2^e bis — de Lot-et-Garonne.

181° demi-brigade (11 germinal an III).

- 1^{er} bataillon du 105^e régiment (*créé en 1791*).
 1^{er} — de Rhône-et-Loire.
 » — de Paris, dit de l'Arsenal.

182° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 2^e bataillon du 103^e régiment (*créé en 1791*).
 2^e — des Côtes-du-Nord.
 7^e — du Bas-Rhin.

183° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 104^e régiment (*créé en 1791*).
 1^{er} — de l'Oise.
 3^e — des réserves.

184° demi-brigade.

- 2^e bataillon du 104^e régiment (*créé en 1791*).
 1^{er} — de réquisition de l'ovins incorporé dans le précédent.
 27^e — des réserves.
 9^e — du Pas-de-Calais.
 8^e — réquisition de Paris, dit du Temple (*en partie*).

185° demi-brigade (10 messidor an III).

- 1^{er} bataillon du 105° (créé en 1791).
 4° — de la Meurthe.
 • — de Paris, dit 1^{er} de la République.

186° demi-brigade (7 messidor an III).

- 2° bataillon du 105° régiment (créé en 1791).
 2° — de Rhône-et-Loire.
 2° — du Bas-Rhin.

187° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

188° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

189° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

190° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

191° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

192° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

193° demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du 109° régiment (créé en 1792).
 1^{er} — de l'Yonne.
 3° — de la Loire-Inférieure.

194° demi-brigade (10 messidor an III)

- 2° bataillon du 109° régiment (créé en 1792).
 4° — du Bas-Rhin.
 12° — du Doubs.

195° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

196° demi-brigade (10 thermidor an III).

- 2° bataillon du 110° régiment (*créé en 1792*).
- 1^{er} — de la formation d'Orléans.
- 4° — de l'Aude incorporé dans le précédent.
- 4° — de Seine-et-Marne.

197° demi-brigade (18 messidor an II).

- 1^{er} bataillon du 111° régiment (*créé en 1792*).
- 2° — de la Seine-Inférieure.
- 7° — de la Somme.

198° demi-brigade ou du Pas-de-Calais (15 messidor an III).

- 10° bataillon de Paris, dit des Amis de la Patrie.
- 6° — du Pas-de-Calais.
- 8° — du Pas-de-Calais.

199° demi-brigade ou des Lombards (1^{er} fructidor an II).

Bataillon de Paris, dit 1^{er} des Lombards.

- 11° — des réserves.
- 16° — des réserves.

199° bis demi-brigade (17 messidor an III).

- 2° bataillon de Seine-et-Marne.
- 3° — de l'Ain.
- 10° bis — de la Côte-d'Or.

200° demi-brigade (20 messidor an III).

- 2° bataillon de Saône-et-Loire.
- 3° — de la Manche.
- 11° — de la Meurthe.

200° bis demi-brigade (1^{er} vendémiaire an IV).

- 3° bataillon du Jura.
- 6° — de l'Ain.
- » — Grenadiers de la Côte-d'Or.

201° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 1^{er} bataillon des Ardennes.
- 1^{er} — de Paris.
- 5° — de la Drôme.
- 8° — de l'Ain (*en partie*).

202° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 2° bataillon du Puy-de-Dôme.
- 6° — de Rhône-et-Loire.
- 9° — de la formation d'Orléans.
- 10° — de la Gironde, dit du district de Libourne.

203° demi-brigade (16 messidor an III).

- 1^{er} bataillon des Fédérés.
- 7° — de la Drôme.
- 1^{er} bis — de Maine-et-Loire.
- 8° — de l'Ain (*partiellement*).

204° demi-brigade.

- 8° bataillon du Doubs.
- 8° — du Nord, dit 3° de Cambrai.
- 4° — de l'Oise.
- 4° — de réquisition de Strasbourg.

205° demi-brigade (30 messidor an III).

- 3° bataillon de Rhône-et-Loire.
- 5° — de Seine-et-Oise.
- 5° — de la Manche.

206° demi-brigade (8 thermidor an III).

- 1^{er} bataillon de la Meuse.
- 9° — des Vosges.
- 3° — de la Vienne.

207° demi-brigade (9 thermidor an III).

- 10° bataillon du Doubs.
- 14° — des Vosges.
- 10° — de la Côte-d'Or.
- » — des Amis de l'honneur français (*partiellement*).

208° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an IV).

- Bataillon de Paris, dit des Cinq-Sections.
- 2° — du Rhône.
- 1^{er} — de la Montagne (*Landau*).
- 15° — des Vosges.

208° demi-brigade (20 fructidor an III).

- ° bataillon de la Drôme.
- 1° — de l'Aude.
- 1° — de l'Isère.

208° bis demi-brigade (19 brumaire an IV).

- 12° bataillon des fédérés.
- 1° — de Parthenay (*Deux-Sèvres*).
- 5° — des Deux-Sèvres
- 8° bis — de l'Ain.

210° demi-brigade.

L'amalgame n'a pas été fait.

211° demi-brigade (27 ventôse an IV).

- 2° bataillon de la Haute-Loire.
- 4° — de l'Ardèche.
- 5° — de la Corrèze.

11

DEMI-BRIGADES PROVISOIRES

1° demi-brigade (28 pluviôse an IV).

- 1° bataillon de l'Ariège.
- 7° — de la Haute-Garonne.
- 9° — de la Drôme.
- 3° compagnie de grenadiers de la 26° demi-brigade.

2° demi-brigade.

- 1° bataillon de grenadiers des Bouches-du-Rhône.
- 2° — de grenadiers des Bouches-du-Rhône.
- 4° — du Gard.

2

3^e demi-brigade.

- 2^e bataillon des Pyrénées-Orientales.
 Grenadiers et chasseurs du 6^e bataillon de réquisition de
 l'Ariège incorporés dans le précédent.
- 3^e bataillon des Pyrénées-Orientales.
 3^e — de l'Ariège.

4^e demi-brigade (frimaire an IV).

- 1^{er} bataillon du Tarn.
 3^e — du Tarn.
 4^e — du Lot.
 4^e — de la Corrèze, dit 9^e de la Montagne.

5^e demi-brigade.

- 1^{er} bataillon du Mont-Blanc.
 1^{er} — de grenadiers des Alpes (*Basses-Alpes*).
 5^e — de l'Ardèche.

6^e demi-brigade.

- 4^e bataillon du Tarn.
 5^e — du Lot.
 8^e — de la Haute-Garonne.

7^e demi-brigade.

- 5^e bataillon du Gard.
 1^{er} — de Vaucluse.
 7^e — de l'Ardèche.

8^e demi-brigade ou 1^{er} de l'Aude (1^{er} messidor an III).

- 4^e bataillon de l'Aude.
 6^e — de l'Aude.
 8^e — de l'Aude.

9^e demi-brigade ou 2^e de l'Aude (6 messidor an III).

- 5^e bataillon de l'Aude.
 7^e — de l'Aude.
 9^e — de l'Aude.

10^e demi-brigadeBataillon de Béziers (*Hérault*).

- 5^e — de la Haute-Vienne.
 3^e — de braconniers montagnards.

11^e demi-brigade (fructidor an III).

- 4^e bataillon de l'Ariège.
 4^e — des Pyrénées-Orientales.
 5^e — de l'Ariège.

12^e demi-brigade (1^{er} thermidor an III).

- 5^e bataillon de l'Hérault.
 6^e — de l'Hérault.
 7^e — de l'Hérault.

13^e demi-brigade (13 ventôse an IV).

- 1^{er} bataillon des Côtes-Maritimes.
 3^e — des Côtes-Maritimes.
 6^e — des Côtes-Maritimes.

14^e demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 2^e bataillon des Côtes-Maritimes.
 4^e — des Côtes-Maritimes.
 7^e — des Côtes-Maritimes.

15^e demi-brigade.

- 1^{er} bataillon des Alpes-Maritimes
 4^e — du Mont-Blanc,
 5^e — du Mont-Blanc.

III

DEMI-BRIGADES LÉGÈRES.

1^{er} demi-brigade (28 floréal an III).

- 1^{er} bataillon de chasseurs à pied (ci-devant *Chasseurs Royaux de Provence*).

- 8° bataillon de la Gironde.
1^{er} — des Vengeurs du Midi.

3° demi-brigade.

- 2° bataillon de chasseurs (ci-devant *Royaux de Dauphiné*).
9° — de l'Isère.
1^{er} — franc de la République.

3° demi-brigade (1^{er} germinal an II).

- 3° bataillon de chasseurs (ci-devant *Royaux Corses*).
2° — de chasseurs révolutionnaires.
1^{er} — de chasseurs des Alpes.

4° demi-brigade (19 thermidor an II).

- 4° bataillon de chasseurs (ci-devant *Corses*).
1^{er} — de la Creuse.
5° — de l'Ain.

4° bis demi-brigade ou demi-brigade des Allobroges.
(16 brumaire an IV).

- 1^{er} bataillon de la légion des Allobroges.
1^{er} — de réquisition, de la Montagne républicaine, incorporé dans le précédent.
2° — de la légion des Allobroges.
6° — de l'Ariège (moins les grenadiers et chasseurs) incorporé dans le précédent.
4° — de chasseurs des montagnes.

5° demi-brigade (4 floréal an III).

- 5° bataillon de chasseurs (ci-devant *Cantabres*).
1^{er} — de chasseurs formés à l'armée des Pyrénées-Occidentales.
2° — de chasseurs id. id.

6° demi-brigade (7 messidor an III).

- 6° bataillon de chasseurs (ci-devant *Bretons*).
8° — du Calvados.
4° — de Saône-et-Loire.

7° demi-brigade (6 messidor an II).

- 7° bataillon de chasseurs (ci-devant *d'Auvergne*).
 1^{er} — de la Corrèze.
 2° — de la Dordogne.

8° demi-brigade (1^{er} messidor an III).

- 8° bataillon de chasseurs (ci-devant *des Vosges*).
 1^{er} — du Cantal.
 2° — de la légion de la Moselle

9° demi-brigade (1^{er} germinal an II).

- 9° bataillon de chasseurs (ci-devant *des Cévennes*).
 28° bis — dit de chasseurs Liégeois.
 » — d'éclaireurs de la Meuse.

10° demi-brigade (8 ventôse an III).

- 10° bataillon de chasseurs (ci-devant *du Gévaudan*).
 1^{er} — de la légion de la Moselle.
 2° — de la légion du Centre.

11° demi-brigade (23 messidor an II).

- 11° bataillon de chasseurs (ci-devant *des Ardennes*).
 6° — de la Drôme.
 5° — du Doubs.

12° demi-brigade (20 messidor an II).

- 12° bataillon de chasseurs (ci-devant *Roussillon*).
 3° — de la Haute-Saône.
 2° — de Lot-et-Garonne.

13° demi-brigade (1^{er} floréal an II).

- 13° bataillon de chasseurs (*créé en 1791*).
 17° — de chasseurs (*levé en Corse en 1793*).
 » — de chasseurs de Reims.

14° demi-brigade (1^{er} floréal an III).

- 14° bataillon de chasseurs (*créé en 1791*).
 5° — de tirailleurs.
 » — de chasseurs du Mont-Cassel (*Nord*).

14^e bis demi-brigade (7 messidor an II).14^e bis bataillon de chasseurs (*levé en 1793*).3^e — du Cher.1^{re} — de la Dordogne.**15^e demi-brigade** (22 messidor an II).15^e bataillon de chasseurs corses (*levé en 1793*).9^e — du district de Lille.2^e — des Bouches-du-Rhône.5^e — de Vaucluse, incorporé dans le précédent.**15^e bis demi-brigade** (14 fructidor an II).15^e bis bataillon de chasseurs (*formé en l'an II*).4^e — des Vosges.8^e — de la Drôme.**16^e demi-brigade.**16^e bataillon de chasseurs (*levé en Corse en 1793*).1^{re} — de l'Aveyron.8^e — de l'Isère.**16^e bis demi-brigade** (1^{re} messidor an III).1^{re} bataillon de chasseurs de la Meuse.6^e bis — dit chasseurs du Nord.

» — chasseurs du Rhin.

17^e demi-brigade.

Manque.

17^e bis demi-brigade (1^{re} messidor an III).1^{re} bataillon de la légion des Alpes.2^e — de l'Allier.9^e — de l'Ain.**18^e demi-brigade** (25 brumaire an III).18^e bataillon de chasseurs (*levé en 1793*).3^e — de Vaucluse.3^e — du Mont-Blanc.

18^e bis demi-brigade (24 thermidor an II).

- 2^e bataillon de la légion des Alpes.
- 5^e — des Côtes-Maritimes.
- 6^e — du Doubs.

19^e demi-brigade (12 floréal an II).

- 19^e bataillon de chasseurs (*levé en 1793*).
- 8^e — des Vosges.
- 7^e — de la Manche.

19^e bis demi-brigade (13 messidor an III).Légion du Nord (*les deux bataillons*).

- 2^e bataillon des tirailleurs de la frontière des Alpes.
- 2^e — des corps francs.

20^e demi-brigade.

- 20^e bataillon de chasseurs (*formé d'abord sous le n° 16, le 2 septembre 1793, en grande partie de fédérés de Marseille, et complété par un détachement du 5^e bataillon de Paris pour la Vendée*).
- 9^e — de la Haute-Garonne.
- 10^e — de la Haute-Garonne.

20^e bis demi-brigade (11 messidor an III).

- 1^{er} bataillon des corps francs.
- 11^e — du Doubs.
- 4^e bis — de la Charente.

21^e demi-brigade (11 germinal an II).

- 21^e bataillon de chasseurs (*ancien bataillon franc, dit de Müller, en 1792, complété en 1793 par un bataillon de réquisition de la Somme*).
- 10^e — des fédérés.
- 17^e — des fédérés.

21^e bis demi-brigade (18 vendémiaire an IV).

- 1^{er} bataillon de Villefranche (*Rhône-et-Loire*).
- 11^e — de la Côte-d'Or.
- 1^{er} — du Rhône.

22° demi-brigade (30 germinal an III).

- 22° bataillon de chasseurs, ancienne légion Rosenthal.
 1^{er} — de chasseurs de la Neste.
 2° — d'Argelès.

23° demi-brigade (1^{er} nivôse an III).

- 26° bataillon de chasseurs, ou 1^{er} de la légion du Centre.
 11° bis — de chasseurs, ou 1^{er} de la légion des Ardennes.
 16° bis — de chasseurs, formé le 23 mai 1793 de 4 compa
 gnies sédanoises, levées en octobre 1792.

24° demi-brigade.

Manque.

25° demi-brigade.

Manque.

26° demi-brigade.

Manque.

27° demi-brigade.

Manque.

28° demi-brigade.

Manque.

29° demi-brigade.

- 29° bataillon de chasseurs, ou 1^{er} de la légion des Pyrénées.
 30° — de chasseurs, ou 2° de la légion des Pyrénées.
 3° — de chasseurs des montagnes.

30° demi-brigade (25 brumaire an II).

Légion franche étrangère (*quatre bataillons*).
 Bataillon de chasseurs de la même légion.

31° demi-brigade.

Manque.

32° demi-brigade (25 frimaire an III).

- 32° bataillon de chasseurs, formé le 20 nivôse an II.
 4° — de chasseurs francs du Nord.
 » — de chasseurs du Hainaut.

IV

DEMI-BRIGADES SANS NUMÉRO

Demi-brigade de l'Allier (16 nivôse an II).

- 1^{er} bataillon de l'Allier.
- 2^e — de la Manche.
- 7^e — du Pas-de-Calais.

Demi-brigade de l'Ardèche (28 germinal an III).

- 1^{er} bataillon de l'Ardèche, grenadiers.
- 6^e — du Lot, dit de l'Égalité.
- 6^e — du Gers.

Demi-brigade des Aurois.

- 3^e bataillon de chasseurs de la Neste.
- » — de chasseurs aurois.
- » — de piquiers de la Réole.

Demi-brigade de chass. des Montagnes ou Miquelets (messidor an III).

- 1^{er} bataillon de chasseurs des montagnes.
- 2^e — de chasseurs des montagnes.

Demi-brigade des Côtes-du-Nord (30 frimaire an IV).

- 1^{er} bataillon des Côtes-du-Nord.
- 6^e — des fédérés.
- 9^e — de la Meurthe.

Demi-brigade des Deux-Sèvres (1^{er} germinal an III).

- 1^{er} bataillon des Deux-Sèvres.
- 5^e — des Deux-Sèvres.
- 2^e — du Tarn.

Demi-brigade de la Dordogne.

- 3^e bataillon de la Dordogne.
- 4^{e bis} — de la Dordogne, dit de l'Égalité.
- 9^e — de Lot-et-Garonne.

Demi-brigade d'Eure-et-Landes (messidor an III).

- 5^e bataillon de l'Eure.
- 5^e — des Landes.
- 6^e — de la Haute-Garonne.

Demi-brigade du Finistère (1^{er} fructidor an II).

- 1^{er} bataillon du Finistère.
- 1^{er} — de la Marne.
- 3^e — de la Marne.

Demi-brigade de Gers-et-Bayonne (floréal an III).

- 4^e bataillon du Gers.
- 5^e — du Gers.
- » — de Bayonne; dit de J.-J.-Rousseau.

Demi-brigade de Gers-et-Gironde (18 floréal an III).

- 5^e bataillon du Gers.
- 7^e — du Gers.
- 16^e — de la Gironde.

Demi-brigade de Gironde-et-Lot-et-Garonne (24 floréal an III)

- 9^e bataillon de la Gironde.
- 10^e bis — de la Gironde.
- 5^e — de Lot-et-Garonne.

Demi-brigade du Jura-et-de-l'Hérault.

- 2^e bataillon du Jura.
- 9^e — du Jura.
- 3^e — de l'Hérault.

Demi-brigade des Landes (30 germinal an III).

- 2^e bataillon des Landes.
- 1^{er} — des Hautes-Pyrénées.
- 7^e — de Lot-et-Garonne.

Demi-brigade de Lot-et-Landes.

- 7^e bataillon du Lot.
- 8^e — du Lot.
- 4^e — des Landes.

Demi-brigade de Paris-et-Vosges (21 floréal an III).

- Bataillon de Paris, dit 2° des Lombards.
 — — dit 2° des Gravilliers.
 7° bataillon des Vosges.

Demi-brigade de la Haute-Saône

- 9° bataillon de la Haute-Saône.
 10° — de la Haute-Saône.
 7° — de Saône-et-Loire.

Demi-brigade de la Sarthe.

- 2° bataillon de la Sarthe.
 4° — des Hautes-Pyrénées.
 5° — des Basses-Pyrénées.

Demi-brigade de la Seine-Inférieure (1^{er} fructidor an II).

- 9° bataillon de la Seine-Inférieure.
 10° — du Calvados.
 10° — du Pas-de-Calais.

Demi-brigade de Tirailleurs (1^{er} messidor an III).

- 3° bataillon de chasseurs francs du Nord.
 5° — de chasseurs francs du Nord.
 3° — de tirailleurs.

Demi-brigade de l'Yonne (15 prairial an III)

- 2° bataillon de l'Yonne,
 21° — des réserves.
 7° — du Nord.

Demi-brigade des Allobroges.

Voy. 4° légère.

1^{re} et 2° demi-brigades de l'Aide.

Voy. 8° et 9° provisoires.

Demi-brigade des Lombards.

Voy. 199° de bataille.

Demi-brigade du Pas-d^e-Calais.

Voy. 108° de bataille.

III

DEMI-BRIGADES DE SECONDE FORMATION

I

DEMI-BRIGADES DE BATAILLE OU DE LIGNE.

1^{re} demi-brigade (formée le 29 pluviôse an IV).

131^e ancienne ou de 1^{re} formation.

2^e demi-brigade (16 floréal an IV).

94^e ancienne.

5^e bataillon de l'Yonne.

» — des Amis de l'honneur français (*Maine-et-Loire*),
pour une partie.

N. B. — En l'an XII, la 78^e demi-brigade nouvelle ou de seconde formation a été incorporée dans la 2^e pour former le 2^e régiment de ligne.

3^e demi-brigade (30 pluviôse an IV).

91^e ancienne.

127^e —

N. B. — En l'an XII, la 83^e nouvelle a été incorporée dans la 3^e pour former le 3^e régiment de ligne.

4^e demi-brigade (22 ventôse an IV).

39 ancienne grossie des corps suivants :

3^e bataillon de réquisition de la Gironde, en brumaire an II.

1^{er} bataillon de réquisition des Landes, le 8 nivôse an II.

» Légion de la Montagne ou des Sociétés populaires, le 20 ventôse an III.

55^e ancienne (2^e bataillon).

130^e ancienne.

145^e —

147^e —

8^e provisoire ou 1^{re} de l'Aude.

9^e — ou 2^e de l'Aude.

14^e —

5^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

146^e ancienne.

193^e —

N. B. — En l'an VI, la 11^e légère de seconde formation ayant été dissoute pour cause d'insubordination, le 2^e bataillon de cette demi-brigade fut incorporé dans le 5^e de ligne. En l'an XII, la 87^e nouvelle a été incorporée dans la 5^e pour former le 5^e régiment de ligne.

6^e demi-brigade (27 thermidor an IV).

6^e bis ancienne de bataille.

196^e — —

3^e bataillon de Paris pour la Vendé

7^e — — —

10^e — — —

4^e bis — de la Sarthe.

3^e — d'Eure-et-Loir, dit de Chartres.

7^e demi-brigade (5 fructidor an IV).

128^e ancienne.

1^{er} bataillon du 85^e régiment (ci-devant Foix).

2^e — du 49^e régiment (ci-devant Vintimille).

3^e — de Paris.

7^e — —

9^e — —

7^e — de l'Yonne.

16^e — des fédérés.

8^e demi-brigade (30 pluviôse an IV).3^e ancienne de bataille.1^{er} bataillon du district de Lille.3^e — — —5^e — — —**9^e demi-brigade** (11 germinal an IV).2^e ancienne de bataille.161^e — (1^{er} et 3^e bataillons).**10^e demi-brigade** (30 pluviôse an IV).53^e ancienne.159^e —

N. B. — En l'an XI, le 1^{er} bataillon de la 82^e nouvelle a été incorporé dans la 10^e de ligne.

11^e demi-brigade (1^{er} vendémiaire an V).20^e ancienne de bataille.105^e —4^e provisoire.7^e — (2^e bataillon).15^e —

N. B. — En l'an XII, la 104^e nouvelle a été incorporée dans la 11^e pour former le 11^e régiment de ligne.

12^e demi-brigade (20 ventôse an IV).60^e ancienne.170^e — (3^e bataillon).

N. B. — En l'an VI, le 3^e bataillon de la 11^e légère nouvelle a été incorporé dans la 12^e de ligne. En l'an XI, la 12^e a reçu le 3^e bataillon de la 86^e nouvelle.

13^e demi-brigade (1^{er} frimaire an V).49^e ancienne.1^{er} bataillon du 29^e régiment (ci-devant *Dauphin*).2^e — — —1^{er} — du 106^e régiment (*créé en 1792*).2^e — — —

- » Bataillon des Fédérés des 83 départements.
- 6° — de Rhône-et-Loire, grenadiers
- 2° — de la formation d'Orléans.
- 19° — des réserves.

14° demi-brigade (16 germinal an IV).

- 29° ancienne de bataille.
- » Demi-brigade de la Seine-Inférieure.

15° demi-brigade (30 pluviôse an IV).

- 68° ancienne.

N. B. — En l'an XII, la 107° nouvelle a été incorporée dans la 15° pour former le 15° régiment de ligne.

16° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 110° ancienne.
- » Demi-brigade de l'Yonne (2° et 3° bataillons).

17° demi-brigade (22 pluviôse an IV).

- 33° ancienne.
- 178° —
- » Demi-brigade d'Eure-et-Landes.

N. B. — En l'an XII, la 41° nouvelle a été incorporée dans la 17° pour former le 17° régiment de ligne.

18° demi-brigade (prairial an IV).

- 45° ancienne (3° bataillon).
- 69° —
- 211° —
- 5° provisoire.
- 6° —
- 1^{er} bataillon de grenadiers de Paris.
- 3° — des Côtes-du-Nord.

19° demi-brigade (18 nivôse an IV).

- 45° ancienne (1^{er} et 2° bataillons).
- 180° — (1^{er} et 2° bataillons).

20° demi-brigade (1^{er} brumaire an V).

- 176° ancienne (1^{er} bataillon).
- 179° —

- 1^{er} bataillon du 60^e régiment (ci-devant *Royal-Marine*).
 11^e — de la Haute-Saône.
 2^e — de Valenciennes.
 15^e — des fédérés.
 8^e — du Bas-Rhin.

N. B. — En l'an XII, la 91^e nouvelle a été incorporée dans la 20^e pour former le 20^e régiment de ligne.

21^e demi-brigade (fructidor an IV).

- 38^e ancienne.
 108^e — (*partiellement*).
 139^e — (*partiellement*).
 150^e —
 169^e — (*partiellement*).

4^e bataillon du Pas-de-Calais (*partiellement*).

N. B. — En l'an XII, la 109^e nouvelle a formé avec la 21^e le 21^e régiment de ligne.

22^e demi-brigade (28 nivôse an IV).

44^e ancienne.

23^e demi-brigade (23 pluviôse an IV).

- 27^e ancienne de bataille.
 175^e — (1^{er} bataillon).
 176^e — (3^e bataillon).

2^e bataillon du 60^e régiment (ci-devant *Royal-Marine*).

N. B. — En l'an XII, la 73^e nouvelle a été réunie à la 25^e pour former le 23^e régiment de ligne.

24^e demi-brigade (28 pluviôse an IV).

- 5^e ancienne de bataille.
 206^e —

N. B. — En l'an XII, la 49^e nouvelle a été réunie à la 24^e pour former le 24^e régiment de ligne.

25^e demi-brigade (ventôse an IV).

- 84^e ancienne.
 101^e —
 1^{re} provisoire.
 3^e compagnie de grenadiers de la 26^e ancienne.

26° demi-brigade (21 ventôse an IV).

- 16° ancienne de bataille.
- 170° — (1^{er} bataillon.)
- 4° bataillon des Côtes-du-Nord.
- 2° — de l'Oise.
- 5° — de l'ex-légion de police.

N. B. — En l'an XI, la 26° a reçu le 1^{er} bataillon de la 74° nouvelle.

27° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an V).

- 40° ancienne.
- » Demi-brigade de l'Allier.
- 15° ancienne.

28° demi-brigade (19 vendémiaire an V).

- 183° ancienne.
- 1^{er} bataillon du 6^e régiment (ci-devant *Armagnac*).
- 4° — de Lot-et-Garonne.
- 6° — des réserves.
- 9° — des réserves.
- 1^{er} — de la Manche.
- 4° — de la Meuse.
- 4° — de l'Aisne (*dépôt*)
- 2° — de tirailleurs (*dépôt*).

29° demi-brigade (10 ventôse an IV).

- 164° ancienne.

30° demi-brigade (30 pluviôse an IV).

- 72° ancienne.
- 175° — (3^e bataillon).

31° demi-brigade (28 pluviôse an IV).

- 1^{re} ancienne de bataille.
- 4° — —
- 109° —
- » Bataillon des Vosges-et-Meurthe (*partiellement*).
- 4° — de Maine-et-Loire (*partiellement*).

N. B. — En l'an XI, la 31° est désorganisée. Numéro vacant en l'an XII.

32° demi-brigade (25 ventôse an IV).

- 21° ancienne de bataille.
 118° —
 129° —

Trois compagnies de grenadiers de la 80° ancienne.

33° demi-brigade (4 fructidor an IV).

- 16° ancienne de bataille.
 90° —
 1^{er} bataillon du 110° régiment (*créé en 1792*).
 3° — de la Sarthe.

N. B. — En l'an VI, le 1^{er} bataillon de la 11° légère a été incorporé dans la 33°.

34° demi-brigade (1^{er} ventôse an V).

- 85° ancienne.
 148° —
 1^{er} bataillon du 67° régiment (*ci-devant Languedoc*).
 2° — du 67° régiment id.
 3° — de Seine-et-Oise.
 3° — d'Arras.
 2° — de Paris, 3° formation.

N. B. — En l'an XII, la 80° a été réunie à la 34° pour former le 34° régiment de ligne.

35° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an VIII).

- 114° ancienne.
 » demi-brigade de Lot-et-Landes (1^{er} et 2° bataillons).
 2° provisoire (2° bataillon).
 29° légère ancienne.
 9° bataillon de la Dordogne.
 4° — de Vaucluse.

N. B. — En l'an XII, la 71° a été réunie à la 35° pour former le 55° régiment.

36° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 163° ancienne.
 5° bataillon du Pas-de-Calais.
 4° — du Morbihan.
 » Grenadiers du 1^{er} bataillon de la Moselle.

37° demi-brigade (29 pluviôse an IV).

111° ancienne.

173° — (1^{er} et 2^e bataillons).

N. B. — En l'an XII, la 38° nouvelle a été réunie à la 37° pour former le 37^e régiment.

38° demi-brigade (10 germinal an IV).

42° ancienne.

200° —

N. B. — La 38° a été réunie à la précédente. Numéro vacant en l'an XII.

39° demi-brigade (4 prairial an IV).

46° ancienne.

121° —

4° bataillon des Basses-Alpes.

10° — de l'Ain.

6° — de la Dordogne.

40° demi-brigade (16 fructidor an IV).

28° ancienne de bataille.

184° —

2° bataillon de l'Eure.

3° — de Rouen.

• Dépôt du 2^e bataillon du 15^e régiment (*Béarn*).

41° demi-brigade (1^{er} ventôse an V).

4° bataillon de l'ex-légion de police.

7° — des fédérés.

1^{er} — de la Charente-inférieure.

2° — du Gard.

3° — du Morbihan.

4° — de l'Aisne.

7° — de Paris, dit du Théâtre-Français.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, par incorporation de 41° dans la 17^e de ligne.

42° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

31° ancienne de bataille.

43° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 34° ancienne.
149° — (3° bataillon).

44° demi-brigade (28 pluviôse an IV).

- 92° ancienne.
186° —
2° bataillon du 44° régiment (ci-devant *Orléans*).

45° demi-brigade (1^{er} germinal an IV).

- 100° ancienne.
185° —
» Bataillon de Montferme (*Basses-Alpes*).

N. B. — En l'an XI, la 45° a reçu le 3° bataillon de la 7^e de ligne nouvelle.

46° demi-brigade.

- 17° ancienne de bataille.
107° —
2° bataillon du 9° régiment (ci-dev. *Normandie*).
1^{er} — du 39° régiment (ci-dev. *Ile-de-France*).
2° — du 39° régiment — —

N. B. — Le 1^{er} vendémiaire an V, cette demi-brigade, ayant été incorporée dans l'artillerie de marine, a cessé de faire partie des troupes de terre et a été remplacée par la suivante.

46° (nouvelle) demi-brigade (1^{er} brumaire an V).

Deuxième légion des Francs, composée de détachements de 20 hommes tirés de chacun des corps employés dans les divisions de l'Ouest.

47° demi-brigade (1^{er} ventôse an VI).

- 1^{er} bataillon du 92° régiment (*Walsh*).
2° — de l'Orne.
6° — de Paris, dit de Bonconseil.

48° demi-brigade (ventôse an IV).

- 48° ancienne.
 2° bataillon du Nord.
 2° — des Ardennes.

49° demi-brigade (7 ventôse an IV).

- 93° ancienne.
 174° —

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 49° ayant été réunie à la 24° pour former le 24° régiment de ligne.

50° demi-brigade (24 germinal an IV).

- 25° ancienne de bataille.
 194° —
 204° — (2° bataillon).

51° demi-brigade (prairial an IV).

- 199° ancienne.
 13° provisoire.
 3° compagnie de grenadiers de la 14° ancienne de bataille.
 2° compagnie de grenadiers de la 26° ancienne de bataille.

52° demi-brigade (14 vendémiaire an V).

- 143° ancienne.
 144° —
 1° bataillon du 4° régiment (*Provence*).
 » Dépôt du 2° bataillon du 4° régiment (*Provence*).
 3° bataillon de Loir-et-Cher.
 3° — d'Ille-et-Vilaine.

53° demi-brigade (5 ventôse an VI).

- 176° ancienne (2° bataillon).
 202° —
 10° *bis* légère.

54° demi-brigade (12 prairial an IV).

- 43° ancienne.

55° demi-brigade (27 thermidor an IV).

- 1^{er} bataillon du 19^e régiment (*Flandre*).
- 1^{er} — du 58^e régiment (*Rouergue*).
- 2^e — de la Haute-Vienne.
- 6^e — de Seine-et-Oise.
- 2^e — des réserves.
- 1^{er} — de la Moselle.

N. B. — La 55^e a reçu, en l'an IX, la légion des Francs du Nord, et en l'an XI, le 1^{er} bataillon de la 110^e nouvelle.

56° demi-brigade (21 ventôse an IV).

- 75° ancienne.
- 208° —

N. B. — En l'an XII, la 168^e nouvelle a été réunie à la 56^e pour former le 56^e régiment.

57° demi-brigade (1^{er} messidor an IV).

- 83° ancienne.
- 122° —
- 209° — (3^e bataillon).
- 2^e provisoire (3^e bataillon).
- 3^e provisoire (1^{er} et 3^e bataillons).
- 1^{er} bataillon de Loir-et-Cher.
- 10° — de l'Isère.

58° demi-brigade (1^{er} vendémiaire an V).

- 67° ancienne.
- 197° —
- 2^e bataillon du 92^e régiment (*Walsh*).
- 2^e — du 111^e régiment (*créé en 1792*).
- 4^e — de la Gironde.
- Bataillon provisoire des Côtes-de-Brest.

59° demi-brigade (10 nivôse an VII).

Détachements des 20^e et 28^e nouvelles de ligne.

Conscrits du Calvados, de la Seine-Inférieure et de la ci-devant Belgique.

60° demi-brigade (1^{er} germinal an IV).

» Demi-brigade des Côtes-du-Nord.

4° bataillon des réserves.

4° — du Pas-de-Calais (*partiellement*).

N. B. — En l'an XII, la 97^e nouvelle a été réunie à la 60 pour former le 60^e régiment.

61° demi-brigade (5 ventôse an IV).

24° ancienne de bataille.

138° —

62° demi-brigade (29 pluviôse an IV).

4° ancienne de bataille (3^e bataillon).

95° ancienne.

140° —

4° bataillon de Maine-et-Loire (*partiellement*)

» — de Vosges-et-Meurthe (*partiellement*).

N. B. — En l'an XII, la 99^e nouvelle a été réunie à la 62^e pour former le 62^e régiment.

63° demi-brigade (30 nivôse an V).

14° ancienne de bataille.

22° — —

51° — —

» Demi-brigade des Deux-Sèvres.

10° provisoire.

9° bataillon du Lot, dit de la Montagne.

N. B. — En l'an XI, la 63^e a reçu le 1^{er} bataillon de la 66^e nouvelle.

64° demi-brigade (24 brumaire an V).

8° bataillon de la formation d'Orléans.

1^{er}° — de la Loire-Inférieure.

2° — — —

4° — — —

8° — de la Seine-Inférieure.

6° — de la Charente-Inférieure.

14° — de la Charente.

- 4° bataillon des Ardennes.
- 4° — de l'Orne.
- 1^{er} — des réserves
- 2° — de la Réunion ou 9° de Paris (2^e formation).
- 1^{er} — des Amis de la République (Paris).
- 2° — de la République (Paris).
- 15° — de la formation d'Orléans.

65° demi-brigade (25 nivôse an VII).

Détachements des 4° et 16° nouvelles de ligne.
 Conscrits des départements du Calvados et de la Lys.

66° demi-brigade (22 germinal an IV).

- » Demi-brigade du Finistère.
- 176° ancienne (2° bataillon).

N. B. — En l'an XI, le 1^{er} bataillon de la 66° a été incorporé dans la 63°; deux autres bataillons ont été envoyés à la Guadeloupe. Un bataillon de dépôt, organisé en France, l'an XII, a servi à reconstituer, en 1807, deux bataillons de guerre qui ont fait campagne depuis sous le numéro du 66° régiment.

67° demi-brigade (16 floréal an IV).

- 23° ancienne de bataille.
- 175° — (2° bataillon).
- » Demi-brigade de l'Yonne (1^{er} bataillon).

68° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 65° ancienne.
- 182° —
- » Demi-brigade des Landes (1^{er} et 2° bataillons).
- 25° bataillon des réserves.
- 6° — de la Somme.
- 10° — de la Meurthe.
- 3° — de Maine-et-Loire.
- 5° — Maine-et-Loire (partiellement).

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 68° ayant été réunie à la 56° pour former le 56° régiment.

69° demi-brigade (21 germinal an IV).

- 19° ancienne de bataille.
- 102° —
- 166° —
- 170° — (2° bataillon).

70° demi-brigade (5 nivôse an V).

- 50° ancienne.
- 134° —
- 157° —
- 1^{er} bataillon du 72° régiment (*Vexin*).
- 1^{er} — du 73° régiment (*Royal-Comtois*).
- 2° — (Dépôt du) du 73° régiment (*Royal-Comtois*).
- 1^{er} — du 74° régiment (*Beaujolais*).
- 4° — de l'Hérault.
- 5° — de la Dordogne.
- 5° — de Lot-et-Garonne.
- 4° — du Calvados.
- 5° — de la Charente.
- 12° — (Dépôt du) de la République (*Paris*).

71° demi-brigade (1^{er} pluviôse an VII).

Détachement de la 40° nouvelle.
 Dépôt central des réquisitionnaires à Amiens.
 Conscrits de divers départements.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 71° ayant été réunie à la 35° pour former le 55° régiment.

72° demi-brigade (12 prairial an IV).

199° ancienne ou demi-brigade des Lombards.

73° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 97° ancienne.
- 161° — (2° bataillon).
- 1^{er} bataillon de la Sarthe.
- 1^{er} — de la Mayenne.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 73° ayant été réunie à la 23° pour former le 25° régiment.

74^e demi-brigade (3 ventôse an IV).

- 73^e ancienne (en projet, non formée).
185^e —

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 74^e étant passée, l'année précédente, dans les colonies au service de la marine, sauf le 1^{er} bataillon incorporé dans la 26^e de ligne.

75^e demi-brigade (26 ventôse an IV).

- 70^e ancienne.
117^e —
152^e —

1^{re} compagnie de grenadiers de la 26^e ancienne de bataille.

76^e demi-brigade (26 thermidor an IV).

- 61^e ancienne.
76^e —
2^e bataillon du 31^e régiment (Aunis).
5^e — des fédérés.

77^e demi-brigade (25 nivôse an VII).

- 31^e division de gendarmerie (détachement).
52^e demi-brigade nouvelle (détachement).
13^e — légère nouvelle (détachement).

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 77^e ayant été réunie à la 79^e pour former le 79^e régiment.

78^e demi-brigade (4 ventôse an IV).

- 87^e anciens.
181^e — (1^{re} et 2^e bataillons).

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 78^e ayant été réunie à la 2^e pour former le 2^e régiment de ligne.

79^e demi-brigade (6 pluviôse an V).

- 79^e ancienne.
89^e —
198^e — ou demi-brigade du Pas-de-Calais.
7^e bataillon de la Charente-Inférieure.

N. B. — En l'an XII, la 77^e a été réunie à la 79^e pour former le 79^e régiment.

80^e demi-brigade (14 brumaire an VI).

- 13^e ancienne de bataille.
- 7^e provisoire (3^e bataillon).
- » demi-brigade du Jura et de l'Hérault (2^e et 3^e bataillons).
- 1^{er} bataillon des Gravilliers (*Paris*).
- 5^e — de Vaucluse (*partiellement*).
- » Détachement de la 19^e nouvelle.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 80^e ayant été réunie à la 34^e pour former le 34^e régiment de ligne.

81^e demi-brigade (1^{er} frimaire an VI).

- 12^e ancienne de bataille.
- 32^e régiment (*Bassigny*).
- 37^e régiment (*Maréchal-de-Turenne*).
- 1^{er} bataillon du 82^e régiment (*Saintonge*).
- 1^{er} — de la Seine-Inférieure.

82^e demi-brigade (24 pluviôse an VII).

Détachements de la 58^e de ligne, de la 28^e légère et de la 31^e division de gendarmerie.

Réquisitionnaires et conscrits de divers départements.

N. B. — En l'an XI, le 1^{er} bataillon de la 82^e ayant été incorporé dans la 10^e de ligne, le 2^e dans la 106^e et le 3^e envoyé dans les colonies, il y eut, en l'an XII, pour la 82^e devenue le 82^e régiment, une réorganisation analogue alors et dans la suite à celle dont il a été fait mention pour la 60^e.

83^e demi-brigade (6 prairial an IV).

- 80^e ancienne.
- 149^e — (2^e bataillon).

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 83^e ayant été réunie à la 3^e pour former le 3^e régiment de ligne.

84^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 36^e ancienne.
- 116^e —
- 6^e bataillon de la formation d'Orléans.
- 5^e — de Maine-et-Loire (*partiellement*).

N. B. — En l'an XI, la 84^e a reçu le 1^{er} bataillon de la 89^e.

85^e demi-brigade (1^{er} messidor an IV).

- 56^e ancienne.
 104^e —
 113^e —
 209^e — (1^{er} et 2^e bataillons).
 1^{er} bataillon de Maine-et-Loire.
 8^e — de Saône-et-Loire.

86^e demi-brigade (6 frimaire an V).

- 141^e ancienne (1^{er} et 3^e bataillons).
 142^e —
 1^{er} bataillon du 41^e régiment (*la Reine*).
 1^{er} — de Seine-et-Oise.
 8^e — —
 13^e — —
 14^e — —
 2^e — de Saint-Pol (*Pas-de-Calais*).
 12^e — de la formation d'Orléans.

N. B. — En l'an XI, deux bataillons de la 86^e étant passés à Saint-Domingue, et le 3^e ayant été incorporé dans la 12^e de ligne, il y a eu, en l'an XII, une organisation nouvelle du 86^e régiment.

87^e demi-brigade (8 pluviôse an VII).

Détachements des 22^e, 29^e, 51^e, 73^e et 94^e demi-brigades nouvelles.
 Compagnie de carabiniers volontaires du Premier Consul.
 Conscrits.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 87^e ayant été réunie à la 5^e pour former le 5^e régiment de ligne.

88^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 112^e ancienne.
 173^e — (3^e bataillon).

89^e demi-brigade (1^{er} floréal an IV).

- 4^e ancienne de bataille (1^{er} bataillon).
 54^e —
 3^e bataillon de la Mayenne.
 » — de Barbezieux (*Charente*).

- 3^e bataillon des Vosges-et-Meurthe (*en partie*).
 „ — des Amis de l'honneur français (*en partie*).
 4^e — de Maine-et-Loire (*en partie*).

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, le 1^{er} bataillon de la 89^e ayant été, l'année précédente, incorporé dans la 84^e, et les deux autres étant passés dans les colonies, au service de la marine.

90^e demi-brigade (pluviôse an VII).

Détachements des 80^e et 96^e demi-brigades nouvelles.
 Conscrits.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, un bataillon ayant été incorporé dans la 86^e à Saint-Domingue, et le surplus de la 90^e ayant été réuni à la 95^e pour former le 93^e régiment.

91^e demi-brigade (11 pluviôse an VII).

Détachements des 10^e et 43^e demi-brigades nouvelles.
 Conscrits.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 91^e ayant été réunie à la 20^e pour former le 20^e régiment de ligne.

92^e demi-brigade (16 floréal an IV).

- 71^e ancienne.
 177^e — (3^e bataillon).
 181^e — (3^e bataillon).

N. B. — En l'an XII, la 98^e a été réunie à la 92^e pour former le 92^e régiment.

93^e demi-brigade (28 pluviôse an IV).

- 41^e ancienne.
 207^e —

N. B. — En l'an XII, la 90^e a été réunie à la 93^e pour former le 93^e régiment.

94^e demi-brigade (30 fructidor an IV).

- 171^e ancienne.
 2^e bataillon du 62^e régiment. (*Salm-Salm*).

- 2^e bataillon des Vosges.
 4^e — du Haut-Rhin.
 5^e — du Bas-Rhin.
 7^e — du Jura.

95^e demi-brigade (nivôse an VII).

Détachements des 22^e, 29^e, 51^e et 94^e demi-brigades nouvelles.
 Conscrits.

96^e demi-brigade (26 pluviôse an IV).

- 66^e ancienne.
 1^{er} bataillon de l'Eure.

97^e demi-brigade (4 ventôse an IV).

- 47^e ancienne.
 204^e — (1^{er} bataillon).
 209^e bis —

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 97^e ayant été réunie à la 60^e pour former le 60^e régiment.

98^e demi-brigade (1^{er} pluviôse an VII).

Détachements des 27^e et 70^e demi-brigades nouvelles.
 Conscrits.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 98^e ayant été réunie à la 92^e pour former le 92^e régiment.

99^e demi-brigade (11 ventôse an IV).

- 123^e ancienne.
 172^e —

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 99^e ayant été réunie à la 62^e pour former le 62^e régiment.

100^e demi-brigade (27 pluviôse an IV).

- 6^e ancienne de bataille.
 203^e —

101^e demi-brigade (25 nivôse an VII).

Détachements des 58^e et 80^e nouvelles de ligne et 20^e légère.
 Conscrits du Doubs et de la Vienne.

102° demi-brigade (11 ventôse an IV).

59° ancienne.
177° — (1^{er} et 2° bataillons).

103° demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

86° ancienne.
162° —

104° demi-brigade (13 pluviôse an VII).

Détachement de la 74° nouvelle.
Conscrits et compagnies franches de la Vendée.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 104° ayant été réunie à la 11° pour former le 11° régiment de ligne.

105° demi-brigade (16 floréal an IV).

9° ancienne de bataille.
149° — (1^{er} bataillon).

N. B. — La 105° a reçu, en l'an XI, le 2° bataillon de la 31° nouvelle.

106° demi-brigade (25 pluviôse an IV).

35° ancienne de bataille.
201° — —
12° bataillon de la Gironde.

N. B. — La 106° a reçu, en l'an XI, le 2° bataillon de la 82°.

107° demi-brigade (1^{er} nivôse an VII).

Détachements des 26° et 105° demi-brigades nouvelles.
Conscrits.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 107° ayant été réunie à la 15° pour former le 15° régiment de ligne.

108° demi-brigade (15 floréal an IV).

26° ancienne de bataille.
132° — —

100^e demi-brigade (16 ventôse an IV).74^e ancienne.205^e —

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 109^e ayant été réunie à la 21^e pour former le 21^e régiment de ligne.

110^e demi-brigade (20 nivôse an VII).

Détachements des 54^e et 50^e demi-brigades nouvelles.
Conscrits.

N. B. -- Numéro vacant en l'an XII, le 1^{er} bataillon ayant été, l'année précédente, incorporé dans la 55^e, et le surplus, à Saint-Domingue, dans la 86^e.

II

DEMI-BRIGADES D'INFANTERIE LÉGÈRE.

1^{re} demi-brigade (9 ventôse an IV).14^e légère ancienne ou de 1^{re} formation.**2^e demi-brigade** (16 floréal an IV).21^e légère ancienne.

» Compagnie franche de Seine-et-Marne.

» Compagnie d'éclaireurs de la 23^e légère nouvelle.

N. B. — Cette demi-brigade a reçu, en l'an XII, le 3^e bataillon de la 30^e légère nouvelle.

3^e demi-brigade (15 ventôse an IV).7^e légère ancienne.15^e —1^{er} bataillon de chasseurs réunis.

N. B. — En l'an XII, la 19^e légère a été réunie à la 3^e pour former le 3^e régiment d'infanterie légère.

4^e demi-brigade (18 germinal an IV).

- 8^e légère ancienne.
- 1^{er} bataillon de la 52^e ancienne de bataille.
- 1^{er} — de la Charente.
- 5^e — de l'Isère.
- » — de Nyons (*Drôme*).

N. B. — La 4^e légère a reçu, en l'an VIII, les compagnies de chasseurs des bataillons auxiliaires du Gard et de l'Hérault.

5^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 6^e légère ancienne (1^{er} bataillon).
- 22^e —
- 55^e ancienne de bataille (1^{er} et 5^e bataillons).
- 201^e —
- 3^e provisoire (2^e bataillon).

N. B. — Un bataillon de la 5^e ayant été incorporé, en France, dans la 14^e légère, et le surplus étant passé à Saint-Domingue, à la disposition de la marine, la 5^e légère, ou plus exactement le 5^e régiment d'infanterie légère, dut être entièrement réorganisé en l'an XII.

6^e demi-brigade (1^{er} nivôse an V).

- 19^e légère ancienne.
- 2^e bataillon de chasseurs réunis.
- » — de chasseurs de Paris.
- » — de chasseurs de Saône-et-Loire.
- » — de chasseurs de la Charente.
- 9^e — de Paris ou de Saint-Laurent.
- 11^e — de Paris ou de la République
- 6^e — de Paris pour la Vendée.
- 2^e — du Morbihan.
- 5^e — de la formation d'Orléans.

Compagnie de chasseurs d'Évreux.

Compagnies franches de grenadiers des Côtes-du-Nord.

7^e demi-brigade (28 vendémiaire an V).20^e légère ancienne.29^e — —

» Demi-brigade des Aurois.

» Demi-brigade de la Sarthe.

» Demi-brigade du Jura et de l'Hérault (1^{er} bataillon),2^e bataillon de Paris pour la Vendée, ou du Panthéon.4^{er} — de Saint-Amand (Nord).

» — de Jemmapes.

N. B. — En l'an XII, la 20^e a été réunie à la 7^e pour former le 7^e régiment d'infanterie légère.

8^e demi-brigade (24 ventôse an IV).30^e légère ancienne.8^e bataillon des réserves.11^e — de l'Égalité (Seine-Inférieure).1^{er} — de tirailleurs.**9^e demi-brigade** (25 germinal an IV).9^e légère ancienne.**10^e demi-brigade** (1^{er} ventôse an IV).11^e légère ancienne.20^e bis légère ancienne.154^e ancienne de bataille.» Demi-brigade des Landes (3^e bataillon).5^e bataillon de chasseurs à pied (formé en 1793 à l'armée du Nord).1^{er} bataillon de l'Aube.**11^e demi-brigade** (frimaire an V).5^e légère ancienne.

» Bataillon de chasseurs des Hautes-Alpes.

4^e bataillon du Rhône.

N. B. — Cette 11^e légère ayant été dissoute pour cause d'insubordination en l'an VI, et ses bataillons ayant été incorporés dans les 5^e, 12^e et 53^e de ligne, un nouveau corps fut organisé comme il suit :

11° (nouvelle) demi-brigade (13 ventôse an VII).

Détachements des 9° et 24° légères.

Compagnies de chasseurs du 1^{er} bataillon auxiliaire du Bas-Rhin et du bataillon de Jemmapes.

Compagnies des 1^{er} et 2° bataillons du Haut-Rhin et du 2° bataillon du Bas-Rhin.

Conscrits de divers départements.

N. B. — Cette 11° légère nouvelle étant passée à Saint-Domingue, ses débris furent réunis à ceux de la 5° légère coloniale pour constituer, en l'an XII, le 5° régiment d'infanterie légère. Le n° 11, dans la série des régiments légers, resta vacant depuis l'an XII jusqu'en 1811.

12° demi-brigade (9 pluviôse an IV).

2° légère ancienne.

2° provisoire (1^{er} bataillon).

13° demi-brigade (1^{er} nivôse an V).

» Demi-brigade de Paris et Vosges.

1^{er} et 2° bataillons du 84° régiment (*Rohan*).

2° bataillon de tirailleurs.

17° — de chasseurs, dits de la Haute-Garonne.

22° — — ou de la légion germanique.

23° — —

5° — de Paris pour la Vendée, ou de l'Unité.

2° et 3° bataillons de fédérés.

3° et 11° de la formation d'Orléans.

6° bataillon de la Côte-d'Or.

14° demi-brigade (messidor an IV)

1^{re} légion des Francs.

Six compagnies de grenadiers de la 108° et de la 139° anciennes.

N. B. — La 14° a reçu, en l'an X, le 2° bataillon de la 5° légère.

15^e demi-brigade (20 germinal an IV).

Demi-brigade de tirailleurs.

N. B. — La 15^e légère a reçu, en l'an VIII, le 1^{er} bataillon auxiliaire du Mont-Blanc.

16^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

12^e légère ancienne.

23^e — —

5^e bataillon de la 204^e de bataille.

N. B. — En l'an XII, la 29^e légère a été réunie à la 16^e pour former le 16^e régiment d'infanterie légère.

17^e demi-brigade (21 germinal an IV).

1^{er} légère ancienne.

32^e — —

» Compagnies franches de chasseurs corses.

18^e demi-brigade.

180^e ancienne de bataille (3^e bataillon).

200^e bis ancienne de bataille.

12^e provisoire.

» Compagnies franches de chasseurs corses.

19^e demi-brigade (25 ventôse an VII).

» Détachements des 5^e et 6^e légères nouvelles, et de la 51^e division de gendarmerie.

2^e bataillon de la 141^e de bataille.

3^e — de l'Aisne.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 19^e ayant été réunie à la 3^e pour former le 3^e régiment d'infanterie légère.

20^e demi-brigade (4 floréal an IV).

10^e légère ancienne.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 20^e ayant été réunie à la 7^e pour former le 7^e régiment d'infanterie légère.

21^e demi-brigade (1^{er} ventôse an IV).

- 4^e légère ancienne.
- 14^e *bis* légère ancienne.
- 21^e *bis* —

22^e demi-brigade (20 messidor an IV).

- 16^e légère ancienne.
- 3^e bataillon de la 52^e ancienne de bataille
- 2^e — de la 2^e provisoire.
- 5^e — des Basses-Alpes.
- 11^e — de l'Ain.

23^e demi-brigade (1^{er} germinal an V).

- 18^e *bis* légère ancienne.
- 3^e bataillon de la demi-brigade de Lot-et-Landes.
- 4^{er} — de la 7^e provisoire.
- » — de Saint-Denis (*Paris*).
- 2^e — de Seine-et-Oise.
- 4^e — de l'Hérault.

Trois compagnies de grenadiers de la demi-brigade de la Sarthe.

24^e demi-brigade (15^e vendémiaire an V).

- 5^e légère ancienne.
- » Demi-brigade de chasseurs des Montagnes.
- 169^e de bataille (*partiellement*).
- » Chasseurs francs du Nord.
- » Chasseurs francs de Cassel.
- » Chasseurs du Mont-des-Chats (*Nord*).
- » Légion des Francs.
- » Légion antaise.
- 3^e bataillon des Ardennes.

25^e demi-brigade (19^e germinal an IV).

- 13^e légère ancienne.

N. B. — En l'an XII, la 30^e légère a été réunie à la 25^e pour former le 25^e régiment d'infanterie légère.

26^e demi-brigade (28 prairial an IV).16^e *bis* légère ancienne.17^e *bis* — —N. B. — En l'an VII, la 26^e a reçu le 1^{er} bataillon auxiliaire des Basses-Pyrénées.**27^e demi-brigade (prairial an IV).**4^e *bis* légère ancienne, dite des Allobroges.15^e — —11^e provisoire.2^e bataillon de la 52^e ancienne de bataille.1^{er} — de tirailleurs des Alpes.Grenadiers du 1^{er} bataillon des Gravilliers (*Paris*).**28^e demi-brigade (23 floréal an V).**

» Demi-brigade de l'Ardèche.

» — de Gers-et-Gironde.

» — de Gers-et-Bayonne.

» — de Gironde-et-Loi-et-Garonne.

4^e bataillon de la Dordogne.5^e — de la Charente-inférieure.31^e — des réserves.1^{er} — de Paris pour la Vendée.1^{er} et 2^e bataillons d'infanterie légère de l'armée de l'Ouest.12^e bataillon de la Haute-Saône.14^e — de la formation d'Orléans.4^e — de Maine-et-Loire.2^e — de Saint-Amand (*Nord*).» — de Chinon (*Indre-et-Loire*).**29^e demi-brigade (12 frimaire an V).**6^e légère ancienne (2^e et 5^e bataillons).18^e —

» Demi-brigade de la Haute-Saône.

» Bataillon d'Apt, dit 5^e de Vaucluse.N. B. — Numéro vacant en l'an XII, la 29^e ayant été réunie la 16^e pour former le 16^e régiment d'infanterie légère.

30^e demi-brigade (15 nivôse an V).

- ▷ Demi-brigade de la Dordogne.
- 3^e bataillon de la Nièvre.
- 8^e — de la Somme.
- 3^e — des Vosges.
- 2^e — de la Haute-Saône.
- 3^e — de Lot-et-Garonne.
- 10^e — du Var.
- 3^e — de la Charente-Inférieure.
- 8^e — de la Sarthe.
- 1^{er} — du Nord grossi du 5^e des Ardennes.
- 6^e — du Nord ou 1^{er} de Cambrai.
- 2^e — de la Légion des Ardennes.

N. B. — Numéro vacant en l'an XII, un bataillon de la 30^e ayant été incorporé dans la 2^e légère, et le surplus ayant été réuni à la 25^e pour former le 25^e régiment d'infanterie légère.

FIN.

TABLE

AVANT-PROPOS	
I. Armée de ligne. — Garde nationale.	7
II. Volontaires de 1791. — Volontaires parisiens.	7
III. Volontaires des départements	15
IV. Rapport de M. de Narbonne à l'Assemblée législative.	25
V. Discussion sur les Volontaires et sur l'armée	53
VI. État et conduite des Volontaires à l'intérieur.	43
VII. État et conduite des Volontaires aux armées	51
VIII. Opinion des généraux. — Montesquiou. — Kellermann.	59
IX. Forces défensives de la France. — La patrie en danger. — Volontaires de 1792.	65
X. Les Fédérés. — Leur composition. — Leur conduite.	73
XI. Fermeté de Dumouriez. — Les bataillons <i>Républicain et Mauconseil</i>	87
XII. Opinion de Servan, ministre de la guerre	93

XIII. Témoignage de Kellermann et de Biron	99
XIV. Custine. — Montesquiou. — Aubry.	109
XV. Désordre à l'armée de la Moselle. — Désertion générale.	115
XVI. Témoignages. — Beurnonville. — Carnot le jeune. — Les commissaires de la Convention.	123
XVII. Expédition sur Trèves. — Opinion de Beurnonville.	133
XVIII. Questions diverses touchant les Volontaires	145
XIX. Rapport de Dubois-Crancé.	151
XX. Discussion sur ce rapport. — La Convention décrète <i>l'amalgame</i>	161
XXI. Campagne de 1793. — Bataille de Neerwinden.	171
XXII. Fuite de Dumouriez. — Bouchotte et Vincent. — L'armée défendue par Kellermann.	181
XXIII. Les commissaires des affaires étrangères. — Témoignage de Carnot.	187
XXIV. Commissaires de la Convention. — Commissaires du pouvoir exécutif.	195
XXV. Attaques contre la troupe de ligne. — Distribution de journaux.	203
XXVI. Attaques contre Custine. — Son rappel.	211
XXVII. Sentiments de l'armée du Nord après le départ de Custine	219
XXVIII. Lettre du citoyen Vezu.	225
XXIX. Levée en masse. — Frontière du Nord.	233
XXX. Levée en masse. — Départements du Nord-Est.	241
XXXI. État réel de l'armée du Rhin	249
XXXII. La <i>Réquisition</i> . — Rapport du général Élie.	255
XXXIII. Incorporation des réquisitionnaires. — Mémoire du général Scherer.	265
XXXIV. La guerre de Vendée.	275
XXXV. Biron en Vendée. — Son témoignage. — Son rappel.	281
XXXVI. Rossignol. — Les Mayençais. — Dubois-Crancé	291

XXXVII. Exécution de l'amalgame. — Demi-brigades. — Première formation. — Seconde formation. — Régiments.	299
ANNEXES	305
I. Volontaires nationaux et réquisitionnaires.	307
I. Bataillons par département.	307
II. Bataillons de fédérés, réserves, etc.	329
III. Légions, troupes légères et corps francs.	332
II. Demi-brigades de première formation	336
I. Demi-brigades de bataille	336
II. Demi-brigades provisoires	361
III. Demi-brigades légères.	363
IV. Demi-brigades sans numéro.	369
III. Demi-brigades de seconde formation.	372
I. Demi-brigades de ligne	372
II. Demi-brigades légères.	392